MÉMOIRES

ET LETTRES

DE MADAME

DE MAINTENON.

TOME III.

Contenant le Tome III^e. des MÉMOIRES.

MÉMOIRES

Pour servir a l'Histoire

DE MADAME DE MAINTENON,

Et à celle du Siecle passé,

Par Mr. de la Beaumelle.

NOUVELLE ÉDITION,

Augmentée des Remarques Critiques de Mr. de Voltaire, tirées de son Essai sur l'Histoire Générale.

TOME TROISIEME.

A MAESTRICHT,

Chez Jean-Edme Dufour & Philippe Roux, Imprimeurs-Libraires, associés.

M. DCC. LXXVIII.

DC
130
M2L2
1778
t. 3

MAY 1 1965

1018426

TABLE
DES
LIVRES & CHAPITRES
contenus dans le
TOME TROISIEME.

LIVRE SEPTIEME.

CHAP. I^er^. *Le Marquis de Richelieu pardonné.* page 1
CH. II. *Les Princes de Conti.* 4
CH. III. *Les Dévots.* 15
CH. IV. *Révocation de l'Edit de Nantes.* 20
CH. V. *Etat du cœur.* 40
CH. VI. *Voyage de Marly.* 44
CH. VII. *Projet du Roi.* 49
CH. VIII. *Le P. de la Chaiſe.* 52
CH. IX. *Mariage.* 54
CH. X. *Témoignage des Hiſtoriens.* 63
CH. XI. *Suite du Chap. IX.* 68
CH. XII. *Jugements du Public.* 80

CH. XIII. *Opération de la fistule. Retraite de Me. de Montespan. An.* 1686. 87
CH. XIV. *Me. la Comtesse de Caylus.* 103

LIVRE HUITIEME.

SAINT-CYR. 114

CH. I^er^. *Dispositions de Madame de Maintenon.* 115
CH. II. *Ruel.* 117
CH. III. *Noisy.* 120
CH. IV. *Projet de l'établissement de Saint-Cyr.* 124
CH. V. *Saint-Cyr.* 129
CH. VI. *Constitutions de St. Cyr.* 132
CH. VII. *Bâtiment de St. Cyr.* 134
CH. VIII. *Intentions du Roi.* 136
CH. IX. *Formalités.* 142
CH. X *Premiers Réglements.* 146
CH. XI. *Madame de Brinon.* 149
CH. XII. *Madame de Brinon ôtée de St. Cyr.* 159
CH. XIII. *Utilité de St. Cyr.* 164
CH. XIV. *Education de St. Cyr.* 172
CH. XV. *Esther. Athalie. Racine.* 183
CH. XVI. *Visite du Roi à St. Cyr.* 212
CH. XVII. *Visite du Nonce à St. Cyr.* 215

LIVRE NEUVIEME.

CH. I^er^. *Rapports & Conseils.* pag. 231
CH. II. *Travaux & Camp de Maintenon.* 242
CH. III. *Chevaliers de l'Ordre du St. Esprit.* 246
CH. IV. *Le Roi & la Reine d'Angleterre.* 248
CH. V. *Le P. de la Chaise brouillé & raccommodé.* 266
CH. VI. *Madame la Dauphine.* 269
CH. VII. *Campagne de Mons.* 277
CH. VIII. *L'Académie. Le Maréchal de la Feuillade.* 284
CH. IX. *Mort du Marquis de Louvois.* 289
CH. X. *Mariage du Duc de Chartres, & du Duc du Maine.* 298
CH. XI. *Siege de Namur.* 308
CH. XII. *Batailles de Steinkerque & de Nerwinde. Mort de Luxembourg.* 319

Fin de la Table.

MÉMOIRES

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE MADAME DE MAINTENON,

Et à celle du Siecle paſſé.

LIVRE SEPTIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Le Marquis de Richelieu pardonné.

LE goût & la tendreſſe du Roi pour Madame de Maintenon, ſembloient augmenter chaque jour avec ſon eſtime. Pour lui plaire, il aſſujettit ſes inclinations aux ſiennes. La gloire avoit été ſon idole : il en reconnut le néant, & n'aima plus que le

bien public. Presque tous les jours de son regne avoient été marqués par des victoires ou par des fêtes : ils le furent désormais par des sentiments & par des démarches pour la tranquillité de l'Europe, & pour le soulagement des sujets, qui sont les bonnes œuvres des Rois. Il avoit excessivement aimé la chasse : il reconnut enfin que toutes les heures qu'il donnoit à cet exercice, étoient autant d'heures dérobées aux soins de son Empire, & il devint plus avare de son temps. Il avoit eu pour les spectacles un goût, qui avoit produit ces chefs-d'œuvre de la Scene Françoise que toutes les nations nous envient : on le vit rarement à la Comédie, & il n'y parut pas pendant l'année du deuil de la Reine ; les Arts y perdirent, mais les peuples y gagnerent. Il passa dans son cabinet avec ses Ministres, les moments qu'il auroit passés avec des Courtisans oisifs. Et à mesure qu'il s'enfonça dans les affaires, il vit qu'il n'est ni possible ni permis à un Roi d'avoir du loisir.

Tandis qu'uniquement occupé des pénibles devoirs de sa place, il réparoit les maux de la guerre, Madame de Maintenon l'excitoit, & par ses conseils & par son exemple, à songer au soulagement des malheureux. Louis révéroit un ca-

ractere si bienfaisant. Dans une conversation où l'on plaisantoit sur la frivolité des hommes & sur les talents des femmes pour les charges publiques, il dit à Me. de Maintenon : » Pour vous, Madame, » vous ferez très-bien celle de Grand-Au- » mônier de France. (1)

Elle étoit aussi utile aux disgraciés, qu'aux pauvres. Elle ravit même à la rigueur des Loix le Marquis de Richelieu, coupable de rapt. Personne n'osoit demander sa grace. Louis n'en avoit pas encore accordé pour ce crime, le seul, à ses yeux, que sa clémence ne pût pardonner. Il l'avoit commis lui-même. Mais ce qui, dans un sujet, est un forfait atroce, n'est qu'un péché dans un Roi. Me. de Maintenon, l'amie de tout ce qui portoit le nom de Richelieu, lui représenta qu'il ne pouvoit punir un enlevement dont il avoit donné l'exemple, & arracha de sa pitié pour lui-même la grace de celui qui avoit osé l'imiter. Pour prévenir les violences que l'impunité eût produites, on mit dans les Lettres que le Marquis de Richelieu étoit pardonné en considération des services du Cardinal. (2) Les

(1) Mémoires de l'Abbé Pirot.

(2) Mém. du Marquis de Dangeau.

Loix ſe taiſoient encore au ſeul nom de l'homme qui les avoit toutes violées.

CHAPITRE II.

Les Princes de Conti.

(1) LE Prince de Conti étoit exilé, & avoit mérité de l'être. Madame de Maintenon eût cru nuire aux mœurs, dont cette diſgrace puniſſoit la corruption, ſi elle ſe fût intéreſſée pour le coupable. Mais elle permit à la princeſſe de Conti de faire parler ſa douleur & ſon amour pour ſon époux; Perſuadée que le Roi ſeroit aiſément fléchi par ſa fille, & que le Prince ſeroit reconnoiſſant des bons offices de ſa femme. Cette conduite s'accordoit avec la répugnance qu'elle avoit à fatiguer le Roi, & avec le plan qu'elle s'étoit fait d'établir l'union dans la Famille Royale. Me. de Conti vient apporter deux Lettres du Prince. » Je ne ſaurois, lui dit le Roi, rien refuſer de votre main; mais je n'en ferai d'autre uſage » que de les jetter au feu. " Madame de

---

(1) An. 1685.

Maintenon le pria de les lire. Il les prit, & les brûla. Cependant, le même jour, ils ordonna qu'on donnât au Prince de Conti tout ce qu'il demandoit de ses revenus, mais qu'on ne touchât point à ceux de la Princesse. (1)

Le Prince, moins sensible à cette grace que piqué de l'affront fait à ses Lettres, résolut de quitter la France. Il avoit, dans son exil, une nombreuse Cour composée de tous les mécontens; des fils du Duc de Créqui, qui n'avoient rien à espérer du Prince de Turenne, accusé d'avoir dégoûté Monseigneur de Madame la Dauphine; du Prince Eugene, à qui l'on avoit refusé un Régiment; & d'autres jeunes Seigneurs, ou indignés des hauteurs de Louvois, ou ennuyés des contraintes de la Cour. Le Prince de Conti & le Prince de la Roche-sur-Yon, son frere, avoient déja demandé au Roi la permission d'aller chercher la guerre en Pologne; le Roi la leur avoit refusée, en disant : » Prenez patience, je vous en fe- » rai assez voir. "

Ils proposerent à leurs amis de partir secretement pour l'Allemagne, & de tenter les grandes aventures. Le Prince Eu-

(1) Manuscrits du Marquis de Dangeau.

gene qui ne soupiroit qu'après la gloire & les honneurs, & à qui la paix ôtoit l'espoir de l'une, & la disgrace, l'espoir des autres, reçut cette proposition avec joie, & anima cette jeunesse imprudente & guerriere à prendre un parti qu'il avoit déja pris lui-même.

On ne fut instruit de ce projet qu'après l'exécution. Le Roi en témoigna du chagrin. On accusa les Princes d'avoir résolu d'entrer au service de l'Empereur. On attribua cette désertion aux duretés de Louvois. La Cour leur dépêcha des Couriers, qui portoient ordre de revenir; & Louvois fit écrire au Prince de Turenne, que s'ils revenoient sur le champ, ils seroient pardonnés, hormis le Prince Eugene, qui ne rentreroit plus en France. A ces mots : » J'y rentrerai un jour, » dit Eugene, en dépit de Monsieur de » Louvois" (1)

Les Princes reçurent par-tout des honneurs qui réveillerent leurs ressentiments sur le mépris où ils étoient à la Cour de France. A Vienne, ils en furent comblés par l'Empereur, orgueilleux de voir, parmi ses Courtisans, des Bourbons. Toutes leurs journées étoient embellies par de

(1) Mém. de Feulques sur le Prince Eugene.

ſuperbes fètes, comme pour inſulter à la triſteſſe des bals de Verſailles. En un mot, ils ſe divertirent, autant que les François peuvent ſe divertir parmi un Peuple qui ne rit jamais.

Des plaiſirs ils volerent aux combats, ſoit pour faire regretter leur valeur, ſoit pour ſe faire pardonner leur fuite. Le Prince Eugene eut un commandement : tous les autres ſervirent en qualité de Volontaires. Ils virent en Hongrie un ſiege & une bataille ; & dans l'un & dans l'autre, ils firent des prodiges, que le Roi apprit avec une joie qui fit eſpérer leur grace.

Cependant ils entretenoient un commerce réglé avec leurs amis de Paris. Leurs lettres étoient fort belles, & les réponſes du même ſtyle. Le Marquis de Louvois en fut averti, & fit ſuivre par ſes eſpions un Page, nommé Merſit, que les Princes avoit envoyé de Hongrie. Il dépêcha un Courier à Strasbourg, pour donner ordre au Commandant d'arrêter le Page ſur les ponts, lorſqu'il ſeroit prêt d'entrer en Allemagne. Merſit fut fouillé; il étoit chargé de paquets ; on les envoya au Miniſtre, qui les remit au Roi.

La premiere lettre qu'il ouvrit, étoit de la Princeſſe de Conti, & en contenoit

une du fils de Louvois, & une de ſon gendre. Louvois, affligé & confus de ſon imprudence, voulut du moins la rendre utile à ſon crédit. Il cacha ſon trouble; l'ambition fit taire la nature: il dit au Roi: » Si mon gendre, ſi mon fils ont man- » qué à Votre Majeſté, je la conjure de » les punir." On lut: la Princeſſe de Conti diſoit, qu'elle avoit pris fort promptement une fille d'honneur, de peur que Madame de Maintenon ne lui en donnât une. Elle ajoutoit: *Je me promene quelquefois avec le Roi & Me. de Maintenon: jugez combien je m'amuſe!* Le Marquis de Courtenvaux écrivoit, que ſon pere ne pouvoit réuſſir à engager le Roi dans une nouvelle guerre, & ſe jouoit ſur la capacité du Roi pour les ſieges, & ſur ſon averſion pour les batailles. Louvois témoignoit encore plus d'indignation que de douleur. Madame de Maintenon étoit percée de tous les traits, qui portoient ſur le Roi. Le Roi, ſupérieur aux outrages comme à la gloire, liſoit ces ſatyres avec le même ſang froid qu'il eût lu ſon panégyrique.

Les dépêches du Duc de la Roche-Guyon & du Marquis de Liancourt, fils du Duc de la Rochefoucault, étoient atroces. Liancourt y diſoit au Prince de Conti, que le Roi n'étoit plus qu'un Roi bour-

geois, qu'il vieilliſſoit avant le temps, qu'il étoit mieux que jamais avec ſa campagnarde, qu'il s'enfermoit tous les jours avec elle, qu'on prétendoit que c'étoit pour écrire ſon Hiſtoire, mais qu'il croyoit, lui.......... Il faiſoit un détail burleſque de la fête de Sceaux, & ſe moquoit de celui qui l'avoit donnée, de ceux qui y avoient brillé, & ſur-tout du Roi & de Madame de Maintenon, toujours nommés avec opprobre. Il finiſſoit par le récit de l'audience publique des Ambaſſadeurs Moſcovites, & par des plaiſanteries ſur le Roi : *Roi de Théâtre, quand il faut repréſenter ; Roi d'échecs, quand il faut ſe battre.*

Le Duc de la Roche-Guyon avoit écrit au bas, que ſon frere ne lui laiſſoit rien à mettre. Cependant après avoir lu la lettre de Liancourt, il avoit dit : » Que faites- » vous, mon frere ? Si votre lettre eſt » interceptée, vous méritez la mort (1). "

(1) Remarque de M. de V. Tome V, p. 234. » M. la B. eſt le ſeul qui avance ce qu'il fait » dire ici à M. de la Roche-Guyon. Premiérement, » on ne mérite point la mort parce qu'une lettre » coupable eſt interceptée, mais parce qu'on l'a » écrite. Secondement, on ne mérite point la » mort pour avoir écrit des plaiſanteries Il pa- » rut bien que ces Seigneurs, qui tous rentre- » rent en grace, ne méritoient point la mort, &c."

Le Marquis d'Alincourt avoit ſali la ſienne de mille ordures en proſe & en vers. Celle du Cardinal de Bouillon étoit une ſatyre amere de la conduite du Roi, de ſon Gouvernement, de ſa perſonne, & pleine de ces vérités dures qui laiſſent un long ſouvenir.

Madame de Maintenon, qui ſe fût volontiers jettée ſur ces lettres pour épargner au Roi la lecture de tant d'outrages, regardoit le Marquis de Louvois, comme pour lui reprocher un ſi cruel ſervice. Celui qui avoit découvert l'offenſe, lui paroiſſoit auſſi coupable que ceux qui l'avoient commiſe. Elle ne concevoit pas comment ce Miniſtre, qui ſe permettoit tant de choſes, ne s'étoit pas permis d'ouvrir ces lettres, de faire une forte réprimande à ceux qui les avoient écrites, de menacer de les montrer au Roi, & de les brûler.

Quelque ſenſible que Louis parût à ces inſultes, il y avoit plus de magnanimité que d'indifférence dans ſa modération. Enivré d'encens, pénétré de ſa propre grandeur, il ne pouvoit qu'être profondément bleſſé de tout ce qui lui apprenoit & ſes défauts, & la fauſſeté des louanges dont il étoit accablé, & la ſagacité des Courtiſans à découvrir ce qu'il leur

cachoit, & leurs malignes conjectures sur ce qu'ils ne découvroient pas, & leur injuste mépris pour la femme qu'il estimoit le plus. Il n'étoit plus grand qu'à ses propres yeux.

Il fait appeller les Ducs de la Rochefoucault & de Villeroi, & leur demande s'ils connoissent le seing de ces lettres. Ils répondent avec émotion, que c'est celui de leurs enfants. Lisez, leur dit-il. Aux premiers mots, les lettres leur tombent des mains. Ils se jettent à ses pieds : le Duc de Villeroi les embrasse & les arrose de ses pleurs ; le Duc de la Rochefoucault s'écrie : » Nos enfans méritent d'avoir la » tête coupée : je n'ose demander leur » grace ; mais, Sire, ils sont si jeunes, » & vous êtes si clément ! " Le Roi les relevant leur dit ; je verrai : cependant qu'ils ne paroissent pas devant moi ! Ces paroles leur rendoient l'espérance ; mais la grandeur du crime la leur ôtoit. Ils sortirent gémissants, consternés, demandant des yeux le salut de leur famille à Madame de Maintenon, qui leur répondoit par des pleurs, versées sur le meilleur des Rois si cruellement humilié, & sur ces peres, si sincérement affligés d'avoir des fils si coupables.

Un Prince, moins maître de lui-même,

eût puni soudain un si grand crime, & toute la Cour croyoit que les téméraires seroient arrêtés & livrés à la justice. Quelque douces que soient nos mœurs, il semble qu'ils n'auroient pu échapper à la peine de mort. Dans la Monarchie, l'homme & le Monarque ne peuvent être séparés, même par la pensée, hormis dans les fonctions animales; que le Prince ait des défauts ou des vices, c'est toujours le mortel le plus respectable pour ses sujets, parce qu'il représente la loi. Des écrits qui diminuent ce respect, sont des actes de révolte contre la nation, dont la Majesté est déférée au Législateur. Louis eût donc pu sans tyrannie envoyer au supplice les calomniateurs de sa personne sacrée. Mais il savoit pardonner; & sa clémence doit faire rougir à jamais ces sujets en place, qui, témoins, juges & parties, employent les dernieres armes de l'autorité Royale à venger leurs injures particulieres.

Les coupables furent exilés de la Cour, & la plupart dans leurs terres. Le Marquis de Liancourt fut envoyé dans l'isle d'Oleron, le Cardinal de Bouillon chassé avec ignominie, & la Princesse de Conti foudroyée d'un coup d'œil. Elle alla pleurer chez Me. de Maintenon, qui lui dit:

» Pleurez, pleurez, Madame; car c'eſt » un grand malheur de n'avoir pas le » cœur bon." Quelque temps après, elle tomba malade. Madame de Maintenon la ſervit avec une bonté, une attention, qui firent dire à M. le Prince : » Courage, » Madame! votre fortune n'eſt pas en- » core faite." La Princeſſe demanda inſtamment de voir le Roi, & lui dit qu'elle mourroit contente, pourvu qu'il lui pardonnât avec un peu de tendreſſe. Le Roi la conſola par tout ce qu'il put lui dire de plus honnête & de plus doux.

Le Duc de la Rochefoucault n'oſoit lui repréſenter que l'air d'Oleron étoit fort mal-ſain au Marquis de Liancourt. Le Roi le ſut, & permit au Marquis, d'abord de ſe retirer à Verteuil pour retablir ſa ſanté, & puis, de ſervir à la tête de ſon Régiment, pour le mettre à portée de mériter ſa grace. Enfin, il alla paſſer quelques jours dans une maiſon de campagne du Duc de la Rochefoucault. Là, il lui dit, qu'il prétendoit payer ſon hôte; qu'il ne pouvoit mieux reconnoître le bon traitement qu'il en recevoit, qu'en pardonnant de bon cœur à ſon fils, & qu'il lui pardonnoit à ſa conſidération : » Faites- » le revenir, ajouta-t-il, & qu'il l'ap- » prenne de ma bouche même." Le Duc,

auſſi attendri de ſes bontés, que s'il ne s'y fût pas attendu, répandit des larmes de joie, & aſſura le Roi que ſon fils effaceroit ſa faute par ſes ſervices. Le Marquis de Liancourt parut, embraſſa les genoux du Roi, répéta les proteſtations que ſon pere avoit faites en ſon nom, & depuis vécut à la Cour, avec autant d'agrément, que s'il n'avoit pas fait à Louis l'injure la plus difficile à pardonner. Ce Prince étoit au-deſſus de cette mauvaiſe honte, qui ſouvent perpétue ſa diſgrace par la crainte qu'a le maître de ne pouvoir ſoutenir les regards du diſgracié. Il revoyoit ſans embarras ceux qu'il puniſſoit ſans colere, & ceux qui l'avoient inſulté ſans raiſon. Soutenu de ſa propre eſtime, il ſavoit que ſa réputation ne dépendoit ni des ſatyres des Liancourts, ni des flatteries des Deſpréaux.

Les Princes de Conti & de la Roche-ſur-Yon revinrent de Hongrie, parurent à la Cour, & furent par-tout froidement reçus. Ils étoient les premiers coupables, par le mauvais exemple qu'ils avoient donné, avant & après leur voyage. Le Roi dit à Madame de Maintenon, qu'il ôtoit à M. de Conti les grandes entrées, & qu'il le lui feroit dire par la Princeſſe. » Sire, répondit Madame de Maintenon,

» laissez à Me. de Conti l'emploi d'annoncer les bonnes nouvelles : c'est à moi » de porter les mauvaises. " En affligeant le Prince, elle le consola, & lui promit que le passé seroit bientôt oublié. (1)

M. de Conti mourut de la petite-vérole à Fontainebleau, sans postérité. Ses titres & ses biens passerent à M. de la Roche-sur-Yon, son frere, qui épousa la fille de M. le Prince, obtint sa grace, & la mérita, comme nous le verrons dans la suite.

CHAPITRE III.

Les Dévots.

LE Roi, porté au bien par Madame de Maintenon, le soutenoit avec tant de fermeté, qu'on vit bientôt un changement à la Cour; on commença à y parler de dévotion. Les Dames les plus déréglées furent les plus hypocrites. Les Eglises, les confessionnaux, les bals, & les loges de l'Opéra affluoient de monde.

(1) Msts. de l'Evêque d'Agen, du Marquis de Dangeau, de Me. de Glapion, &c.

Madame de Montefpan donnoit l'exemple, & vouloit du moins plaire par un peu de piété mêlé à un refte de magnificence. Les fêtes devinrent moins fréquentes ; tout jufqu'au plaifir prit un air férieux. Louis s'applaudit de ces converfions apparentes, les femmes lui facrifierent leurs goûts les plus chéris ; les amants furent renvoyés, où fe cacherent ; le rouge commença de s'effacer : toutes les modes eurent plus de modeftie, dans l'effet & dans le nom ; on eut des fcrupules, on eut du regret d'être brouillé avec Rome.

Madame de Maintenon n'étoit point trompée. Elle favoit diftinguer celles qui revenoient à Dieu de bonne foi, de celles qui ne faifoient que fe monter fur le ton du jour, & qui, en acquérant de la dévotion, s'acquéroient un vice de plus. Mais peut-être en avançant la gloire de Dieu, étendit-elle trop le pouvoir du Clergé. Les dévots étoient confultés fur tout : un Curé de Verfailles devint un homme important ; fous ombre de réformer les mœurs, l'Eglife entra dans les affaires d'Etat ; ceux que la confeffion rend maîtres des fecrets de toutes les familles, fe prévalurent de cette connoiffance pour accréditer leurs confeils.

On cria beaucoup contre ces commen-

cements du regne des Prêtres. Tous, disoit-on, donnent des avis au Roi; aucun ne parle pour le peuple. Dans la suite, ces clameurs se réveillerent. On reprocha aux dévots de laisser un bon Général dans l'inaction, parce qu'il n'entendoit pas la Messe, de disgracier un Prince du Sang, parce qu'il étoit libertin.

Le Roi vouloit que sa Cour fût aussi unie que sa famille. Il réconcilia les Seigneurs divisés par de vieilles haines, ou par de longs procès. Un incrédule refusoit-il à la mort le Prêtre & les Sacrements? Louis écrivoit de sa main à l'agonisant une lettre pressante, dont le Prêtre étoit le porteur (1). Un mari vivoit-il mal avec sa femme? Louis leur envoyoit par le Curé de Versailles un ordre de s'aimer (2).

De la contrainte naquit le crime. Quelques jeunes gens de la Cour établirent une Confrairie, où des Princes furent initiés. On les accusa d'avoir posé pour premier statut, un serment de renoncer à toutes les femmes. Il est certain qu'ils firent des débauches où les femmes seules manquoient. Le Roi sut ces énormités, exila un Prin-

(1) Mém. de Dangeau.
(2) Mém. de l'Evêque d'Agen.

ce, fit donner le fouet à un autre, témoigna tant d'indignation, que personne n'osa parler pour les coupables, & dit du Duc de G.... » Je le laisse à la Cour : » je le méprise trop pour le punir ". Je crois devoir passer leurs noms sous silence, par respect pour les vertus de leurs peres, & par égard pour les dignités de leurs enfants.

Les exilés revinrent, & le crime avec eux. Hébert, Curé de Versailles, sans cesse étourdi des plaintes de violence & de séduction de la part des Grands, pria Me. de Maintenon d'en parler au Roi. » Je l'ai » souvent fait, dit Me. de Maintenon ; » mais toutes les fois que je l'ai pressé » de faire un exemple, il m'a répondu : » Il faut donc que je (1) . . . . . .

. . . .

La dévotion ne changea point les mœurs. Le luxe étoit au comble, & tous les maux qu'il traîne à sa suite. Le Roi en avoit donné l'exemple. Aussi Me. de Maintenon lui disoit-elle : » Sire, vous avez fait à la vertu » une plaie qui saignera long-temps ". A l'aspect de ces maisons royales, dont les dehors donoient une idée de la grandeur

---

(1) Mem. Mss. de l'Evêque d'Agen.

du Monarque, & l'intérieur une idée de ſes richeſſes & de ſon goût, l'étranger étoit ſaiſi d'étonnement, & le François d'émulation. Le Seigneur faiſoit en petit ce que le Roi faiſoit en grand. Et ce qui vingt ans auparavant eût été regardé comme une profuſion blâmable, étoit devenu une louable modération. Les Princes ſe conſoloient de la perte de leur pouvoir, en acquérant l'empire des modes. Les états commençoient à ſe confondre : celui qui étoit devenu riche, égaloit celui qui étoit né grand ; le pauvre imitoit le riche ; le Clergé n'employoit qu'aux beſoins de la vanité les richeſſes deſtinées aux beſoins des pauvres, & la finance menaçoit déja d'envahir les Charges de Judicature.

Il eſt vrai que le Commerce & les Arts avoient enrichi la France. Mais, faute de loix ſomptuaires, les fruits de l'induſtrie protégée par Colbert étoient dévorés par le François, au-lieu d'être vendus à l'étranger. Le luxe avoit commencé la ruine de la nation : la révocation de l'Edit de Nantes l'acheva.

CHAPITRE IV.

Révocation de l'édit de Nantes.

C'Eſt en gémiſſant que je rouvre les plaies de la patrie. Mais il eſt peut-être utile de s'arrêter un inſtant ſur un événement qui fut le terme des proſpérités de la France, & qui changea tout le ſyſtême de l'Europe.

Dès que Louis, rappellé à lui-même par Me. de Maintenon, eut pris le parti de la dévotion, il commença d'avoir des conférences avec Mr. de Harlay, Archevêque de Paris, avec Mr. Boſſuet, Evêque de Meaux, & avec le Pere de la Chaiſe. Ces conférences roulerent d'abord ſur la piété, & enſuite ſur la Religion. On vanta ſi fort le zele de Théodoſe & de Charlemagne pour l'extirpation de l'héréſie, on repréſenta le Calviniſme par tant de côtés odieux, on lui exagéra avec tant d'enthouſiaſme la gloire qu'il y auroit à étouffer un monſtre que ſix de ſes prédéceſſeurs n'avoient pu terraſſer, que le Roi ſe perſuada que le vrai moyen d'expier ſes péchés, c'étoit de rendre tout ſon Royaume Catholique. On avoit laiſſé faire à cette

idée tant de progrès, qu'il dit un jour à Mr. de Ruvigny, que pour détruire l'héréſie, il conſentiroit volontiers qu'une de ſes mains coupât l'autre. Ce Seigneur lui repréſentant que l'Edit donné par Henri IV, conſervé par Louis XIII, ratifié par lui-même, étoit tous les jours violé par les déclarations du Conſeil, le Roi lui répondit : » Mon grand-pere vous ai- » moit, mon pere vous craignoit : pour » moi, je ne vous crains ni ne vous » aime". (1). Ruvigny eût pu repliquer : Cependant nous ſommes des hommes & vos ſujets.

Louvois fut jaloux des conférences, en pénétra le myſtere, & trembla pour ſon crédit. Il mit tout en uſage pour avoir part à ce qui ſe feroit. Mais quelle apparence qu'un Miniſtre de la guerre pût entrer utilement dans des affaires de Religion? Louvois en trouva le moyen. Il ſavoit que Louis aimoit la célérité, étoit refroidi par les moindres obſtacles, & ne voyoit que difficultés dans la converſion de tant de milliers de ſujets. Il aſſura qu'il avoit en main de quoi les réduire prompte-

(1) Mém. Mſts. de l'Evêque d'Agen. *Vos dilexit Avus, timuit Pater : aſt ego neutrum.*

ment : & comme il ne connoiſſoit que l'autorité, il voulut que les troupes aidaſſent à la perſuaſion. Son plan fut ſuivi : les Prêtres & les Dragons furent répandus dans les Provinces, & firent à l'envi des proſélites. La gazette de France étoit remplie de converſions, & ne diſoit mot des étranges Miſſionnaires qui les opéroient. Les Curés, après avoir laſſés les Huguenots par des ſupplices, venoient leur dire. *Voyez, & goûtez combien le Seigneur eſt bon.*

En vain leur Député général ſe plaignoit aux Miniſtres des vexations des Intendants. Les Miniſtres promettoient des adouciſſements, & expédioient des ordres plus rigoureux. Il falloit abjurer ou ſouffrir. Les perſécutés préſentoient aux oppreſſeurs ces Edits ſacrés, à l'ombre deſquels ils vivoient : c'étoit oppoſer le papier au fer.

Après que le militaire eut diſpoſé les eſprits à recevoir la vérité, on fut d'avis de frapper le grand coup. On préſenta au Roi tant de liſtes infidelles d'abjurations achetées, que ce Prince crut que l'Edit de Nantes étoit déſormais inutile, & ne méritoit pas d'être conſervé pour un petit nombre d'opiniâtres qui reſtoient. On lui fit enviſager comme pro-

visionnel & extorqué, un Edit dont les articles publics traitoient les Réformés comme des sujets nécessaires, & les articles secrets comme des sujets chéris. Le Royaume entier, lui disoit-on, sera Catholique. Les peres résisteront peut-être : les enfants seront plus dociles. Promesses, espérances démenties par l'événement. Après soixante-dix ans do'ppression, la race des prescrits reparoît aussi nombreuse & plus ferme que jamais.

Cette grande question ne fut point agitée dans le Conseil, tant Louis étoit prévenu. La postérité demandera peut-être quelles furent les raisons qui engagerent un Prince si doux & si sage à faire quatre millions de malheureux. Qu'elle sache qu'il y fut déterminé par le zele seul ; qu'il n'avoit lieu ni de les haïr, ni de les redouter, ni de s'en plaindre, & qu'il ne les connoissoit que par les services qu'ils lui avoient rendus. Qu'elle apprenne qu'il n'y eut jamais, entre les particuliers, de procès qui n'ait été discuté avec plus de soin, d'équité, de lenteur, qu'un procès qui intéressoit la cinquieme partie de la nation ! Le Conseil opina unanimement pour la révocation de l'Edit ; & parmi tant de Ministres d'Etat, il ne se trouva pas un homme.

A cette nouvelle, Gourville prédit tous les maux qui devoient résulter d'un parti si violent : on se moqua de Gourville. Il nous a fallu un siecle, pour nous convaincre que le valet de chambre du Duc de la Rochefoucault avoit raison. Et encore avons-nous des gens en place qui feignent d'en douter, comme s'ils étoient coupables des fautes de leurs prédécesseurs.

Châteauneuf dressa l'Edit sévere, & parut en mépriser les dispositions. Le Roi y disoit qu'il ne restoit presque plus d'hérétiques dans son Royaume. Le Tellier le scella, & mourut content. Le Parlement, aujourd'hui citoyen, alors fanatique, l'enrégistra sans remontrances. Louvois le fit exécuter. » Sa Majesté veut, écrivoit-il » au Duc de Noailles en Languedoc, qu'on » fasse essuyer les dernieres rigueurs à » ceux qui ne voudront pas se faire de » sa Religion. " Voilà comme on parloit aux consciences. En vain les Huguenots disoient qu'il valoit mieux n'avoir aucune Religion qu'en avoir une meurtriere ; que les esprits ne s'attaquoient pas comme les villes. On leur montroit l'ordre exprès du Roi, de penser comme lui.

Les Jansénistes persécuterent pour n'être pas persécutés eux-mêmes. Les Jésuites répondirent à l'espérance qu'on avoit

de

de leur zele : ils inſtruiſirent & opprimerent. Fénelon ſeul refuſa d'avoir des ſoldats pour adjoints dans ſes miſſions de Poitou.

L'Archevêque de Paris blâma la révocation (1), & en félicita publiquement le Roi. Le Pape ne témoigna ni joie ni reconnoiſſance, & alors ſe vérifia ce que la Reine de Suede avoit dit au Sénat de Stockolm : *Je connois le Pape : il ne donneroit pas quatre ſols de toutes vos ames.* (2)

A Paris, les uns dirent que le Royaume ſeroit déſormais tranquille, comme s'il ne l'étoit pas depuis quarante ans. Les autres ſoutinrent que c'étoit acheter trop cher le repos ; que les premieres guerres des Huguenots avoient été entrepriſes pour aſſurer aux Bourbons la Couronne de Capet, déja eſſayée par les Guiſes ; que les autres avoient été produites ou par l'intolérance des Catholiques, ou par l'ambition des Grands ; & que le déſeſpoir d'un Peuple opprimé, réduit à des aſſemblées clandeſtines, étoit plus à craindre

(1) Mém. de M. l'Evêque d'Agen.
(2) Mémoires de Chriſtine, par M. Arckenholtz, tome II.

que les délibérations de Synodes où le Roi étoit présent par ses Commissaires.

Des Evêques firent l'apologie de l'oppression, & soutinrent à mots couverts, que Jesus-Christ avoit ordonné de lui faire des disciples à coups de bâton. (1) En vain, les opprimés croyoient que l'intolérance ne faisoit que des hypocrites qui se jouent de la Religion, des indifférens qui la méprisent, ou des Déistes qui la combattent. On rioit de leurs raisons & de leurs malheurs; & tandis que les Evêques d'Espagne livroient au feu les Juifs qui profanoient les Sacrements, ceux de France envoyoient aux galeres les Calvinistes qui refusoient de les profaner. Les uns & les autres servoient pourtant un Dieu de paix; les Huguenots maudissoient un Dieu si sanguinaire.

Le Clergé complimenta le Roi d'avoir réuni sans violence tous ses sujets au St. Siege. Les Religionnaires ne purent porter leurs plaintes aux pieds du Trône; & Louis fut persuadé, que Bâville, la Trousse, Marsillac, étoient des Apôtres fort doux (2).

---

(1) Msts. de l'Evêque d'Agen.

(2) Lettre de Me. de Maintenon au Cardinal de Noailles.

Cependant les Provinces étoient pleines de désolations ; les enfants arrachés du sein de leurs meres ; les livres sacrés, brûlés par la main du bourreau ; des Gentilshommes, mis au nombre des forçats ; des femmes, ignominieusement rasées pour avoir chanté les Hymnes de David en François ; des Pasteurs, condamnés à expirer sur la roue, pour n'avoir pas abandonné leur troupeau aux loups dévorants ; les vieillards, traînés à l'Autel par un soldat, qui en blasphêmant, leur ordonnoit de recevoir son Dieu ; les relaps, jettés dans les plus affreux cachots ; les convertis, environnés d'espions qui comptoient leurs soupirs ; les peres, jugés sur les délations de leurs enfants ; les mourants, persécutés jusques dans les derniers moments de leur vie, cherchant la lumiere, ne trouvant qu'un Prêtre odieux, & rendant à la fois l'ame & l'Hostie ; les cadavres des opiniâtres, exhumés, foulés aux pieds, & jettés à la voirie ; un peuple entier, gouverné par d'autres loix que ses Concitoyens, fatigué par une oppression lente, jaloux du sort de ses peres, qui du moins avoient été massacrés dans une même nuit ; & pour comble d'horreurs, des vierges violées dans les bras de leurs meres ; d'autres, livrées

à des tyrans qui portoient des flambeaux allumés.... La plume ſe refuſe à ces énormités : mais qu'on imagine tout ce que peut inventer de plus cruel, un Moine écumant de luxure, de zele & de rage.

Ce tableau n'eſt point exagéré. L'Hiſtoire du ſiecle paſſé nous en a conſervé des traits incroyables à force d'être atroces, ſi l'Hiſtoire de celui-ci ne nous en offroit de pareils. (1) Les Intendants ne ſont point encore las de tourmenter les hommes pour honorer celui qui les a fait.

Mais où étoit Louis XIV dans le temps que ſes Miniſtres faiſoient des déſerts de ſes plus belles Provinces ? Il célébroit par de ſuperbes fêtes les noces du Duc de Bourbon, & de Mademoiſelle de Nantes : il projettoit les ſiennes ; il s'applaudiſſoit du nombre & de la facilité des converſions ; il achevoit Verſailles ; il commençoit Marly ; il écoutoit Boileau, qui lui diſoit :

L'Univers ſous ton regne a-t-il des malheureux ?

---

(1) Voyez les plaintes des Réformés de France, par Claude : l'hiſtoire de l'édit de Nantes, par Benoît : & l'hiſtoire manuſcrite des Religionnaires, depuis la révocation, par M. Court. Voyez auſſi l'accord parfait, & les pieces juſtificatives qui ſont à la ſuite du Traité du Culte public de feu M. de la Chapelle.

Les rigueurs qu'on exerça dépeuplerent le Royame & ne le convertirent point. (1) Les Huguenots ſortirent par milliers, & portérent ailleurs leur argent, leur induſtrie, & la haine de la Religion des François. Quelle perte pour l'Etat, que la fuite de tant de ſujets! & quelle perte pour un Roi de France, qui ne peut perdre que des ſujets dont il eſt aimé!

Toute l'Europe, étonnée du ſacrifice que la politique avoit offert à la ſuperſtition, en recueillit les victimes avec empreſſement; & les fugitifs trouverent parmi les Turcs, plus d'humanité, que parmi leurs Concitoyens.

Sans cet incident, qu'on ne prévit pas, quoique la dépopulation cauſée par les dragonnades l'eût annoncé, on pouvoit dire que l'objet de l'Edit de révocation, qui étoit l'unité de créance dans le Royaume, pouvoit être regardé comme un acte également religieux & politique. Mais il eſt certain que la raiſon d'Etat n'y entra qu'après qu'on eut vu le mauvais ſuccès de la raiſon d'Egliſe. Ce fut alors que, pour ſe conſoler de la perte de tant de ſujets, & des rétractations de tant de convertis,

(1) Mſts. de l'Evêque d'Agen.

on dit que dans le fond, l'Etat ne perdoit que des Citoyens rebelles ou mal intentionnés. Alors on rappella les guerres civiles. On ne reprochoit rien aux Guises; les Rohans étoient bien à la Cour; les Huguenots payoient pour eux.

Louvois se joua indécemment de la parole Royale. L'Edit révocatif, pour retenir en France les prétendus Réformés, leur assuroit la liberté de conscience, & ne leur ôtoit que l'exercice public. Le lendemain, des ordres furent expédiés partout pour leur ravir cette liberté. Certainement c'est un crime dans un Ministre d'engager le Souverain à mentir à ses sujets.

Si le Roi n'eût pas été surpris, il est vraisemblable qu'il n'eût jamais révoqué l'Edit. On voit dans ses lettres à l'Electeur de Brandebourg & au Duc de St. Aignan, (1) combien il étoit juste, quand il ne consultoit que lui-même. Van Robais dit au Contrôleur des Finances, que la révocation ruineroit absolument l'utile manufacture d'Abbeville. Ces paroles allerent jusqu'au Roi. Van Robais eut une chapelle & un Ministre, qui furent refusés

---

(1) Voyez Pieces justificatives, tome VI.

au Maréchal de Schomberg, faute de connoître le prix d'un homme : Je veux, dit » Louis, que mon Royaume soit Catho- » lique ; mais je n'entends pas qu'il soit » appauvri. »

Jamais peuple plus malheureux. Il étoit du moins permis aux Maures de sortir d'Espagne. Les Religionnaires, forcés à rester en France, sans Temples, sans culte, firent dans les déserts des assemblées religieuses, qu'on traita d'attroupements séditieux. Violer des loix qu'ils ne pouvoient observer sans être coupables devant Dieu, & méprisables aux yeux mêmes du Législateur ; chanter les Cantiques de David ; pleurer sur les ruines des Temples abattus, furent des crimes d'Etat. De-là ces déclarations qui remplirent les galeres. L'Etat s'épuisa ; le Monarque ne sut pas se lasser de punir, ni l'Hérétique de résister ; & les rigueurs, tantôt adoucies, tantôt augmentées, montrerent l'incertitude des principes d'après lesquels on avoit agi.

La vaine gloire, ce fantôme que le Sage méprise, & que les Rois adorent, ravit aux Protestants leur derniere espérance. Louis voulut à tout prix soutenir ce qu'il avoit commencé. L'hérésie s'étoit roidie contre le zele ; l'autorité se roidit contre l'entêtement. Et de ce combat entre la

conſcience qui crioit : Je ſuis libre, & le deſpotiſme qui répondoit : Non, tu ne l'es pas, on vit naître, d'un côté, la réſolution de tout ſouffrir, & de l'autre, celle de tout écraſer.

Sourd au cri de la Nation, Louis entendit celui de toute l'Europe. Il apprit des Pays étrangers les nouvelles de ſon Pays; & les Ambaſſadeurs lui dirent les vérités, que ſes Intendants lui taiſoient. Bonrepaux, Barillon, le Comte d'Avaux, l'avertirent dans toutes leurs dépêches, que toutes les Cours retentiſſoient des plaintes des Proteſtants contre ces violences. Il répondit au Comte d'Avaux, qui l'informoit que des Négociants Huguenots alloient ſortir du Royaume, & trois millions avec eux : » Mon Royaume ſe purge."

D'Avaux oſa répliquer que le purgatif le rendroit éthique, & offrit de ramener en France, par des voies de douceur, quantité d'ouvriers néceſſaires aux Manufactures & au Commerce. » S'ils » n'abjurent, répondit Louis, il vaut » mieux qu'ils reſtent dans les Pays étran» gers, que de retourner dans le mien » avec la liberté de demeurer dans leur » erreur." Paroles où l'on cherche en vain le pere du Peuple; on n'y voit qu'un dévot piqué de s'être mépris.

Les Puiſſances Proteſtantes intercéderent ſouvent auprès de lui pour les infortunés, & ſouvent il fut inexorable. L'Ambaſſadeur d'Angleterre demandant la liberté des Galériens pour cauſe de Religion, le Roi lui répondit : » Que diroit le Roi » de la Grande-Bretagne, ſi je lui de- » mandois les priſonniers de Newgate? (1) » Sire, repliqua l'Ambaſſadeur, le Roi, « mon maître, les accorderoit à Votre » Majeſté, ſi elle les réclamoit comme » ſes freres. "

Quelques réfugiés oublierent, & l'amour dû à leur Patrie, & le reſpect dû à leur Souverain. Ils donnerent à vomir des libelles, le temps qu'ils auroient dû employer à ſanctifier leurs ſouffrances, s'ils étoient Chrétiens, & à prier pour leur Roi, s'ils étoient François. Quelques-uns des principaux porterent les armes contre lui, tels que Schomberg, Ruvigny, le Comte de Roye, &c. dont la malveillance irrita la Cour, bien plus qu'elle ne l'allarma. Les Catholiques leur reprocherent d'être moins bons Citoyens, que les Cimons & les Ariſtides, qui n'avoient

---

(1) Priſon de Londres, où l'on enferme les malfaiCteurs.

point porté le fer & le feu autour des murailles de leur ingrate patrie ; comme si l'épée des Héros de toutes les Religions n'appartenoit pas aujourd'hui au Prince qui la paye le mieux.

Les reproches qu'on fit aux réfugiés sur leurs plaintes ameres, n'étoient pas plus justes. Il est permis aux malheureux de soupirer : le Christianisme nous rend patients, mais ne nous rend pas insensibles. Quelques-uns n'avoient plus le cœur François ; mais on avoit tout fait pour le leur arracher.

Rien n'aigrit plus Louis, que l'esprit républicain que la plupart prirent dans les Etats libres où ils se réfugioient. Ils déchirerent le voile sacré qui couvre ces droits primitifs, qu'on ne peut discuter sans les méconnoître. A la vue de tous ces traités qui sapoient les fondements de l'autorité monarchique, Dieu nous garde, s'écrioient les Sages, d'un Pape Huguenot !

Les presses de Hollande, auparavant libres, alors licencieuses, inonderent la France d'écrits, dont les Auteurs exhaloient avec indécence leur ressentiment contre tous ceux à qui ils attribuoient leurs malheurs. Louvois, le seul coupable, étoit le seul épargné. Le François

impute toujours les délires de son Roi à l'homme qu'il consulte, ou à la femme qu'il aime. Les Religionnaires accuserent de toutes les violences le P. de la Chaise, qui le premier avoit dit au Roi combien l'exhumation des cadavres traînés sur la claye étoit odieuse & barbare, & Madame de Maintenon, qui auroit frémi, si on lui avoit seulement représenté tant d'hommes & de femmes pendus par les cheveux aux planchers des chambres, ou aux crochets des cheminées, lardés d'épingles, déchiquetés avec des pincettes rougies au feu, poursuivis dans les champs & dans les bois comme des bêtes sauvages, enflés avec des soufflets, plongés dans des puits, jusqu'à ce qu'ils eussent prononcé ce mot: *Je me réunirai.*

D'après les cris d'une prévention aveugle, quelques Historiens (1) assurerent que Me. de Maintenon avoit concerté avec les Jésuites la révocation de l'Edit de Nantes. Cependant ce projet avoit été

(1) Limiers, Larrey, & sur-tout le Vassor, qui, dans son histoire de Louis XIII, insulte Me. de Maintenon & la Maison de Noailles, par ressentiment contre le Cardinal de ce nom, qui lui avoit témoigné beaucoup de mépris.

conçu dans un temps où elle avoit de la faveur, mais nulle influence dans les affaires. Louis pouvoit bien parler à une femme des délibérations du Conseil ; mais il n'alloit pas délibérer avec elle. La révocation ne fut point une saillie de zele, mais le fruit d'une raison depuis longtemps prévenue. Madame de Maintenon, trop peu en garde contre les fureurs des dévots, avoit sans doute affermi le Roi dans le pieux desir de voir tout son Royaume promptement Catholique. Mais elle étoit trop sage pour conseiller les violences, & trop compatissante pour ne pas les désapprouver. Imputer à quelqu'un un crime sans preuve, est une calomnie : lui imputer sans preuve un crime opposé à son caractere, est une absurdité. Tout ce qui nous reste de Me. de Maintenon, la justifie. Dans un de ses écrits, adressé au Roi, elle blâma sans détour les loix pénales, les communions forcées, & cet esprit d'inquisition qui s'étendoit sur les effets de commerce. Il est vrai qu'elle soupçonnoit d'être des sujets dangereux, les Huguenots, qui, exclus de toutes les charges, ne pouvoient plus être que des sujets utiles. Mais elle savoit que la vraie Religion a toujours été persécutée, & n'a jamais persécuté : que l'Eglise a droit de

punir les Hérétiques par des anathêmes, mais non d'égorger des hommes ; & que la puiſſance du glaive eſt confiée aux Princes contre ceux qui violent les loix de l'Etat, & non contre ceux qui expliquent mal celles de Dieu.

Si elle reſta dans le ſilence ſur un ſujet qui devoit la toucher ſi vivement, elle y fut preſque obligée. Le Marquis de Ruvigny, (1) lui ayant parlé pluſieurs fois pour l'intéreſſer aux malheurs de ſes anciens freres, Madame de Maintenon lui répondit toujours, qu'elle ne devoit point entrer dans les affaires, que ce n'étoit point ſon perſonnage, & l'exhorta à ſe convertir lui-même. Ruvigny, auſſi attaché par honneur que par conſcience à la cauſe qu'il défendoit, ne fut point tenté de ſacrifier ſes commettants à ſes vues particulieres. Il crut entrevoir que Me. de Maintenon étoit plus portée à nuire aux Huguenots, qu'à les ſervir. Pour décréditer les conſeils qu'elle pouvoit donner, il lui échappa de dire devant le Roi,

(1) Après avoir ſervi Louis XIV en Angleterre dans pluſieurs négociations épineuſes, il ſervit Guillaume III, qui le créa Lord de Galloway.

que Madame de Maintenon étoit née Calviniſte, qu'elle l'avoit été juſqu'à ſon entrée à la Cour, & que peut-être elle l'étoit encore dans le cœur.

Il ne fut pas difficile à Me. de Maintenon de ſe laver d'une pareille accuſation. Mais on croira aiſément qu'elle en fut offenſée, & que cela put contribuer à ſuſpendre les effets de ſon inclination naturelle à la douceur & à la pitié, & mettre un obſtacle aux bons offices qu'elle auroit pu rendre dans la ſuite, pour modérer du moins les rigueurs extrêmes qu'on exerça dans les premiers moments.

Vraiſemblablement elle en ignora les excès : c'eſt bien à Verſailles, dans le ſein des plaiſirs, auprès d'un Trône dont les avenues étoient gardées par des Prêtres menteurs, parmi des flatteurs attentifs à écarter toutes les vérités fâcheuſes; c'eſt bien de-là qu'elle pouvoit entendre les gémiſſements du Languedoc, du Dauphiné & du Poitou déſolés! Cependant ſa charité fut réveillée par le récit des nouvelles cruautés exercées à Paris, où l'on n'avoit encore oſé prouver des opinions avec le fer, de peur d'indigner un peuple humain, quoique ſuperſtitieux.

Me. de Maintenon dit au Roi, qu'il

étoit à craindre qu'on n'inſpirât à ceux qu'on vouloit ramener, une antipathie éternelle pour la vraie Religion; que le crime devoit exciter ſon indignation, le vice ſon zele, l'erreur ſa pitié. Elle parla ſi fortement, que le Roi ne put s'empêcher de lui dire : » Votre diſcours, Madame, » me fait de la peine : ne ſeroit-ce point » un reſte d'attachement pour votre an- » cienne Religion (1)? " Bayle fit la même réflexion ſur un pareil propos de la Reine Chriſtine (2). Ces deux Dames ré- pondirent ſans doute : Etre Catholique, ſeroit-ce être cruel?

On aſſure que le Roi étant à une promenade en carroſſe avec Me. de Maintenon, Mlle. d'Armagnac, & Mr. Fagon, la converſation tomba ſur les vexations dont on avoit ſi inutilement fatigué les Huguenots; que le Médecin en conta quelques traits; que Me. de Maintenon en fut attendrie; que le Roi en parut touché, & dit : » S'ils ont été maltraités dans leurs

(1) Souvenirs de Me. de Glapion.

(2) La Reine Chriſtine avoit déſapprouvé les dragonnades dans une lettre au Chevalier de Terlon. Bayle avoit dit que c'étoit un reſte de Proteſtantiſme.

» personnes ou dans leurs biens, j'espere » que Dieu ne m'imputera pas des vio- » lences que je n'ai pas ordonnées. " Il se trompoit : Dieu punit les Rois qui ne savent pas ce qui se passe chez eux.

CHAPITRE V.

Etat du cœur.

LA destinée de Me. de Maintenon n'étoit pas encore fixée, & son cœur n'étoit pas tranquille. Quand elle voyoit les heureux effets de l'inclination du Roi pour elle & de ses complaisances pour lui, elle étoit rassurée sur son état & sur son penchant ; mais à cette sécurité momentanée succédoient les longues agitations d'une ame qui se replie avec trop de curiosité sur elle-même. Sa tiédeur pour les exercices de piété auparavant pratiqués avec tant de ferveur, les distractions qui venoient troubler ses prieres, le besoin que son cœur avoit de la présence du Roi, son ennui par-tout où il n'étoit pas, son inquiétude, son embarras par-tout où il étoit, le chagrin d'être obligée de se dérober à ses visites, la crainte d'être tra-

hie par les empressements ou par les froideurs, la honte des passions, le ridicule d'aimer à tout âge, la folie d'aimer un Roi à celui qu'elle avoit, peut-être la confusion de se surprendre, ou dans des desirs mal réprimés, ou dans des espérances ambitieuses, ou dans des craintes jalouses, tout cela la jettoit en des perplexités, que toute sa raison ne pouvoit calmer. Sa fortune lui paroissoit un miracle, mais ses amours un délire.

Elle appréhendoit sur-tout d'être accusée d'avoir fait servir Dieu à des projets d'élévation, & d'avoir employé la piété à remplir la place d'une maîtresse. Elle ne pouvoit soutenir cette idée : la vertu ne l'élevoit pas encore au-dessus du respect humain. Elle frémissoit du seul soupçon d'occuper un rang souillé par des vices qu'elle détestoit ; & quoique certaine de l'occuper sans crime, elle étoit aussi allarmée du scandale qu'on pouvoit prendre ou feindre d'avoir pris, que de celui qu'elle étoit sûre de ne pas donner. Il lui sembloit que Dieu lui demandoit compte de tous les jugements téméraires que la Cour formoit contre elle par malice ou par ignorance.

Sortir de la Cour, c'étoit s'éloigner du Roi, c'étoit s'éloigner de soi-même, c'é-

toit quitter le meilleur & le plus reſpectable des amis. Y demeurer, c'étoit haſarder ſa réputation, & ſcandaliſer l'Europe déja étonnée de ce mêlange de piété connue & de foibleſſe ſoupçonnée. Le premier étoit impoſſible à l'amour, & le ſecond à la vertu. Dans le premier parti, elle trouvoit une eſpece d'hypocriſie & de baſſeſſe : elle prévoyoit que le Roi la retiendroit ou la rappelleroit; qu'elle ne réſiſteroit ni à ſes invitations ni à ſes ordres; & que le public, qui avoit ri ſi impitoyablement de la ſuite de la Valliere, attribueroit ſa retraite à un projet formé d'enchaîner le Prince, & le refus de revenir, au même artifice. Dans l'autre, elle trouvoit tout, hormis la gloire. En vain elle ſe blâmoit de dépendre ſi lâchement de l'opinion; elle n'en pouvoit ſecouer le joug; & elle étoit le jouet des ſentiments que ſe permet une femme tendre, & de ceux que ſe reproche une dévote.

Dans ce choc de mouvements oppoſés, elle n'avoit perſonne de qui elle pût prendre conſeil. A un certain âge, on n'avoue point à ſon meilleur ami, qu'on aime : & à aucun âge, on ne le dit à un Confeſſeur. Me. de Maintenon, preſſée par ſes inquiétudes, dit ſans doute au ſien qu'elle

étoit aimée. L'Abbé Gobelin, qui lui montroit toujours Dieu la conduisant par la main, la rassura sur ses scrupules; & en insistant sur le tort qu'elle feroit au Roi, lui ouvrit les yeux sur celui qu'elle se feroit à elle-même : le salut d'un Prince si cher étoit en péril : le quitter, c'étoit lui ravir tout ce qui pouvoit le ramener à Dieu, lui ôter sa consolation & son appui, résister aux desseins de la Providence : qu'il allât à Dieu par l'estime, par la grace, ou par l'amour, peu importoit, pourvu qu'il y arrivât. Me. de Maintenon fut aisément persuadée : son cœur lui parloit pour le Roi, encore plus haut que son Directeur. Gobelin, incapable de prévoir les événements les plus prochains, la conduisit comme s'il eût prévu les plus éloignés. L'esprit borné fait d'ordinaire tout ce qui semble n'appartenir qu'à l'esprit étendu.

Cependant, soit pour sonder le cœur du Roi, soit pour l'accoutumer à son absence, elle lui demanda la permission de passer un mois à Maintenon, malgré les insinuations de Me. de Montchevreuil, qui lui faisoit entendre qu'à son retour elle trouveroit prises ces heures délicieuses que toute la Cour lui envioit. Me. la Dauphine, qui n'avoit pas oublié le voyage

de St Cloud, y consentit volontiers. Le Roi fut plus difficile. » Vous le pouvez, » Madame, lui dit-il, je me fais une loi » de ne vous gêner en rien ; mais songez » combien vous m'affligerez, si vous me » quittez un seul jour. "

Rien n'est plus tyrannique que les prieres de l'amour. Me. de Maintenon renonça aux plans de retraite, & mit toute sa prudence à échapper aux conjectures humiliantes que tiroient ses envieux de l'équivoque apparente de son état. Elle y réussit. Tout le monde fut persuadé qu'elle étoit favorite sans être maîtresse. L'hommage du Courtisan prend malgré lui les nuances des sentiments qu'inspirent ceux qui en sont les objets : aux respects qu'on lui rendoit, elle vit qu'on savoit que son Roi n'étoit que son ami.

CHAPITRE VI.

Voyages de Marly.

TOute la Cour étoit dans ses intérêts. Elle en avoit gagné une partie par sa modération. Le reste suivoit le grand nombre. Elle ne sit pas servir à enchaîner

le Roi, ces agréments extérieurs qu'elle conſervoit encore : tout ſon ajuſtement étoit d'une perſonne d'un âge plus avancé. Elle eût pu former des intrigues pour le retenir ; mais elle étoit incapable & de projets, & d'artifices. Elle le traitoit ſans indulgence, comme ſans ſévérité, avec toute la complaiſance d'une amie & tout le reſpect d'une ſujette. Elle évitoit ſur-tout ces moments critiques, où une femme eſt obligée de donner des eſpérances ou des refus.

Louis prenoit plaiſir à marquer la préférence que ſon cœur lui donnoit ſur Me. de Monteſpan. Celle-ci ayant dit qu'elle comptoit mourir bientôt, & Me. de Maintenon, qu'elle croyoit vivre cent ans : » C'eſt, dit le Roi, tout ce qui pourroit » m'arriver de plus heureux. "

La maîtreſſe recevoit tous les jours de nouvelles mortifications : à la fin elle s'y endurcit, & les reçut avec fermeté. Me. de Maintenon eût bien voulu les lui épargner : Me. de Monteſpan n'en manquoit pas une.

Il falloit l'éloigner : il falloit ſe délivrer de ſes importunités, & de ces railleries qui avoient ſi ſouvent amuſé le Roi, & qu'alors il commençoit à craindre. Pour cela, on imagina les voyages de

Marly : Louis crut y être plus libre & plus heureux.

Il nommoit ceux qui devoient le ſuivre, & Bontems les logeoit deux à deux dans chaque pavillon. On y trouvoit tout ce qui étoit néceſſaire à la toilette des femmes & même des hommes. Quand les femmes étoient nommées, leurs maris y alloient ſans demander. Toute l'ambition des Courtiſans ſe bornoit à être de ces voyages (1). Cela donnoit un air de faveur, le ſeul bon air à la Cour. La Princeſſe de Montauban, qui n'avoit jamais été du nombre des élues, offrit à la Princeſſe d'Harcourt une ſomme pour ſa place.

Me. de Maintenon y faiſoit la premiere figure, & partageoit avec le Roi les hommages des Courtiſans, qui ſavoient qu'elle pouvoit diſpoſer de la liſte de Marly.

Tandis que le lanſquenet occupoit tous les Seigneurs, Louis s'entretenoit en liberté avec Me. de Maintenon, invitoit ſa ſuite à adorer ce qu'il aimoit, paſſoit les ſoirées chez elle, & ſûrement ne dégageoit ni ne ſoulageoit ſon cœur dans ces tête-à-tête.

---

(1) Ces voyages étoient de trois jours. On y alloit le Mercredi, & l'on revenoit le Samedi.

Me. de Montefpan, que le Roi auroit toujours voulu exclure de ces parties, & que Me. de Maintenon en mettoit souvent par bienféance ou par pitié, fe voyoit oubliée avec un courage apparent. Elle foutenoit à tout le monde que fon regne reviendroit, & avoit le chagrin de n'être crue de perfonne.

Elle laiffoit de temps en temps échapper quelques mots piquants, comme fi elle eût oublié que Louis n'aimoit ni à railler ni à être raillé. » Sire, lui dit-» elle un jour, j'ai une grace à vous de-» mander : laiffez-moi le foin d'amufer les » gens du fecond carroffe, & de préfider » dans l'anti-chambre. " Elle eût pu faire encore une belle retraite; mais il falloit qu'elle fût punie du paffé, & que fes imprudences mêmes achevaffent le triomphe de fa rivale, que fes duretés avoient commencé.

Ses bons mots euffent diverti Me. de Maintenon, s'ils n'euffent irrité le Roi. » Madame, lui dit-elle un jour qu'elle vit » beaucoup de Curés & d'Evêques dans » fon anti-chambre, vous faites apparem-» ment tapiffer votre anti-chambre pour » mon oraifon funebre. " Sa cauflicité mit entre elle & le Roi une barriere, que la chûte même de Me. de Maintenon

n'auroit pu briser. Le Roi apprit d'abord avec peine quelques propos peu mesurés qu'elle avoit tenus, ensuite avec chagrin le goût qu'elle témoignoit pour les mécontents, & enfin avec colere, qu'elle n'avoit à Paris d'autre société que celle de ses ennemis; car il croyoit en avoir.

Les frondeurs se réveillerent. Les réprouvés chansonnerent les élus. On prétendit même qu'une des filles du Roi étoit impliquée dans quelques discours qui n'attaquoient pas moins la personne du Prince que celle de Me. de Maintenon. Louis sentit toute l'ingratitude de ce procédé. Me. de Maintenon l'appaisa. » Ce ressentiment, » lui dit-elle, est-il digne du plus grand » des Rois? Cet outrage, reprit Louis, » est-il fait pour le meilleur des peres? " Le temps aida Me. de Maintenon : les couplets furent oubliés, & la Princesse revint égayer Marly.

Les mœurs de Me. de Maintenon n'étoient point respectées. A la vue de toutes ces chansons, Mr. de Bâville, Intendant de Languedoc, disoit : » J'étois de » sa société, quand elle étoit Madame » Scarron : je l'ai cent fois remenée dans » mon carrosse, des hôtels d'Albret & de » Richelieu dans la rue St. Jacques où » elle demeuroit. J'étois pénétré du même respect

» respect que j'aurois eu pour la Reine.
» Son regard seul en inspiroit ; & nous
» étions tous surpris qu'on pût allier tant
» de vertu, de pauvreté, & de charmes."

CHAPITRE VII.

Projet du Roi.

L'Envie & la haine vouloient abattre Me. de Maintenon, & contribuerent à l'élever. Le Roi, qui tous les jours étoit plus épris, qui la voyoit respectée en public, qui ne connoissoit de grandeur que celle qu'il faisoit, fut si indigné de la voir déchirée en secret, avilie par la satyre, qu'il résolut de la placer au-dessus de la calomnie, & de la combler de tant de faveurs, que ses ennemis seroient confondus, & ses amis même étonnés.

Malgré les murmures de quelques mécontents, tout plioit devant Me. de Maintenon, qui paroissoit ne pas s'en appercevoir : l'idolâtrie des Courtisans étoit au comble: Elle jettoit un coup d'œil, disoit un demi-mot, saluoit comme un éclair; & l'on croyoit sa fortune faite.

On sembloit deviner le dessein du Roi.

Me. de Montefpan feule ne voyoit pas l'incendie qu'avoient allumé les dernieres étincelles d'un tempérament autrefois plein de feu. Tout le refte prévoyoit les fuites d'un engagement fondé fur le refpect & l'amour. Un plaifant imagina des boîtes à portrait, où la Valliere étoit repréfentée, la main fur le cœur du Roi, Mlle. de Fontanges l'avoit fur la bourfe, Me. de Montefpan l'avoit ailleurs, & Me. de Maintenon portoit la fienne fur la Couronne.

Le Roi ne pouvoit fe paffer de maîtreffe, & n'en vouloit plus. Il fongeoit à fe fauver, & il étoit las de tromper Dieu & fon Confeffeur. Il ne vouloit pas fe remarier, parce que l'intérêt de fon peuple le lui défendoit. Il fe voyoit trois petits-fils, & jugeoit prudemment que des Princes d'un fecond lit pourroient caufer des troubles dans fon Royaume, ou du moins des divifions dans fa famille.

Cependant Me. de Maintenon lui plaifoit uniquement. Sa Cour ne lui offroit aucune femme plus digne de fon eftime. Il étoit accoutumé à elle. Son efprit doux & infinuant lui promettoit une compagne auffi agréable qu'une confidente fûre. Il eft vrai qu'elle avoit été unie à un homme peu refpectable : mais vraifem-

blablement elle avoit été son amie, & non son épouse; vingt-cinq ans avoient coulé sur cette tâche; trente ans de considération méritée achevoient de l'effacer : c'étoit un tort de la fortune qu'il étoit beau de réparer. Il n'avoit pas à craindre qu'on dît qu'elle partageoit une autorité dont il étoit jaloux. Il l'avoit reconnue modeste, discrete, incapable d'abuser de la familiarité du maître. Mais que dira le public? le public dira, que je couronne la plus vertueuse de mes sujettes; car quelle autre eût refusé la premiere charge de la Cour?

Ses réflexions lui présenterent & tout ce qui pouvoit le détourner de son engagement, & tout ce qui pouvoit l'y affermir. La gloire combattoit l'amour : l'amour vainquit; il avoit fait un choix tel que la raison l'auroit pu faire.

Me. de Maintenon fut sans doute éblouie, mais ne fut pas aveuglée des premiers rayons qu'elle entrevit du projet du Roi, qui, pressé par ses desirs, & peut-être par ses scrupules, résolut d'ouvrir son cœur à son Confesseur.

CHAPITRE VIII.

Le Pere de la Chaise.

LE Pere de la Chaise dirigeoit sa conscience depuis dix ans. Avant lui, elle avoit été confiée au Pere Annat, Religieux irréprochable, déchiré par les Jansénistes, & estimé par eux, si désintéressé, qu'il ne donna jamais de Bénéfice à ses parents, & ne pria jamais les Evêques de leur en donner. Elle échut ensuite au Pere Ferrier, qui n'imita que son zele contre les Jansénistes. Il avoit de l'esprit, des vues pour le bien public : il se fit donner la feuille des bénéfices, qu'auparavant le premier valet de chambre présentoit au Roi : il prit de grands airs : il se crut un Secretaire d'Etat, & c'est lui qui a gâté tous ses successeurs. Il mourut sans avoir confessé une fois le Prince dont il avoit été sept ans le Confesseur. Il disoit à un de ses amis : J'aimerois mieux au Roi cent la Valliere, qu'une Montespan.

Après sa mort, le Roi laissa le choix d'un Directeur aux brigues des Courtisans.

Le Maréchal de Villeroi l'emporta : il parla très-avantageuſement du mérite, de la droiture, de la capacité du Pere de la Chaiſe, de la Province de Lyon, où il avoit été Profeſſeur en Théologie, Recteur de College, & Provincial. Ce Jéſuite, né dans le Forès, d'une famille noble & pauvre, étoit petit-neveu du Pere Coton, Confeſſeur d'Henri IV ; ſes freres étoient Ecuyers de Villeroi, Archevêque de Lyon, le plus grand chaſſeur de ſon temps. Il avoit une phyſionomie noble, telle que Louis XIV les aimoit : un air modeſte, un ton inſinuant, des manieres pleines de douceur, d'affabilité & de franchiſe. Plus jaloux d'une bonne réputation que d'une haute faveur, il acquit de la faveur, & perdit ſa réputation. Fidele ſujet, dans les différends de la Régale, il ſervit ſon maître, & laiſſa crier le Pape. Il aimoit l'eſprit, en avoit lui-même, & le protégeoit. Il n'avoit eu d'abord à la Cour qu'une foible conſidération : le temps, la Religion, l'âge du Roi le rendirent plus important. Il aimoit le bien, le cherchoit ſans inquiétude, en attendoit avec prudence les moments, en ſaiſiſſoit avec empreſſement les moyens. Dans les premieres années, il avoit exercé ſon miniſtere avec tant de

vigueur, qu'il avoit hâté la chûte de Me. de Montespan ; & avec tant de sagesse, que le Roi avoit pour lui un grand fonds d'estime & un commencement de confiance.

CHAPITRE IX.

Mariage.

IL est vraisemblable que le Pere de la Chaise avoit représenté au Roi les dangers de sa passion pour Madame de Maintenon. Peut-être le pénitent lui avoit-il avoué qu'il n'étoit pas encore détaché des femmes, qu'il en aimoit une plus qu'il n'avoit aimé toutes les autres ensemble, & que si les sens étoient purs, ses desirs ne l'étoient pas. Péché condamné par la morale Chrétienne, aussi inexorable envers nos pensées qu'envers nos actions.

Le voile du mystere couvre tout ce qui se passe entre le Confesseur & le Pénitent. Toutefois il n'est pas douteux que le P. de la Chaise ne fut aussi embarrassé que flatté de la confidence que le Roi lui fit. Il demanda huit jours pour y réfléchir. Point d'affaire plus délicate.

Il ne lui étoit pas permis d'emprunter des lumieres étrangeres. C'étoit peu de légitimer la paſſion du Roi ; il falloit accorder cette légitimation avec ſa gloire. Le Jéſuite étoit environné de mille préjugés de ſon état, de ceux du Public, de ceux du Roi même, malgré l'amour. Il falloit s'élever au-deſſus de ces conſidérations de bienſéance, dont la moindre eût arrêté un homme moins habile ou moins ardent. Pour accorder ce qu'il devoit à ſa conſcience avec le reſpect qu'il devoit aux deux parties, il propoſa de les unir par les liens indiſſolubles d'un mariage ſecret, mais revêtu de toutes les formalités de l'Egliſe.

Le Roi applaudit à ce projet. Mais ſoit qu'il eût honte d'offrir ſa main ſans offrir ſon Trône, ſoit qu'il craignît de n'être pas aſſez maître de lui-même, pour ne pas offrir l'un & l'autre, il chargea le P. de la Chaiſe des premieres propoſitions. Madame de Maintenon étonnée, immobile, confuſe, écoute, interrompt, s'écrie, ſe demande ſi ce n'eſt point un ſonge, un piege, un jeu, & ſe fait répéter mille fois ce qu'elle ne peut, ni ſe perſuader, ni ſe laſſer d'entendre. Tous les ſentiments de reconnoiſſance, de modeſtie, de joie, d'inquiétude, de curioſi-

té, d'amour, ſe raſſemblent dans ſon cœur. Elle voit remplis des vœux qu'elle n'avoit oſé former, en remerciant Dieu, le Roi, le P. de la Chaiſe. Revenue de ſon trouble, elle répond, qu'elle eſt toute au Roi, & qu'elle n'a d'autre volonté que la ſienne.

Aux tranſports ſuccéderent encore les réflexions. Un contrat : mais point de publicité! Ce ſecret allarmoit ſa délicateſſe. Qui lui répondoit du cœur du Roi? Il étoit honnête homme; mais il n'étoit pas aſſez âgé pour n'être plus inconſtant. Plus elle s'examinoit, moins elle étoit raſſurée; elle avoit aſſez d'attraits pour lui plaire encore : avoit-elle aſſez de charmes pour le fixer? Ce qui lui reſtoit d'agréments, alloit être effacé par la main du temps & par la poſſeſſion. Quelle apparence qu'il ne ſe dégoûtât point d'elle, lui qui s'étoit dégoûté de Madame de Monteſpan! Des raiſons particulieres, des intrigues, des conſeils perfides, des rapports calomnieux pourroient dans la ſuite l'engager à faire caſſer facilement ſon mariage. Après ſa mort, comment ſeroit-elle traitée? Pendant ſa vie, la France ne la prendroit-elle pas pour ſa concubine? Le Public ne connoiſſoit point de milieu entre Reine & Maîtreſſe.

Ces penſées étoient détruites par d'au-

tres pensées. C'étoit bien à une sujette, à une servante de la Dauphine, à la veuve de Scarron, à demander des sûretés à un Roi! Elle lui devoit tout; il falloit lui tout sacrifier. Il pouvoit changer; il falloit tout employer pour le retenir. Il se vengeroit peut-être par une cruelle indifférence, du parti qu'il avoit pris par amour. Il falloit se résoudre à tout souffrir. Si ce mystere avoit ses inconvénients, il avoit aussi ses avantages; il lui assuroit le crédit de maîtresse, dont le titre de Reine semble dépouiller: il la dispensoit de ces étiquettes si gênantes, & assujettissoit le Roi à tous les petits soins de l'amour.

Le P. de la Chaise fixa ses sentiments, en lui déclarant que le Roi ne pouvoit vivre sans elle, que le mariage étoit le seul remede à sa passion, que son salut éternel y étoit attaché, & que le soin de sa réputation devoit céder à un motif si puissant. Il combattit tous les scrupules, & l'amour persuada. L'attachement pour Louis, prévalut sur les raisons spécieuses d'honneur ou de décence, & forma ces nœuds, qui rendirent la passion du Roi légitime, sans rendre plus brillant l'état de Madame de Maintenon, qui devint plus grande sans être plus élevée.

Louis la rassura sur ses craintes par mille serments, & Bossuet, dit Mr. de Sens, sur ses scrupules, en décidant que les époux clandestins n'étoient point coupables des jugements scandaleux formés sur leur union. Le Roi lui promit de prendre des mesures pour donner à cet acte secret de la solidité. D'après cette promesse, quelques-uns ont cru que cet acte avoit été consigné dans les Archives de la Chambre Apostolique. Mais on n'en a trouvé à Rome le moindre vestige, ni dans les papiers d'Innocent XI, ni dans ceux de Favoriti, qui mania toutes les affaires de ce Pontificat, ni dans la Sécretairerie d'Etat, où une Dame très-distinguée a obtenu, à ma priere, qu'on fît des recherches exactes. Quelques autres disent que le Pape fut consulté; ce qui n'est point vraisemblable. L'approbation de Rome étoit fort inutile. La loi, qui veut que les mariages soient publics, est purement civile, & n'oblige point le Législateur.

Mais il est certain qu'il y eut une convention par écrit entre les deux parties. Je le sais d'un homme qui peut-être l'a entre les mains.

Le premier article de ce contrat étoit-il que ce mariage ne seroit jamais dé-

claré ? On ne peut le préſumer. C'eſt l'amour ſeul qui le fit ; & l'amour n'impoſe point de condition humiliante.

S'il étoit permis de haſarder des conjectures là où les faits manquent, je dirois que vraiſemblablement Louis, qui vouloit élever inſenſiblement Madame de Maintenon, n'attendoit que des circonſtances favorables pour la déclarer Reine ; qu'il en fut empêché par les guerres que lui ſuſcita Guillaume, par le mariage de M. le Duc de Bourgogne, par l'habitude qu'avoient formée les premiers délais ; que Me. de Maintenon ne marqua nul empreſſement, qu'elle refuſa peut-être.

Il faut avouer que ces probabilités ſont affoiblies par ces réflexions-ci. Louis XIV & Me. de Maintenon emportent ce ſecret au tombeau. N'eſt-il pas apparent que l'un avoit exigé qu'il fût inviolable, & que l'autre avoit promis de ne le pas violer ? N'eſt-ce pas à cette promeſſe qu'il faut attribuer ce ſilence du Roi dans ſon teſtament, & cette attention avec laquelle Madame de Maintenon anéantit tout ce qui auroit prouvé ſon état ? D'un autre côté, comment ſe perſuader que Louis XIV penſât aſſez mal de Madame de Maintenon, pour craindre que ce mariage ne nuiſît à ſa gloire ; aſſez mal de

lui-même, pour se défendre ce que le moindre des sujets se permet ; assez mal de la postérité, pour croire que les railleries de quelques frondeurs contemporains fixeroient son jugement sur cette action ? Il révéroit Madame de Maintenon encore plus qu'il ne l'aimoit. Il ne déclara pas son mariage, parce qu'il vit que personne n'en doutoit.

Quelques Mémoires disent qu'en ayant parlé à Louvois comme d'une affaire qui n'étoit pas encore décidée, & sur laquelle il vouloit son avis, ce Ministre s'écria : » Ah, Sire ! songez-vous bien à ce que » vous me dites ? Le plus grand Roi du » Monde, couvert de gloire, épouser » la veuve Scarron ? " Le Roi lui ayant dit en souriant qu'il s'emportoit mal à propos, Louvois se jette à ses genoux, les embrasse, lui dit dit avec vivacité : » Dussiez-vous, Sire, m'ôter mes biens, » ma liberté, ma vie, je le dirai, Votre » Majesté se déshonore. "

Le Roi le releva, & lui dit, qu'il y penseroit. Sûr du caractere de Madame de Maintenon, il lui conta cette conversation. Elle n'en eut aucun ressentiment, & lui répondit : » Je vous le di- » sois bien, Sire, qu'on crieroit que » vous faites le plus mauvais mariage du

» monde. " Louvois, qui se douta bien de la facilité du Roi, crut démêler dans les yeux de Madame de Maintenon, & dans son air cérémonieux, qu'elle ne lui pardonnoit pas ce qu'à sa place il n'auroit pardonné lui-même à personne. Il songea à regagner la protection dont il soupçonnoit qu'il auroit besoin; & ce fut peut-être dans cette vue, qu'il entreprit peu de temps après les travaux de Maintenon. Mais on a vu que la mésintelligence entre Me. de Maintenon & Louvois, avoit une origine plus ancienne. Louvois étoit le meilleur ami de Madame de Montespan, qui disoit de lui: » Il » remplit toutes les idées que j'ai du grand » homme."

Le jour fixé pour la cérémonie, fut retardé par une maladie de Me. de Maintenon. Le Roi ne quitta presque point son appartement, & lui rendit les soins les plus tendres. Daquin, ayant fait à la malade une question indiscrete, eut ordre de ne plus se présenter devant le Roi. Il garda pourtant sa place, dont il laissa les fonctions à Fagon, que le Public savoit depuis un siecle être plus habile que Daquin, tandis que le Roi ne faisoit que de s'en appercevoir. Ce coup d'éclat fut le seul que Madame de Maintenon se soit

permis. Mais la queſtion de Daquin étoit un outrage, après lequel on ne pouvoit plus le revoir.

La vigilance de Madame de Monteſpan, les importunités de Madame la Dauphine, dérangerent quelques meſures: le P. de la Chaiſe mit ordre à tout; & les choſes furent réglées, à pouvoir ſe flatter d'un profond ſecret.

Ici, mes Mémoires ont une lacune, qui peut être remplie par le détail ſuivant, qu'on tient de feu Mr. de la Berchere, Archevêque de Narbonne. Un jour d'hyver, diſoit-il, Harlai, Archevêque de Paris, ſe leva de très-grand matin, & dit à ſon premier Aumônier: » Préparez un » ornement verd, & marquez le Miſſel à » l'Article de *Matrimoniis*." L'Archevêque fit mettre l'ornement & le Miſſel dans un carroſſe, & ſe rendit au Château de Verſailles, où il entra ſans bruit, & ſans pouvoir être reconnu. Bontems, premier valet de chambre, & le Marquis de Montchevreuil, ſervirent de témoins: l'Archevêque & le Confeſſeur furent les Miniſtres. Les deux parties ſe donnerent l'anneau à un Autel de la tribune de l'ancienne Chapelle de Verſailles, par où l'on paſſoit pour aller à l'aîle neuve. Montchevreuil, félicitant Madame de Mainte-

non, lui dit : » Je vois avec un charme » infini, Madame, qu'il ne me fera pas » possible d'augmenter de respect pour » vous."

Le même jour, le Roi partit pour Marly avec une très-petite suite. Ce fut-là qu'ayant demandé à Me. de Maintenon quel étoit l'Opéra qu'elle aimoit le mieux, Me. de Maintenon s'étant déclarée pour Atys, il lui dit : *Atys est trop heureux !*

CHAPITRE X.

Témoignage des Historiens.

LOuis XIV a déja eu sept Historiens, l'Abbé de Choisy, le Marquis de la Fare, Larrey, Limiers, la Martiniere, Reboulet, & Mr. de Voltaire. Tous ont parlé de ce mariage. Le taire, c'eût été laisser sur ce Prince un soupçon injuste & odieux, d'une société aussi scandaleuse que familiere avec une femme qui n'eût point été la sienne, & assurer à l'un & à l'autre le reproche éternel de l'alliance monstrueuse d'une vie pieuse, d'une mort édifiante, avec une persévérance opiniâtre dans un attachement criminel,

ou du moins ſuſpect. Les Panégyriſtes de Louis n'ont point loué cette alliance ; ſes frondeurs ne l'ont point blâmée. Ils ont jugé que rien n'étoit plus indifférent à ſa gloire. En effet, le Souverain, qui fait une injuſtice, mépriſe une loi : mais le maître, qui épouſe ſa ſervante, ne mépriſe qu'un préjugé.

Les écrits de Limiers & de Larrey, Ecrivains étrangers, livrés à des bruits populaires, méritent peu d'attention. L'un peint Madame de Maintenon comme une ambitieuſe, capable des crimes les plus mâles : l'autre en fait une jeune beauté, aſſez mal-adroite pour accorder au Roi ſes faveurs, aſſez habile pour parvenir au Trône par elles. Abſurdité révoltante ! car un honnête homme peut bien par mégarde épouſer la maîtreſſe d'un autre : mais qui épouſe la ſienne ?

La Fare, l'homme le plus doux dans la ſociété, & le plus amer dans l'Hiſtoire, repréſente Madame de Maintenon comme une coquette, qui ſe livre à demi ; qui, après la mort de Fontanges, achete une terre pour avoir un nom convenable ; qui ſe fait dévote, parce qu'elle vieillit ; qui, par ambition, inſpire au Roi des ſentiments de piété, qu'ici elle affecte, que, deux lignes plus bas, elle a peut-

être véritablement, & qui lui persuade de l'épouser pour échapper aux troubles de sa conscience. Il ne marque point la date de cet événement si mal filé.

L'Abbé de Choisy est plus précis. Il le place en l'année 1686, & en raconte les circonstances en homme instruit du caractere de Me. de Maintenon. La Martiniere & Reboulet n'ont fait que le copier. Mr. de Voltaire, quoique fort inexact dans les détails, paroît avoir écrit avec soin cette partie de son siecle. Il a judicieusement réfuté quelques contes ridicules, soit qu'il ait été guidé par de bons Mémoires, ou heureusement servi par son extrême défiance contre les bruits publics. Nul Historien n'avoit encore mieux peint Me. de Maintenon, & mieux marqué la marche de sa fortune. Mais il se trompe, quand il dit (1) que ce mariage fut toujours problématique à la Cour; personne n'en doutoit. Qu'il n'y eût aucune stipulation; est-il vraisemblable, que les deux époux n'ayent pas exprimé leur consentement par écrit? Que Madame de Maintenon étoit alors dans sa cinquante-deuxie-

(1) Voyez Siecle de Louis XIV, tome II, premiere partie, édit. de Paris, 1752.

me année ; elle avoit deux ans de moins. Que le mariage fut béni en 1686. Dès le commencement de cette année, le Roi fut fort incommodé de la fiſtule ; il n'eſt pas croyable qu'il eût choiſi, pour ſe marier, le moment où il alloit ſubir l'opération la plus dangereuſe, ni qu'il eût été preſſé de deſirs d'amour dans le temps qu'il ne pouvoit être occupé que de ſa ſanté.

Je crois donc que ce mariage fut conſommé vers la fin de 1685 (1). Le jour & le mois ſont totalement ignorés ; mais il eſt certain que depuis cette année, elle ne fit plus les fonctions de Dame d'atour. Mlle. d'Aumale rapporte que Mr. le Maréchal de Villeroi lui avoit dit que ce fut deux ans après la mort de la Reine, qui arriva en 1683. Me. de Maintenon ayant eu quelque démêlé avec Me. la Ducheſſe de Bourgogne, lui dit : » J'étois » ce que je ſuis avant que vous fuſſiez » au monde ". Or la Princeſſe étoit née le 6 Déc. 1685. Ajoutez que dans le recueil de ſes lettres originales à l'Abbé

(1) La mort de la Reine, dit le Marquis de Feuquieres, la fit aller au-delà de ce qu'on peut penſer. Tome I, p. 44 édit. d'Hollande.

Gobelin, il ne s'en trouve pas une ſeule de cette année. Apparemment Me. de Maintenon lui redemanda tout ce qu'elle lui avoit écrit ſur cette grande affaire.

Ceux qui veulent avancer ce fait d'une année, ſont refutés par l'offre de la charge de Dame d'honneur de Me. la Dauphine. Un mari n'offre point à ſa femme la place de femme de chambre de ſa belle-fille.

Quelques-uns prétendent que le Marquis de Louvois & le Chevalier de Fourbin furent du nombre des témoins. Mais le premier étoit trop mal, & le ſecond n'étoit pas aſſez bien avec Me. de Maintenon. D'ailleurs, dans les affaires ſecretes, on ne multiplie pas les confidents ſans néceſſité.

L'acte de célébration n'eſt point dans les archives de l'Archevêché de Paris, où il devroit être. Harlay (1) l'emporta dans ſa poche. Il étoit ſi négligent, que

---

(1) » Ce conte, dit M. De V. tome VI, p. » 205, ne ſe trouve que dans les Mémoires de » Me. de Maintenon. Il n'y eut point d'acte de » célébration ; on n'en fait que pour conſtater » un état, & il ne s'agiſſoit ici que de ce qu'on » appelle un mariage de conſcience."

toutes les fois qu'il changeoit d'habit, il renfermoit dans une armoire celui qu'il quittoit, pour s'épargner la peine de mettre en ordre ses papiers. A sa mort, on trouva sous la clef quantité de vieilles culottes, dont l'une contenoit cet acte, qui, après avoir essuyé les pasquinades de tous ses laquais, passa de main en main, peut-être dans celles de quelque homme peu curieux, qui en lisant ceci, dit : Je voudrois bien avoir cette piece, & l'a dans un coin de son cabinet.

CHAPITRE XI.

Suite du Chapitre neuvieme.

De retour à Versailles, le Roi lui donna un apartement de distinction & à portée du sien. On crut que ce n'étoit que pour quelques jours. Mais il l'y trouva si bien, qu'il voulut qu'elle s'y établît. Elle tâcha d'échapper aux conjectures de la Cour étonnée, en le faisant meubler de la maniere le plus modeste. Le Roi y ayant vu un grand Crucifix : » Voilà, dit-il, un ornement bien sé- » rieux ! je vous conseille de le faire ôter.

» Eh quoi donc? lui répondit-elle, vous » craignez de voir l'image de celui que » vous voulez aimer, de celui qui, au- » jourd'hui votre eſpérance, à la mort » ſera toute votre reſſource?" Le Roi lui dit : » Vous prêchez comme un Ange." & le Crucifix reſta.

Ce tableau étoit bien différent de celui dont Me. de Monteſpan, dans le temps de ſa gloire & de ſes foibleſſes, avoit orné un cabinet qui ne s'ouvroit qu'aux élus. On y voyoit le Roi à la tête de ſon armée, tournant le viſage, & regardant d'un œil attentif & d'un air riant un lointain, où étoit une femme avec tous les attraits de Me. de Monteſpan & toute la nudité des Graces, nonchalamment couchée ſur un lit de fleurs, ſoupirant ces tendres paroles : *Quand Mars me rendra-t-il l'amour ?*

Le Roi, à qui la multiplicité des plaiſirs bruyants faiſoit enfin aimer les plaiſirs tranquilles, étoit charmé de la modeſtie d'une femme, qui mettoit autant de ſoin à cacher une union légitime, que les autres en apportoient peu à en cacher une criminelle. Il étoit déſormais à l'abri de ces remords, qui ne quitterent plus Me. de Monteſpan, & qui l'agiterent au point de n'être jamais ſeule ſans friſſonner, de

ne pouvoir dormir qu'entre deux femmes, d'être hors d'elle-même à la nouvelle de quelque mort ſubite. Le tonnerre ne grondoit plus, qu'elle ne fît mettre ſur ſon ſein une jeune fille, ſoit qu'elle crût que l'innocence d'un enfant obtiendroit ſa grace, ſoit que ſon eſprit foible lui fît penſer que le Ciel en courroux pourroit bien ſe méprendre, & écraſer cette enfant au-lieu d'elle.

On croira aiſément, que la foule groſſiſſoit autour de Me. de Maintenon. Tout ce qu'il y avoit de haut, tout ce qu'il reſtoit de grand, s'empreſſoit à lui plaire; & elle remarqua que ceux qui lui faiſoient la cour, ne croyoient faire que leur devoir. Ces reſpects la conſolerent un peu du ſacrifice de ſa réputation. Elle eût pu ſe ſervir de cette nouvelle ferveur de l'adulation, pour ſe faire rendre les mêmes honneurs qu'à la Reine. Mais cet éclat, qui éblouit toujours une petite ame, étoit au-deſſous de la ſienne. D'ailleurs, Me. de Monteſpan les avoit tous avilis, en en uſurpant quelques-uns.

Ses anciens amis ſe félicitoient d'une élévation, qu'il ſembloit, à leurs reſpects anticipés, qu'ils avoient prévue. Barillon la voyant traverſer la galerie de Verſail-

les, suivie de toute la France, dit : » J'a-
» vois grand tort!

Au commencement d'Octobre, on partit de Versailles pour Fontainebleau. Le Roi avoit dans son carrosse la Duchesse de Bourbon, la Princesse de Conti, Monsieur, & Me. de Maintenon qui étoit placée à côté de lui. Sa faveur s'y déclare de plus en plus. Elle est logée dans un appartement de plain-pied à celui du Roi, qui, au grand étonnement des Courtisans, passe chez elle une partie de la nuit.

Me. de Montespan arrive à Fontainebleau après les autres. On l'informe des nouvelles observations qu'on a faites. On lui dit, qu'on a vu le Roi à une fenêtre prendre l'air avec Me. de Maintenon, l'entretenir d'un air riant, & lui donner des marques d'une affection particuliere.
» S'ils étoient mariés, dit-elle, ils ne s'ai-
» meroient pas tant : mais s'ils ne l'é-
» toient pas, se permettroient-ils ces fa-
» miliarités? " La vertu de l'une excluoit toute apparence de foiblesse : la vanité de l'autre écartoit tout soupçon d'une pareille alliance. Me. de Montespan rejettoit des faits qui combattoient toutes ses idées. Elle eut encore quelques marques de considération, &, à la priere

de Me. de Maintenon, quelques ſoirées. On ne pouvoit tomber plus imperceptiblement.

Le Roi vouloit bien que ſa Cour devinât qu'il avoit épouſé Me. de Maintenon, mais ne vouloit pas qu'elle en eût des preuves certaines. Il lui ſembloit que le myſtere couvroit cette prodigieuſe diſproportion, & que la vertu la corrigeoit. Il agiſſoit en Prince à qui les circonſtances ne permettoient pas de tout dire, & à qui la conſcience défendoit de tout cacher. La Cour eut mille indices. Me. de Maintenon entendoit la Meſſe dans une de ces tribunes qui ſembloient n'être que pour la famille Royale. Elle s'habilloit & ſe déshabilloit devant le Roi, qui l'appelloit Madame, tout court, ſans qu'on ſe méprît entre elle & la femme de Monſieur. Etant un jour allée aux grandes Carmélites, où les Reines ſeules ont droit d'entrer, la Supérieure lui dit: » Vous ſavez nos uſages, Madame: c'eſt » à vous à décider. Ouvrez toujours, » répondit Me. de Maintenon, ouvrez, » ma Mere. "

On prétend, mais ſans vraiſemblance, que le petit nombre de domeſtiques qui étoient du ſecret, lui rendoient dans le particulier des honneurs qu'ils ne lui rendoient

doient pas en public, & même qu'ils la traitoient de Majeſté. L'Abbé de Choiſy, dans ſes Mémoires, qu'on accuſe d'être ſi faux, & qui ont l'air ſi vrais, conte une bagatelle, qui ne laiſſe pas, dit-il, d'être une préſomption. Il avoit préſenté un livre au Roi : il pria Bontems d'en offrir un exemplaire à Me. de Maintenon. Quinze jours après, Bontems lui rendant compte de ce qu'il avoit dit à la Dame, ſe ſervit de ces termes : *Je ſuis aſſuré que ſa Ma...* Il s'arrêta tout court, rougit de ſe ſurprendre dans l'indiſcrétion, & changea de propos. Je ne fis pas ſemblant, dit l'Abbé de Choiſy, d'avoir oui les mots ſacramentaux, & je ne lui en ai jamais parlé.

Le même Abbé lui ayant dédié une traduction de l'Imitation de J. C., mit au frontiſpice du livre une figure de femme, reſſemblante trait pour trait à Me. de Maintenon, à genoux devant un Crucifix, avec ces mots (1) du Pſalmiſte : *Audi, filia mea, & inclina aurem tuam, & obliviſcere domum patris tui : Rex concupiſcet decorem tuum.* C'eſt-à-dire : *Ecoute,*

(1) Cette eſtampe fut retranchée de la ſeconde édition.

ma fille, & incline ton oreille, & oublie la maison de ton pere : le Roi convoitera ta beauté.

Louis ne donna ni titre ni rang à Me. de Maintenon, parce qu'il n'y en avoit point qui ne fût au-dessous de son état. Si elle eût aspiré au Trône, elle y seroit montée par degrés : elle auroit pris le nom de quelque Principauté ou de quelque Duché : elle se seroit mise au niveau de sa fortune par une grande magnificence. Mais rien de plus simple que sa maison. Nos miraculeuses, nos financieres riroient, si je leur disois, que la femme de Louis XIV n'avoit qu'un Maître d'hôtel, un Officier, un Cuisinier, un Cocher, un Valet de chambre, trois Laquais, deux Femmes de chambre, un carrosse, des tapisseries du garde-meuble de Versailles, & une vaisselle plate de quinze mille francs. Loin de prendre le pas sur quelques Dames, elle le cédoit à toutes. Les Ministres étrangers assiégeoient en vain sa porte : ils briguoient tous l'honneur d'avoir une audience d'elle après celle de la Famille Royale. Les Ministres du Pape & ensuite ceux d'Espagne, furent les seuls qui forcerent sa modestie. Elle conserva sa faveur par la même sorte de mérite qui la lui avoit acquise. Et son égalité

dans des ſituations ſi diverſes prouva la vérité de ſa vertu. Comment auroit-elle deſiré d'être Reine de France, elle qui avoit refuſé d'être Dame d'honneur d'une Dauphine ? Arrivée où elle n'avoit jamais tendu, elle ſe conduiſit toujours comme ſi elle n'y étoit pas encore parvenue. Cependant il y eut quelques occaſions, où l'ordre du Roi, le beſoin de la choſe, & peut-être le reſſentiment, l'obligerent à faire ſentir à de grandes Princeſſes ce qu'elle étoit. On faiſoit des railleries, qui lui étoient répétées par ces gens dont le métier eſt de tout entendre, de tout redire, & de tout gâter. Me. la Ducheſſe de Bourbon, vive, gaye, bonne, mais mordante & capricieuſe, fit contre elle un couplet fort ſatyrique. Me. de Maintenon dit après l'avoir lu : » Me prendroit-on pour la maî» treſſe du Roi ? "

Elle ne laiſſoit point pénétrer ſon ſecret ; mais elle ne nioit point ſon état. Une de ſes amies lui ayant dit un jour : » Madame, vous n'êtes pas la derniere du » Royaume : Taiſez-vous, lui répondit» elle, tout cela n'eſt que vanité. " Un enfant lui ayant dit : » On aſſure Mada» me, que vous êtes Reine : " elle ne répondit que ces ſeuls mots : » Qui

» vous l'a dit ? " Un autre étant monté en carroſſe avec elle, & s'étant écrié : » J'ai les honneurs, " (un des honneurs de la Cour, c'eſt le droit d'aller dans le carroſſe du Roi & de la Reine) Me. de Maintenon ſourit, & lui mit ſon évantail ſur la bouche. Quand quelque payſan des environs de Fontainebleau la traitoit de Majeſté, elle rougiſſoit, diſant : » Il faut » donc que tout ce que je vois ſoit flat- » teur ! "

Le jour de ſa fête, un bel-eſprit lui donna pour bouquet un ſonnet précédé de cette Anagramme, *Reine de France en* 168... que le Poëte prétendoit avoir trouvé dans ces deux mots : *Françoiſe d'Aubigné* : j'ai vu cette piece parmi ſes papiers.

Elle punit aſſez ſévérement Me. d'Houdicourt, qui s'étoit aviſée de lui dire : » Nos maris ne reviendront pas ſitôt de la » chaſſe. " L'indiſcrete fut exclue pendant quelques mois de ſa ſociété. La diſcrétion de Mr. le Maréchal de N... nous a privés d'un détail bien intéreſſant. Me. de Maintenon, qui l'eſtimoit comme le plus honnête homme de la Cour, fut ſur le point de lui dire tout ſon ſecret. Le Maréchal redouta cette confidence. Il connoiſſoit le foible qu'elle avoit de tout dire

au Roi, soit par une habitude d'ingénuité, soit par stérilité de conversation. Il craignit que le Roi n'en fût mécontent, & il opposa un excès de circonspection à un excès de confiance. » Si j'avois voulu, » dit-il en sortant à une Dame, j'aurois » tout su (1). "

Me. de Caylus a souvent dit à Mlle. d'Aumale, & vraisemblablement n'a pas oublié ce trait dans ses *Souvenirs*, que Me. de Maintenon qui l'aimoit beaucoup, & qui la grondoit sans cesse, lui avoit dit dans une réprimande : *Vous qui pourriez faire ici la plus grande figure, vous à qui je renverrois volontiers tout l'encens dont on me fatigue!* & que la voyant peu touchée de ces paroles, elle avoit ajouté avec vivacité en baissant la voix : *Vous pourtant, niece d'une Reine!* Quelques-uns rejettent cette anecdote comme opposée à son caractere : mais il est bien plus étonnant que dans une si longue vie, il ne lui ait échappé qu'une indiscrétion, qu'il ne l'est qu'il ne lui en ait échappé une.

Le Roi fut moins réservé. Un jour d'été, qu'il avoit pris médecine, Monsieur

(1) Manuscrits de Mlle. d'Aumale.

étant entré chez lui, le trouva dans son lit négligemment couvert. Madame de Maintenon étoit dans la chambre. Le Roi, fâché d'être surpris dans cet état, au-lieu de donner à son frere des nouvelles de sa santé, lui dit brusquement : » De la ma- » niere dont vous me voyez devant Ma- » dame, vous jugez bien ce qu'elle m'est. " Révéler un mystere à Monsieur, c'étoit l'afficher.

Me. la Dauphine prétendoit avoir un fauteuil devant une Reine étrangere : » Je » ne suis pas encore Reine de France, » disoit-elle ; mais j'en tiens la place. " Le Roi ayant su cette prétention répondit : » Pas encore, pas encore. "

Mignard peignant Me. de Maintenon en Sainte Françoise Romaine, demanda au Roi en souriant, si, pour orner le portrait, il ne pourroit pas l'habiller d'un manteau d'hermine? » Oui, dit le Roi, Sainte » Françoise le mérite bien. " Ce portrait est le plus beau qu'on ait d'elle. Mignard l'avoit embellie, mais sans fadeur, sans incarnat, sans air de jeunesse : & sans toutes ces perfections, disoit Me. de Coulanges à Me. de Sévigné, il nous fait voir des yeux animés, une grace parfaite, point d'atours, un visage beau de sa propre beauté, une physionomie au-des-

ſus de tout ce qu'on peut dire (1). Tous les Courtiſans admirerent : l'attribut de la Royauté ne leur échappa point.

Quand mille particularités, qui, ſéparées, ne prouvoient rien, & réunies expliquoient tout, ne leur auroient pas dit que Louis étoit uni à Me. de Maintenon par des liens ſacrés, ils n'auroient pu en douter, en voyant d'une part leur piété, leurs aumônes abondantes, leurs prieres aſſidues, leur averſion pour les ſéductrices des hommes & pour les corrupteurs des femmes, & de l'autre, la familiarité qui régnoit entre eux, la porte de Me. de Maintenon fermée à tout le monde dès que le Roi étoit entré, les aſſiduités du Roi dès que Me. de Maintenon étoit malade, les complaiſances

---

(1) Mlle. Bernard fit ce Madrigal.

Oui, votre art, je l'avoue, eſt au-deſſus du mien.
J'ai loué mille fois notre invincible maître :
Mais vous, en deux portraits, vous le faites connoître.
On voit aiſément dans le fier
Sa valeur, ſon cœur magnanime.
Dans l'autre, on voit ſon goût à placer ſon eſtime.
Ah ! Mignard ! que vous louez bien !

payées par des reſpects, & cette ardeur de ſe revoir, & cette crainte de ne pas ſe voir aſſez, & tout ce qu'on obſerve dans les perſonnes ſûres l'une de l'autre.

CHAPITRE XII.

Jugements du Public.

LEs jugements du public ſur ce mariage furent fort différents. Les Princes murmurerent; les Sages louerent le Roi; les femmes le blâmerent; les politiques admirerent Me. de Maintenon; le grand Arnauld, qui avoit tant de raiſon de ſe plaindre du P. de la Chaiſe, mais qui en avoit toujours mille pour dire la vérité, fut peut-être le ſeul qui penſât ſainement là-deſſus. » On ne peut, » diſoit-il, en faire un crime aux Directeurs de la conſcience du Roi. Il n'y » a point de ſcandale, puiſque tous ceux » qui voyent qu'il y a plus que de l'amitié entre eux, croyent en même-temps qu'ils ſont mariés. Que ſi le Confeſſeur, ajoutoit-il, a jugé qu'il ne » pouvoit ſe paſſer de femme, n'a-t-il » pas dû lui conſeiller, l'engager d'en

» avoir une légitime, plutôt que d'offen-
» ſer Dieu par d'illégitimes amours ? Je
» ne vois donc pas ce qu'on peut re-
» prendre dans ce mariage contracté ſe-
» lon les regles de l'Egliſe. Il n'eſt hu-
» miliant qu'aux yeux des foibles, qui
» regardent comme une baſſeſſe de s'ê-
» tre pu réſoudre à épouſer une femme
» plus âgée que lui, & ſi fort au-deſ-
» ſous de ſon rang : au-lieu qu'il a fait
» une action agréable à Dieu, s'il n'a
» regardé cette union que comme un
» remede à ſa foibleſſe, qui l'empêchoit
» de faire des chûtes criminelles. Ce ma-
» riage le lie d'affection avec une per-
» ſonne dont il eſtime l'eſprit & la ver-
» tu, & dans l'entretien de laquelle il
» trouve des plaiſirs innocents qui le dé-
» laſſent de ſes grandes occupations. Plût
» à Dieu que les Directeurs de ſa con-
» ſcience ne lui euſſent jamais donné de
» plus mauvais conſeil ! (1) "

Ce mariage n'étoit ni aviliſſant ni ridicule. La diſproportion d'âge n'étoit pas ſi grande. Elle n'étoit que de trois ans : le plaiſir avoit vieilli Louis, & la vertu avoit conſervé Madame de Maintenon.

(1) Lettre à M. du Vaucel, du 3 Juin 1688.

L'Histoire nous présente cent passions plus surprenantes, si aujourd'hui quelque chose pouvoit surprendre. Cléopatre déja vieille enchaîne Auguste ; Henri second brûle pour la maîtresse de son pere, & préfere les rides de la Duchesse de Valentinois aux roses & aux lys de la plus aimable des Reines. Si j'étois jeune, disoit une coquette à un Prince, je serois à vos genoux : je suis vieille ; il est dans l'ordre que vous soyez aux miens.

Si la coquetterie a ses artifices, la pruderie a ses adresses : l'une a le don de plaire, & l'autre le droit de charmer. Par elle, Me. de Maintenon fixa le Prince le plus volage & le plus sensuel. Pas un regard, pas un sentiment pour une autre que pour elle. Et le cœur le plus inconstant, le plus attaqué, ne donna jamais d'ombrage à la femme la plus jalouse. A cinquante ans, Me. de Maintenon avoit sans doute assez d'appas pour réveiller un voluptueux, puisqu'à soixante-douze, elle inspiroit encore des desirs. Louis avoit à craindre que le repentir ne succédât au premier emportement de l'amour. Mais l'habitude n'usa point son goût : il trouva toujours en elle & des beautés & des plaisirs. On la voit en 1705, importunée par le Roi,

honteuſe de l'être, ſe livrer à ſes derniers tranſports par ordre de ſon Evêque. (1) A l'âge où le ſentiment meurt en nous, les graces vivoient encore : la continence étoit en elle une vertu. Elle voyoit ſon être dépérir & enchanter. Enfin, elle ne fut plus qu'un fantôme, qu'on portoit de niche en niche ; & ce fantôme plaiſoit encore. Je ſupprime des détails indignes de la gravité de l'Hiſtoire. Mais que ce mariage n'étonne plus. Qui ſait mieux que celui qui aime, ce qu'il doit aimer ?

L'inégalité des conditions ne devoit point arrêter un Prince, qui, accoutumé à ramener tout à lui-même, ne voyoit, ne reconnoiſſoit de grand que ce qui l'étoit par lui. L'amour & la vertu égalent les rangs, & comblent l'intervalle immenſe qui ſépare le maître & l'eſclave. Quand une femme eſt aimée de ſon Roi, mérite de l'être, & mérite de n'être pas ſa maîtreſſe, la qualité de ſujette ne la rend que plus digne d'être ſa femme.

---

(1) Voyez dans les pieces juſtificatives, une lettre de M. de Chartres, mal placée dans le recueil de M. l'Abbé Berthier.

On ſe récrie encore parmi nous ſur la fortune de Me. de Maintenon, comme s'il n'y en avoit pas eû de plus grande. Les Annales du monde ſont pleines de pareils exemples. Charlemagne eut deux femmes, qui n'étoient pas plus nobles que Françoiſe d'Aubigné, & qu'il ne fit point Impératrices. Louiſe de Savoye, mere de François premier, épouſa Rabaudange (1), ſon Maître-d'hôtel, ſon valet le jour, & la nuit ſon tyran. Marie Stuard paſſa ſans honte du lit de François ſecond dans celui de deux Gentils-hommes; & le crime de Henri VIII n'eſt pas d'avoir épouſé Anne de Boulen, mais de l'avoir décapitée. Sans remonter aux anciens temps, le ſiecle de Louis XIV lui offroit bien des mariages qui juſtifioient le ſien. En Dannemarck, Chrétien IV s'unit publiquement à Chriſtine Monck, qu'il créa Ducheſſe de Holſtein; & Fréderic IV à Mlle. de Reventlau, qu'il déclara Reine, quoiqu'avant le mariage il en eût eu des enfants. En Angleterre, on vit

(1) Cette famille ſubſiſte encore en Normandie. Et s'il en faut croire Brantôme, diſc. IV, art. III, de l'amour des veuves, les Rabaudanges ſont iſſus de ce mariage.

ſans ſurpriſe Mlle. Hyde, fille d'un Avocat, épouſer Jacques ſecond, héritier du Trône. En Piémont, Victor-Amédée ne dédaigna pas d'accorder ſa main à la Marquiſe de St. Sébaſtien. En Ruſſie, Pierre premier, après avoir placé ſur le Trône Catherine, fille d'un Prêtre, femme d'un Tambour, lui légua l'Empire en mourant. Et ce mariage, ſi étrange au premier aſpect, eſt aux yeux du politique un des plus beaux traits de ſa vie. Pierre le Grand & Louis le Grand épouſérent leur ſujette, parce qu'ils ne connoiſſoient pas de femme qui fût plus digne d'eux. Mais le Ruſſe agit en François, & le François en Ruſſe : l'un, vainqueur de tous les préjugés, oſe déclarer ſon choix ; l'autre, aſſervi à de fauſſes bienſéances, n'oſe avouer le ſien. En cela, Pierre premier paroît auſſi ſupérieur à Louis XIV, que Me. de Maintenon l'étoit en tout à Catherine.

Les Nations ſe donnent mutuellement des Souveraines, qui rarement ont l'amitié des Peuples dont elles n'ont pas les mœurs. Ces alliances uniſſoient autrefois les Princes : aujourd'hui elles ne forment que le plus foible des liens : la parenté finit où la diverſité d'intérêts commence. Pourquoi donc les Rois cher-

chent-ils dans les pays étrangers ce que rarement ils y trouvent, & ce qu'ils trouveroient si aisément dans le leur? Depuis que l'Europe est partagée en Catholique & en Protestante, ils ne peuvent faire un choix : ils sont presque forcés à prendre une femme des mains du hasard. Laide ou sotte, malfaite ou vicieuse, il faut qu'ils s'enchaînent à ce qu'ils ne peuvent aimer. De-là, si peu de mariages heureux, & si peu de races pures. Parmi tant de sujettes distinguées par leur noblesse, leur beauté, leur esprit, ils trouveroient des femmes accomplies. Il est aisé d'être heureux, il est difficile d'oser l'être. Louis XIV n'hésita pas : au-lieu d'une Princesse étrangere qu'il auroit fallu amuser, il choisit dans son Royaume une femme qui l'amusoit, la seule qui eût su lui inspirer de la tendresse, & si estimée, qu'on disoit dans l'admiration que causoit le récit de ses vertus : *Allons nous enfermer pour parler de cette femme.*

CHAPITRE XIII.

(1) *Opération de la fiſtule. Retraite de Madame de Monteſpan.*

On ne vit point en Me. de Maintenon cette joie, cette ſatisfaction qui va ſe placer comme d'elle-même dans les yeux d'une favorite. Et comment l'auroit-on apperçue ? Ce bonheur n'avoit été que de quelques inſtants. C'eſt ce qu'elle a dit depuis elle-même dans un épanchement de cœur. » J'étois née am» bitieuſe ; je combattois ce penchant : » quand des deſirs que je n'avois plus » furent remplis, je me crus heureuſe ; » mais cette ivreſſe ne dura que trois ſe» maines.

Son caractere la rendoit incapable de félicité ; & ſa piété aſſura ſon bonheur dans l'autre vie, mais ne le fit pas dans celle-ci. Elle ſentoit tous les déſagréments de ſa place avec tant de vivacité, qu'elle en comptoit pour rien les avan-

(1) An. 1686.

tages. Pour comble d'inquiétude, elle voyoit que cet état, myſtérieux par prudence, pouvoit devenir bientôt incertain par la mort du Roi. Ce Prince paroiſſoit jouir d'une ſanté brillante, ſe promenoit dans ſes jardins, & affectoit ſa gayeté ordinaire. Cependant il étoit attaqué d'une fiſtule dans le dernier des inteſtins : il ne montoit plus à cheval qu'avec douleur, & il ne pouvoit demeurer longtemps aſſis. Ce mal, plus adouci qu'approfondi par les Médecins, augmentoit. Il réſolut d'aller à Barege, & de partir vers la Pentecôte. Il nomma, pour être dans ſon carroſſe, Monſeigneur, Monſieur, Me. de Bourbon, la Princeſſe de Conti, & Me. de Maintenon. Il fit dire en même-temps à Me. de Monteſpan qu'elle ne ſeroit pas du voyage. Cette nouvelle lui donna de furieuſes vapeurs. Comment ſoutenir la préférence d'une perſonne qu'elle mettoit encore au-deſſous d'elle, & que le Roi mettoit infiniment au-deſſus?

On imagine bien quels furent les éclats de ſa colere. Mais ce n'étoit rien en comparaiſon des fureurs qui la ſaiſirent, lorſqu'elle s'entendit prononcer ſa condamnation par une bouche qui lui étoit devenue odieuſe. Madame de Maintenon

avoit eu ordre du Roi de lui signifier en termes exprès, que Louis n'auroit plus de liaison d'aucune espece avec elle, & la relégueroit à Paris, si elle continuoit à l'importuner de ses prétentions.

Ces paroles étoient accablantes. Une autre que Madame de Maintenon n'auroit pas voulu les porter. Mais elle ne redouta point les reproches d'une femme avec laquelle elle n'avoit rien de commun. Sûre de soutenir ses droits avec le même sang froid qu'elle eût soutenu ceux de la vertu, elle se flattoit que l'idée de ce que cet arrêt avoit d'agréable pour elle, adouciroit dans sa bouche ce qu'il avoit de dur pour Madame de Montespan. Mais en vain elle parla du ton le plus désintéressé & le plus doux. Elle mit Madame de Montespan hors d'elle-même. » Ah! s'écria-t-elle, » si je l'en avois cru il y a quatorze ans, » vous ne m'assassineriez pas aujourd'hui." Elle demanda ses enfants pour les déchirer, & courut dans la communauté de St. Joseph pour y exhaler sa douleur. Elle envoya quérir Madame de Miramion, la plus fameuse dévote du temps, pour voir si une conversation toute de Dieu lui pourroit faire oublier le plus beau des humains. » Ah! Madame, lui dit-elle en l'embras-

» ſant, il me traite comme la derniere » des créatures ; & cependant Dieu m'eſt « témoin, que depuis le Comte de Tou-» louſe, il ne m'a pas touché le bout » du doigt ! " La dévote fit quatre ou cinq ſignes de croix, pour expier cette confidence, & un long ſermon à la dé-ſolée, pour lui montrer les deſſeins d'un Dieu ſanctifiant, dans les cruautés d'un amant infidele.

Le lendemain, ſans prendre congé, ni du Roi, ni de perſonne, elle partit pour Rambouillet. Le Roi permit à Mademoiſelle de Blois de la ſuivre, & le défendit au Comte de Toulouſe. Mais huit jours après, ſe trouvant ſoulagé & en état de courre le cerf, il déclara qu'il n'iroit pas à Barege. Il eut la bonté ou la foibleſſe de le mander à Madame de Monteſpan, qui, tranſportée de joie, revient ſur le champ à Verſailles, reçoit les compliments de ſon retour, attribue à l'amour un pur mouvement de pitié. Là, elle eſpéroit de regagner un cœur, qui avoit eu tant de paſſion pour elle, & à qui il reſtoit encore tant d'égards. Son étoile pâliſſoit depuis ſi long-temps ; ce n'étoient d'un côté que laſſitude & froideurs ; & de l'autre, chagrins & emportements : quand Madame de Maintenon

n'eût pas eu la premiere place, Madame de Montespan n'auroit jamais recouvré la sienne.

Dès qu'elle fut revenue à Versailles, le Roi alla chez elle, & continua d'y passer en allant à la Messe. Mais il n'y étoit qu'un moment, & toujours avec sa suite, de peur qu'on ne le soupçonnât de reprendre des chaînes rompues depuis plusieurs années.

Madame de Maintenon la voyoit rarement. Madame de Montespan vouloit toujours s'éclaircir des mal-entendus qu'elle imaginoit. Elle lui dit après une conversation fort vive : » Je saurai me venger : » & moi, répondit Madame de Mainte- » non, je saurai vous pardonner. " Toutefois Madame de Montespan lui ayant proposé une partie à Clagny, elle l'accepta. On vint lui dire qu'elle n'y seroit pas en sûreté ; que cette fête pouvoit cacher des trahisons ; que les amitiés de Madame de Montespan étoit trop vives pour n'être pas dangereuses. Mais elle avoit promis : elle y alla, & vit qu'un crime est bien plus aisé à imaginer qu'à commettre.

Madame de Montespan exclue de tout, dévorée d'ambition, tourmentée de jalousie, renvoye au Roi toutes les pier-

reries qu'elle en a reçues. Le premier mouvement du Roi eſt d'ouvrir la caſſette. Me. de Maintenon craignant qu'il ne lui faſſe l'affront de les lui offrir, l'en empêche. Le ſecond, eſt de ſe venger de cette inſulte. Mais elle lui repréſente que Madame de Monteſpan eſt plus digne de pitié que de courroux, & que cette imprudente ſaillie eſt la derniere convulſion d'un amour réduit au déſeſpoir. Supérieure à tout ce qu'on pourroit dire, inſtruite de tout ce que Madame de Montéſpan pouvoit penſer, elle eût deſiré que Louis l'eût chaſſée de la Cour qu'elle ſcandaliſoit encore, & qu'il éloignât de lui l'odeur de ſon péché, pour me ſervir des termes de ſon grand-pere. Mais elle ne vouloit pas que ce qui devoit être l'ouvrage du répentir & de la vertu, le fût du dégoût & du dépit.

Cependant on faiſoit ſecretement des eſſais pour l'opération à laquelle le Roi s'étoit réſolu. Le Marquis de Louvois raſſembloit dans ſon hôtel des gens attaqués du même mal, ſur leſquels Felix, premier Chirurgien, s'exerçoit ſous les yeux de Fagon. La plupart en mouroient. On les enterroit la nuit. Malgré cette précaution, on vit des cadavres ſortir de

l'hôtel de Louvois. Soudain on ſema le bruit, qu'on avoit découvert une conſpiration contre le Roi, que le Miniſtre interrogeoit les coupables, & les faiſoit périr par le poiſon ou dans la torture; & l'on étoit dans la conſternation : chacun trembloit d'être enlevé : on ſe demandoit ſi l'on étoit exempt de crime ou de liaiſon avec quelque criminel; on n'approchoit plus Louvois ſans pâlir : on n'oſoit parler d'affaire d'Etat; on craignoit de voir un délateur dans le meilleur ami.

On cachoit au Roi ces malheureux eſſais. Mais Fagon ne pouvoit les taire à Madame de Maintenon, qui flottoit entre la peur de tuer le Roi par l'opération, ſi elle ne l'en inſtruiſoit pas, & celle de le tuer par la maladie, ſi elle l'en inſtruiſoit. A chaque nouvelle funeſte, ſon cœur étoit tranſi d'effroi; elle ſe repréſentoit ſans ceſſe le Roi expirant dans les bras des Médecins, ſous ſes yeux, au milieu de ſa carriere, au moment où ſa vie étoit la plus utile, & alloit devenir la plus glorieuſe.

Aſſiégée de ces triſtes images, elle reçut avec indignation un Dominicain, qui lui demandoit inſtamment de lui obtenir du Roi un moment d'audience. Rien n'extra-

vague plus que la crainte; ſur le champ, elle ſe rappella Frere Clément. Ce Moine étoit un empyrique, qui prétendoit avoir trouvé un ſpécifique contre les fiſtules. C'étoit l'injection d'une eau, qu'on reconnut n'être que le vitriol préparé.

Felix inventa de nouveaux inſtruments, & fit enfin de plus heureuſes expériences à l'Hôtel des Invalides. Sur le rapport de Louvois, & ſur l'avis de Fagon, le Roi dit au premier Chirurgien qu'il s'abandonnoit à ſon habileté.

Le jour de l'opération arrivé, on fait entrer ſecretement chez le Roi le premier Médecin, le premier Chirurgien, le Pere de la Chaiſe, Louvois, & Madame de Maintenon. La triſteſſe eſt peinte ſur tous les viſages. Le Roi ſeul, d'un air tranquille, d'un front ſerein, dit à Felix: » Faites autant d'inciſions qu'il faudra; » mais tâchez de n'y pas revenir deux » fois." Felix, prêt à porter les mains ſur ſon Prince, ſe repréſente les divers accidents qui peuvent arriver; le cri qui s'élevera contre lui, ſi le Roi meurt; les regrets amers qu'il aura toute ſa vie: & ſon ſang ſe glace dans ſes veines. Fagon jette ſur lui un regard qui le raſſure. Le Confeſſeur jette les yeux au Ciel; Louvois reſte immobile à la vue de toutes les con-

ſéquences de ce dangereux ſecret; il lui ſemble déja que la France, que Monſeigneur, lui demandent compte de la vie de ſon Roi, de ſon pere. Madame de Maintenon éplorée, eſt percée de chaque coup de ciſeau, qui va déchirer Louis. Tous craignent, tous diſſimulent, de peur d'effrayer le malade, qui demande, des yeux, au fidele Bontems, s'il y a quelque péril.

Felix fait un effort ſur lui-même, & reprend toute ſa hardieſſe. Il arrache, d'une main impitoyable, juſqu'aux dernieres racines du mal. Tous les aſſiſtants frémiſſent. Madame de Maintenon pouſſe un cri. Le Roi lutte avec la douleur, & ne laiſſe pas échapper une plainte.

A huit heures du matin, les portes s'ouvrent: toute la Cour apprend qu'on vient de faire au Roi la grande opération, & perſonne ne ſait encore qu'on devoit la faire. Monſeigneur accourt, & en entrant tout en larmes, ſe jette au pied du lit du Roi, voit Madame de Maintenon au chevet, & la remercie de lui avoir conſervé ſon pere.

Au bruit de cette nouvelle ineſpérée, Madame de Monteſpan arrive en diligence. L'Huiſſier, qui avoit ſes ordres, lui dit qu'elle ne peut entrer. Elle inſiſte avec cet air impérieux, que laiſſe une longue domination.

L'Huiſſier perſiſte dans ſon refus. Elle apprend que Madame de Maintenon eſt dans la chambre. Elle ſort avec précipitation, & remplit l'anti-chambre de pleurs & de ſanglots, qui n'attendriſſent ni ne trompent perſonne.

Le même jour, Louis donne audience aux Ambaſſadeurs, & tient conſeil avec ſes Miniſtres. L'homme ſouffroit; le Roi ſe portoit bien.

Felix fut magnifiquement recompenſé. Son imagination avoit ſi vivement travaillé, il ſe fit en lui une telle révolution d'humeurs, qu'il fut ſaiſi d'un tremblement, qui ne le quitta plus le reſte de ſes jours. Le lendemain qu'il eut ſauvé la vie au Roi, il eſtropia dans une ſaignée ſon meilleur ami. (1)

Madame de Maintenon paſſa encore un mois dans les plus violentes inquiétudes. On r'ouvroit la playe; on faiſoit de nouvelles inciſions; les avis des Médecins étoient différents, & les plus doux étoient cruels. » Sire, lui dit-elle un jour, » vous avez bien ſouffert! Oui, répondit

(1) Le Sr. de Niert, premier valet de chambre. Manuſcrits de l'Evêque d'Agen.

» dit le Roi, de vous voir souffrir."
Pendant le cours de sa maladie, il vit en elle tant de vraie tendresse, un si grand zele pour le servir, qu'il ne douta point d'avoir trouvé une femme plus attachée à sa personne qu'à sa grandeur.

Quand sa santé fut meilleure, il fallut l'amuser. Il passoit une heure de l'après-dinée à parcourir son cabinet de médailles avec le P. de la Chaise, qui les entendoit bien, & qui ne se repentit pas de les lui avoir expliquées. Madame de Maintenon le voyant s'arrêter à un César-Auguste, lui dit: » C'est trop se re-» garder."

Racine & Boileau furent appellés pour lui lire quelques morceaux de son Histoire. Ils furent bien surpris de voir Me. de Maintenon, qu'ils avoient cru disgraciée, placée dans son fauteuil, près du chevet du Roi, qui lui parloit avec familiarité, & à qui elle répondoit avec un air libre & naturel, avec un air d'être chez elle. Pour flatter Madame de Montespan, pour la tromper, ou pour l'adoucir, le Roi l'admit à ces assemblées. C'étoit elle qui lui avoit donné l'idée de faire écrire son Histoire par Racine & Boileau, qui s'appliquoient plus à écarter de la Cour tout autre bel-esprit qu'eux, & à

ſe rendre maîtres de l'Académie, qu'à faire un ouvrage digne de la poſtérité. Que pouvoit être une Hiſtoire lue à celui qui en étoit le ſujet? Pendant que Racine liſoit, & que Louis ſe complaiſoit à jouir, dès ſon vivant, de la réputation qu'il auroit après ſa mort, Me. de Monteſpan laiſſoit échapper quelques mots piquants. Le Roi en ſouriant, jettoit furtivement un regard ſur Madame de Maintenon, qui, aſſiſe ſur un tabouret vis-à-vis de lui, tâchoit d'entendre, ſans bâiller, les fadeurs des deux Hiſtoriens.

Boileau contoit à ſes amis, qu'un jour, au moment où la lecture commençoit, Me. de Monteſpan, qui n'étoit point attendue, entra, & que Me. de Maintenon ne ſe leva point. Le Roi lui dit de s'aſſeoir, & ajouta: » Il eſt bien juſte, Madame, que vous entendiez un ouvrage » dont vous avez tracé le premier plan." Elle parut très-peu attentive, & de temps en temps interrompit le Lecteur, pour dire à Madame de Maintenon: Madame eſt-elle contente? Après la lecture, elle lui fit une profonde révérence, où il y avoit plus d'air que de reſpect, & lui demanda une heure, ſous prétexte qu'elle avoit beaucoup de choſes à lui dire. » Et » moi, répondit ſéchement Madame de

» Maintenon, j'ai beaucoup d'affaires; » quand je ferai libre, je vous le ferai » favoir." Elle ne fit fentir que cette fois fa fupériorité à Madame de Montefpan, qui l'avoit fi fouvent accablée de la fienne. Elle ne répondit à fes infultes que par l'inattention, les bienfaits, les careffes ou le dédain.

Elle étoit fi fûre du Roi, qu'elle ne craignoit point de lui offrir tous les jours une femme autrefois paffionnément aimée & encore aimable. Une autre auroit exigé l'éloignement de Me. de Montefpan. Mais Me. de Maintenon, contente d'avoir mis Louis en état de la voir fans danger pour lui, ne penfa pas feulement que la préfence d'une ennemie étoit fort importune pour elle. *En le faifant entrer dans les vues de l'éternité, elle s'étoit acquife un afcendant d'autant plus folide, que les intérêts humains n'y avoient aucune part.* C'eft le témoignage que lui rend l'Abbé de Choify, qui en fait mille fois l'éloge dans fes Mémoires tant accufés de fatyre.

Elle laiffoit à Hébert, Curé de Verfailles, & au P. de la Chaife, le foin de décider fi Me. de Montefpan devoit être exilée de la Cour. Hébert, dévot importun, Prêtre févere, Courtifan indifcret, efpion de tous fes amis, voyoit

impatiemment Me. de Montefpan dans fa Paroiffe. Le P. de la Chaife, auffi droit quoique plus prudent, croyoit que puifque le mal étoit ceffé, on pouvoit fouffrir le refte. Le Curé, foit uniquement pouffé par fon zele, foit qu'il fe flattât de plaire à Me. de Maintenon, lui dit, que les Provinces, Paris même ne pouvoient fe perfuader que ce fcandaleux commerce fût rompu, tant qu'on voyoit Me. de Montefpan à la Cour; qu'il eft dangereux d'avoir fans ceffe fous les yeux l'objet de fon péché; que les cœurs les moins tendres à la tentation fuccombent aux pieges que tend le fouvenir des plaifirs criminels. » Je fuis perfuadée de tout » ce que vous me dites, répondit Me. » de Maintenon, & le Roi le feroit ai- » fément; mais le P. de la Chaife ne l'eft » point. " Le Curé repliqua, que tous les Confeffeurs obligeoient un particulier de fe féparer des femmes avec lefquelles il avoit péché; que c'étoit là-le bras qu'il falloit couper, l'œil qu'il falloit arracher, & que les Rois n'avoient pas une autre confcience que leurs fujets. Raifons qui tendoient à éloigner les enfants comme la mere. » Je conviens, reprit Me. de » Maintenon, de tout ce que vous avan- » cez, & je voudrois de tout mon

» cœur que les choses allassent autre-
» ment. »

Elles changerent enfin. Me. de Montespan ne parut plus à la Cour. Après avoir été de tout, après avoir joué tour-à-tour le rôle de prude, de coquette, de tendre, de dévote, elle se réduisit d'elle-même à n'être rien, dès que tous les fils par lesquels elle tenoit à la Cour furent rompus. Elle eut des dégoûts ; mais que n'étoit-elle une mere plus tendre ? elle en eût trouvé le dédommagement dans les établissements immenses que l'on fit à ses enfants.

Cette retraite ne brouilla point Me. de Maintenon avec les Mortemar. L'Abbesse de Fontevrault, témoin de tous ses procédés, la haïssoit peut-être, mais l'estimoit tant, qu'elle se vantoit d'être sa meilleure amie. Les Thianges alloient par elle au Roi avec confiance. Me. de Rochechouart ne rougit point d'être sa pensionnaire. Le Marquis d'Antin étoit son favori : & Vivonne disoit : » Il y a » de ma sœur à Me. de Maintenon, la » même distance qu'entre son frere & » moi. »

Me. de Montespan aimoit à parler d'elle, & n'en parloit jamais avec mépris. Elle lui devoit deux mille louis de pen-

ſion par mois, que le Roi lui donna lorſqu'elle ſe fut retirée à Paris. Pendant les voyages de Marly, elle paſſoit quelques jours à ſa maiſon de Clagny. Quand le Roi partoit pour Fontainebleau, elle alloit à Petit-Bourg, où d'une allée du jardin elle voyoit encore le Roi ſans être vue. Elle vivoit à Paris avec peu de conſidération, & avec beaucoup d'économie : fuyant la ſociété des femmes irréprochables, & cherchant celle des coquettes que la vieilleſſe avoit ramenées à la dévotion ; ne ſe laſſant point d'amaſſer, n'entrant pas dans les beſoins de ſes enfants, & craignant toujours d'être volée. On voyoit d'un côté, des richeſſes immenſes & l'avarice inſatiable ; de l'autre, un revenu modique & une extrême généroſité. Tandis que Me. de Monteſpan jouiſſoit de la récompenſe de ſes foibleſſes, Me. de Maintenon n'avoit qu'une penſion de quarante-huit mille livres, & ne permettoit pas au Roi de l'augmenter. Auſſi diſoit-elle ſouvent : » Ses maîtreſſes lui coûtoient plus en un mois, » que je ne lui coûte dans une année. " Et cela étoit dans l'ordre.

CHAPITRE XIV.

Madame la Comtesse de Caylus.

MAdame de Maintenon ne sortit jamais de la modération qu'elle s'étoit prescrite. Loin d'accabler ses envieux du poids de son crédit, il ne tint pas à elle qu'on ne crût qu'elle en avoit peu. Dans la faveur, on n'est occupé que du soin de l'augmenter ; & elle ne travailloit qu'à faire oublier la sienne : on eût dit qu'elle en étoit embarrassée & confuse. Elle n'avoit point ce faste qui donne du brillant aux places, cet artifice qui y maintient, cette avidité qui fait des amis. Son désintéressement étoit si grand, qu'à peine étoit-ce en elle une vertu. Elle ne savoit pas demander : » Vous voulez, lui disoit Me. de Villette, vous » voulez jouir de votre modération, » & que votre famille en soit la vic» time. "

Elle aimoit tendrement le Comte d'Aubigné, dont elle ne se pouvoit faire aimer. D'Aubigné demandoit tout, & Me. de Maintenon ne sollicitoit rien. Il s'en

vengeoit en lui donnant tous les jours de nouveaux chagrins. Après cinq ans d'absence, il paroissoit à Versailles, effaçoit tout le monde par sa magnificence, voyoit un moment sa sœur, disparoissoit sans lui dire adieu, & alloit à Paris étaler aux spectacles les airs d'un sous-favori, ou se livrer dans des maisons suspectes aux dépenses d'un luxe obscur. Il affectoit de voir les mécontents, de fronder les Ministres, & de préférer à toute société Montespan & Lauzun. Il répondit à quelqu'un qui lui demandoit sa protection : » Ne » dites pas que vous me connoissez, car » je suis la plus mauvaise compagnie de » Paris. "

Cependant il ressentit les effets de l'amitié du Roi pour sa sœur. Il fut fait Lieutenant-Général, quoiqu'il n'eût point pour lui le droit d'ancienneté : il eut le Gouvernement de Berry, quoiqu'il fût demandé par des Seigneurs qui avoient plus de service. Ses profusions étoient sans bornes. Me. de Maintenon se lassa de donner à un homme qui, né sans bien, se trouvoit pauvre au milieu de cent mille livres de rente (1). D'Aubigné demanda

(1) L'Auteur du Siecle de Louis XIV prétend qu'elle lui donna quelques parts secretes dans les Fermes. Il a été mal informé.

la premiere dignité de la guerre : Me. de Maintenon seule trouva cette prétention ridicule, & lui fit une réponse ridicule pour ce siecle-ci, à force d'être magnanime.

Mlle. de Murçay, fille de M. de Villette, & par conséquent niece à la mode de Bretagne de Me. de Maintenon, avoit tout ce qu'il faut pour se bien établir; une protection si puissante, qu'elle valoit la plus riche dot : les jeux & les ris brilloient à l'envi autour d'elle : son esprit étoit encore plus aimable que sa figure : on n'avoit pas le temps de respirer ni de s'ennuyer avec elle : toutes les Chammêlés du monde n'avoient point ces tons ravissants qu'elle laissoit échapper en déclamant : parfaite, si sa taille eût été plus dégagée, & si sa gayeté ne lui eût point donné de petits airs coquets dont sa tante & l'âge la corrigerent un peu tard.

Le Comte de Caylus l'épousa avec ses droits qui n'étoient rien, ses espérances qui n'étoient pas plus & qu'on comptoit pour beaucoup, & une pension qui étoit peu de chose. Le Roi le fit Menin de Monseigneur, & donna la veille des noces à l'accordée, un collier de perles de dix mille écus. On fut très-surpris que Me.

de Maintenon mariât ſi médiocrement une niece ſi chérie & ſi aimable. On l'avoit encore plus été du refus généreux qu'elle en fit à Boufflers, homme d'une probité à la ſéduire, d'une ambition à s'élever ou à périr. Boufflers dédaignant les bruits ridicules qui accuſoient Mlle. de Murçai d'être capable des foibleſſes de l'amour, quoiqu'elle n'en aimât que les parfums, l'avoit demandée en mariage, & entendu de la bouche de Me. de Maintenon ces paroles, dignes, dit l'Abbé de Choiſy, d'être gravées en lettres d'or : » Ma niece n'eſt pas un aſſez grand parti » pour vous, Monſieur : je n'en ſens pas » moins ce que vous voulez faire pour » moi : je ne vous la donnerai point ; » mais je vous regarderai à l'avenir com- » me mon neveu. " Cette alliance adoptive lui fut utile. Sa fortune fut rapide : trois mois après il eut le Gouvernement de Luxembourg, la charge de Colonel-Général des Dragons, malgré Louvois qui la vouloit pour Tilladet ſon couſin germain, le grade de Lieutenant-Général par une promotion particuliere, le Gouvernement de Metz, quoiqu'il ne l'eût pas demandé, & toutes les occaſions de développer les talents que Me. de Maintenon avoit démêlés en lui.

Me. de Caylus ne plut pas d'abord au Roi, qui la croyoit précieuse & coquette. Me. de Maintenon parvint à l'y accoutumer. On eut à se plaindre d'elle, on l'exila deux fois à Paris. Le premier exil fut long, parce qu'on l'accusa d'avoit dit en recevant l'ordre : » On s'ennuye si » fort dans ce Pays-là, que c'est être exilé » que d'y vivre. " Et en effet, au-lieu d'un triste piquet qu'elle jouoit à Versailles, elle avoit à Paris la société la plus brillante; la Fare, à qui l'amour *promettoit un regard de Caylus* pour le guérir de tous ses maux; l'Abbé de Rohan, jeune voluptueux, qui ne négligeoit ni la faveur ni les plaisirs; Villeroi (1), d'abord appel-

(1) M. de Voltaire, Tome V, p. 287, fait un portrait tout opposé du Maréchal de Villeroi. » C'étoit, dit-il, un très-brave, très-hon- » nête homme, bon ami, vrai dans la société, » magnifique en tout. " L'Auteur, ajoute-t-il, » en parlant de lui-même, qui, dans sa jeunesse, » eut l'honneur de le voir souvent, a droit d'as- » surer que c'étoit-là son caractere. " Il reprend ensuite M. la B. sur ce qu'il fait dire à M. de Villeroi, a-t-on mis de l'or dans mes poches? » Com- » ment peut-il, dit le Critique, attribuer, je ne » dis pas à un grand Seigneur, mais à un hom- » me bien élevé, ces paroles qu'on attribuoit au- » trefois à un Financier? Comment peut-il par- » ler de tant d'hommes du siecle passé, du ton » d'un homme qui les auroit vus? &c. "

lé le charmant, ensuite le fastueux, qui amusoit les femmes avec tant de légéreté, & qui disoit à ses gens avec tant d'arrogance : *A-t-on mis de l'or dans mes poches ?* La seconde disgrace de Me. de Caylus finit par une retraite de huit jours qu'elle fit aux Carmélites. Madame de Maintenon alla l'en tirer, & la remena à la Cour, toute dévote, toute sainte, toute réconciliée avec Dieu & avec elle. Depuis, leur amitié fut quelquefois troublée ; mais un grand fonds d'estime mutuelle, le besoin d'une confidente de la part de Me. de Maintenon, l'attrait de la considération en Me. de Caylus, dissiperent bientôt ces légers orages. Me. de Caylus s'égaroit quelquefois ; mais sûre d'obtenir sa grace, elle n'avoit pas à combattre la mauvaise honte qui retient dans l'égarement. Son esprit étoit volage ; son cœur étoit constant dans le bien. Elle fut Calviniste, Quiétiste, Janséniste, Déiste : & d'opinion en opinion, elle revint enfin à celle qui les fixe toutes par une foi aveugle. Elle eut des passions, du goût pour l'esprit, du penchant à l'intrigue, de la dévotion, & elle finit par des vertus. Ceux qui prétendent qu'elle détestoit sa tante, au milieu de ces démonstrations de tendresse, sont démentis par le recueil de

leurs lettres, & par les *Souvenirs* de Me. de Caylus, qui ne respirent que l'estime & la confiance qu'elles avoient l'une pour l'autre. Peut-être eut-elle à reprocher à Me. de Maintenon un établissement si inférieur à ses espérances. Mais celle qui l'avoit élevée, lui avoit inspiré sa modération. Son mariage pouvoit être plus brillant, mais ne pouvoit être plus heureux, puisqu'il a donné aux Arts, aux Lettres, à la Société, Mr. le Comte de Caylus.

Le Marquis de Murçay étoit amoureux de Mlle. de Boisfranc, fille du Sur-Intendant de la Maison de Monsieur, qui l'avoit disgracié. Mlle. de Boisfranc avoit refusé le Duc de Roquelaure, & dédaignoit Mr. de Murçay, parce qu'elle avoit un million de dot. On ne put obtenir de Me. de Maintenon, qu'elle se donnât le moindre mouvemement pour rapprocher les deux parties. Le P. de la Chaise, moins scrupuleux, se chargea de la réunion, & y réussit. Le Roi donna au Marquis une Cornette de la Compagnie des Chevaux-légers, & à son frere, le Régiment des Dragons de la Reine. Me. de Maintenon n'avoit pas (1)

(1) Mémoires du Marquis de Dangeau.

tant demandé. Le Chevalier de Murçay se signala dans le combat d'Anguyen, & mourut de ses blessures.

Le Marquis de Villette, leur pere, fut réduit à quelques pensions, dues à ses longs services. A toutes les promotions, le public le nommoit Maréchal de France, & la Marine le demandoit hautement : il ne le fut point, malgré tant de titres pour l'être. Les St. Hermines, assez nombreux pour tout envahir, furent écartés de tout, & la Comtesse de Mailly mourut pauvre.

Me. de Maintenon n'avoit cette modération, que lorsqu'il s'agissoit d'elle-même ou de ses parents : c'étoit quelquefois un malheur, de lui appartenir de trop près. Elle établit avantageusement Mlle. de Leuwestein, de la Maison de Baviere, & qui en prit les titres dans l'acte de célébration. Ce qui indigna si fort Me. la Dauphine, qu'elle se fit apporter les registres de la Paroisse de Versailles, & les déchira, en s'emportant contre la complaisance du Curé & l'insolence de Me. de Dangeau. Elle fit la fortune de Mlle. de Rambures, qu'elle n'aimoit pas. Elle maria le Marquis d'Antin à Mlle. d'Uzès, par l'ascendant qu'elle avoit sur le misanthrope Montauzier, qui saisit le moment où la

mere n'étoit plus rien, pour faire le fils quelque chofe.

Elle n'oublia point fes amis. Le Marquis de Dangeau eut tout ce que defire un Courtifan ; des richeffes, une charge, de la confidération, & des plaifirs. Barillon, Ambaffadeur en Angleterre, menacé d'une difgrace, en fut garanti, & paffa dans le repos une vieilleffe agréable. Mademoifelle de Scuderi eut deux mille livres de penfion : Madame Defhoulieres, des gratifications confidérables; l'Abbé Têtu, des bénéfices fimples ; Racine & Defpréaux, les appointements de l'emploi dont ils n'avoient que le titre ; Vardes & Buffy furent rappellés ; le Marquis de Montchevreuil fut Gouverneur de Monfieur le Duc du Maine, & Capitaine des Chaffes de St. Germain-en-Laye, & fi eftimé à la Cour, que le Roi difoit : » Si je n'étois Bourbon, je voudrois être » Montchevreuil. " (1) Il difoit encore : » Tous les Courtifans me demandent fans » ceffe ; le feul Monchevreuil ne me de- » mande rien. " En effet, il ne s'étoit pas même plaint de n'avoir pas touché

(1) Mémoires du Marquis de Dangeau.

depuis dix ans un ſol d'une penſion de douze mille livres. Après la mort du Comte de Mornay ſon fils, le Roi le fit entrer dans ſon cabinet, & le pria de lui dire les beſoins de ſa famille, ajoutant : » Ne » me regardez pas comme votre maître ; » parlez-moi comme à votre ami. " Auſſi Madame de Maintenon diſoit-elle : » De » tous ceux que j'ai placés à la Cour, » Montchevreuil eſt le ſeul qui ait réuſſi. » C'étoit pourtant un homme d'une an- » tique probité. "

Perſonne ne ſe repentit de l'avoir connue, aimée ou ſervie. Un trait bien glorieux dans une ſi longue faveur, c'eſt que ſi quelques-uns de ſes inſatiables amis ſe ſont plaints d'en recevoir trop peu de biens, du moins aucun Citoyen ne s'eſt plaint d'en avoir reçu du mal. Dans le temps même qu'on l'accuſoit de renverſer l'Etat par ſes conſeils, nul François ne l'accuſa de reſſentiment ou de violence.

Elle exigeoit des autres le déſintéreſſement qu'elle avoit pour elle-même. Le Roi lui diſoit ſouvent : » Mais, Madame, » demandez : vous n'avez rien à vous. » Sire, répondit-elle, il ne vous eſt pas » permis de me rien donner. " Voilà ce qu'une avide famille appelloit penſer ſans

élévation. Mais le Peuple admiroit une favorite qui avoit réussi à n'être pas aimée de ses parents ; & la Noblesse l'adoroit, comme sa bienfaictrice & son appui.

LIVRE HUITIEME.

SAINT-CYR.

MADAME de Maintenon disoit souvent : » On me croit la plus habile » femme du monde. On croit que, la » tête sur mon chevet, j'ai imaginé, con- » duit, achevé le bel établissement de St. » Cyr. Cependant cette maison n'est ni » le plan d'un seul jour, ni le plan d'une » seule tête. Les bonnes œuvres se sont » présentées : j'y suis entrée sans rien pré- » voir ; j'ai continué sans rien prétendre. » Insensiblement mes vues se sont forti- » fiées & étendues par les premiers suc- » cès ; une idée a conduit à une autre : » le bien a produit le mieux. Et de quel- » ques actes de charité, qui devoient fi- » nir avec moi, s'est formé un établis- » sement qui ne finira qu'avec cet Em- » pire. "

C'est cette suite d'idées & de progrès que je vais développer. Ceux qui aiment le bien public, me pardonneront la des-

cription trop détaillée d'un bien qui peut être imité.

CHAPITRE PREMIER.

Dispositions de M. de Maintenon.

MAdame de Maintenon avoit toujours eu du goût pour les enfants, & un talent particulier pour les élever. Elle avoit ordinairement chez elle quelques jeunes filles, qu'elle se plaisoit à instruire dans ses moments de loisir. Elle avoit formé le Duc du Maine, qui commençoit à devenir tout ce qu'il avoit promit d'être : Mademoiselle de Nantes, dont les défauts même étoient aimables ; Madame de Montgon, qui à huit ans, disoit Madame de Sévigné, savoit mieux la Cour que les plus vieux Courtisans ; & depuis Madame de Caylus, que ses souvenirs qu'on va imprimer, loueront plus que tous mes éloges ; Madame la Marquise d'Havrincourt, l'ornement du Cambresis & de l'Artois ; Madame d'Haussy, qu'elle rendit propre à l'éducation des Princes ; Madame la Duchesse de Bourgogne, qui nous fut trop tôt enlevée, & Madame la Maréchale de Noailles, qu'il suffit de nommer.

Dès qu'elle vit luire les premiers rayons de la faveur, elle conçut le dessein de quelque établissement en faveur des filles de condition, nées sans bien. La situation où elle s'étoit vue elle-même, la faisoit entrer dans tous leurs besoins, & chercher les moyens de les soulager, & de les tirer d'un état encore plus dangereux pour la vertu, qu'humiliant pour la Noblesse.

Tous les jours, elle remercioit Dieu de ses bienfaits, en les partageant avec des personnes qui avoient de commun avec elle, une jeunesse laborieuse: » Ma » place, disoit-elle, a bien des côtés fâ» cheux; mais aussi elle me procure le » plaisir de donner. "

Ses entrailles s'attendrissoient à la vue des malheureux; la misere d'autrui lui devenoit, pour ainsi dire, personnelle. Elle n'avoit pas besoin, pour exciter sa pitié, d'aller dans ces lieux où se retire l'indigence; elle n'avoit qu'à se rappeller ses premieres années.

Dans la grandeur, souvent on ne se rappelle ce qu'on a été, que pour tâcher de le faire oublier aux autres. Madame de Maintenon s'en ressouvenoit toujours, & ne s'en ressouvenoit que pour faire plus de bien. C'est le propre des grandes pla-

ces, d'endurcir le cœur de ceux que la Providence y éleve. Elle ne regardoit sa faveur que comme un fardeau que la bienfaisance seule pouvoit rendre léger. » Je voudrois, disoit-elle un jour, je voudrois soulager toute la Noblesse du » Royaume." Projet impossible, mais qui montroit du moins toute l'élévation de son ame, & tout le feu de sa charité. Ce n'étoit point en elle un mouvement passager : c'étoit un sentiment profond, un sentiment qu'elle devoit à la nature, & que la Religion n'avoit fait qu'épurer : » Pour » secourir les malheureux, disoit-elle, » il n'est pas besoin d'être Chrétienne. "

CHAPITRE II.

Ruel.

LE Château de Montchevreuil fut comme le berceau de St. Cyr; & Madame de Brinon y donna lieu aux premiers essais d'un zele, qui ne cherchoit qu'à se produire, & qui ne desiroit les richesses que pour les répandre. C'étoit une Religieuse Ursuline, errante de clôture en clôture, sans biens, enveloppée dans la

ruine de son Couvent. Elle étoit fille d'un Président au Parlement de Normandie. Sa mere l'avoit reçue chez elle, & la menoit souvent à Montchevreuil, où Madame de Maintenon la connut. Elle fut touchée de la fidélité de l'Ursuline à s'acquitter, au milieu du monde, des devoirs d'un état qu'elle n'avoit embrassé que par complaisance pour sa famille. Pour remplir son vœu d'instruction, la Religieuse assembloit à Montchevreuil les domestiques, les enfants des environs, & leur enseignoit les éléments de la Doctrine Chrétienne. Madame de Maintenon se lia d'amitié avec une personne d'autant plus estimable, qu'elle avoit l'esprit de son état sans en avoir le goût.

Madame de Brinon perdit sa mere. Elle s'associa Madame de St. Pierre, compagne de son infortune. Un Couvent les reçut l'une & l'autre, jusqu'à ce que les dettes qui les avoient chassées du premier, les fissent sortir du second.

(1) Elles louerent une maison dans Auvers, & y reçurent des pensionnaires. Delà, pressées par leurs besoins, elles allerent à Montmorency, où la même misere les suivit.

---

(1) An. 1680.

Elles se déterminerent à recourir à Me. de Maintenon, dans l'espérance que la prospérité ne l'auroit pas endurcie. La Cour étoit alors à St. Germain, & Me. de Maintenon chez le Roi. Elle quitta tout pour les recevoir, & les renvoya pénétrées de reconnoissance. Elle leur rendit plusieurs visites secretes, où de plus près témoin de leur indigence & de leur capacité, elle résolut, pour soulager l'une, & pour employer l'autre, d'approcher d'elle cette petite Communauté.

(1) Pour leur donner des secours plus présents, & une partie des pensionnaires qu'elle avoit en divers endroits, elle les établit à Ruel, dans une maison commode qu'elle meubla. Elle y multiplia ses enfants d'adoption jusqu'au nombre de soixante, & leur donna des maîtresses, qui soulagerent d'une partie du travail Madame de Brinon, à qui elle permit d'y attirer Mesdames du Basques & d'Angiens, du même Ordre, & du même Couvent ruiné.

Le nombre des Pensionnaires augmentoit tous les jours; il y en avoit déja cent, & la Cour ne savoit pas encore

(1) An. 1682.

qu'il y en eût une ; tant Madame de Maintenon faisoit le bien avec secret & avec prudence.

CHAPITRE III.

Noisy.

ELLE alloit souvent à Ruel ; elle voyoit les progrès de l'éducation, & y faisoit elle-même le Catéchisme. » Que j'ai » d'impatience, écrivoit-elle à Madame » de Brinon, de me trouver dans cette » étable que j'aime tant !" Ses visites devinrent plus fréquentes, & plus incommodes à cause de l'assujettissement de sa place. Les premiers succès l'engagerent à rapprocher encore plus d'elle une école qui lui devenoit de jour en jour plus chere.

L'occasion s'en présenta. La clôture du petit parc de Versailles & l'agrandissement de l'autre, rendirent inutiles plusieurs belles maisons que le Roi avoit achetées des propriétaires. Madame de Maintenon en demanda une. Le Roi lui offrit Noisy, maison bâtie par Mr. de Gondy, & enfermée dans le parc. Madame de Maintenon,

tenon, qui n'avoit pas porté ses vues si haut, lui répondit que la moindre ferme seroit bonne pour cet usage. Le Roi, aussi jaloux de participer à cette charité, que charmé de celle de Madame de Maintenon, persista, & lui dit même que pour le bien du bâtiment, il falloit qu'il fût habité. Il donna ordre qu'on travaillât aux réparations. Dix mille écus les firent en quatre mois. La maison étoit commode, l'air très-sain : l'eau seule manquoit. Le jour pour la translation fut fixé au lendemain de la Chandeleur.

On sépara les filles en quatre classes, & on les distingua par la couleur du ruban, dont leur coëffure étoit renouée. On observa qu'elle fussent à-peu-près de même taille ; les plus grandes eurent le ruban bleu ; les secondes, le jaune ; les troisiemes, le verd, & les plus petites, le rouge. Le ruban noir fut destiné à servir de récompense.

Les conditions étoient confondues ; les unes étoient Demoiselles ; les autres, des filles de bons Bourgeois ; mais toutes pauvres. Pour faire deux bonnes œuvres à la fois, elle préféroit les enfants des nouveaux convertis. Et pour que les Paysans de ses terres se ressentissent de cette établissement, elle composa un corps de

leurs petites filles, qu'elle nomma les *Sœurs de la Charité*, ou les *Filles-bleues*. Elles furent logées dans un pavillon au pied du Château, & instruites séparément des pensionnaires, qui furent toutes sur le pied de Demoiselles.

Madame de Maintenon les voyoit tous les jours : elle s'occupoit des classes, faisoit des réglements, visitoit les malades, dînoit avec ces enfants, & se contentoit souvent d'une simple portion. Elle en avoit toujours chez elle cinq ou six des plus aimables & des plus délicates.

L'instruction y alloit admirablement bien.

Elle faisoit des dons considérables à Madame de Brinon, pour rassasier cette cupidité qu'ont ordinairement ceux qui ont renoncé aux biens de ce monde. Car on commençoit à regarder les présents comme un tribut, à faire valoir la Sacristie, à mettre à contribution les parents : le corps de St. Candide, que le Pape avoit donné à Me. de Maintenon, & Me. de Maintenon à Noisy, faisoit déja des miracles, & rendoit beaucoup. Me. de Maintenon en fut irritée. Ces petitesses lui faisoient horreur ; elle dissimula sa peine, renvoya l'avare Aumônier, & donna mille livres de pension à Me. de Brinon.

La régularité entra dans cette maison à

la ſuite du déſintéreſſement. Le ſuccès invita la bienfaictrice à multiplier ſes libéralités. Pour ôter tout prétexte d'avarice à Madame de Brinon, elle les verſa ſur ſa famille, qui étoit très-pauvre & très-nombreuſe. Elle n'avoit pas encore tant fait pour la ſienne.

L'attachement de Madame de Maintenon pour cette communauté, donna à toutes les Dames de la Cour une grande envie de la voir. Toutes y applaudirent; & Madame de Monteſpan, qui auroit pu faire davantage, & qui n'avoit rien fait, fut confondue.

L'indifférence du Roi ne put réſiſter à tout ce qu'il en entendoit dire. Il s'y rendit avec tous les Courtiſans; & les Courtiſans admirerent tout, comme s'il n'y étoient pas avec le Roi. Depuis, les placets des Officiers furent renvoyés à Madame de Maintenon. Elle y reçut leurs filles; & le Roi prit un fonds ſur ſes aumônes, pour en payer à Me. de Brinon les penſions ſur le même pied que les autres.

Le bruit de cet établiſſement vola dans les Provinces. Madame de Maintenon fut importunée de tous côtés: Elle étoit ſi pénétrée de la miſere de la Nobleſſe & des enfants qu'on lui préſentoit, qu'après

avoir vendu ſes chevaux, ſes habits, ſes bijoux, elle mêloit ſes larmes aux leurs, & leur diſoit : » La Providence ne vous » abandonnera pas ; j'étois née auſſi pau- » vre & plus malheureuſe que vous. » L'indigence unie à la beauté n'eſſuya jamais ſes refus : ravir à la ſéduction du monde les filles que les attraits naiſſants expoſoient à tous ſes pieges, étoit une de ſes œuvres favorites.

CHAPITRE IV.

Projet de l'établiſſement de St. Cyr.

SA compaſſion la mit au-deſſus de la loi qu'elle s'étoit faite de ne jamais rien demander au Roi. Elle lui repréſenta :

» Qu'en établiſſant des Compagnies de » Gentilshommes dans les Places frontieres, il avoit procuré à la Nobleſſe » un ſoulagement conſidérable : mais que » ſon ſexe étoit auſſi digne de ſon attention, comme étant plus foible & plus » expoſé à la miſere !

» Qu'une partie de la Nobleſſe étoit » dans une telle pauvreté, qu'on voyoit » tous les jours des filles iſſues des plus

» anciennes Maisons réduites à la mendi-
» cité, errantes dans les Provinces, sujet-
» tes à mille dangers, en proie aux plus
» humiliantes tentations, parce qu'il ne
» restoit à leurs peres que le souvenir de
» leurs services, ou les marques des ex-
» ploits de leurs aïeux :

» Que sa gloire étoit intéressée à en-
» tretenir par des récompenses & par
» des bienfaits cette émulation, cet hon-
» neur, qui engageoient la Noblesse à
» se sacrifier en tout temps à son service :

» Qu'en qualité de Chrétien, il de-
» voit user de son pouvoir pour secou-
» rir les malheureux, & pour consoler
» les affligés ; que, comme le pere de la
» patrie, il devoit soulager sensiblement
» des familles dont les chefs, après avoir
» versé leur sang pour lui, voyoient lan-
» guir dans la misere des enfants dont toute
» la passion étoit de verser le leur à leur
» tour. "

Me. de Maintenon présenta ces vérités avec tant d'énergie, & sous tant de faces différentes, que le Roi en fut touché. Il les approfondit : l'étonnement où le jetta la misere de ces hommes, qui, après l'honneur de mourir pour son service, n'en connoissoient pas de plus grand que celui de se ruiner auprès de sa per-

ſonne, fit que les converſations tournerent ſouvent ſur ce ſujet. Louis n'étoit pas de ces Princes qui craignent d'être attendris.

La charité de Me. de Maintenon épioit tous les moments favorables; & ſa ſageſſe en profitoit. Il faut auprès des Rois une femme qui connoiſſe la pauvreté: & celle-ci l'avoit éprouvée. Elle lui repréſenta tous les avantages que l'Etat retireroit de l'établiſſement qu'elle avoit eſſayé, lui diſant, qu'une belle éducation perpétueroit l'honneur & la vertu dans les familles, répandroit la piété dans les Provinces, & attacheroit la Nobleſſe à l'Etat par un nouveau lien.

Frappé de toutes ces raiſons, il lui dit: » Mais, Madame, que voulez-vous faire? Jamais Reine de France n'a rien » fait de ſemblable (1)." Il n'avoit beſoin que de connoître le bien pour le faire avec magnificence: il renchérit ſur le projet de Me. de Maintenon, & voulut d'abord une fondation de cinq cent Demoiſelles. Mr. de Louvois fut effrayé de la dépenſe, & Me. de Maintenon, des difficultés de l'éducation. On ſe borna donc à deux

(1) Mémoires de l'Abbé Pirot.

cents cinquante Demoiſelles, à trente-ſix Profeſſes, & à vingt-quatre Converſes.

Me. de Maintenon entra dans tous les détails imaginables, marqua juſqu'aux moindres bagatelles, tint un milieu entre une extrême abondance & une extrême frugalité, & traça le plan d'une vie aiſée ſans ſuperflu.

On délibéra ſur le choix d'un lieu propre à cet établiſſement. Il falloit accommoder l'inclination de Me. de Maintenon, qui l'y porteroit ſouvent, avec l'obligation où elle étoit de ne pas s'éloigner de Verſailles.

On propoſa de faire l'établiſſement à Verſailles même, ou entre Verſailles & Paris. Mais elle ſupplia le Roi de conſidérer que rien ne nuiroit plus à la Communauté, par les viſites continuelles : que l'éducation en ſouffriroit; qu'il ne falloit point placer l'aſyle de l'innocence dans un lieu où tout lui tendroit des pieges ; que l'eſprit du monde y entreroit avec les Grands ; qu'il falloit choiſir un lieu aſſez éloigné de Verſailles, pour délivrer la Communauté de la foule d'importuns que la proximité y attireroit, & aſſez voiſin pour en tirer la ſubſiſtance, & pour être échauffé des premiers rayons du Trône.

On choisit St. Cyr, qui est à une demi-lieue de la Cour. Louvois y alla, & donna ordre à Mansard d'en examiner la situation, l'air, la facilité d'avoir des eaux. Outre sa proximité, ce lieu se trouvoit depuis peu enfermé dans le parc; ce qui lui étoit comme une double garde contre toutes les insultes que les maisons écartées reçoivent quelquefois.

La maison des Bénédictines de St. Cyr tenta dabord Mr. de Louvois & Me. de Maintenon, qui la visiterent. On leur parla d'un accommodement. Elles s'allarmerent: » Nous sommes ici, disoient-elles, de- » puis le Saint Roi Dagobert. " Elles ne savoient pas que ce Roi dévot & libertin fondoit un Couvent & un Serrail partout où il portoit ses pas. Mr. de Louvois leur ordonna de déloger dans quinze jours. Me de Maintenon devoit être contre elles, & fut leur appui. Elle ne voulut pas que sa fondation commençât par une violence ou par une injustice. Les Bénédictines demanderent cinq cents mille livres de leur maison, & par-là la conserverent.

(1) Mansard eut ordre de chercher

---

(1) 9 Avril 1685.

une autre ſituation commode, & de ſuivre les idées que Me. de Maintenon lui donneroit. L'Architecte choiſit la maiſon du Marquis de St. Briſſon-Séguier. Le Roi l'acheta 91000 liv. Le contrat fut paſſé en forme d'échange, entre Mr. de St. Briſſon, & le Maréchal de la Feuillade.

CHAPITRE V.

Saint-Cyr.

(1) ON mit la main à l'œuvre. Outre les ouvriers qui y venoient de tous côtés, il y eut des troupes campées à Verſailles. On y vit à la fois plus de 900 maçons travaillants de la truelle, plus de 400 tailleurs de pierre, autant de charpentiers, enfin plus de deux mille ſix cents hommes.

Le Roi ayant demandé au Marquis de Louvois qu'elle ſomme il falloit pour l'entretien de cette maiſon, Me. de Maintenon prit la parole, & dit, que ces dé-

(1) 1 Mai 1685.

tails n'étant pas ordinaires, il étoit difficile d'y réussir, à moins de savoir la maniere dont on vouloit que cette Communauté fût établie, & que ne s'agissant pas seulement de nourriture & d'habits, mais d'une infinité d'autres choses, il falloit des gens qui entrassent dans l'esprit même de l'institut pour en parler avec justesse & avec précision.

Quelques jours après, le Ministre dit au Roi, que la dépense de cette Communauté monteroit à deux cents mille francs par an. Le Roi répondit, que Me. de Maintenon en avoit dressé un mémoire raisonné, qui lui paroissoit juste, & qui ne montoit pas si haut. Louvois jetta l'œil sur la totalité, & dit qu'il n'étoit pas possible que cent mille, pas même cent cinquante mille francs, suffissent pour la dépense. La suite a fait voir qu'il ne se trompoit pas, & que Me. de Maintenon avoit demandé pour le public avec autant de modération que pour elle-même.

Après quelques contestations entre Me. de Maintenon & le Ministre, le Roi prit un milieu, & dota la maison de cinquante mille écus de rente. Il commit à Me. de Maintenon le soin de l'ameublement, & lui permit d'y employer telle somme

qu'elle voudroit : c'en fut aſſez pour lui lier les mains. D'autant plus modérée, qu'il lui étoit permis de ne l'être pas, elle n'y employa que cinquante mille écus.

Tandis qu'on faiſoit les calculs à Verſailles, l'Abbé Gobelin examinoit à Noiſy la vocation des filles qui avoient du goût pour la retraite, & des talents pour l'éducation. On ne vouloit pas de Religieuſes : le Roi ne les aimoit point : Me. de Maintenon haïſſoit les petiteſſes monacales, ſoit réelles, ſoit ſuppoſées. On vouloit une Communauté, qui eût les vertus des Cloîtres, & qui n'en eût pas les pratiques. On la vouloit éloignée du monde, mais capable d'y paroître. Le Roi ne vouloit point d'habit religieux pour les Profeſſes : Me. de Maintenon en imagina un à peu près ſemblable à celui des Dames de Miramion, & fit paroître devant lui une de ſes femmes qui l'avoit eſſayé. » Quel Diable de bonnet » de Nonne, dit le Roi, leur avez-vous » donné-là ? " Le petit bonnet fut réformé : le Roi fut content du reſte, & ajouta la croix d'or pour les Dames, & un grand manteau traînant pour l'habillement de chœur, tel qu'on l'a encore aujourd'hui.

CHAPITRE VI.

Constitutions de St. Cyr.

CEpendant Me. de Brinon faisoit le plan des constitutions, & de fréquents voyages à Versailles. Elle étoit éloquente, parloit avec grace, & plut au Roi. Dès que les constitutions furent rédigées, Racine & Boileau en revirent le style : Mr. de Chartres, Mr. l'Abbé Gobelin, & le P. de la Chaise corrigerent les fautes essentielles. Mr. le Cardinal Ranucci, Nonce du Pape, les trouva si belles, qu'il les envoya à Sa Sainteté.

Il seroit à souhaiter que ces constitutions fussent publiées. C'est le chef-d'œuvre du bon sens & de la spiritualité, qui ne s'accorde pas toujours avec lui. Elles serviroient à réformer bien des Communautés. La Fondatrice sut tenir un milieu entre l'orgueil des Chapitres & les petitesses des Couvents. Elle unit une vie très-réguliere à une vie commode. Elle craignit que Me. de Brinon n'eût inspiré à cette Communauté naissante une certaine grandeur, & que le voisinage de la Cour, une fondation Royale, les visites

du Roi, & même les siennes, ne donnassent aux Dames une idée, un air de Chanoinesses. Elle recommanda fortement à leurs Directeurs de prêcher aux postulantes l'humilité : & ce fut presque malgré elle qu'elles furent appellées *les Dames de St. Louis.*

Mr. de Villeroi, Evêque de Chartres, vouloit que les Dames fissent des vœux absolus. Le P. de la Chaise fut d'avis que l'Ordinaire pût en dispenser. Il disoit, que des enfants seront toujours mieux élevés par des personnes qui tiendront encore au monde, que par des femmes qui y auront renoncé ; que les vœux absolus assujettissent à beaucoup de pratiques de dévotion, & prennent un temps précieux qui ne pouvoit être mieux employé qu'à l'éducation de la jeunesse ; qu'il seroit à craindre que les éleves, dont l'esprit est tendre & facile, ne fussent séduites par la vie austere & pénitente de leurs maîtresses, & qu'elles ne se passionnassent pour un état dont elles entendroient à chaque instant exalter les délices : ce qui s'opposeroit au bien qu'on vouloit faire. » L'objet de cette fondation, ajoutoit-il, n'est » pas de multiplier les Couvents, qui » se multiplent assez d'eux-mêmes, mais » de donner à l'Etat des femmes bien

» élevées. Il y a aſſez de bonnes Re» ligieuſes, & pas aſſez de bonnes meres » de famille. L'éducation perfectionnée » à St. Cyr produira de grandes ver» tus; & les grandes vertus, au-lieu » d'être enfermées dans des Cloîtres, » devroient ſervir à ſanctifier le mon» de. "

Le Roi goûta ces raiſons, & dit : *Je fonde une Communauté, & non un Couvent.* Les Dames ne firent que des vœux ſimples. On verra que le P. de la Chaiſe s'étoit mépris, & qu'il falloit à cette maiſon des vœux abſolus.

CHAPITRE VII.

Bâtiment de St. Cyr.

CEpendant l'édifice s'élevoit avec une magnificence Royale. Tous les obſtacles s'applaniſſoient par les ſoins de Me. de Maintenon. Quoique le terrein fût marécageux, & qu'on ne fût point d'accord ſur la diſtribution des appartements, le bâtiment fut fait en auſſi peu de temps qu'on en mettroit aujourd'hui à le projetter. Tout fut achevé en quinze mois, & coûta quinze cents mille livres.

Dans cet édifice, on reconnoit par-tout la main de Louis. Mais la précipitation fit faire des fautes considérables. On employa du bois verd, comme dans presque tout ce qu'il a bâti : on prit le rez-de-chaussée trop bas de plus d'une toise : les caves qui sont belles & en grand nombre, devinrent des cloaques : les eaux qu'on cherchoit furent perdues par l'enlevement des terres, & la fouille des caves détourna les sources : ce qui obligea de faire un bâtiment hors l'enceinte de la clôture, pour établir une pompe qui puise dans l'aqueduc, & qui éleve l'eau dans un bassin, pour la répandre dans tous les offices de la maison. A Noisy, il n'y avoit pas assez d'eau : à St. Cyr ; il y en eut trop. La porte de l'Eglise fut placée dans un recoin derriere des remises. Les Orgues & les Confessionnaux furent ensemble, quoique d'un usage assez opposé. Les fondations sises sur un terrein marécageux sont ruinés par les eaux. En 1752, on a été obligé de reprendre sous œuvre un corps de logis dont le mur étoit séparé de la base de cinq ou six pouces. En un mot, la maison des Dames de St. Louis fut assujettie à des réparations si fréquentes & si dispendieuses, que le successeur du Prince qui l'a fondée, n'a pu s'empê-

cher de dire : *Il faudra que je les bâtiſſe ailleurs.*

A cela près, rien n'eſt plus grand, plus majeſtueux, plus commode, ni mieux entendu. On y retrouve la belle maniere de Manſard. Le dedans eſt du génie de Me. de Maintenon, qui s'appliqua fort à bien aſſortir l'Egliſe, le lieu d'aſſemblée, le réfectoire, les offices, les quatre claſſes, & les dortoirs, laiſſant le reſte à l'habileté de l'Architecte. Les dehors ont plus de grandeur que de régularité : on ne peut voir ſans admiration la belle ordonnance de l'intérieur.

CHAPITRE VIII.

Intentions du Roi.

LE Roi jugea cet établiſſement digne de toute ſon attention. Il écrivit de ſa main le réſultat de ſes réflexions, ſur un bordereau, qui n'eſt pas moins une preuve de ſon exceſſive bonté, que de ſa capacité pour les détails, malgré des vues plus importantes. Le voici :

POUR L'ÉTABLISSEMENT DE ST. CYR.

Les patentes bien dreſſées.

Biens à donner à la fondation.

Ornements à faire pour l'Eglise.

Meubles de toutes sortes.

Choix d'un homme d'affaires.

Choix d'un Conseiller d'Etat pour assister aux comptes.

Provisions par avance pour qu'on n'en manque pas au premier Juillet, jour que les Demoiselles entreront à St. Cyr.

Proposition de donner des revenus plus qu'il n'en faut pour l'entretien de la maison, à condition de marier des Demoiselles du revenant-bon.

Une somme honnête, mise à part pour les besoins qu'on ne peut prévoir.

Réglements à faire : constitutions à examiner : bons sujets à choisir.

Précautions à prendre contre les désordres, tant dans les mœurs que dans l'administration des biens.

Défendre tous présents : défendre qu'on n'acquiere plus de biens.

Défendre de bâtir pour agrandir la maison.

Spécifier l'âge & le temps que les filles seront reçues & demeureront dans la maison.

Au mois de Juin 1686, le Roi donna un Edit d'érection qui fut enrégistré au Parlement, le 18 du même mois. Le préambule est d'un pere du peuple. » Comme nous ne pouvons assez témoigner

» l'affection qui nous reste de la valeur
» & du zele que la Noblesse de notre
» Royaume a fait paroître dans toutes les
» occasions, en secondant les desseins que
» nous avons formés, & que nous avons
» si heureusement exécutés pour la gran-
» deur de notre Etat, & pour la gloire
» de nos armes, la paix que nous avons
» si solidement affermie nous ayant mis
» en état de pouvoir étendre nos soins
» jusques dans l'avenir, & jetter les fon-
» dements de la grandeur & de la féli-
» cité durable de notre Monarchie, nous
» avons établi plusieurs Compagnies dans
» nos Places frontieres, où, sous la con-
» duite de divers Officiers de guerre
» d'un mérite éprouvé, nous faisons éle-
» ver un grand nombre de jeunes Gen-
» tilshommes, pour cultiver en eux les
» semences de courage & d'honneur que
» leur donne la naissance, pour les for-
» mer par une exacte & sévere discipli-
» ne aux exercices militaires, & pour
» les rendre capables de soutenir à leur
» tour la réputation du nom François :
» & parce que nous avons estimé qu'il
» n'étoit pas moins juste & moins utile
» de pourvoir à l'éducation des Demoi-
» selles d'extraction noble, sur-tout pour
» celles dont les peres étant morts dans

» le ſervice, ou s'étant épuiſés par les » dépenſes qu'ils auroient faites, ſe trou» veroient hors d'état de leur donner les » ſecours néceſſaires pour les bien élever : » après l'épreuve qui a été faite pluſieurs » années, par nos ordres, des moyens » d'y réuſſir, nous avons enfin réſolu de » fonder & établir une Maiſon & Com» munauté, où un nombre conſidérable » de jeunes filles iſſues de familles no» bles, & particuliérement de peres morts » dans le ſervice, ou qui y ſeroient ac» tuellement, ſoient entretenues gratui» tement, & élevées en cette Commu» nauté dans les principes d'une verita» ble & ſolide piété, & reçoivent tou» tes les inſtructions qui peuvent conve» nir à leur naiſſance & à leur ſexe, ſui» vant l'état où il plaira à Dieu de les » appeller : en ſorte qu'après avoir été bien » élevées dans cette Communauté, cel» les qui en ſortiront puiſſent porter » dans toutes les Provinces de notre » Royaume des exemples de modeſtie & » de vertu, & contribuer, ſoit au bon» heur des familles où elles pourront en» trer par mariage, ſoit à l'édification des » maiſons religieuſes où elles voudront » ſe conſacrer à Dieu, auquel effet nous » avons fait conſtruire la maiſon de St. » Cyr, &c."

Le premier article établit (1) 36 Dames, dont le nombre ne pourra être augmenté, & qui ne pourra être rempli que par quelqu'une des 250 Demoiselles dont le nombre n'est point expressément limité, & dont la nomination est réservée, au troisieme article, aux Rois de France, qui ne choisiront que celles qui pourront prouver quatre degrés de Noblesse. On n'en exigea que du côté paternel, à cause des fréquentes mésalliances. Mais on voulut que celles du pere de la Demoiselle présentée fussent exactes, & sur des pieces originales, sans admettre de copie collationnée.

Le quatrieme veut qu'aucunes Demoiselles ne puissent être pourvues des places vacantes, si elles ne sont âgées de sept ans accomplis, ou si elles en ont plus de douze, & qu'elles n'y demeurent que jusqu'à l'âge de vingt ans accomplis.

Le septieme dit, que la Communauté pourra renvoyer l'une des Demoiselles à

(1) Le Roi a dérogé à cet article, & a permis que, tant en Sœurs Converses qu'en Dames de Chœur, on pût aller jusqu'au nombre de 80 personnes.

ſes parents quand elle le jugera à propos, & que les parents & tuteurs pourront les retirer de la maiſon à leur volonté: que les Dames, les Demoiſelles, & les Sœurs Converſes ſeront reçues gratuitement, avec défenſes qu'il ſoit rien reçu en gratifications ou en préſents.

Le huitieme & neuvieme donnent à la Communauté la Maiſon, Terre, & Seigneurie de St. Cyr, la manſe abbatiale de St. Denis, qui avoit été déja donnée par un brevet du 2 Mai, & qui produiſoit alors 114000 liv, & cinquante mille à prendre ſur les Domaines de la Généralité de Paris, au Chapitre des Fiefs & aumônes, en attendant qu'on eût fait les fonds de cette ſomme. Il manque encore 20750 liv. à fournir en terres.

Le dixieme défend expreſſément à la maiſon de recevoir à l'avenir aucune augmentation de dotation, de quelle nature que ce puiſſe être, ſi ce n'eſt de la part des Rois, ou Reines de France, & de celle de Me. de Maintenon.

Le onzieme ordonne que les deniers des épargnes ſeront employés à doter les Demoiſelles; & qu'au défaut de ces fonds, il ſera pris des deniers du Tréſor Royal pour contribuer à la dot de celles qui voudront ſe marier. Celles qui ſeront appellées

à la Religion entreront gratuitement dans les Abbayes Royales dont le Roi a la nomination.

CHAPITRE IX.

Formalités.

LEs Moines de St. Denis murmurerent de ces diſpoſitions. C'étoit violer les privileges d'une Abbaye, que le nom ſeul, diſoient-ils, de tant de Monarques, qui y ſont enſevelis, devoit conſerver. Le public jugea que c'étoit entrer dans les vues des bienfaicteurs de l'Egliſe, que de conſacrer à l'éducation de la jeuneſſe, des biens que la corruption du ſiecle avoit détournés au luxe d'un Abbé de Cour, ou à la gourmandiſe de Religieux fainéants.

La Cour de Rome, qui, pour conſerver ſes droits, vend aux Princes celui de faire le bien, prétendit un grand dédommagement pour l'extinction du titre d'Abbé de St. Denis (1). Antoine Arnauld,

(1) Le brevet du Roi pour l'union de cette manſe abbatiale à la maiſon de St. Louis eſt du 2 Mai 1686.

plein d'admiration pour le nouvel établissement, quoique le P. de la Chaise l'eût ardemment favorisé, écrivit de longues lettres pour se moquer de l'avarice du Pape. Après bien des contestations, le Roi accorda vingt-cinq mille écus, & Innocent XII donna une Bulle dans laquelle il assura qu'il unissoit *gratis* (1) la manse abbatiale de St. Denis à la maison de St. Louis.

L'Evêque de Chartres déclara par un décret, que l'intention du Roi & la sienne étoient que Me. de Maintenon fût Supérieure perpétuelle de cette Communauté, tant pour le spirituel que pour le temporel. Les Dames lui envoyerent une croix d'or semée de fleurs de lys : elles y avoient fait graver ces deux vers de Racine :

Elle est notre guide fidelle :
Notre félicité vient d'elle :

allusion ingénieuse à la croix, & à celle qui devoit la porter.

Le Roi lui donna un brevet, par lequel il lui attribuoit tous les droits, honneurs & prérogatives de Fondateur. Me. de Maintenon crut devoir s'opposer à tous

(1) La Cour de Rome demandoit 180000. liv.

ces titres, mais on lui repréfenta qu'ils ne fignifioient autre chofe, finon qu'elle avoit conduit les commencements de cette Maifon. Elle fe laiffa donner tous les titres qu'on voulut. Un Abbé ayant rempli de fes louanges un fermon, elle le pria de les fupprimer toutes : le Prédicateur lui dit, que ces louanges porteroient au bien fes enfants de St. Cyr : » Si cela eft, répondit-elle, louez-moi » tant qu'il vous plaira. " Elle avoit été nommée malgré elle dans les lettres-patentes (1). Elle obtint qu'elle ne le feroit point dans la médaille. On voit dans cette piece des filles de différents âges, les Dames profeffer avec un efpece de voile fur la tête & un manteau par-deffus leurs habits, & la piété fous la figure d'une femme majeftueufe & voilée, qui préfide à une fi fainte inftitution, avec cette légende : CCC. PUELLÆ NOBILES SANCIRIANÆ (2).

Le

(1) Il eft remarquable qu'elle y eft nommée Madame de Maintenon ; le ftyle de la Chancellerie vouloit qu'on dit, la Dame de Maintenon.

(2) On prit un nombre rond, parce que, quoiqu'il n'y eût que 250 Demoifelles, il y avoit 36 Religieufes, la plupart fi jeunes, que le mot *Puellæ* leur convenoit.

Le Roi n'oublia rien de tout ce qui pouvoit donner à cette maison des encouragements pour le présent, & de la considération pour l'avenir. Il alla à Noisy, & dit à Me. de Brinon en présence de toute la Communauté : » Je ne doute » point, Madame, de votre attention à » choisir les sujets dont vous composerez ce nouvel institut. Il est tout entier pour la gloire de Dieu & pour le » soulagement de ma Noblesse. Je l'ai fait » dans des motifs très-purs & très-désintéressés. Il doit être conduit de même."

Me. de Maintenon, conseillée par son estime, par sa reconnoissance, & par l'état des choses, établit Me. de Brinon Supérieure perpétuelle. Elle dérogea pour elle à l'Edit d'érection, qui veut que la Supérieure soit élue par la Communauté, & changée tous les trois ans. La jeunesse des personnes qui formoient le nouvel institut, sembloit autoriser cette distinction. Mais il est dangereux de s'écarter des regles : il l'est encore plus de s'en écarter dans des points essentiels ; il l'est infiniment de s'en écarter dès la naissance d'un établissement. Me. de Maintenon en fut convaincue, mais trop tard.

CHAPITRE X.

Premiers réglements.

ON follicitoit de tous côtés les places de St. Cyr, & l'on travailloit aux preuves de nobleffe avec exactitude & avec diligence : plus de cent Demoifelles avoient déja donné leurs certificats de quatre degrés de nobleffe, en attendant que leurs preuves fuffent achevées. Plufieurs en firent de dix-huit générations. Me. de Maintenon n'en exigea pas de quelques-unes qui étoient déja à Noify : mais elle ne fe relâcha point fur celles qui entrerent depuis à St. Cyr. Parmi les poftulantes, elle préfera les plus malheureufes & les moins recommandées.

Elle régla que les afpirantes porteroient une atteftation de pauvreté, fignée de l'Evêque Diocéfain ou de fes grands-Vicaires. Ce réglement eft fouvent éludé : un Gentilhomme eft toujours cenfé pauvre : peut être eût-il fallu déterminer le fens du mot pauvreté : les biens, deftinés à la Nobleffe indigente, ne feroient pas la proie de l'avide richeffe.

Il fut aussi établi, qu'avant d'être admises, les Demoiselles seroient examinées & visitées, avec ordre de rejetter celles qui auroient quelque défaut considérable dans le corps ou dans l'esprit. Précaution excellente, en ce qu'elle obvie aux défauts contagieux de tempérament & de caractere : la pitié la condamne d'abord: une pitié plus éclairée l'avoue.

Le Roi voulant donner à cette maison toutes les marques d'honneur, lui permit ses livrées à perpétuité. Il ne manquoit que des armes : Me. de Maintenon proposa une croix abaissée, surmontée d'une couronne Royale, & les trois extrêmités parsemées de fleurs de lys.

Les Demoiselles furent habillées uniformément, d'une étamine brune du Mans : le manteau & la jupe de même. L'été, un jupon de toile écrue : en hyver, un de ratine rouge. Pour coëffure, un bonnet blanc piqué avec plusieurs rangs de rezeau plissés par le devant, renoués de plusieurs nœuds de ruban de la couleur de la classe où elles sont. Dans cette simplicité uniforme, il y a une beauté qui tient de la magnificence. L'habit de St. Cyr eut le privilege des habits de Cour.

On déménagea de Noisy : les Novices & les Dames arriverent les premieres à

St. Cyr. Elles furent précédées par le corps de St. Candide, accompagné d'Eccléſiaſtiques, qui le dépoſerent dans l'Egliſe avec toute la véneration due aux reliques des Sts. Martyrs.

Du jour de la tranſlation, la Communauté fut complete, aux Profeſſes près, auxquelles on joignit des Dames du monde, d'une vertu édifiante.

Chacune, en arrivant à ſa place, trouva tout ce qui étoit à ſon uſage, neuf, ſimple, & de bon goût. Cet ordre étonnant parmi une ſi grande variété, ſembloit tenir des deſcriptions fabuleuſes des Romans ; on crut entrer dans un palais enchanté ; on ne ſe raſſaſioit ni de voir, ni de ſe recrier ſur tant de beautés uniformes & nouvelles.

Depuis, le Roi nomma un Conſeil pour examiner une fois l'année les comptes & les affaires de la maiſon : (1) & Madame de Maintenon y attacha Manſeau, ſon Ecuyer & ſon Maître d'hôtel tout enſemble, homme expérimenté, qui ſe chargea de veiller ſur toutes les dépenſes.

(1) Pieces Juſtificatives.

CHAPITRE XI.

Madame de Brinon.

ST. Cyr devint bientôt pour Madame de Maintenon un ſujet de dégoûts & de chagrins. Le bien s'y faiſoit, mais s'y faiſoit mal. Les Demoiſelles étoient bien élevées ; mais les Dames étoient mal conduites. La Supérieure avoit tous les talents, hormis celui de gouverner. Madame de Brinon ſavoit le monde, les Peres de l'Egliſe, les Poëtes ; elle ne ſavoit que la théorie de ſon état. Elle étoit d'une humeur inégale, bruſque, impérieuſe, prodigue, avide de gloire & de biens.

Madame de Maintenon l'avoit cru guérie de ſes inconſtances, & la ſageſſe de ſes diſcours lui avoit donné une haute idée de ſon ame. Elle la combloit de diſtinctions, qui, au-lieu de l'attacher au nouvel inſtitut, l'en éloignoient, en lui en ôtant l'eſprit. Madame de Brinon avoit des préférences ſur le choix des novices, très-dangereuſes pour la maiſon. Parmi celles qui ſe préſentoient, elle choiſiſſoit celles qu'elle aimoit, & elle étoit fort ſujette à

d'injuſtes averſions, & Madame de Maintenon vouloit qu'une Supérieure s'oubliât ſans ceſſe elle-même.

Manſeau eut ordre de modérer l'humeur prodigue & changeante de Madame de Brinon, qui fut gouvernée, ſans ſavoir qu'elle l'étoit.

Bornée au ſpirituel, elle inſtruiſoit tous les jours les profeſſes & les novices, & les Dimanches, elle faiſoit des exhortations ſur les Epîtres & les Evangiles, avec tant d'éloquence, qu'elle étoit admirée des étrangers même qui la venoient ſouvent entendre à la grille du chœur.

La conſidération de Madame de Maintenon étoit extrême pour elle; préſents, careſſes, prévénances, rien n'étoit épargné. On la regarda comme une eſpece de favorite. Le Roi n'alloit point à St. Cyr, qu'il ne l'entretînt avec bonté. Sa réputation s'étendit; & ſon poſte devint d'un prix à être envié de tout ce qu'il y avoit de plus grand dans les Monaſteres. On n'en parloit que comme d'un eſprit ſupérieur; on venoit de toutes parts entendre ſes exhortations, qu'on appelloit l'explication de l'Evangile; les Courtiſans avoient décidé que le Bourdaloue ne diſoit pas mieux: les Eccléſiaſtiques furent jaloux; ils critiquerent la bénédiction

qu'elle donnoit à la communauté, d'un ton d'Evêque ; elle s'en abſtint.

Le ſpirituel ſuffiſoit pour l'occuper ; elle fut choquée d'être diſpenſée du temporel, & témoigna qu'elle l'étoit. Ses manieres, ſes meubles, ſes ſentiments tenoient plus d'une Abbeſſe, que d'une Religieuſe, qui devoit commander par l'exemple. Le Roi, étant allé à St. Cyr, lui dit quelques mots à l'oreille. Cet air de familiarité la mit hors d'elle-même ; elle ne traita plus les Dames qu'avec hauteur : on ne l'approcha plus ſans trembler.

Me. de Maintenon fit pluſieurs réglements, toujours en conſultant Madame de Brinon. Leurs ſentiments étoient preſque toujours oppoſés. On voyoit dans l'une l'élévation de l'ame, la ſimplicité dans la conduite, une économie raiſonnable, une grande attention à l'éducation des Demoiſelles, ce recueillement intérieur ſi néceſſaire à tous les Chrétiens, & cette affabilité qui faiſoit que chacune la regardoit comme ſa mere. On voyoit dans l'autre mille qualités éclatantes mêlées d'un grand amour-propre, une ſévérité qui rendoit ſon abord très-difficile & ſon commerce épineux, une ſenſibilité au plaiſir, du goût pour la diverſité, une fureur pour tout ce qui étoit nou-

veau. Cette opposition de caracteres gênoit les Religieuses, qui vouloient également plaire à leur Institutrice & à leur Supérieure.

Me. de Maintenon, mille fois rebutée des contradictions de Madame de Brinon, s'ouvrit à ses amis des inconvénients qui résultoient de ce conflict d'autorité. Elle auroit abandonné son ouvrage, si la charité le lui eût permis. Madame de Brinon se prévaloit sans cesse de son titre de Supérieure, & des droits que les constitutions y attachoient. Madame de Maintenon avoit trop de modestie pour parler des siens, & trop de douceur pour les faire valoir. Pour donner plus de poids à ses conseils, elle alloit tous les jours à St. Cyr conjurer la Supérieure de faire ce qu'elle auroit pu commander.

Accoutumée à une vie libre, Madame de Brinon avoit peine à se contenir dans la régularité, où la retenoit la présence importune de Madame de Maintenon. Cependant l'estime de la Cour augmentoit. Elle étoit en commerce avec les Princesses, les Ministres, les Cardinaux; on briguoit à l'envi son amitié & presque sa protection. Madame de Maintenon ajoutoit à l'estime publique; elle lui donnoit par-tout le pas, à l'Eglise, au jardin, au réfec-

toire ; ce qu'elle ſoutenoit avec un défaut de mémoire étonnant pour tous ceux qui s'en appercevoient.

La joie & la paix sembloient régner à St. Cyr ; la diſcorde y étoit. Madame de Brinon avoit aigri les eſprits : les Profeſſes ſe plaignirent à Madame de Maintenon, qui gémit & renvoya à un autre temps la réponſe à leurs plaintes. En partant pour Fontainebleau, elle prit des meſures pour maintenir le bon ordre durant ſon abſence.

Elle apprit que Me. de Brinon étoit très-malade ; elle oublia tout, & fut ſenſiblement affligée. Elle lui envoya Fagon, & établit des Couriers pour être informée d'heure en heure de ſon état. Le Roi alla la voir pendant ſa convaleſcence ; cette faveur acheva de l'enorgueillir & de la perdre. Sa ſanté revint, & ſes caprices avec elle. On lui députa des Eccléſiaſtiques de nom ; on lui envoya Mr. de Chartres : elle ne revint point de ſes ſentiments, & objecta toujours les conſtitutions. Me. de Maintenon fut prête à lui tout abandonner ; mais ſes Directeurs lui préſenterent que tout ſeroit perdu : ils peignirent Madame de Brinon comme pleine de ſavoir & d'éloquence, plus propre que perſonne à inſtruire, mais aimant au-delà

de son état le commandement, la liberté, les commodités, la grandeur. Elle continua donc ses soins, toujours prévenant Me. de Brinon sur tout ce qui pouvoit l'obliger ou lui déplaire.

Celle-ci, sous prétexte de santé, alla voir ses parents dans le Vexin, & apprit aux Dames de St. Louis qu'elles pouvoient se gouverner elles-mêmes.

A son retour, elle assura que son embonpoint n'étoit pas naturel, & que les seules eaux de Bourbon la pouvoient rétablir. Elle n'attendit point l'obédience pour le voyage, & partit pour Paris avec Mademoiselle de Blair, sa niece. Elle reçut dans le Bourbonnois des honneurs extraordinaires; elle avoit deux carrosses à elle, & souvent quatre de suite; elle étoit précédée d'un homme qui faisoit préparer ses logements; les villes députoient pour la complimenter; les villages se mettoient sous les armes; à l'Eglise, ses genoux ne se plioient que sur un carreau de velours. Ces honneurs que Madame de Montespan n'avoit reçus qu'en rougissant, Madame de Brinon les soutenoit d'un air si majestueux, qu'on l'auroit crue née sur le Trône. Pendant son séjour à Bourbon, tous les plaisirs, tous les hommages furent pour elle; on

lui donna des fêtes, on lui rendit des soins assidus, on lui fit des présents de goût, on lui présenta des placets; elle fut accompagnée par tout ce qu'il y avoit de grand dans la Province. La Cour apprenoit les détails de ce fastueux voyage, & en plaisantoit: le Roi en fut blessé; Madame de Maintenon, sur qui tomboit le ridicule de cette conduite, en gémit.

Cependant St. Cyr jouissoit d'une grande tranquillité : l'ordre s'y affermissoit; la regle reprenoit vigueur; les Dames entroient dans leurs affaires, & Me. de Maintenon les guidoit. Son départ pour Fontainebleau interrompit leur joie : on eût dit que chacune de ces filles perdoit sa mere. Les réglements étoient si exactement suivis, & la paix si bien établie, que tout y respiroit Dieu avec une joie sainte & une liberté édifiante. Le retour de Me. de Brinon, qu'on attendoit de jour en jour, sembloit être le comble de la félicité.

Après avoir été à Bourbon six semaines, s'être promenée quinze jours chez ses parents, & s'être laissée adorer de toute la Noblesse du pays, elle arrive à Fontainebleau, où la Cour devoit être encore quelques jours, & descend à l'hôtel des Fermes. Me, de Maintenon lui fait

dire de venir dîner avec elle. On la présente au Roi, qui lui parle avec estime. Le lendemain, elle part pour se rendre à Paris, où elle séjourne quelques jours, pour se remettre des fatigues du voyage. Marly venoit de s'achever, aussi-bien que Trianon, qu'on avoit démoli, pour le rendre aussi beau qu'il l'est. C'étoient pour le Roi des lieux de délices : il y avoit établi des Officiers particuliers qui dépendoient de Bontems : la nouveauté rendoit ces maisons respectables à toute la Cour : Louis y déposoit la Majesté, pour y faire régner autant de liberté qu'en pouvoit permettre la présence d'un Roi. Me. de Brinon, enflée de sa faveur, croit que l'attachement de Bontems pour Me. de Maintenon doit rejaillir sur elle. On écrit à Bontems, qu'on veut voir Marly, qu'il donne ses ordres pour qu'on l'y attende, & qu'après avoir dîné, on verra Trianon. Ce ton parut fort singulier à Bontems : c'étoit le ton que Monseigneur n'osoit prendre. Cependant le temps presse : Bontems, le plus régulier des hommes, ne pouvant recevoir les ordres du Roi là-dessus, exécute ceux de Me. de Brinon, incertain si Me. de Maintenon approuve cette démarche, mais persuadé qu'elle saura la justifier auprès du Roi.

Tous les Officiers ſe trouvent à leur poſte, & Me. de Brinon eſt ſervie à dîné par les Officiers extraordinaires du Roi, comme ſi c'étoit Me. de Maintenon ou la Reine. Bontems y fit les honneurs, auſſi-bien qu'à Trianon, où elle ſe rendit enſuite.

Le lendemain, on ſut à Fontainebleau la conduite de Madame la Supérieure. Me. de Maintenon en fut outrée, en badina comme les autres, & dit qu'une Religieuſe ne pouvoit pas ſavoir la conſéquence de ces ſortes de choſes, & que le repas s'étoit fait ſans avoir été demandé.

Rentrée à St. Cyr, Me. de Brinon critiqua tout, & principalement ce que Me. de Maintenon avoit fait. Elle lui écrivit à Fontainebleau, & s'emporta dans ſes lettres au point de dire que tous les accidents, toutes les maladies qui arrivoient à St. Cyr, provenoient des regles établies pendant ſon voyage.

Ces lettres excéderent ſi fort Me. de Maintenon, qu'elle ſongea ſérieuſement à délivrer ſa Communauté d'un eſprit ſi inquiet, & d'un cœur ſi ingrat. Elle conſulta des perſonnes ſages : toutes ſe réunirent à éloigner Me. de Brinon. Il lui en coûta de s'arracher d'une perſonne

qu'elle aimoit avec tant de tendresse : » Mais quand il s'agit du bien public, » disoit-elle, il ne faut pas craindre de » se faire du mal à soi-même. " Pour commencer l'établissement, les talents de Me. de Brinon avoient été nécessaires : les vertus le parurent davantage pour l'affermir.

Cependant on essaya encore de la gagner. La Supérieure crut que Me. de Maintenon toléreroit tout, & n'oseroit importuner le Roi de plaintes contre elle, par égard pour elle-même. Elle comptoit aussi sur l'amitié de l'Abbé Gobelin, qui la croyoit absolument nécessaire à St. Cyr. D'après ces idées, elle persévéra dans tous ses défauts. Madame de Maintenon retrancha ses caresses : Me. de Brinon s'en prit aux Dames de St. Louis. Elle les soupçonnoit de l'avoir accusée pendant son absence, & leur lançoit des traits d'une ame vivement offensée.

CHAPITRE XII.

Madame de Brinon ôtée de St. Cyr.

(1) LA Cour étant revenue à Verſailles ſur la fin d'Octobre, Me. de Brinon qui ne prévoyoit rien, agiſſoit à ſa fantaiſie, à la faveur de la réſolution qu'on avoit priſe de ne la pas laiſſer agir long-temps. Me. de Maintenon dit au Roi tout ce qu'elle lui avoit caché avec ſoin, avoua nettement qu'elle s'étoit trompée, repréſenta qu'après ſa mort, St. Cyr ſeroit le ſéjour de la cabale, de l'intrigue, de l'orgueil, & que l'exemple dangereux de la Supériorité perpétuelle en donneroit le goût à quelque ambitieuſe. Le Roi lui répondit : » Je vous diſois » bien, Madame, qu'il ne falloit jamais » violer les loix. "

La Marquiſe de Montchevreuil, intime amie de Me. de Brinon, fut chargée d'une lettre de cachet, portant ordre de ſortir le lendemain de la maiſon à pareille heure, d'une obédience de M. de Chartres, & d'une décharge de la Supériorité. Elle

(1) An. 1688.

ſe rendit à l'appartement de la dépoſée ; & après bien des détours, lui prononça ſa ſentence. Me. de Brinon, perſuadée que l'eſtime & l'amitié de Me. de Maintenon étoient inaltérables, ne revenoit point de ſa ſurpriſe. Après les ſanglots & les pleurs du premier mouvement ; elle fit fermer ſon appartement, pria de ne parler à perſonne de ſon malheur, le cacha même à ſes femmes, & mit le reſte de la journée à faire ſon paquet, d'un air empreſſé & ſerein. Me. de Montchevreuil l'aſſura que la Comteſſe lui feroit une penſion de deux mille livres : » Qu'eſt-ce que » cela, répondit-elle, au prix de ma » place ? "

Le lendemain la portiere la voyant ſortir, s'écria : » Eh ! Madame, vous al» lez faire un voyage, & nous n'avons » pas eu le temps de nous en affliger, » faute de le ſavoir. " Me. de Brinon l'embraſſa, & lui dit que ce ne ſeroit pas pour long-temps. Elle donna ordre qu'on la menât à l'hôtel de Guiſe à Paris : elle s'y fit annoncer chez Madame la Ducheſſe d'Hanovre avec qui elle étoit liée. Cette Princeſſe ſe récria ſur le bonheur qu'elle auroit d'avoir chez elle une perſonne de la dignité, du mérite, de la faveur de Me. de Brinon : elle vint

au-devant d'elle avec les Princesses ses filles (1).

Madame de Maintenon répandit dans le monde, que les infirmités, la vieillesse, l'amour de la solitude, avoient porté Me. de Brinon à se retirer. Les Dames de St. Louis en furent enchantées; mais les Demoiselles pleurerent amerement. Le lendemain Me. de Maintenon se rend à St. Cyr & assemble la Communauté: » Mes enfants, leur dit-elle, les progrès » que vous avez faits dans la piété m'ont » inspiré le desir d'établir dans cette mai-

(1) Voici un fait. Me. de Brinon, l'ame de St. Cyr, l'amie intime de Me. de Maintenon, n'est plus à St. Cyr: elle en sortit il y a quatre jours: elle est à l'hôtel de Guise: elle ne paroît point mal avec Me. de Maintenon; car elle envoye tous les jours savoir de ses nouvelles. Cela augmente la curiosité de savoir le sujet de sa disgrace. Tout le monde en parle tout bas, sans que personne en sache davantage. Lettre de Sévigné, 10 Décembre 1688.

Je ne sais encore rien de Me. de Brinon, si ce n'est que le Roi lui donne 2000 livres de pension. On dit qu'elle ira à St. Antoine. Elle prêchoit fort bien, comme vous savez: voilà le bon Gobelin à sa place, qui, pour la remplir, & celle qu'il a déja, sera obligé de prêcher toute la journée. Lettre de Sévigné, 13 Décembre 1688.

» ſon la régularité après laquelle vous
» ſoupirez vous-mêmes. J'ai craint, &
» vous ſavez que mes craintes étoient
» fondées, que Me. de Brinon ne s'y prê-
» tât pas avec aſſez de zele. Il a fallu ſans
» doute me faire violence pour l'éloi-
» gner. Je l'eſtimois ; je l'aime encore : je
» ſuis affligée de ne la plus voir parmi
» vous ; mais il s'agiſſoit de votre bon-
» heur, je n'ai plus héſité, & je vous
» ſacrifierai toujours & mes inclinations
» & mes amis. Chacun a ſon don, &
» ſa meſure : votre Supérieure étoit ad-
» mirable pour dreſſer des réglements ſo-
» lides : mais elle n'a pas paru au Roi
» propre a en maintenir l'exécution. D'ail-
» leurs, pendant que je vis encore, je
» veux voir comment cette maiſon ſera
» gouvernée par une Supérieure tirée de
» ſon ſein. Me. de Brinon, accoutumée à
» tout conduire avec autorité, ſe ſeroit op-
» poſée à cet eſſai : j'ai voulu vous épar-
» gner à vous, mes enfants, les inconvé-
» nients d'une Supérieure perpétuelle, &
» à Me. de Brinon la jalouſie d'une égale."

Tout ſe rangea ſans murmurer ſous la conduite de Me. de Loubert, Sous-prieure, dont la douceur, la ſageſſe, l'humilité, réparerent & firent oublier le regne de celle qui l'avoit précédée.

Me. de Brinon, qui ne ſavoit pas que ſi Me. de Maintenon étoit la perſonne du monde la plus douce, elle étoit auſſi la plus ferme, s'ouvrit à Me. d'Hanovre, qui s'efforça par mille lettres à Me. de Maintenon de la rétablir dans ſa place. Loin de céder aux inſtances de la Princeſſe, elle exigea de Me. de Brinon une démiſſion en forme : elle la donna ſans balancer (1). Voyant ſon arrêt irrévocable, & que la Ducheſſe d'Hanovre ſe refroidiſſoit à vue d'œil, elle tenta de ſe retirer dans quelque maiſon religieuſe de Paris, les trouva toutes inſupportables, & alla à Maubuiſſon où elle s'établit à ſa fantaiſie, & ſans dépendre de la Communauté. Elle y entretint un commerce aſſez vif avec Me. de Maintenon, qui la conſola de ſa diſgrace par mille complaiſances. Elle y mourut, regrettant le monde, St. Cyr & la vie.

Me. de Maintenon, moins contrariée, fit des réglements plus utiles, malgré les murmures des créatures de Me. de Brinon. La maiſon prit un calme dont on n'avoit eu juſqu'alors que des idées. Me. de Maintenon y étoit tous les jours.

---

(1) La démiſſion eſt du 11 Décembre 1688.

Me. de la Maiſonfort, Chanoineſſe de Pouſſay dès ſon enfance, y fut admiſe. Elle avoit beaucoup de conſidération à la Cour, & cette piété fervente qu'on a d'ordinaire lorſqu'on eſt rappellé à Dieu par de grands malheurs. Le Roi lui avoit donné une terre de mille écus de rente: elle avoit refuſé de grands partis: elle égaloit Me. de Brinon en eſprit comme en entêtement, & la ſurpaſſoit en vertu.

CHAPITRE XIII.

Utilité de St. Cyr.

ST. Cyr fut dès ſa naiſſance expoſé à la calomnie. Le Roi y alloit ſouvent, & preſque ſeul. On diſoit que Me. de Maintenon n'avoit fait cet établiſſement que dans la vue de le détacher de Me. de Monteſpan, & de lui offrir, dans le ſpectacle d'une jeuneſſe brillante & bien élevée, ces plaiſirs propres à réveiller l'ame d'un homme accoutumé à tout & dégoûté de tout.

Quand cette conjecture ne ſeroit pas réfutée par la conduite & le caractere

constamment soutenus de Me. de Maintenon, elle le seroit par la date des deux époques. Me de Montespan fut quittée sans retour en 1680, & St. Cyr fut bâti en 1686

On osoit dire ce qu'on ne pouvoit penser. Car pouvoit-on penser que St. Cyr fût le serrail du Roi? Cependant on lit dans vingt volumes, que le Duc de Roquelaure épousa Mlle. de Laval, élevée à St. Cyr, & si aimée du Roi, qu'il en devint Duc & pair. Calomnie mal-adroite. Mlle. de Laval ne fut jamais à St. Cyr. Elle étoit fille d'honneur de Me. la premiere Dauphine en 1680, & femme de Biran, Duc de Roquelaure, en 1683, trois ans avant que St. Cyr fût fondé.

Me. de Maintenon sut-elle ces bruits affreux? Oui, elle les sut, & les méprisa. Ils tomberent insensiblement, & ne s'accréditerent que dans les pays étrangers, où ils furent consignés dans le plus impertinent des libelles, intitulé: *Amours de Madame de Maintenon* (1). Là, on représente encore Louis XIV entrant à St.

(1) Imprimé en Hollande, sous le titre de Cologne, chez Pierre Marteau en 1694.

Cyr, paſſant en revue cent beautés, jettant le mouchoir à la plus aimable, & entendant Complies pour expier ce péché; ſemblable à ce Prince qui tous les jours jouiſſoit d'une Nonnain, & qu'un Confeſſeur attendoit à la porte pour l'abſoudre en paſſant.

Les envieux de Me. de Maintenon étoient accablés de l'éclat que lui donnoit cette fondation. La plupart attribuoient à des vues de prudence, un ouvrage que la charité ſeule avoit conſeillé & conduit : c'étoit un aſyle qu'elle ſe ménageoit en cas de diſgrace : la diſtribution des places lui faiſoit des créatures & des amis : elle effaçoit les taches de ſa premiere vie en ſe donnant la conſidération de fondatrice : elle ne pouvoit devenir Reine; elle vouloit du moins paſſer pour ſainte : & mille autres choſes abſurdes, ſi vraiſemblables aux yeux des méchants. La mort du Roi pouvoit ſeule faire tomber Me. de Maintenon : & dans cette chûte, elle eût encore été grande par elle-même. Elle penſoit ſi peu à ſe concilier l'amitié de quelques familles, qu'elle chargea le P. de la Chaiſe de la nomination des Demoiſelles, autant pour s'épargner les remerciments dûs au bienfait, que les murmures attachés au refus : ſû-

re de ſes intentions, incertaine de ſa capacité.

Ceux qui ne pouvoient médire ni des motifs, ni de l'exécution du projet, en attaquoient la ſolidité. » Les choſes les » mieux inſtituées, diſoient-ils, dégénerent toujours : & St. Cyr, qui, maintenant que nous ſommes dévots, eſt le » ſéjour de la vertu & de la piété, pourra, » ſans percer dans un profond avenir, être » celui de l'impiété & du vice. Car s'imaginer que trois cents jeunes filles qui » ont à leur porte une cour de gens éveillés, ſur-tout quand l'autorité du Roi n'y » ſera pas mêlée, croire que de jeunes filles & de jeunes hommes ſoient ſi près » les uns des autres, ſans penſer à mal & » ſans en faire, cela n'eſt preſque pas raiſonnable. "

C'eſt ce que diſoit Me. de la Fayette (1) : & c'eſt ainſi que les plus beaux établiſſements ſont toujours frondés parmi les François : il ſemble que le caractere de notre nation ſoit d'aimer le bien, de le ſouhaiter ardemment, & de le critiquer quand il eſt fait. Louis XIV

---

(1) Voyez ſes Mémoires ſur le regne de Louis XIV.

a fait de plus grandes choses que les Invalides & St.-Cyr : il n'en a pas fait de meilleures.

Son Successeur l'a imité, en fondant cette Ecole militaire, où cinq cents Gentilshommes apprendront le metier des Héros aux dépens du luxe & de l'oisiveté.

Me. de Maintenon pensa toute seule son projet. Elle consulta son cœur ; & elle n'apprit qu'après l'exécution, que le grand Ximénès en avoit formé un pareil en Espagne.

Cet immortel Curé de St. Sulpice, auquel Paris doit tant de choses, que Paris a si mal reconnues, a copié en petit l'établissement de St. Cyr, en fondant la Communauté de l'Enfant Jesus, où trente filles de condition sont élevées dans la vertu & dans la piété.

Ximénès, Louis XIV, Maintenon, Louis XV, Larguet, toutes les grandes ames de tous les temps, de tous les états, se ressemblent, ont les même idées de bien public, & tendent comme par instinct au même but.

On a souvent proposé d'envoyer des colonies de St. Cyr dans les Provinces. La Noblesse seroit soulagée d'une maniere sensible. Le plan de Me. de Maintenon

non ne ſauroit être trop étendu. Les pays d'Etat ſe prêteroïent à un établiſſement ſi utile ; & ailleurs, on trouveroit des fonds dans les biens de l'Egliſe, ramenés par cet emploi à l'intention des donateurs.

La femme qui remplit aujourd'hui ſi glorieuſement le Trône de Chriſtine, a cru ne pouvoir donner à la Suede de plus ſûr garant de ſon affection pour la Nobleſſe, qu'en projettant une fondation ſur le modele de St. Cyr. Elle en a vu le plan avec admiration, & y a renoncé avec regret. Ses revenus ont eu des bornes : ſon zele n'en connoiſſoit point. Mais elle a fait du moins tout ce que pouvoit faire l'épouſe d'un Roi, ſans ceſſe gênée par un Sénat, & réprimé par des Etats Généraux.

Il eſt donc heureux d'être François ! Il n'eſt donc point d'établiſſement qui mérite plus la protection du Prince que St. Cyr ! Louis le ſentoit bien, lui qui entroit en pere dans tous les détails, & pourvoyoit en Roi à tous les beſoins. Trop jaloux de cette fondation pour en partager la gloire avec ſes ſujets, il voulut qu'elle ne reçût de bienfaits que des Rois & des Reines de France. Il n'appartient qu'aux Souverains de ſoulager la Nobleſ-

ſe, qui s'immole pour eux. Il ne doutoit pas que ſes Succeſſeurs n'achevaſſent un ouvrage ſi heureuſement commencé. Il prévoyoit que la piété de nos Reines prendroit plaiſir à perfectionner, à maintenir, à étendre un établiſſement dont plus de douze cents familles ont déja ſenti l'utilité.

Me. de Maintenon ne fut point inquiete ſur la durée d'un ouvrage qui, tenant à tout le ſyſtême de l'Etat, intéreſſoit chaque citoyen à ſa proſpérité. Elle eût voulu un enclos plus vaſte, une maiſon de campagne placée ſous un ciel plus pur; en un mot, des revenus ſuffiſants pour corriger le vice de l'air & des eaux, & pour donner à ſes enfants cette complexion vigoureuſe dont on a beſoin également dans le monde & dans un cloître. Le déſordre des finances, les néceſſités de l'Etat, ne lui permirent point de demander au Roi des bienfaits réſervés à la paix & à ſa poſtérité.

Le Succeſſeur de Louis n'a pas trompé ſes eſpérances : il a verſé ſes dons ſur une maiſon ſi précieuſe à nos Rois, & ſi utile à ſes peuples. Une ſomme de quatre-vingt mille livres (1) vient d'être deſ-

(1) J'écrivois ceci en 1753.

tinée à la construction d'un aqueduc, pour nettoyer les caves du bâtiment des eaux dont elles sont inondées.

La plupart des Demoiselles se devouoient à la vie religieuse. Un jour, toute la grande classe eut vocation pour le cloître, à la persuasion d'un Directeur, qui ne connoissoit pas le salut hors du Couvent. Me. de Maintenon en fut fort embarrassée : elle ne voulut pas blâmer l'Evêque ; mais, dit l'Auteur dont je copie les Mémoires, je vis ce qui se passoit dans son cœur.

Elle eut le dessein d'ôter à chaque Abbaye à la nomination du Roi le fonds d'une place de Professe, duquel St. Cyr auroit disposé pour celles qui sortoient de la maison. Cet arrangement eût facilité les mariages. Sous Me. de Maintenon, ils étoient aisés : on devenoit Fermier-général, Major de Place, Lieutenant de Roi. Parfaitement élevées, ces Dames faisoient le bonheur de leurs époux, & commençoient du moins leur fortune. Dans cette vue, le Roi ajouta soixante mille livres de rente à la fondation. Cette somme est uniquement destinée aux dots des Demoiselles, qui ont toutes en sortant mille écus, dont le payement est aujourd'hui fort reculé, parce qu'un grand nombre entrant

à onze ans, il en ſort plus de vingt toutes les années.

CHAPITRE XIV.

Edncation de St. Cyr.

L'Education de St. Cyr pourroit être le modele de toutes les éducations publiques. Les exercices y ſont diſtribués avec intelligence. Les Demoiſelles ſe levent à ſix heures, entendent la Meſſe à huit, déjeûnent à neuf, dînent à onze heures, liſent tour à tour pendant le repas, ſe récréent juſqu'à une heure, travaillent juſqu'à ſix, que toute la Communauté va ſouper, & ne peuvent aller au parloir que quinze jours à la fin de chaque quartier, à cauſe des diſtractions que cauſeroit le nombre exceſſif des viſites.

Elles ſont inſtruites avec douceur, diſtribuées en différentes claſſes, ſubdiviſées en brigades. L'honneur, le plaiſir d'avoir bien fait, marqué par un ruban qui diſtingue les plus ſages, eſt leur récompenſe ; la honte, preſque l'unique châtiment. On ne force point leurs talents : on aide

leur naturel. On leur enſeigne, on leur inſpire la vertu. Tout ce qu'elles liſent, tout ce qu'elles voyent, tout ce qu'elles entendent, les remplit de ſentiments convenables à leur naiſſance, à leur état. On leur apprend l'Hiſtoire ancienne & moderne, la Géographie, la Muſique, le Deſſin. On forme leur ſtyle par de petites compoſitions; on cultive leur mémoire; on les corrige des prononciations de Province. On donne de la modeſtie, du naturel, de la nobleſſe à leurs manieres. On ne les applique qu'aux choſes pour leſquelles leur penchant ſe décide : & comme le travail eſt perpétuel, & que tout eſt inſtruction juſqu'au plaiſir, on en adoucit la fatigue par la variété : & les jours coulent avec rapidité & ſans ennui. Point de ces prédilections qui mettent la déſunion dans les écoles, qui ſont haïr celles qui en ſont les objets, & dégoûtent celles qui ne le ſont pas : point de ces familiarités, qui, en violant les loix de la bienſéance, rompent les liens d'une ſolide amitié. On cultive leurs talents; on laiſſe aller leurs graces. On ne leur apprend point à plaire; mais à penſer, à s'aimer, à s'occuper, à ſervir Dieu. On ne rétrécit point leur ame, en la rempliſſant des minucieuſes pratiques de

H iij

la dévotion : on la paîtrit des grands principes des vertus morales & des vertus Chrétiennes.

Le ſoin qu'on prend de leur ſanté, eſt extrême dans leurs maladies : elles ſont traitées avec une attention, un zele, une humanité qui ne leur permettent pas de regretter la maiſon paternelle, & qui leur font aimer l'infirmerie.

Les Dames rempliſſent le vœu particulier d'éducation, avec une application & une capacité ſupérieure. Dans nulle autre Maiſon religieuſe, on ne voit tant de piété, d'eſprit, de bon ſens réunis : qualités dues à Me. de Maintenon. Pour former des maîtreſſes des claſſes, elle en fit, deux ans de ſuite, les fonctions avec régularité. Depuis, le bon ordre s'eſt toujours maintenu ; & deux cents cinquante filles ſont gouvernées avec des rubans noirs ou couleur de feu.

Ce qui perpétue le ſyſtême d'éducation de Me. de Maintenon dans cette Communauté, c'eſt le bonheur qu'elle a eu d'être toujours bien gouvernée : bonheur qu'elle doit tout entier à la liberté des ſuffrages que l'Inſtitutrice mit dans l'élection des Dignitaires de la maiſon. Toutes les charges ſont bien remplies, parce que celles qui obéiſſent, ſont toujours dignes

de commander, & celles qui commandent, prêtes à obéir. Me. de Mornai, petite-fille du Marquis de Montchevreuil, actuellement Supérieure, a toutes les vertus de son état, & tous les talents de sa place... J'écrivois ceci (1) il y a trois ans. Me. du Han vient de lui succéder. Les qualités d'une Dame de St. Louis sont les qualités de toutes.

Mlle. d'Aubigné y fut élevée. Mlle. de Blois y passa quelques semaines, y fit une retraite, & y reçut la Confirmation. La mere du Roi, encore enfant, y alloit passer les Mardis & les Mercredis, & n'en sortoit que plus aimable.

Une Princesse Allemande de la Maison Palatine, appellée la Princesse de Veldens, avoit été ruinée dans la désolation du Palatinat. Elle sut que s'il y avoit auprès de Louis XIV un cœur féroce qui donnoit des conseils violents, il y avoit aussi une ame qui savoit l'attendrir sur le sort des malheureux. Elle vint en France avec deux de ses filles, & fit une partie du chemin à pied. On eut des preuves qu'elles étoient parentes de Me. la Dau-

(1) La date de la premiere édition, est de l'année 1756.

phine. Me. de Maintenon les traita avec toute l'honnêtete poſſible. La cadette, appellée la Princeſſe Criſtine, demanda d'entrer à St. Cyr. Elle y prit l'habit de la claſſe verte, & y eſt morte Religieuſe. La mere eut une penſion, & ces mots de la bouche du Roi : » Madame, il n'y a » que le plaiſir de vous faire du bien par » moi-même, qui puiſſe me dédommager du mal qu'on vous a fait à mon » inſu. "

Ici, Manſeau interrompant ſon récit, s'écrie : *Oh! que de bonnes œuvres j'aurois à raconter, ſi Me. de Maintenon ne les avoit enſevelies dans l'oubli, les unes en les faiſant elle-même, les autres en m'ordonnant de les taire à jamais! Que d'enfants, que de veuves, que de familles ſoulagées par elle! Que de filles retirées du vice! que d'Officiers dédommagés des refus des Miniſtres! Je n'aurois jamais fait, s'il m'étoit permis de dire tout ce que j'en ſais. Mais, s'il plaît à Dieu, tout ce bien ne ſera pas perdu pour l'édification publique : l'hiſtoire conſervera une partie des vertus de cette inimitable Dame : elle dira qu'elle ne fut près du Roi que pour l'engager à ſecourir les miſérables; qu'elle ne penſa jamais à elle-même; que la vénération de Louis le Grand augmenta tous les jours. Elle dé-*

ve'oppera ce fonds de vertu que je ne puis qu'admirer ; elle ne taira point sa tendresse pour St. Cyr, & tout le bien qu'elle y a fait. Voilà donc enfin une Dame estimée de ses valets !

St. Cyr étoit son unique passion. Souvent elle y arrivoit dès six heures du matin, pour être présente au lever des Demoiselles. Elle ne dédaignoit ni de les peigner, ni de les habiller. Elle suivoit toute la journée la même classe, pour voir s'il n'y avoit rien à corriger, à reprendre : & cette assiduité duroit, jusqu'à ce que la classe fût parfaite. Elle ne comptoit pour rien la peine, l'ennui, l'importunité. Quoique toute entiere à ce qu'elle faisoit, elle paroissoit être par-tout. Elle ennoblissoit les fonctions les plus viles, en les faisant elle-même. Tantôt elle instruisoit le Noviciat, ou donnoit aux Religieuses des leçons de spiritualité qui étonnoient les plus mystiques : tantôt dans les Offices, elle excitoit au travail les Converses par son exemple. Sortant un jour de la cuisine pour aller à une grande cérémonie : » Mais, Madame, lui dit-on, vous ne » sentirez pas le musc. Oui, répondit-» elle, mais qui croira que c'est moi ? "

Elle écartoit tout ce qui pouvoit alté-

rer cette pureté de mœurs qui devoit distinguer sa maison. Me. de Dangeau s'étant récriée sur la beauté d'une Dame, Me. de Maintenon ne la ramena de cinq ans à St. Cyr. Cette Dame étoit la seule qui fût belle : le Marquis de Louvois les ayant vues rassemblées : « Que d'argent dépensé ! dit-il ; encore si c'étoit pour de » jolis minois. »

Les Demoiselles furent veillées avec tant de soin, qu'on n'y connut point ce vice de tous les Colleges, où les enfants, garantis d'une corruption étrangere, ne le sont pas d'une corruption mutuelle. Quelques-unes étant malades d'application, Dodart, bon Janséniste quoique Médecin, proposa pour remede les divertissants écrits de Port-Royal : « Ah ! Monsieur, répondit-elle avec vivacité, j'aime mieux qu'elles meurent. » Elles seroient mortes d'ennui.

Elle voulut que ses filles ne fussent pas moins économes que désintéressées ; qu'elles sussent se refuser tout à elles-mêmes conformément à leur vœu, & qu'elles donnassent avec abondance aux Demoiselles conformément à leurs obligations. Elle établit qu'on ne donneroit jamais à manger à personne ni au parloir ni au-dehors : par-là, elle diminua le nombre

des visites, toujours incommodes, quelquefois dangereuses, & pour le moins inutiles. Sans cette regle, St. Cyr seroit devenu un cabaret. Le Comte d'Aubigné dînant avec le P. Bourdaloue qui devoit y prêcher, lui dit : » Au moins, mon » Pere, ne comptez pas sur la collation : » St. Cyr est la maison de Dieu ; l'on » n'y mange, ni l'on y boit. On ne » réussit pas en tout, reprit Me. de Main- » tenon : l'instruction est notre fort, & » notre foible l'hospitalité. " Les pauvres profiterent de ce que les parents de trois cents personnes auroient englouti sans fruit.

L'orgueil si souvent reproché à Saint-Cyr, & aujourd'hui avec si peu de raison, se glissa parmi les jeunes Demoiselles. Madame de Maintenon l'apperçut & le réprima. Les éleves furent employées à des ouvrages grossiers ; & n'étant pas maîtresses de se choisir un état, elles apprirent à n'en dédaigner aucun. Elle vouloit qu'elles fussent laborieuses, & non pas surchargées ; elle les vouloit occupées, mais nos pas qu'on en fît des ouvrieres. La meilleure leçon de travail étoit son exemple. Elle n'étoit pas un moment oisive, même avec le Roi. » Le travail des mains, disoit- » elle, est la pénitence que Dieu a im-

» posée à l'homme pécheur. " Ses domestiques même n'étoient jamais désœuvrés. On travailloit dans son anti-chambre ; dans toutes les autres on jouoit : son portier, car elle n'eut jamais de Suisse, quittoit son métier pour répondre avec civilité aux importuns ; on n'étoit point annoncé chez elle par un valet de chambre arrogant & ennuyé ; tout dans sa maison, car elle n'eut jamais d'hôtel, respiroit l'amour du travail, & les pauvres & les heureux, pour qui seuls s'ouvroit la porte la plus grattée de l'Europe, aux uns, par goût, aux autres, par bienséance, voyoient, en entrant, la premiere Dame de la Cour dictant une lettre, & faisant tourner le fuseau, avec une activité qui sembloit consoler les premiers de leur misere, & reprocher aux autres leur éternelle oisiveté... L'indolente Duchesse se moque de ces détails : l'inutile bel-esprit m'accuse de partager le ridicule & l'imbécillité qu'il attache à ces minucies ; le politique, indigné de trouver des vertus où il se flattoit de trouver des crimes, jette le livre de dépit. Mais que dit ce Sage, à qui je le dédierois, si je n'étois aussi sûr de sa modestie que de son indulgente amitié, cet homme, en qui tout est simple &

grand, tour-à-tour occupé à tailler les arbres de Monteſquieu, & à donner des loix à l'Univers? Ces petiteſſes lui plairoient dans toutes les femmes, & le raviſſent dans la femme de Louis XIV.

L'orgueil, toujours terraſſé & toujours renaiſſant, ſe reproduiſoit ſous le nom de dignité dans les ſentiments. » Mes en- » fants, diſoit Me. de Maintenon, ne » ſoyez point glorieuſes; je le ſuis aſſez » pour vous. " Elle s'accuſoit de tous les défauts de ces filles : » Nous avons voulu » de l'eſprit, & nous avons fait des Rhéto- » riciennes; de la dévotion, & nous » avons fait des Quiétiſtes; de la mo- » deſtie, & nous avons fait des précieu- » ſes; des ſentiments élevés, & l'orgueil » eſt au comble." Les Demoiſelles devinrent humbles à force d'être humiliées; on les conduiſit par les routes battues; on exila ſi bien l'eſprit, qu'une maîtreſſe de claſſe dit à Me. de Maintenon : » Soyez » tranquille, Madame, les rubans jaunes » n'ont pas le ſens commun. "

Son goût pour St. Cyr paroiſſoit ne pouvoir devenir plus vif, & le devenoit tous les jours. Plus elle y faiſoit de bien, plus elle vouloit y en faire. Environnée de tous les plaiſirs de la Cour, elle trouvoit mille prétextes pour les quitter,

St. Cyr la consoloit de tous ses ennuis. Elle ne craignoit point, en s'éloignant du Roi, de le trouver à son retour moins empressé, ou moins complaisant; elle n'avoit point cette curiosité pour les affaires, qui appréhende toujours d'en perdre le fil. Elle haïssoit les voyages de Fontainebleau, parce qu'ils la séparoient trop long-temps de sa famille; car elle disoit souvent, qu'elle n'en avoit d'autre que St. Cyr. » Quand me verrai-je, écrivoit-» elle à la Supérieure, à cette grande ta-» ble, où, environnée de toutes mes fil-» les, je me trouve plus à mon aise » qu'au banquet royal? " De tous les vers faits à sa louanges, les quatre plus mauvais furent les seuls qui lui plurent, parce qu'elle y trouva St. Cyr.

Elle voit les honneurs avec indifférence :
Son cœur de vains desirs n'est jamais combattu:
Sa maison même de plaisance
Est une école de vertu.

CHAPITRE XV.

Esther. Athalie. Racine.

ATtentive aux progrès de ses jeunes filles, elle composa des conversations qui les portoient à la vertu, rectifioient leurs idées, & leur facilitoient un récit. Ce sont des Dialogues charmants : le ton en est soutenu, l'expression juste & nette, le sujet agréablement discuté. Elles ont été imitées par Madame de Glapion, qui a fort approché de son modele, & par M. Collo, Curé de Chevreuse, qui s'en est fort éloigné.

Les Demoiselles les apprenoient à l'envi, & les récitoient avec tant de naturel & d'esprit, qu'on auroit dit que c'étoient des conversations faites sur le champ. Le Roi repassant un jour par les jardins où la Communauté étoit à la promenade, on leur en fit répéter quelques-unes devant lui ; il en parut fort content. Celles qui ne purent réciter, marquerent la joie qu'elles avoient de voir le Roi, les unes par des vers qu'elles chanterent à sa louange, les autres, par de petits com-

pliments où se peignoit la naiveté de leur âge.

La Supérieure leur avoit appris à déclamer ; elles jouerent entre elles les Tragédies de Marianne, de Polieucte, d'Alexandre, d'Iphigénie. Madame de Brinon en avoit fait une elle-même, détestable à la vérité, mais composée, apprise, & jouée en quinze jours. On avoit dressé un théâtre. Ces jeux plurent à Me. de Maintenon, qui crut que ces divertissements porteroient ses éleves à la vertu, & les formeroient à la politesse.

Elles jouerent ensuite Andromaque. Soit que les Actrices fussent mieux choisies, soit qu'elles commençassent à prendre des airs de Cour dont elles voyoient de temps en temps ce qu'il y avoit de meilleur, cette piece ne fut que trop bien représentée, au gré de Me. de Maintenon, qui craignit que cet amusement ne produisît des effets opposés à ses vues. Elle écrivit à Racine : *Nos petites filles viennent de jouer votre Andromaque, & l'ont si bien jouée, qu'elles ne la joueront de leur vie, ni aucune autre de vos pieces.* Elle le pria de lui faire dans ses moments de loisir, un poëme moral ou historique, mais dialogué : il falloit que l'amour en fût banni ; cet ouvrage pouvoit être im-

punément contre les regles ; il resteroit enseveli à St. Cyr ; il suffisoit qu'il instruisît, & qu'il amusât des enfants.

Cette lettre agita fort Racine. La dévotion, le Roi, l'intérêt l'avoient tiré de la poésie où il excelloit, pour le jetter dans l'Histoire, où vraisemblablement il eût peint en Poëte & conté en Courtisan. Il vouloit plaire à Madame de Maintenon ; le refus étoit impossible à un homme duquel le Roi avoit dit en le voyant avec Cavoye : Racine *veut paroître homme de Cour*, & Cavoye, *homme d'esprit*. Mais il avoit une grande réputation à soutenir ; il étoit effrayé de la délicatesse de goût que ses Ouvrages avoient donnée au Public. Corneille, son maître, après avoir quitté la scene, n'y avoit reparu que pour y être hué ; Racine, moins grand, craignoit une plus grande chûte. D'un autre côté, s'il avoit renoncé au théâtre, il l'aimoit encore. Les Jansénistes l'en avoient arraché malgré lui : une Dame plus austere qu'eux le rendoit à sa passion ; & quand il consultoit ses forces, il jugeoit qu'elles n'avoient pas encore été toutes déployées : il n'avoit encore fait que Phedre ; & Corneille avoit fait Rodogune & Héraclius. Despréaux le conjuroit de résister

au Démon de la Poësie : ce Démon parloit mieux ; il gagna la victoire. Racine trouva dans l'Histoire d'Esther, tout ce qu'il falloit pour plaire à Me. de Maintenon, sans déplaire au Docteur Arnauld. Despréaux envisagea ce sujet, comme si propre au temps & au lieu, qu'il l'exhorta de le traiter, & de venger dans une piece réguliere les chœurs du Drame Grec.

Madame de Maintenon fut charmée du premier Acte. L'Histoire d'Esther étoit la sienne. Moreau fit la musique des chœurs. Racine, aussi bon Acteur qu'excellent Poëte, instruisit les Actrices ; & après bien des essais, trouva dans Madame de Caylus un Assuérus admirable, & dans Mademoiselle de Glapion, un Mardochée, plein d'ame & de sentiment. Mlle. de Veillenne eut le rôle d'Esther : il convenoit à sa figure & à ses graces ; Mademoiselle d'Abancourt, celui d'Aman ; Mademoiselle de Marsilly, celui de Zarès ; & la Maison-fort, que le Roi appelloit la gracieuse Chanoinesse, celui d'Elise. On fit un joli théâtre ; les habits furent magnifiques, & les décorations de goût. Berin, décorateur des spectacles de la Cour, fut chargé de l'exécution. Les Actrices firent à Versailles deux répétitions devant le Roi.

(1) On n'admit à la premiere représentation que les principaux Officiers qui suivent le Roi à la chasse. Racine avoit fait & une bonne piece & de bonnes Actrices. Madame de Caylus, qui doubloit tantôt Mademoiselle de St. Osmane, & tantôt Mademoiselle de Lastic, jouoit, à ravir, le personnage de la Piété dans le prologue, & ensuite le rôle d'Assuérus. Cette innocente troupe sembloit faite pour ces sentiments pieux, qui depuis révolterent dans la bouche des Comédiennes. Une Actrice manqua de mémoire : Ah ! Mademoiselle, s'écria Racine, voilà une piece perdue!

Le Roi, à son soupé, ne parla que d'Esther. Monseigneur, Monsieur, tous les Princes demanderent à la voir. Les applaudissements redoublerent.

La priere d'Esther enleva tout le monde: tout en parut beau, grand, traité avec dignité : les chœurs parfaits. Mr. le Prince y pleura. Dans la ferveur de la premiere admiration, on mit Esther au-dessus de Phedre, & les Actrices, au-dessus des Raisins, des Chammêlés. Le Roi dit en sortant à Madame de Maintenon, qu'il n'y manquoit que les Dames de St. Louis, qui, plus avides de prieres que de

(1) 8 Février 1689.

ſpectacles, étoient la plupart à l'Egliſe.

La troiſieme repréſentation fut conſacrée aux perſonnes pieuſes, telles que le Pere de la Chaiſe, quelques Evêques, & douze ou quinze Jéſuites, auxquels ſe joignirent Madame de Miramion, & ſes plus diſtinguées dévotes. Madame de Maintenon vouloit ſe raſſurer ſur les ſcrupules qu'elle prévoyoit. » Aujourd'hui, dit-elle, on ne jouera que pour » les Saints. " Les Saints applaudirent comme les autres, & ſouhaiterent que toutes les Tragédies reſſemblaſſent à Eſther.

Le Roi y mena enſuite les Courtiſans: ils admirerent de bonne foi. Madame de Maintenon fut importunée de tous côtés: il y avoit deux mille aſpirants, & il n'y avoit que deux cents places. Une Comédie de Couvent devint l'affaire la plus ſérieuſe de la Cour. Les Sécretaires d'Etat quittoient leurs occupations les plus preſſées, pour voir Eſther; les Miniſtres diſgraciés (1) rentroient en faveur après l'avoir vue: la Maréchale d'Eſtrées (2) qui ne l'avoit point louée, ſe juſtifia de ſon ſilence comme d'un crime. C'étoit

(1) M. de Pompenne.
(2) Voyez les Lettres de Sévigné, 1689.

une fureur ; on montroit de la jalousie. Le Roi faisoit une liste comme pour le voyage de Marly. Il entroit le premier ; & se tenant à la porte, la feuille à la main, la canne levée de l'autre, comme pour former une barriere, il y restoit jusqu'à ce que tous les nommés fussent entrés. Il ne souffroit point qu'aucun de sa suite s'écartât ; il donnoit l'exemple de la modestie convenable au lieu : la Dame Portiere étoit fort belle ; il la remercia toujours de sa politesse, & personne n'osa lui parler de ses graces. Les Actrices, moins occupées des leurs que du personnage, récitoient derriere les coulisses le *Veni Creator*, pour intéresser le St. Esprit à leurs succès. Cependant elles charmoient les spectateurs ; le Duc de Villeroi se passionnoit pour Madame de Caylus, dont le mari étouffoit d'admiration & de jalousie : le Marquis de Villette couvroit mal ses feux naissants pour Mademoiselle de Marsilly, qui le rendit heureux, & que depuis Bolingbrocke rendit si infortunée : Mlle. de Choiseul avoit trente amants, dont un devint son époux. Mlle. de St. Osmane, aux grands yeux, au teint vermeil, au visage arrondi, allumoit dans tous les cœurs des sentiments qui depuis... Elle

ne vouloit alors plaire qu'à Madame de Maintenon. Mais Mlle. de Glapion, destinée à mépriser le monde, & à gouverner St. Cyr, entroit dans son rôle avec tant d'intelligence, qu'on oublioit l'Actrice, & qu'on ne voyoit que Mardochée.

Le Roi & la Reine d'Angleterre voulurent voir la piece nouvelle. Le spectacle fut encore plus beau : les Actrices, couvertes de pierreries, l'orchestre formé des meilleurs Musiciens du Roi. Jamais sujet ne fut plus heureusement choisi. Imitateur des anciens, qui mêloient dans leurs pieces les événements de leur temps, Racine avoit fait entrer dans la sienne le tableau de la Cour & des Spectateurs ; & cependant il avoit conservé dans leur intégrité, des faits tirés d'un livre trop respectable, pour pouvoir être altérés. Il avoit plu en dépit d'Aristote, en versifiant, comme il le dit lui-même, les scenes que Dieu avoit préparées. Jamais Poëte n'eut un parterre plus brillant : tout ce que l'Europe avoit de plus grand, Versailles, de plus ingénieux, Paris, de plus délicat, y étoit rassemblé. On le voyoit sur le Théâtre, rayonnant d'une joie vive, mais modeste: Despréaux, à côté de lui, déridant son front jaloux & triste,

& s'enivrant de la gloire de son ami : Me. de Montespan & Louvois confondus dans la foule, se cherchant des yeux, se retrouvant sur la scene sous les noms de Vasthi (1) & d'Aman, (2) honteux de paroître dans un lieu où on leur porte le dernier coup, rougissant & battant des mains ; le Roi & la Reine d'Angleterre, ravis qu'on peignoit le St. Pere, qui avoit contribué à les détrôner, comme un aveugle à qui le Diable avoit crevé les yeux : (3) Louis, un peu confus de l'impie plainte de la Piété, qui faisoit valoir à Dieu son exactitude &

---

(1) Sans doute on t'a conté la fameuse disgrace
De l'altiere Vasthi dont j'occupe la place :
Comment le Roi contre elle enflammé de dépit,
La chassa de son Trône ainsi que de son lit.
Mais il n'en put sitôt effacer la pensée :
Vasti régna longtemps dans son ame offensée.

(2) On attribuoit à M. de Louvois un propos qui avoit donné lieu à ces Vers.
Il sait qu'il me doit tout, &c.

(3) Et l'Enfer couvrant tout de ses voiles funebres
Sur les yeux les plus saints a jetté ses ténebres.

ſon recueillement à la Sainte Meſſe, (1) mais charmé de ſe reconnoître dans la fierté d'un Roi de Perſe, dans ſon amour pour la juſtice, dans ſa tendreſſe pour Eſther : Madame de Maintenon, auprès de lui ſur un tabouret, attentive à toutes ſes queſtions, expoſée à tous les regards, les ſoutenant tous avec modeſtie & avec majeſté, diſſimulant, par une joie ouverte ſur les ſuccès de ſes éleves, celle que lui donnoient des applications toutes flatteuſes. Le triomphe d'Eſther étoit le ſien. Elle étoit, lui diſoit-on, cette Eſther, qui a puiſé les jours dans la race proſcrite; qui, par ſa vertu ſeule, captive un Roi puiſſant; cette Eſther, qui, dans ſa retraite, s'occupe à cultiver ces jeunes & tendres fleurs tranſplantées, & qui, laſſe des vains honneurs, met toute ſa gloire à s'oublier elle-même. Aſſuérus ne lui parle jamais de ſa beauté, de ces appas, que Racine ſavoit ſi bien décrire: il ne ſonge qu'à des qualités plus eſtimables : Je

(1) De ta gloire animé lui ſeul de tant de Rois
S'arme pour ta querelle, & combat pour tes droits, &c.
Baiſer avec reſpect le parvis de tes temples,

Je ne trouve qu'en vous je ne ſais quelle grace,
Qui me charme toujours, & jamais ne me laſſe:
De l'aimable vertu doux & puiſſants attraits.

A table il lui dit:

Oui, vos moindres diſcours ont des graces ſecretes:
Une noble pudeur à tout ce que vous faites
Donne un prix que n'ont point ni la pourpre ni l'or.

Cette Juive qui aimoit ſes anciens freres, & qui n'oſoit les protéger, étoit un autre trait de Me. de Maintenon, qui, avec le caractere le plus doux, laiſſa opprimer les Proteſtants. Les Huguenots proſcrits étoient les Juifs exterminés : on oſoit applaudir ce vers :

Et le Roi trop crédule a ſigné cet édit.

Et celui-ci:

On peut des plus grands Rois ſurprendre la juſtice.

La flatterie avoit tant loué la vigilance du Roi, le grand Arnauld avoit été si généralement traité d'insolent pour avoir dit que Louis le Grand pouvoit se tromper, que cette vérité simple & éternelle fut regardée comme un trait neuf & hardi. On fit encore d'autres applications : on vit dans cette tragédie mille choses que l'Auteur n'avoit pas pensé à y mettre en la faisant, & qu'il n'apperçut pas après l'avoir faite.

(1) Ce divertissement continua jusqu'au Carême, qui vint à propos soulager Me. de Maintenon, accablée de gloire, de fatigue & de plaisir. Ce spectacle n'empêchoit pas que les constitutions de St. Cyr ne s'observassent avec la même exactitude : les Professes étoient aussi recueillies, que si ces jeux eussent été exécutés à cent lieues d'elles : elles y avoient un banc séparé, où elles alloient rarement.

Racine voulut dédier sa piece à Me. de Maintenon, qui, loin d'être tentée pour l'encens le mieux apprêté, le pria de ne pas même la nommer dans la Préface. Quand Esther fut imprimée, le charme

(1) 26 Février.

ſe diſſipa. Elle parut froide à la lecture : beaucoup de vers foibles : point ou peu d'action : trop d'exactitude à ſuivre le narré du St. Eſprit : trop peu de fidélité aux préceptes de l'art. » L'impreſſion, » dit le Duc de la Feuillade, eſt une re- » quête civile contre l'approbation publi- » que. " Paris, qui n'aime point que la Cour ait tant de plaiſir ſans lui, jugea ſévérement Eſther. Les amis de Racine dirent en vain qu'elle avoit plu à tout ce que le Royaume avoit de plus connoiſſeur. A la Cour, leur répondoit-on, il n'y a qu'un ſuffrage, le ſuffrage de celui ou de celle à qui tout le reſte veut plaire. » Pourquoi, s'écrioit Racine, pour- » quoi m'y ſuis-je expoſé, pourquoi m'a- » t-on détourné de me faire Chartreux ? » Je ſerois bien plus trrnquille. " Mille louis le conſolerent.

En 1721, les Comédiens donnerent Eſther, & ne la donnerent qu'une fois. Un homme d'eſprit (1) en conclut que la piece eſt très-mauvaiſe. Eſther ne reparut plus, parce qu'elle parut ſans chœurs : c'étoit une femme à qui on avoit ôté ſes

(1) Siecle de Louis XIV, tome II, édit. de Berlin.

plus beaux ornements. Esther n'inspira que de l'ennui, parce qu'elle fut jouée par des personnes qui n'étoient pas faites pour elle. Représentée par les Actrices de St. Cyr, elle auroit excité les mêmes transports : il falloit cette naïveté, ces voix pures, ces ames innocentes pour lesquelles Racine avoit travaillé : médiocre au théâtre du fauxbourg St. Germain, Esther est un chef-d'œuvre à celui de St. Cyr. On va l'y remettre cet hyver (1) : l'auguste assemblée à laquelle on n'a pu la refuser, n'en jugera point par le jeu. On n'a déclamé depuis si long-temps à St. Cyr, qu'il seroit bien étonnant que le goût de la déclamation s'y fût conservé. La dévotion se réconciliera peut-être enfin avec des amusements que le grand Bossuet ne condamne point.

Le public impartial, ajoute Mr. de V., *ne vit qu'une aventure sans intérêt & sans vraisemblance, un Roi insensé, qui a passé six mois avec sa femme sans savoir qui elle est, & qui ayant, sans le moindre prétexte, donné ordre de faire égorger toute une nation, fait ensuite pendre son favori tout aussi légérement.* Analyse injuste : le pu-

(1) *Ibid.*

blic ne vit point cela : car le public étoit Chrétien. On lui présentoit un fait intéressant & miraculeux, d'après un Livre admis comme divin : il ne discutoit point l'action, parce qu'on ne discute pas ce qu'on regarde comme démontré. Paris étoit à l'égard d'Esther, dans la même position qu'Athenes à l'égard d'Iphigénie remplacée par une genisse, ou de toute autre piece dénouée miraculeusement après avoir été miraculeusement conduite. Il suffisoit d'offrir au François, comme au Grec, un spectacle conforme à ses idées de Religion & de Théologie.

Quoi qu'il en soit, le Roi goûta si fort Esther, que Racine eut ordre de composer une autre piece pour l'année suivante. Il s'en défendit sur le peu de loisir que lui laissoit l'histoire de Sa Majesté : on n'y eut aucun égard. La véritable raison de la répugnance du Poëte, étoit la difficulté de tirer de l'Histoire sainte un sujet aussi heureux. Madame de Sévigné ne croyoit pas la chose possible. Mais Racine trouva dans le quatrieme Livre des Rois une action intéressante, & assez de matiere pour se passer d'amour, d'épisodes, & de confidents. Il répara la simplicité de l'intrigue, le manque d'une grande passion, par l'élégance de la Poé-

ſie, la vérité des ſentiments, l'uſage heureux des ſublimes traits de l'Ecriture. Il lut ſa piece à Me. de Maintenon, & ſur ſon viſage froid ou ému, ſuivant les ſituations, l'effet qu'elle produiroit dans tous les cœurs : quand il en fut à ce vers :

Elle flotte, elle héſite, en un mot, elle eſt femme,

elle ne put ſe défendre d'un léger mouvement de déplaiſir, qui diſoit qu'elle l'étoit encore un peu elle-même.

Mr. Durand, Supérieur de Meſſieurs de St. Lazare, & grand ennemi des ſpectacles, ſecouoit la tête en entendant répéter Athalie, & menaçoit d'écrire & de prêcher contre ce divertiſſement. Le Muſicien aſſuroit le Cenſeur, que cet Ouvrage étoit ſaint, & lui oppoſoit la licence du Théâtre de la Foire St. Laurent, que ſa compagnie avoit fait conſtruire pour les ſcenes les plus indécentes. La crainte s'empara des eſprits, & mit de la tiédeur dans cet exercice. On répéta ſans goût Athalie : on aprit ſans émulation la Jepthé de Boyer & de l'Abbé Têtu. D'abord Racine en fut piqué, & ſoutint que ſa piece étoit propre à inſpirer la vertu.. Le Lazariſte lui prouva que la Tragédie la plus

fainte fuffifoit pour le damner. Racine le crut, & auroit brûlé Athalie comme indigne d'un Chrétien, fi fon fanatifme n'eut été réprimé par Me. de Maintenon : tant il eft vrai que rien n'eft plus fot que l'homme d'efprit !

Hebert, Curé de Verfailles, traverfa beaucoup ces plaifirs innocents (1). A une affemblée de Dames de la Charité, où Me. de Maintenon affiftoit très-réguliérement, le difcours, avant la conféce, tomba fur la Tragédie d'Efther. La flatterie renchériffoit fur tous les éloges qu'accordoit la vérité. Le Curé attendoit en gémiffant le moment de parler. Me. de Maintenon rapporta d'un air fatisfait le nom de tous les Religieux qui avoient été fpectateurs, ou qui demandoient à l'être. » Il n'y a plus que vous, Monfieur, » dit-elle au Curé, qui n'ayiez pas vu » cette piece : ne vous y verrons-nous » pas bientôt ? " Hébert répondit par une profonde révérence. » Mais, dit Me. de » Maintenon, repliquant au filence éner» gique du Curé, le P. de Chamilly, » de l'Oratoire, vénérable par fon âge

(1) Mém. manufcrits d'Hébert, Evêque d'Agen, depuis la page 212 jufqu'à la page 237.

» & par sa piété, brigue une place à notre parterre. Je voudrois bien, ajouta-t-elle en regardant Hébert, y aller aujourd'hui en si bonne compagnie. Je vous supplie de m'en dispenser, repartit Hébert en commençant son exhortation. »

Dès qu'elle fut achevée, Mesdames de Chevreuse & de Beauvilliers gronderent le Curé de ce refus public. » Vous avez, lui dirent-elles, mortifié Me. de Maintenon. Voir Esther, est une faveur sollicitée : on vous y invite, & vous refusez du ton le plus désapprobateur. On n'aura plus la même confiance en vous : on vous croira outré sur la morale : vous serez redouté comme le censeur des Evêques : vous perdrez un crédit utile à votre zele. »

Mes raisons, interrompit Hébert, ne » sont pas de vains scrupules : je vous en rendrai compte, & j'en ferai juge Me. de Maintenon elle-même : si elle me condamne, je me rendrai volontiers. »

Le soir même il lui dit : » Vous connoissez, Madame, mon respect pour vous ; mais vous savez aussi combien je déclame en chaire contre les spectacles. Esther n'est point comprise dans cette proscription. Pourquoi donc, interrompit-elle, refusez-vous de l'en-

» tendre? Le peuple, reprit le Curé, ne » sait pas quelle différence est entre cette » comédie & une autre. J'irai : il croira » plutôt à mes actions qu'à mes paroles. » La réputation d'un Ministre de J. C. » est trop délicate, pour la sacrifier à la » complaisance ou à la curiosité. Hé! » pensez-vous qu'il soit décent à des Prê- » tres d'assister à des jeux exécutés par » de jeunes filles, bien faites, aimables, » fixées pendant deux heures entieres? » C'est s'exposer à des tentations. Des » Courtisans m'ont avoué que leurs pas- » sions étoient plus vivement émues par » la vue de ces enfants que par celle » des Comédiennes. L'innocence des vier- » ges est un attrait plus dangereux que » le libertinage des prostituées. Le vice » profane tout.

» Mais du moins, lui dit Me. de Main- » tenon, vous ne condamnez pas ces di- » vertissements si utiles à la jeunesse? Je » crois, répondit-il, qu'ils doivent être » proscrits de toute bonne éducation. » Votre grand objet, Madame, est de » porter vos éleves à une grande pureté » de mœurs : n'est-ce pas détruire cette » pureté, que de les exposer sur un théâ- » tre aux regards avides de toute la Cour? » C'est leur ôter cette honte modeste, qui

» les retient dans le devoir : une fille re-
» doutera-elle un tête-à-tête avec un
» homme, après avoir paru hardiment
» devant plusieurs? les applaudissements
» que les spectateurs prodiguent à la
» beauté, aux talents de ces jeunes per-
» sonnes, leur inspirent de l'orgueil. Je
» ne puis, en exerçant un ministere qui
» combat toutes les passions, me défen-
» dre de la vaine gloire de prêcher de-
» vant mon Souverain. Comment des en-
» fants se préserveroient-ils d'une vanité
» si naturelle?"

» Cependant, dit Me. de Maintenon,
» ces exercices sont autorisés de tout temps
» dans tous les Colleges. On ne peut,
» repliqua le Curé, en rien conclure pour
» les Colleges des filles. Les garçons sont
» destinés à remplir des emplois qui les
» obligent de parler en public : un hom-
» me de Robe, un homme d'Eglise, un
» homme d'Epée ont également besoin
» de l'exercice de la déclamation. Les fil-
» les sont destinées à la retraite, & leur
» vertu est d'être timides; leur gloire,
» d'être modestes. Je ne parle point du
» temps qu'emportent les rôles qu'il faut
» apprendre, des distractions que donne
» le charme des vers, de l'orgueil de cel-
» les qui jouent, de la jalousie de celles

» qui ne jouent pas, des airs de hauteur » qu'on prend au théâtre, & qu'on ne » quitte pas dans la ſociété, de mille cho- » ſes contraires à l'eſprit de votre éta- » bliſſement. Je ne dis plus qu'un mot: » Tous les Couvents ont les yeux attachés » ſur St. Cyr: par-tout on ſuivra l'exem- » ple que St. Cyr aura donné. On ſe laſ- » ſera des pieces de piété: on en joue- » ra de profanes. On invitera des laï- » ques à ces ſpectacles. Dans toutes les » maiſons religieuſes, au-lieu de former » des Novices, on dreſſera des Comé- » diennes. "

» J'entre dans tout cela, dit Me. de » Maintenon; mais St. François de Sales » eſt moins rigide que vous. Il permet à » ſes filles de repréſenter des pieces de » dévotion. " Il eſt vrai, réprit Hébert; » mais ce grand Saint ne le leur permet » qu'entre elles, rarement, & dans l'inté- » rieur du Monaſtere. A la Viſitation, » c'eſt un amuſement privé: à St. Cyr, » c'eſt un ſpectacle public. "

Ces raiſons ébranloient Me. de Maintenon; mais l'Abbé Gobelin, Fénelon, Mrs. Tiberge & Briſacier avoient approuvé Eſther: l'Abbé Deſmarais ne s'en étoit pas plaint: de ſorte qu'Athalie alloit être jouée. A cette nouvelle, les dévots &

les beaux-esprits s'allarmerent, les uns de bonne foi, les autres par jalousie. On disoit de tous côtés à Me. de Maintenon, qu'il étoit indécent de produire sur un théâtre sa niece, & des filles rassemblées de toutes les Provinces du Royaume, & que c'étoit mal répondre à l'idée qu'on avoit de l'établissement de St. Cyr. On lui écrivoit des lettres anonymes, pleines de malignité sous les apparences de zele : on accusoit Racine de Jansénisme ; on lui demandoit si elle vouloit en infecter sa maison.

La sainteté du lieu, le sujet des pieces, la maniere dont les spectateurs s'étoient introduits à St. Cyr à la suite du Roi, la justifioient assez (1). Elle eût pu dédaigner ces discours fondés sur l'envie, ou sur un zele mal entendu; mais les raisons d'Hébert, approuvées par l'Abbé Desmarais, agirent sur elle. Athalie fut jouée deux fois à Versailles devant le Roi avec l'habit de St. Cyr, dans l'appartement de Me. de Maintenon. L'action n'en parut pas refroidie. Elle produisit même alors une impression plus vive, que depuis au Théâtre de la Comédie,

(1) Souvenirs de Me. de Caylus.

où cette piece fut défigurée par une Josabeth couverte de rouge, par une Athalie outrée, par un Grand-Prêtre, plus capable, dit Me. de Caylus, d'imiter les capucinades du petit Pere Honoré, que la majesté d'un Prophete.

Ce ne fut qu'à la sollicitation de Leurs Majestés Britanniques, que Me. de Maintenon en permit une représentation plus brillante. Le Pere de la Chaise, Fénelon, & plusieurs Ecclésiastiques la sanctifierent par leur présence. Me. de Maintenon pria Mr. de Chartres de s'y trouver. Fénelon, son collegue & son ami, ne le persuada point. Pendant le spectacle, l'Evêque fit aux Dames de St. Louis une conférence sur l'état déplorable des Chrétiens, qui se livrent avant le Carême à des plaisirs scandaleux, & sur la nécessité de lui en faire une amende honorable par le silence & par la retraite.

Racine fut entiérement dégoûté du Théâtre. Il dit qu'il ne vouloit plus écrire que l'histoire du Roi; mais soit qu'il craignît d'être accusé d'ingratitude s'il étoit vrai, & de reconnoissance s'il n'étoit satyrique, soit que les matériaux lui manquassent, & qu'il crût au-dessous de lui de mettre en beau style les gazettes ou les bruits de Cour, il travailla lentement

à cet ouvrage, qui, heureusement pour sa gloire, périt dans une incendie. Valincourt, le voyant près d'être consumé, donna vingt louis à un Savoyard pour l'aller querir au travers des flammes. Au-lieu du manuscrit unique, le Savoyard apporta un recueil des gazettes de France. Ces gazettes, les mémoires du temps, les collections de pieces originales, le journal de Dangeau pour les nouvelles de Cour, le siecle de Louis XIV pour la partie des Arts, les écrits de divers Officiers pour les détails de guerre, les négociations de divers Ambassadeurs pour les affaires étrangeres, les actes des Congrès, les lettres de Mr. de Torcy & de Me. des Ursins pour les affaires d'Espagne, peuvent consoler les curieux, de cette perte, à moins qu'on ne regrette le style de Racine & de Boileau, dont la prose n'a pourtant rien de merveilleux, ou celui de Valincourt, Ecrivain assez médiocre.

Racine fit à l'usage de St. Cyr quelques cantiques qui prouverent que le lyrique n'étoit pas son genre. On en exécuta un devant le Roi, qui, à ces vers,

Mon Dieu! quelle guerre cruelle!
Je trouve deux hommes en moi.

L'un veut que plein d'amour pour toi,
Je te sois sans cesse fidelle:
L'autre, à tes volontés rebelle,
Me souleve contre ta loi.

dit à Me. de Maintenon : » Ah ! Madame, voilà deux hommes que je connois bien. "

Dès qu'Athalie fut imprimée, on s'empressa plus à la condamner qu'à la lire. On crut qu'une piece, où un enfant faisoit le principal personnage, n'étoit que pour des enfants. Racine fut persuadé qu'il avoit manqué son sujet: Me. de Maintenon seule soutint qu'il n'avoit rien fait de plus beau. Le goût s'étoit perdu avec le génie : les hommes supérieurs à tout leur siecle sont toujours mal jugés par lui : Racine pouvoit-il plaire à un peuple que Campistron enchantoit ?

Dès que la Régence eut rendu à l'esprit national la liberté que la dévotion lui avoit ravie, Athalie reparut, & fut reçue avec des applaudissements infinis. On fit aussi des applications, & le peuple vit dans Joas, sauvé par le Grand-Prêtre & par Josabeth, son Roi conservé par un Evêque & par Me. de Ventadour : Abner étoit Villeroi : & ainsi du reste. La famille de Racine fut fort surprise que

les Comédiens s'emparassent d'une piece, dont le privilege appartenoit aux Dames de St. Louis : & Me. de Maintenon, que l'Archevêque de Paris ne s'oposât pas à un divertissement qui lui paroissoit une profanation. L'année passée, les Magistrats d'Amsterdam furent plus séveres ou plus sages ; ils défendirent aux Comédiens François la représentation d'Athalie, comme d'une parodie des Livres saints. Ils regarderent Phedre comme une leçon de morale, & Athalie comme un attentat à la majesté de la Religion.

Malgré l'injustice du public, Athalie avoit été jouée à la Cour par la Duchesse de Bourgogne, le Duc d'Orléans, la Comtesse d'Ayen, Mlle. d'Osmond, &c. Me. de Maintenon arrangeoit ces amusements ingénieux, parce qu'ils formoient l'esprit de la Princesse, & qu'ils désennuyoient le Roi, dont l'ame toujours sensible, quoiqu'usée, ne connoissoit d'autre plaisir que celui des Arts, que la dévotion lui défendoit.

Me. de Maintenon, malgré la sienne, protégea toujours les talents ; mais elle en exigea ces productions saintes qui rarement les rendent dignes d'être protégés. L'Abbé de Choisy, Duché, l'Abbé Têtu, Rousseau, l'Abbé Pelegrin, travaillerent

pour St. Cyr, & furent récompensés par elle. Nous lui devons Judith, Jephté, Abſalon, Débora, les Stances Chrétiennes, & les Odes ſacrées : mais de tous les beaux eſprits, nul ne toucha plus ſon goût que Racine, qui répondoit à l'eſtime par l'admiration. » Je ne connois » pas, diſoit-il ſouvent, de vertu plus » pure. " Elle lui fit donner une charge de Gentilhomme ordinaire (1). » J'aime » à le voir, diſoit-elle; il a dans le com- » merce toute la ſimplicité d'un enfant; » tout ce que je puis faire, c'eſt de lire » Boileau : il eſt trop Poëte. " Cependant elle en avoit été louée dans la ſatyre des femmes, où Deſpréaux diſoit qu'il en connoiſſoit une,

Humble dans les grandeurs, ſage dans la fortune,
Qui gémit comme Eſther de ſa gloire importune.

Il l'avoit encore en vue, en parlant de celle qui ne veut pas

Qu'à l'Egliſe jamais devant le Dieu jaloux
Un faſtueux carreau ſoit vu ſous ſes genoux.

Mais auſſi imprudent dans ſes propos qu'injuſte dans ſes écrits, il lançoit ſans

(1) Manuſcrits de l'Evêque d'Agen.

ceſſe des traits ſatyriques contre ſon premier époux, dont elle eût bien voulu qu'on ne parlât jamais devant le Roi, ni devant elle. Déclamant un jour contre la Poéſie burleſque : » Heureuſement, dit-» il, ce goût eſt paſſé ; & on ne lit plus » Scarron, même en Province." Racine détourna promptement la converſation, & lui dit, quand il fut ſeul avec lui : » Je » ne puis plus paroître avec vous à la » Cour : hier, c'étoit Don Japhet ; aujour-» d'hui, le Virgile traveſti : ignorez-vous » l'intérêt qu'elle y prend ? Hélas non ! » répondit Boileau ; mais en la voyant, » c'eſt la premiere choſe que j'oublie." Madame de Maintenon parloit ſouvent de ſon mari, & même étendoit ſes bienfaits ſur quelques-uns de ſes parents ; mais elle n'en prononçoit jamais le nom. (1) Elle diſoit, *quand j'étois avec cet homme là* ; & ordinairement, *quand je ſervois ce pauvre eſtropié*. Ménagements puériles ſans doute : mais elle les devoit au Roi ; tout ce que ſa conduite a de grand, ſemble de ſon caractere ; tout ce qu'elle a de petit, eſt de ſa place. Par zele pour le bien public, elle demande à Racine un mémoire ſur la miſere

(1) Manuſcrits de Me. de Bouju.

du peuple. Par obéiſſance, elle en nomme, malgré ſa promeſſe, l'Auteur au Roi, qui, indigné que ſon Hiſtorien ait approfondi les défauts de ſon adminiſtration, lui défend de le revoir.

Madame de Maintenon ne revoit Racine que pour lui dire adieu. De-là mille idées triſtes, une fievre violente, une maladie dangereuſe, un dégoût extrême pour Verſailles, où il ne voyoit plus celle qui lui en adouciſſoit le ſéjour. Occupé de ſa diſgrace, il cherche ſon crime, ne s'en trouve point, & s'en fait un par ſon imprudence. Son penchant & ſon ennui le rappellent à Port-Royal, qu'il feignoit d'avoir abandonné. Il ſe dérobe ſecrétement de la Cour, pour y voir ſes anciens maîtres & ſes amis. Le Roi l'apprend avec indignation; car, dit Hébert, le Janſéniſme étoit à ſes yeux le plus grand des vices. Madame de Maintenon n'oſe plus parler au Roi d'un homme odieux. Racine eſt pénétré d'un chagrin qui abrege ſes jours; un Poëte ſi tendre devoit mourir d'un coup de ſentiment. Le Roi, pendant ſa maladie, envoya ſouvent ſavoir de ſes nouvelles; mais ayant appris qu'il avoit demandé par ſon teſtament d'être enterré à Port-Royal, il ne témoigna nul regret de ſa mort. Après

cela, louez les Rois, & comptez ſur des amis de Cour.

CHAPITRE XVI.

Viſite du Roi à St. Cyr.

LOuis ne ſe dégoûta point de ſon ouvrage. Rien ne le flattoit plus que les louanges qu'on donnoit à St. Cyr. Il fit un accueil diſtingué à Treviſani, Prélat Romain, qui, en voyant la maiſon, avoit dit : » Les Peres de l'Egliſe ſe ſont » inutilement tourmentés ſur la grandeur » du *Fiat* que Dieu prononça en créant le » monde: s'ils étoient à ma place, ils ne » concevroient pas ſeulement juſqu'où va » le *Fiat* d'un homme."

Il alla porter lui-même aux Dames la Bulle d'union de la manſe Abbatiale de St. Denis. Le Pape, en l'accordant, avoit dit deux fois au Duc de Chaulnes : » Ecri- » vez à Me. de Maintenon, que c'eſt par » égard pour elle. Le Roi crut devoir » en cette occaſion, expliquer de nou- » veau ſes volontés. Mes intentions ſont » droites, dit-il à St. Cyr ; je n'ai en » vue dans cet établiſſement que la gloire » de Dieu, le bien de mon Royaume, » & le ſoulagement de ma Nobleſſe. Je

» les conjure, ajouta-t-il en s'adressant » aux Dames, & en fixant Madame de » Maintenon, de seconder mes vues, de » s'affermir de plus en plus dans la vraie » piété, de chérir les observances de leur » institut. Dès-lors, je n'aurai aucune » inquiétude sur l'éducation des Demoi- » selles, qui sont l'objet de cette œuvre. » Cet objet sera rempli, si les Dames » sont parfaites dans leur état, ou, du » moins, tendent toujours à le devenir." » Il est impossible, dit Madame de Main- » tenon, qu'elles ne soient pas toutes » d'excellentes Religieuses, après avoir » eu un Roi pour prédicateur."

» Ce n'est point à moi, reprit-il, d'en- » trer dans le détail de leurs devoirs; » mais j'espere qu'à force de leur répéter » les motifs de cette fondation, je les y » rendrai fidelles. J'entends tous les jours » sur cela des choses qui me font plai- » sir; & je n'épargnerois ni mes visites, » ni mes discours, pour peu que je les » crusse utiles."

Madame de Maintenon lui raconta quelques traits édifiants de la piété des Dames & des Demoiselles. » Je ne suis point » surpris, dit le Roi, de trouver ces ver- » tus dans des Dames qui se sont consa- » crées à Dieu; mais je les admire dans

» des enfants : je voulois qu'on fît du » bien ici ; il s'y en fait, & mes vœux » ſont exaucés."

» Vous ne devez pas, Sire, dit Me. de » Maintenon, vous répentir de la dé- » penſe de ce bâtiment. Ah ! répondit » le Roi, ſi la choſe étoit à faire, je la » ferois du meilleur de mon cœur.

» Nous n'oſerions nous flatter, reprit- » elle, que parmi tant de perſonnes de » tout caractere & de tout état, aucune » ne s'écarte de la vertu qu'on inſpire » à toutes ; mais il ſera difficile que » celles-là même, réveillées par les prin- » cipes qu'on aura gravés dans leur cœur, » ne rentrent pas dans leur devoir. Et » certainement le plus grand nombre vi- » vra dans l'innocence. Ah ! dit le Roi, » ſi je pouvois donner à Dieu autant » d'ames que je lui en ai ravies par mon » mauvais exemple !"

Trois Demoiſelles étant attaquées de cette maladie, dont l'attouchement de nos Rois guérit, depuis que les Prêtres leur communiquerent l'art de faire des miracles, le Roi voulut les toucher en particulier. Bontems les introduiſit dans le cabinet ; les malades ſe mirent à genoux ; le Roi entra ſans bruit, les regarda fixement, leva les yeux au Ciel, fit une

priere très-fervente, & leur mettant la main ſur la joue, leur dit : *Je te touche ; Dieu te guériſſe !* Le lendemain, ajoute Manſeau, la plus malade des trois fut guérie ſans autre ſecours. Tant il eſt aiſé à l'imagination de faire des miracles, ou à la dévotion de les croire !

CHAPITRE XVII.

Viſite du Nonce à St. Cyr.

MAdame de Maintenon devenoit tous les jours plus ſainte. Elle acquéroit cette ſévérité de mœurs, néceſſaire à la fondatrice d'une maiſon Religieuſe : ſon averſion pour le monde la perſuadoit qu'il étoit facile d'y renoncer, & ſon détachement la diſpoſoit à exiger de ſes filles le même ſacrifice. Déjà quelques-unes, abandonnées au ſentiment de leur ferveur, ſe plaignoient du peu d'auſtérité de leur inſtitut, & ſe faiſoient Carmélites. Sainte Thérèſe s'emparoit des filles les plus propres à l'éducation. Madame de Maintenon craignit qu'après ſa mort, les ferventes ne fuſſent ſéduites par un état plus parfait, & les tiedes, dégoûtées d'un

état encore trop gênant. Les Dames unies par une vie commune, par un habit uniforme, pouvoient rentrer dans le monde avec la ſeule diſpenſe de l'Evêque. Que le relâchement s'introduiſe à St. Cyr, que le Siege de Chartres ſoit rempli par un Prélat de Cour, la maiſon ſe dépeuplera, les Demoiſelles ſeront mal élevées, le Prince ne répandra plus ſes bienfaits ſur une maiſon infidelle à ſes principes ; & ſi la dotation eſt attaquée, le Parlement ne protégera point une communauté inutile à l'Etat. Voilà ce que Madame de Maintenon ſe dit mille fois. Ses craintes augmenterent : il échut une ſucceſſion conſidérable à une Sœur Converſe. Les vœux ſimples ne la rendoient pas incapable d'hériter. Quelques-uns de ſes parents conteſterent ſes droits ; quelques autres la preſſerent de les faire valoir. La Converſe aima mieux renoncer à la ſucceſſion. Son exemple pouvoit n'être pas imité ; & cette liberté anéantiſſoit le déſintéreſſement, en laiſſant une propriété qu'on vouloit exclure. Les Dames, auxquelles l'on avoit laiſſé croire que les vœux ſolemnels avoient force de vœux abſolus, apprirent, les unes avec douleur, les autres avec joie, toutes avec le dernier étonnement, que ces vœux ne pouvoient acquérir

acquérir de solidité qu'en tenant aux regles anciennement instituées & approuvées par l'Eglise. Quelques Professes s'ennuyerent de leur état, eurent des desirs de rentrer dans le monde, écouterent les conseils de ceux qui avoient intérêt à les y voir, & parurent remplir leurs devoirs comme pouvant cesser à leur gré de les remplir.

Madame de Maintenon fut affligée des raisonnements, des murmures, des sentiments de quelques Dames. Pour prévenir leur inconstance, elle voulut établir un corps de Directeurs, dont la sagesse l'assurât que la Communauté seroit du moins bien dirigée pour le spirituel après sa mort. Elle assembla son Conseil; c'étoient Messieurs de Fénelon, Desmarais, Tiberge & Brisacier, qui furent d'avis de donner la direction de St. Cyr aux Prêtres de St. Lazare. Elle les préféra comme des Ecclésiastiques qui n'ont qu'un seul esprit dans la Doctrine, perpétué par des conférences fréquentes sur la morale, d'ailleurs modestes & désintéressés. St. Cyr fut accrû d'un nouveau bâtiment pour eux. Quelqu'un lui ayant demandé pourquoi elle ne choisissoit pas des Jésuites: » Je veux, répondit-elle, être maîtresse » chez moi. "

La Communauté se réveilla sur les vœux. M. de Chartres, plein de zele, représenta qu'il en falloit d'absolus, pour y affermir l'ordre; qu'on ne pouvoit éteindre sûrement le titre d'Abbé de St. Denis, qu'en faveur d'une maison Religieuse; que d'autres Princes, d'autres Ministres pourroient être tentés de le rétablir; qu'une Communauté autorisée par le St. Siege, seroit moins sujette aux révolutions. Il alla déclarer aux Dames, que leurs vœux étant simples, elles devoient nécessairement s'attacher à quelqu'un des anciens Ordres de l'Eglise, & que le meilleur étoit celui de St. Augustin. Ce discours étoit fort dur; elles regarderent ce changement comme une nouveauté qui attaquoit également leur genre de vie, leur conscience, & leurs constitutions. Mr. de Chartres jetta les esprits dans une grande inquiétude; Madame de Maintenon reparut, & leur rendit la paix.

Le Roi n'étoit pas plus favorable à ce changement que les Dames. Il honoroit la piété des Cloîtres, sans en estimer la guimpe ni les autres ajustements & regles, qui prouvent bien plus la bizarrerie de ceux qui les ont instituées, que le détachement de ceux qui s'y soumettent. A cela se joignoit son aversion pour tout ce

qui étoit nouveau. Il répondit à Madame de Maintenon : » Que pensera-t-on ? on rira : » on dira que nous ne savons à quoi » nous en tenir ; que chaque année pré- » sente une scene nouvelle ; qu'il faut » s'attendre encore à quelqu'autre." Madame de Maintenon déterminée, ne combattit point brusquement le goût du Roi. Elle lui laissa le temps de réfléchir sur les motifs qu'elle lui avoit exposés, avec cette indifférence apparente & cette soumission qui plaît toujours à l'autorité. Ses raisons agirent enfin ; & le Roi dit ces belles paroles : » Faisons donc un Cou- » vent : on dira que nous avons mal pris » nos mesures ; que le Peuple critique » tout ! pour nous, allons au plus grand » bien."

Cette nouvelle allarma fort toutes les Dames. Le Noviciat étoit ce qui les effrayoit le plus ; elles craignoient d'être renvoyées ; elles regardoient ce nouvel examen comme un prétexte de les exclure. Leurs Directeurs s'assemblerent, pour délibérer sur les changements à faire aux constitutions. Les Dames répondirent, qu'on se dispensât du soin de les réformer, & qu'on proposât les innovations en plein Chapitre. Me. de Maintenon les appaisa, en leur donnant son

portrait & celui du Roi. Elle leur promit qu'elles garderoient leur habit : cet article étoit un des plus importants ; les anciennes Professes avoient autant de répugnance à en prendre un autre, que de soumission à toutes les austérités qu'on voudroit leur imposer. Il ne fut changé qu'en 1707.

Le Conseil fut encore convoqué, & le secret soigneusement gardé, de peur d'inquiéter les Dames qui auroient pu s'unir pour rompre les mesures qu'on prenoit contre elles. Les Théologiens conférerent, ne s'accorderent pas, s'aigrirent, & ne persuaderent que les Converses, qui les premieres montrerent leur réforme par le changement de leur habit. Néanmoins on dressa une requête, par laquelle les Professes supplioient Sa Sainteté de leur permettre les vœux absolus. Il s'agissoit de la faire signer à toute une communauté, dont une partie ne vouloit pas en entendre parler. Les Directeurs employerent toute leur adresse; mais plus ils appuyoient sur la nécessité de ce changement, & sur les perfections de la vie monastique, plus les Dames trembloient d'en être indignes. Les unes demandoient du temps pour y penser ; la plupart offroient en pleurant de s'aban-

donner aveuglement aux conſeils de leur bienfaiſtrice ; les autres n'oſoient parler, & ce ſilence déſoloit Madame de Maintenon.

Elle ne traita plus cette matiere que tête-à-tête avec celles qui y avoient du penchant, & par maniere de converſation avec tout le reſte. Ce qui réuſſit ſi bien, que les plus rebelles ſe ſoumirent. Cet air déſintéreſſé diſſipa tous les ombrages. Les intérêts humains, qui prennent plaiſir à ſe mêler aux affaires les plus ſaintes pour en corrompre le principe, eurent quelque part à celle-ci ; les Dames crurent que leur complaiſance ſeroit utile à leurs parents, & ſe ſacrifierent une ſeconde fois au bonheur de leur famille. On les lia par des actes ſur leſquels on ne les conſulta point ; on leur reprit l'original de leurs anciennes conſtitutions ; on leur enleva d'autres écrits qui pouvoient juſtifier leur réſiſtance.

Le P. Bourdaloue propoſa, pour tout concilier, d'établir les vœux ſimples & les vœux abſolus, les premiers juſqu'à l'âge de trente ans, les autres, pour celles qui voudroient les prononcer. Cet arrangement emprunté des Jéſuites, l'Ordre le plus ſagement conſtitué, favoriſé par le P. de la Chaiſe, goûté du Roi, approuvé

par Madame de Maintenon, fut rejetté par l'Evêque, trop saint pour sentir combien il étoit ridicule dans un siecle éclairé de permettre à des enfants de disposer de leur liberté, & dur en tout temps de confier le bonheur de leur vie aux promesses d'une ferveur passagere.

Le Nonce Cavallerini, après avoir eu sa premiere audience du Roi, vint à St. Cyr, accompagné par Saintot, Maître des Cérémonies. Il dit à Madame de Maintenon, que Sa Sainteté l'avoit chargé deux fois en pleine audience de lui marquer son estime. Il lui rendit un Bref très glorieux, qu'elle auroit enseveli dans l'oubli, si la Daterie de Rome n'en eût envoyé copie en France. Dès qu'il fut public, on dit unanimement, que cette piece valoit un contrat de mariage; car quelque pente qu'on suppose à la Cour de Rome, de conduire les choses saintes par des ressorts profanes, un Pape ne se met point aux genoux de la maîtresse d'un Roi. Après les premiers compliments, le Nonce ajouta que le St. Pere attendoit de son zele pour la Religion, qu'elle porteroit le Roi à pacifier ce qui pourroit rester des différends entre S. M. & le St. Siege, & qu'elle contribueroit à la paix de la Chretienté. Elle répondit, que

ſon attachement au Roi ne lui permettoit pas d'autres ſentiments ; qu'elle ſe trouvoit bien indigne de ceux que le Pape avoit pour elle, & qu'elle étoit ravie qu'une Nonciature d'une ſi grande importance fût tombée entre les mains d'un Prélat ſi diſtingué ; qu'il reconnoîtroit la piété du Roi, en voyant St. Cyr, ſes bonnes intentions par ſes diſcours, & ſon amour pour la paix par toute ſa conduite.

Le lendemain, le Nonce lui envoya les préſents du Pape, qui conſiſtoient en bagatelles de toilette & en une belle châſſe remplie des oſſements de *Dieu-Donné*, qu'elle avoit épouſé, & qu'on venoit juſtement de déterrer dans les catacombes de Rome.

(1) Cette viſite augmenta la vénération des Profeſſes. Elles en peſoient toutes les circonſtances, & toutes les rempliſſoient d'étonnement. Madame de Maintenon leur diſtribua les chapelets & les parfums du Pape ; & cette libéralité ne nuiſit pas à ſes vues. Mais il étoit bien dur de ſe lever à cinq heures en toute ſaiſon ! Pendant quinze jours, elle partit de

(1) An. 1692.

Verſailles à cinq heures du matin ; elle arrivoit à St. Cyr avant l'Oraiſon ; & ſouvent elle éveilloit la Communauté. Elle compoſa des diſcours pleins de ce goût de ſpiritualité qu'on ne prend point à Verſailles. Elle aſſiſta pendant un mois à tous les exercices ; les Profeſſes n'oſerent ſe plaindre du joug qu'elle portoit elle-même ; leur régularité augmenta : les manches s'allongerent ; les voiles s'abaiſſerent, on évita les vues de dehors ; le recueillement fut extrême ; on ſigna la requête ; le Cardinal Janſon la préſenta ; le Pape lui dit : » On ne peut rien refuſer à la » Dame du Roi : " le Bref arriva, & permit de conſerver l'ancien habit, & de ne point prendre cette guimpe ſi haïe.

Madame de Loubert, Supérieure, donna l'exemple de l'humilité, & rentra la premiere dans les exercices du noviciat. Il falloit des maîtreſſes dignes de telles novices ; Madame de Maintenon jetta les yeux ſur les filles de la Viſitation de Chaillot ; elle goûtoit fort le Fondateur de cet Ordre ; elle trouvoit ſur-tout dans ſes Epîtres, des inſtructions merveilleuſes pour mener une ame à Dieu ; elle répétoit ſouvent, que le caractere de St. François de Sales étoit cette charité aimable qui gagne les cœurs, & qu'il por-

toit au renoncement de ſoi-même, quoiqu'il n'exigeât rien d'extraordinaire. Madame Priolo gouvernoit Chaillot avec réputation. Me. de Maintenon lui propoſa de former St. Cyr. Après quelques refus de cette Religieuſe, & plus encore de ſon Couvent, Me. de Maintenon alla la prendre à Chaillot dans un carroſſe du Roi, & la mena en triomphe à St. Cyr, où toutes les Profeſſes, hormis Madame d'Auzy, qui rentra dans le monde, commencerent leur noviciat.

Le Roi honora d'une viſite celle qui le conduiſoit. Il félicita Madame Priolo de ſes premiers ſuccès, & lui parla pluſieurs fois en particulier. Il dit à la maîtreſſe des Novices, qui paroiſſoit fort édifiée de tant de bons exemples : » Tout ce » que je leur demande, c'eſt de ſuivre » les vôtres. " Il demanda des nouvelles de Madame de Loubert, qui venoit de ſe dépoſer : » On a peine, dit Madame » de Maintenon, à l'appercevoir ; elle » eſt toujours à la derniere place, & » la premiere aux Offices les plus bas. » Dans tout état, répondit le Roi, » il faut aimer à faire ce qu'on com» mande aux autres. " Madame de Main» tenon lui préſenta une feuille de papier blanc, avec priere d'y écrire ſes

intentions. Le Roi y mit ces mots : *Choix de bons Sujets, & fidélité aux regles.* Me. Priolo lui dit, que beaucoup de Demoiselles demandoient d'être admises au Noviciat : » Il faut, répondit-il, leur faire » desirer cette grace, & choisir les meilleures. Sire, reprit Madame de Maintenon, vous avez donc cela bien à cœur ? Oui, ajouta le Roi. Choisir de » bons sujets, & maintenir les regles, » est toute la science de tout Gouvernement. Si vos vues sont suivies, dit » Madame Priolo, il sortira de St. Cyr » de grandes vertus ; & Votre Majesté » aura fait un grand bien. Il est juste, » répondit-il, que j'en fasse ici pour réparer le mal que j'ai fait ailleurs. Adieu, » Mesdames, votre temps est précieux, » & je ne veux pas interrompre vos exercices. Vous leur feriez, dit Madame » de Maintenon, un bon surveillant ; car » vous avez du penchant à l'exactitude & » même à la sévérité. Oui, repliqua-t-il ; » & sans une vigilance continuelle, les » meilleures sociétés dégénerent. "

Les Maîtresses & les Novices répondirent aux desseins du Roi. Les Dames de la Visitation admirerent dans les Dames de St. Louis, plus de perfections qu'elles ne leur en donnerent. Le Noviciat

dura un an entier, & n'interrompit pourtant pas l'éducation. Le ſoin en fut confié aux filles de la Congrégation du P. Barré : Mademoiſelle Balbien ſervit de Maîtreſſe générale des claſſes ; & Madame de Maintenon ſe trouva par-tout.

(1) Après que les Dames eurent fait profeſſion, Madame de Fontaine fut élue Supérieure. Madame de Loubert étoit entrée avec ferveur dans le noviciat, & s'y étoit conduite avec édification. Mais, ſoit averſion pour la ſupériorité, ſoit crainte d'un engagement plus étroit, elle ne fit point les vœux ſolemnels, & pria Madame de Maintenon de la garder dans la Maiſon, où elle imiteroit la régularité de celles dont elle n'oſoit imiter le détachement.

Le Roi honora la nouvelle Supérieure de ſes conſeils, & les Dames de Chaillot de ſes éloges. Une Religieuſe écrivit la relation de cette viſite ; & je rapporte ces entretiens, quoiqu'un peu monotones, parce que mille gens ſont curieux d'ouïr parler un Roi, & cent mille, curieux d'entendre celui-ci. Il entra dans la ſalle de la communauté avec Me. de Maintenon. Il fit aſſeoir les Dames ; & après avoir remercié Madame Priolo, il dit à

---

(1) An. 1694.

Madame de Fontaine : » Je juge de votre
» capacité par le choix qu'ont fait de
» vous M. de Chartres, Madame Priolo
» & Me. de Maintenon ; ce sont de bons
» connoisseurs en mérite ; je ne doute
» point que vous ne remplissiez leurs es-
» pérances ; & vous saurez, Madame, al-
» lier la fermeté à maintenir ce qu'on
» vient d'établir, à une grande douceur
» nécessaire dans toutes les nouvelles ins-
» titutions. Les Dames montreront par
» leur docilité, qu'elles se sont librement
» vouées à Dieu ; & l'intérieur répon-
» dra à cet extérieur que j'admire. Dans
» tout état, il faut aspirer à la perfection ;
» vous la trouverez, Mesdames, dans la
» fidélité au vôtre."

Madame Angélique de Beauvais, Religieuse de la Visitation, fille de la femme de chambre qu'il avoit aimée, & Sécretaire de Madame Priolo, parut surprise de le voir si instruit des obligations de la vie religieuse. » Quand vous voudrez,
» lui dit le Roi, j'aurai avec vous une
» conférence, que je soutiendrai fort bien ;
» vous la soutiendrez encore mieux ; car
» votre vocation a été bonne : la Reine
» ma mere s'y opposoit ; vous avez bien
» soutenu ce que vous avez bien com-
» mencé ; c'est un grand bonheur de se

» donner à Dieu dès ſes premieres années. »

Enſuite il parla du deſſein qu'il avoit eu d'abord de fixer les Dames de chœur au nombre de trente-ſix. » Mais je comprends, ajouta-t-il, qu'il en faut davantage pour une ſi grande maiſon ; il vaut » mieux que les Profeſſes ſe ſervent elles-» mêmes, que d'être ſervies ; l'obéiſ-» ſance ſied plus à une Religieuſe, que » le commandement ; en faiſant ce qu'au-» roient fait les Converſes, vous prati-» querez une vertu de plus. Il s'agit de » remplir judicieuſement ces places de » nouvelle création ; choiſiſſez ſans égard, » ſans complaiſances ; ſi l'on veut faire » le bien général, il ne faut point penſer » à ſoi. Vous avez, dit-il à Madame Prio-» lo, vous avez tout réglé ſi ſagement, » que les choſes iront comme d'elles-» mêmes : tout le monde eſt enchanté de » vous, & Noailles eſt tout Priolo. Il » m'a parlé de votre pere comme d'un » homme d'eſprit, & de ſon Hiſtoire en » Latin que je n'entends pas : car vous » ſavez, dit-il à Madame de Beauvais, » qu'on a fort négligé mon enfance, & » que j'ai reçu une moins bonne éduca-» tion que celle que j'établis à St. Cyr. » Se tournant vers Me. de Maintenon,

il ajouta : » J'espere que les Dames de » Chaillot aideront toujours celles de St. » Louis de leurs conseils. En vérité, Sire, » lui dit une d'elles, on a bien tort d'ac- » cuser Votre Majesté de haïr les Reli- » gieuses. Je les hais fort dans le monde, » répondit-il ; mais je les aime & les ho- » nore dans leur couvent. " Il remercia celle-ci des soins qu'elle avoit pris de son nombreux Noviciat : il les laissa toutes, pénétrées de ses bontés.

Voilà par quels degrés St. Cyr est devenu solide, & n'a plus à redouter les légeretés de l'esprit humain. Les Dames soumises à la regle de St. Augustin, adorent & chérissent leurs vœux, voyent dans leurs liens la perpétuité de leur maison, & ne cessent de bénir le Ciel d'avoir inspiré à Madame de Maintenon le desir de faire le bien, & le talent de l'affermir.

LIVRE NEUVIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Rapports & Conſeils.

ON répandit dans le monde, & ſurtout dans les pays étrangers, où la calomnie & le menſonge pouvoient mieux s'accréditer, que Me. de Maintenon ne s'occupoit que d'affaires ; qu'elle avoit changé toute la Cour par ſes intrigues ; qu'elle avoit voulu avoir place au Conſeil ; que Mr. le Dauphin lui avoit demandé en terme énergiques à quel titre ; qu'elle y étoit entrée malgré les Princes & les Miniſtres ; & que Monſeigneur en avoit marqué ſon mécontentement en ſe retirant à Meudon. On vendit des eſtampes, où l'on voyoit le Roi & Madame de Maintenon ſe donnant la main droite, & ſoutenant chacun de la gauche un globe ſous lequel s'affaiſſoient les épaules d'Atlas, avec ces mots : NOUS MAINTENONS.

Ces bruits n'avoient pas le moindre fon-

dement : ils durent pourtant encore ; & peu s'en faut qu'une femme dont toute l'ambition étoit de faire d'un Roi un Saint, ne soit regardée parmi nous comme une Frédégonde.

Si Me. de Maintenon avoit voulu gouverner, le Roi ne l'auroit pas souffert. Nul Prince ne fut plus jaloux de son autorité. Ce qui perdit Louvois, ce fut le despotisme que ce Ministre vouloit exercer sur lui. Le Roi voyoit qu'elle étoit fort éloignée de vouloir donner des conseils, & ne l'en crut que plus capable d'en donner de bons.

Il avoit une si haute idée de son jugement, qu'il lui disoit : » On donne aux » Papes le titre de Sainteté, aux Rois, » celui de Majesté, celui d'Excellence, » aux Ambassadeurs ; il faudroit vous » appeller *Votre Solidité.*" Ce fut par cette solidité de jugement qu'elle s'éloigna des affaires, & qu'elle n'y entra que par complaisance pour le Roi, ou à la sollicitation de ses Directeurs, plus inquiets ou plus ambitieux qu'elle.

Ce Prince tenoit rarement Conseil. Des assemblées où les contradictions embrouilloient & traînoient en longueur les affaires, où le partage des sentiments le jettoit dans l'incertitude, ne pouvoient être

de ſon goût. Il aimoit la célérité, haïſſoit la diſpute, & ne vouloit pas entendre tout, parce qu'il vouloit tout voir. L'Etat étoit donc ordinairement gouverné par demi-Viſiriat: les Miniſtres avoient leur jour, travailloient ſéparément avec lui, & étoient les maîtres chacun dans ſon département. Comme les bornes de leur autorité étoient bien marquées, ils n'empiétoient pas ſur leurs droits reſpectifs. Ils oublioient cette fureur de ſe détruire mutuellement, qui ſemble être attachée à leur place. Car ſi la méthode des rapports empêche le Prince d'être éclairé, elle empêche auſſi le Miniſtre d'être intriguant. Auſſi a-t-on vu rarement, ſous ce regne, ce qu'on a vu ſi ſouvent depuis, des Miniſtres déplacés par des Miniſtres.

Louvois étant allé travailler, un jour que le Roi étoit indiſpoſé, Madame de Maintenon, qui étoit dans la chambre, voulut ſe retirer. Le Roi la retint, lui diſant: » Reſtez, Madame; Mr. de Lou» vois ſait qu'on peut ſe fier à vous, & » peut-être ne nous ſerez-vous pas inu» tile." Louis, aidé de la préſence de Me. de Maintenon, dans les yeux de laquelle il cherchoit une approbation qu'il y trouvoit toujours, penſa ſi bien, fut

ſi ſupérieur à Louvois, & ſi ſatisfait de lui-même, qu'il ſe propoſa de ſe donner ſouvent le même avantage & les mêmes lumieres. Il ſe ſervit donc de Me. de Maintenon, comme d'un frein contre la tyrannie de ſes Miniſtres. Louvois & Seignelai murmurerent. Le Roi en fut indigné; & pour les en punir, les fit travailler dans la chambre même de Me. de Maintenon. Tous les Miniſtres s'unirent contre cette bruſque innovation. Nous ſommes avilis! diſoient-ils; il étoit bien plus sûr qu'ils ſe voyoient dépendants. Le Roi accoutumé à être obéi avec joie, incapable de revenir, quand il ne devoit ſa prévention qu'à lui-même, ferme contre les obſtacles, voulut réellement donner de l'exercice à leur jalouſie; & Madame de Maintenon, qui, dans ces petits Conſeils, n'étoit d'abord que compagnie, enſuite témoin, y fut bientôt quelque choſe de plus.

Le deſtin de l'Etat ſe décidoit dans ſon appartement, le même qu'occupe aujourd'hui M. le Comte de Clermont; les Miniſtres n'avoient point d'autre lieu fixe. Il y avoit un bureau où le Roi prenoit ſa place, & ſe faiſoit rendre compte des détails dont il les chargeoit. Madame de Maintenon ſe retiroit ſouvent pour prier

Dieu. Quand elle reſtoit, elle ſe plaçoit dans ſa niche, & prenoit ſa quenouille ou un livre. Quand l'affaire jettoit le Roi dans l'indéciſion, il tâchoit de lire ſur ſon viſage le meilleur avis : quelquefois il le lui demandoit : *Qu'en penſe votre ſolidité?* lui diſoit-il ; ou bien, *votre ſolidité, Madame, approuve-t-elle cela?* Quand le Miniſtre s'obſtinoit, le Roi la prenoit pour arbitre : *Conſultons la raiſon*, diſoit-il.

Madame de Maintenon n'aimoit pas les affaires, mais en avoit l'eſprit, dont le ſang-froid, la juſteſſe, la diſcrétion, l'amour de la patrie, & la défiance ſont les parties eſſentielles. Tous les jours invitée par le Roi, qui avoit moins d'égard à ſon inclination qu'à ſa capacité, elle fut forcée d'y prendre part; mais elle ſut ſe garantir de l'intrigue, & n'eut jamais cet eſprit de Cour, qui conſiſte à duper ſans ceſſe ceux dont on craint ſans ceſſe d'être dupe. Voilà pourquoi la Cour a moins applaudi à ce qu'on a publié d'elle, que la Ville, meilleur juge, parce qu'il eſt moins frivole & moins vicieux. A Verſailles, les uns diſoient, qu'elle étendoit trop ſon crédit ; les autres, qu'elle l'étendoit trop peu : à Paris, on l'admiroit d'avoir ſu ſe contenir dans les bornes de ſon état.

On voit dans ses lettres, combien il lui en dut coûter pour se charger du rôle qu'on lui fit jouer, & combien peu elle s'y prêta. Mais il ne faut pas tout prendre à la rigueur ; on se ment si souvent à soi-même ! Madame de Maintenon avoit deux emplois, celui de convertir le Roi, & celui de l'éclairer. Se bien acquitter de l'un & de l'autre, c'étoit, sans le vouloir, acquérir une grande influence sur les affaires, en acquérant la confiance de celui qui les régloit toutes. D'ailleurs, le goût pour les choses du monde, n'est point incompatible avec le goût pour les choses du Ciel. A l'Eglise, à l'Oratoire, aux pieds d'un Crucifix, on donne l'essor à son cœur, on se remplit des plus pieux sentiments, on foule aux pieds le monde & tout ce qui lui appartient ; tout ce qu'on écrit au sortir d'une longue méditation, où l'ame a conversé avec Dieu, où l'imagination s'est enflammée par le recueillement, où l'esprit tendu à des objets sublimes s'en est pénétré, tout ce qu'on écrit tout ce qu'on pense alors, a un caractere de détachement qui feroit présumer qu'on est incapable d'entrer dans les intérêts qui divisent les humains. Mais quand le moment de ferveur est passé, on redevient homme ; des motifs d'amour-

propre, une petite passion, la curiosité sur-tout, peut-être un besoin de se délasser des fatigues du recueillement, font disparoître les résolutions qu'on avoit prises ; on est aussi prudent, aussi délié, aussi pénétrant, que si l'on n'étoit pas dévot : on tient, comme le Cardinal de Berulle, la Bible d'une main, & Tacite de l'autre ; les plus saints disent comme Me. de Maintenon, » Dieu m'y a mise, tâchons de » faire le moins mal que nous pourrons."

Madame de Maintenon entra donc dans les affaires, puisqu'elle les savoit toutes : elle gouverna, beaucoup moins à la vérité qu'on ne l'a cru, mais beaucoup plus qu'elle ne le croyoit elle-même, & infiniment plus qu'elle n'auroit voulu. Son empire étoit celui d'une femme sensée, peu curieuse, froide, qui n'est consultée sur rien par un mari qui ne peut s'empêcher de lui dire tout.

Les Ministres, qui connoissoient mieux qu'elle-même son crédit, & qui, à force de se l'exagérer & de le craindre, le firent réellement supérieur au leur, la prévenoient sur les matieres qu'ils devoient rapporter, conféroient avec elle sur les choses délicates ou épineuses, afin de s'assurer le suffrage du Roi ; la prioient d'appuyer des avis dont ils lui prouvoient

l'utilité, & tâchoient de pénétrer son sentiment sur les promotions, sur le choix des sujets, & sur mille choses qui ne sont que de simple considération, & que les hommes en place laissent regarder au Peuple & aux Courtisans comme l'essentiel du pouvoir. Cette conduite produisit son effet natrel, & la rendit encore plus modérée : Cela me passe, disoit-elle à ceux que les Ministres lui envoyoient ; *ce sont des affaires d'Etat qui ne sont point de mon ressort.* Par-là les importuns & les affaires revenoient aux Ministres, qui avoient une raison de plus pour les conduire à leur gré, & pour les expédier plus lentement.

Il ne tint qu'à elle d'entrer au Conseil : elle y parut même deux fois. Mais soit qu'elle fût moins jalouse de son autorité que de la gloire de Louis, soit qu'elle craignît le retour de la défiance d'un Prince quelquefois complaisant, toujours impatient du joug, soit que sa droiture fût révoltée de la lâche uniformité des avis, elle sembla en être dégoûtée : » On m'a de-
» mandé le secret, disoit-elle : mais on a
» examiné des objets si peu importants ;
» ceux qui les ont discutés m'ont paru
» si ridicules & si faux, que ce secret est
» bien plus utile aux Ministres qu'aux af-

» faires. " Plus de desirs d'assister à ces délibérations : mais elle n'avoit que plus d'ascendant sur Louis dans le tête-à-tête. Tantôt elle étoit son Secretaire ; tantôt Louis étoit le sien.

Elle recevoit de tous côtés des placets, dont elle rendoit compte au Roi, qui lui répondoit quelquefois favorablement, & quelquefois aussi lui disoit : » Je » ne veux entendre parler d'affaires que » par mes Ministres. " Ces jalousies d'autorité étoient bientôt réparées par les épanchements de la plus intime confiance. Me. de Maintenon les recevoit, comme attendant le retour des jalousies. Les premiers refus du Roi l'affligerent vivement : mais toujours persuadée qu'elle étoit née pour les autres, toujours cruelle à elle-même, elle s'y endurcit ; & pendant vingt-six ans, il ne lui échappa pas une plainte : voulant tout ardemment, irritée de la moindre résistance, mais enchaînant ses impatiences & étouffant ses murmures. Quand le Roi nommoit aux places vacantes, il lui demandoit toujours son avis sur les prétendants : mais rarement il choisissoit celui qu'elle sembloit préférer. Me. de Maintenon étoit surprise de ces inconséquences. Le Roi modéroit ce dépit soupçonné, en lui disant : » Aimez-vous

» mieux un tel ? vous n'avez qu'à par-
» ler, Madame. Elle répondoit : Sire, ce-
» lui qui vous ſervira le mieux me plaira
» le plus. " Dans l'occaſion elle propo-
ſoit encore ſon protégé, mais avec une indifférence qui laiſſoit le Roi entiérement libre de l'admettre ou de l'exclure. A la longue, elle obtenoit tout; mais elle n'emportoit preſque rien d'emblée. Ses projets pour ſes amis avoient ſi ſouvent échoués, le Prince changeoit ſi bruſquement d'humeur, tant d'affaires bien conduites avoient manqué par des bagatelles impoſſibles à prévoir, qu'elle réſolut de de n'avoir plus ni avis, ni inclination. Conſultée, elle expoſoit le pour & le contre avec impartialité : & le Roi éclairé par les lumieres qu'il empruntoit d'elle, croyoit ne ſuivre que les ſiennes.

Souvent on lui adreſſoit des Mémoires contre les Miniſtres. Trop franche pour trahir, aſſez courageuſe pour offenſer, elle les donnoit tous au Roi, & d'ordinaire devant eux. Quand elle les ſurprenoit dans des injuſtices ou des fauſſetés manifeſtes, elle ne cachoit point ſon reſſentiment, elle ne redoutoit pas le leur ; & croyant qu'il étoit plus honnête d'être haïe que de haïr, elle les ramenoit au bien par de ſéveres réprimandes. Nul d'eux ne lui conteſtoit

contestoit le droit de prendre un intérêt particulier à la gloire du Roi & au bonheur de ses peuples. A la Cour, la maîtresse fait des perfidies; la femme seule, des reproches.

Dans les rapports, les Secretaires d'Etat trouvoient en elle une surveillante qui les contenoit dans le devoir. Elle écrivoit un journal de tout ce qui s'y passoit; de sorte qu'instruite des faits, elle pouvoit les rappeller dans le besoin. Ce livre lui rendoit présentes les circonstances du même objet éparses dans divers articles des différents départements, & cette combinaison facile la mettoit à portée des bons conseils. Souvent cachée derriere un rideau, elle interrompoit son travail ou sa priere, pour suivre la discussion d'une affaire qui excitoit sa curiosité ou fixoit son attention. Et quelquefois du fond du cabinet, sortoit une voix qui corrigeoit les méprises ou les mensonges du Ministre. Me. de Maintenon n'entroit dans ces délibérations que comme citoyenne & comme dépositaire des faits.

Le journal des Audiences étoit un secret entre elle & le Roi. Dès que le rapport étoit fini, ils s'en rappelloient ensemble les principales matieres, & Me.

de Maintenon écrivoit les résultats & leurs motifs. Elle y déposoit aussi l'extrait de toutes les affaires qui ne passoient point par les Ministres, & les nouvelles de Cour qui pouvoient influer sur les résolutions du Conseil. Louis, le plus laborieux des Rois, consultoit tous les jours ces cahiers, y voyoit d'un coup d'œil la suite des affaires, & y ajoutoit même à la marge des anecdotes, ou des réflexions. Vraisemblablement ce journal a eu le même sort que tant de papiers condamnés au feu par Me. de Maintenon : à moins que Mr. de *** ne l'en ait tiré, comme ce sac de minutes de lettres, que le Roi y jettoit comme inutiles, & que ce Seigneur conserve dans son cabinet comme les plus précieux témoins de l'esprit & de l'application de Louis XIV.

CHAPITRE II.

Travaux & Camp de Maintenon.

QUoi qu'il en soit, Louvois, trop vif pour n'être pas ennuyé des détours que prenoient toutes les affaires,

trop haut pour ramper toujours aux pieds d'une femme qu'il avoit vue cent fois dans ſon anti-chambre, ſe propoſa de ſubjuguer Me. de Maintenon, & employa contre ſon ennemie particuliere ce qu'il auroit employé contre les ennemis de l'Etat : des ſommes immenſes, trente mille hommes, & Vauban.

Colbert avoit fait un lieu enchanté de Verſailles, qui, ſous Louis XIII, n'étoit qu'un chenil. Louvois voulut renchérir & forcer la nature. Toutes les eaux étoient tirées d'un étang par une pompe, qui les élevoit & les répandoit dans des canaux qui les diſtribuoient dans les lieux néceſſaires. Mais cette eau croupie étoit trouble & de mauvaiſe odeur. Il projetta donc de faire venir à Verſailles la riviere d'Eure, par un aqueduc qui la conduiſît depuis la montagne de Pirardon juſqu'aux réſervoirs. Ce projet effrayoit tous les Ingénieurs : Louvois l'exécuta ; & il fallut que l'Eure fît onze lieues contre ſon gré, pour porter l'abondance de ſes eaux aux fontaines de Verſailles. Une armée fut employée à ces travaux : deux montagnes furent jointes vis-à-vis Maintenon, par quarante-huit arcades, bâties pour l'éternité. On fit de Pontgoin à Berchere, un canal de vingt mille toiſes. Ce canal, ſur

la ſuperficie de la terre, ſelon ſon niveau, & par bas quinze pieds, & plus ou moins de hauteur ſelon le terrein & le talut des bords, fut double de la profondeur. Dans le fond de Berchere, on fit une levée ou aqueduc de terre rapportée pendant 3607 toiſes à l'aqueduc de maçonnerie placé vers Maintenon. On en fit une autre dans le fond de Maintenon même, dont la hauteur étoit de 216 pieds, où paſſerent les rivieres d'Eure & de Gaillardon. Trois arcades jettées l'une ſur l'autre, comme au pont du Gard, renouvellerent les merveilles des Romains, & la rapidité de l'exécution tint des miraculeux ouvrages, conçus & produits à l'inſtant par les Dieux du Monde enchanté. La terre de Me. de Maintenon fut embellie de tous ces prodiges de l'art.

Elle entra dans ce projet avec la chaleur qu'elle auroit miſe à le combattre, ſi elle en avoit prévu les inconvénients. Le remuement des terres, la taille des pierres, cauſa de grandes maladies. Louvois ne ſe rebuta point, ſes entrailles de fer n'en furent pas attendries : » Qu'ils » meurent, dit-il, en remuant la terre » devant une place ennemie, ou en la » remuant dans les plaines de Beauſſe,

» qu'importe ? c'eſt toujours pour le ſer-
» vice du Roi. "

Me. de Maintenon fut expoſée aux murmures les plus outrageux. Voilà donc, diſoit-on, cette modération ſi vantée ! Clagny épuiſoit le tréſor royal ; mais Clagny n'étoit pas cimenté du ſang du peuple. Il faut qu'une armée entiere fonde devant Maintenon : nous eſpérions qu'elle ôteroit au Roi cette fureur de bâtir, & elle s'unit à Louvois pour nourrir cette paſſion : tout ce qui entoure nos maîtres doit donc être méchant, ou le devenir !

On la déchiroit, & elle remédioit aux maux qui déſoloient ſon petit empire. Elle faiſoit des libéralités aux ſoldats, prenoit un ſoin particulier des malades, & réparoit en partie, par la charité, les malheurs que cauſoit le deſir qu'avoit Louvois d'avancer de quelques années les plaiſirs de Louis.

Les voyages du Roi à Maintenon étoient de trois jours. Il n'y menoit que les favoris. De-là la jalouſie des Courtiſans, & leur mécontentement contre celle à qui ces diſtinctions toujours odieuſes étoient attribuées. Le Château ſeul en étoit coupable : le Roi avec la plus petite ſuite y étoit fort étroitement logé :

& Me. de Maintenon ne vouloit point qu'il fût aggrandi, soit pour éviter les comparaisons, soit qu'elle craignît la dépense. L'ameublement n'avoit rien de magnifique ni de recherché. Elle n'avoit qu'à desirer : & tout ce que les Indes avoient de riche, la France de galant, l'Angleterre de fini, auroit soudain orné sa maison. Les fréquentes visites du Roi auroient autorisé ce luxe. Mais le plus bel appartement étoit tapissé de damas; & elle demandoit encore s'il ne l'étoit pas trop richement : tant elle craignoit de ressembler à son siecle! tant elle devoit en tout faire rougir le nôtre!

CHAPITRE III.

Chevaliers de l'Ordre du St. Esprit.

CEpendant les travaux de Maintenon la réconcilierent avec Louvois, qui par-là fut maître de la promotion des Cordons-bleus. Il n'y en eut jamais d'aussi nombreuse : elle fut de soixante-quatorze Chevaliers. Le Ministre se chargea de remplir ce nombre, & de faire des heureux, des ingrats, & des mécontents. Me. de

Maintenon n'eut pour elle que d'Aubigné, Montchevreuil, & Villarceaux. L'élévation du premier n'étonna perſonne ; mais on ſe reſſouvint du portrait, & les méchants dirent que les deux autres devoient la leur aux foibleſſes de Me. Scarron, l'un pour les avoir dites, l'autre pour les avoir cachées.

La liſte devenue publique fut fort critiquée (1). Mais il eſt remarquable que la France avoit alors tant d'hommes d'un mérite diſtingué, qu'on en fit une tout auſſi nombreuſe de ceux à qui le public donnoit l'ordre, & que ſoixante-quatorze nommés dans le même jour ne l'avilirent point.

Le Roi offrit le Cordon à M. le Prince de Soubiſe, à condition qu'il marcheroit après les Ducs. M. de Soubiſe refuſa, & requit que ſon refus fût enrégiſtré dans les Archives de l'Ordre. Les Ducs diſputerent la préſéance à la Maiſon de Lorraine. Le Roi leur dit : » J'ai lu votre » Mémoire : j'ai trouvé que les Princes

(1) Le Roi que ſa bonté réduit à mille épreuves,
Pour ſoulager les Chevaliers nouveaux,
En a diſpenſé vingt de porter des manteaux,
Et trente de ſaire des preuves.

» Lorrains vous ont ſouvent précédé : ſi » la raiſon eſt pour vous, l'exemple eſt » contre vous. " Le Duc de Luxembourg s'écria : » Il y a une choſe que je ne con- » çois point. " Et quoi ? dit Louis. » Qu'un » Bourbon puiſſe ſouffrir, puiſſe voir un » Guiſe," répondit Luxembourg. Le Prince de Monaco conſentit à prendre rang comme Duc de Valentinois. Le Roi loua ſa modération, & M. d'Armagnac & le Comte de Soiſſons rougirent de ne l'avoir pas imitée.

CHAPITRE IV.

Le Roi & la Reine d'Angleterre.

L'Europe étoit menacée d'un embraſement général, & Louvois ſouffloit par-tout le feu de la guerre, pour ſe tirer, en occupant le Roi, de la dépendance où il étoit durant la paix. Les réunions (1) des chambres de Metz & de

(1) » Nous avons cru d'abord, dit M. de V » Tome V, p. 190, qu'il y avoit eu une Cham- » bre de Beſançon réunie à celle de Metz. Nous » avons conſulté tous les Auteurs ; nous avons » trouvé que jamais il n'y eut à Beſançon de

Besançon, l'invasion des places Espagnoles, de Strasbourg & de Casal, la hauteur avec laquelle le Roi avoit soutenu le droit des franchises, que tous les Princes Catholiques avoient abandonné, comme s'il eût prétendu régner au milieu de Rome même, avoient irrité toutes les Puissances de l'Europe. Une ligue redoutable se formoit contre lui : & il étoit apparent que l'Empereur, après avoir vaincu les Turcs, s'en déclareroit le chef, & tourneroit ses forces contre la France. Louvois soutenoit qu'il falloit prévenir ces dangers.

De La Haye, Guillaume d'Orange cabaloit dans toutes les Cours. La bataille de St. Denys donnée après la signature de la paix, avoit montré ce qu'on devoit attendre de lui. Gourville lui en témoignant sa surprise, ce Prince prodigue du sang humain lui répondit, qu'il n'avoit pu se refuser cette derniere leçon de son métier. Je ne sais ce qu'en penseront

» chambre instituée pour juger quelles terres voi-
» sines pouvoient appartenir à la France. Il n'y
» eut en 1680 que le Conseil de Brisac & celui
» de Metz chargés de réunir à la France les ter-
» res qu'on croyoit démembrées de l'Alsace &
» des trois Evêchés. »

nos Héros; mais si le propos est vrai, Guillaume méritoit de commander à des ours, & d'être dévoré par eux. Il écrivit au Roi, & lui demanda son amitié: le Roi lui répondit: *J'ai reçu la lettre par laquelle vous me demandez mon amitié: je vous l'accorderai quand vous en serez digne. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.* A l'ouverture de cette lettre: » Je ne puis, dit le Prince, avoir son » amitié: eh bien! j'aurai son estime. "

Tandis que Jacques II, gouverné par une femme bigote & par un Chancelier cruel, menaçoit de défendre d'être Protestant à un peuple qui lui avoit permis d'être Catholique, le Prince d'Orange son neveu & son gendre, appellé en Angleterre par une puissante faction, y projettoit secretement une descente. Les Etats-Généraux refusant de créer un fonds pour l'entretien de neuf mille matelots, il entra dans l'assemblée, & ne dit que ces mots: » Messieurs, il y aura guerre le » printemps prochain: je demande qu'on » enrégistre cette prédiction (1). " Le

(1) Remarque de M. de V. Tome V, p. 192. » Ce mot a été recueilli par plusieurs person- » nes, & l'Abbé de Choisy le place vers l'an-

Comte d'Avaux (1) pénétroit toutes ses mesures. Barillon détruisoit les avis du Comte d'Avaux : celui-ci remplissoit le

---

» née 1672. Il peut mériter quelque attention, » parce qu'il annonçoit de loin les ligues que forma » Guillaume contre Louis XIV. Mais, dit M. de » V., il n'est pas vrai que ce fût à la paix de Ni- » megue que le Prince d'Orange ait parlé ainsi ; » il est encore moins vrai que Louis XIV eût écrit » à ce Prince la lettre qu'on lui attribue. On ne » s'exprime ainsi qu'avec son vassal. On ne se sert » point de telles expressions envers un Prince avec » qui on fait un traité. Cette lettre ne se trouve » que dans les Mém. de Maintenon, &c.

» Les neuf mille matelots, dit encore M. de » V., Tome V, p. 211, étoient prêts dès l'année » 1687. Le Comte d'Avaux ne dit pas un mot » du prétendu discours du Prince d'Orange. Il » ne soupçonna le dessein de ce Prince que le 20 » Mai 1688. Voyez sa lettre au Roi du même » jour. "

(1) Voyez ses Négociations, imprimées à Paris en 1753, avec privilege, quoiqu'on eût pu épargner cette confusion à nos Pensionnaires d'Hollande, & qu'on n'eût jamais dû permettre la publication d'un livre, qui dévoilant tous les mysteres de notre politique, empêche qu'on ne fasse jouer aujourd'hui les mêmes ressorts avec le même succès. Un membre des Etats-Généraux corrompu par la France, se vendra désormais plus chérement : il dira qu'on ne peut compter sur la discrétion de notre Cour : il craindra d'être un jour déshonoré comme son grand-pere par les papiers du corrup-

Roi de France d'allarmes réelles : & Barillon berçoit le Roi d'Angleterre de fausses espérances. Jacques, tous les jours averti par Louis des secousses qui menaçoient son trône, s'y croyoit inébranlable. Il continuoit de travailler à la réunion de ses sujets au saint Siege : & cependant le Pape donnoit à Guillaume deux cent mille ducats, pour assurer le succès d'un armement qui tendoit à détruire en Angleterre le Papisme.

(1) Le Prince d'Orange met à la voile, accompagné de neuf cents Officiers Huguenots distribués dans les différents bataillons, & du Maréchal de Schomberg, qui seul vaut une armée. Les éléments semblent se déclarer contre son entreprise. Il relâche dans les Ports de Hollande. Innocent XI fait dire des milliers de Messes pour l'heureux voyage de l'hérétique, comme pour rendre une espece d'hom-

---

teur, qu'on publiera sans précaution & sans chiffre. Lorsque ces Négociations parurent en Hollande, les Magistrats en ordonnerent une édition tronquée ; & la Cour de La Haye, une traduction fidelle en Hollandois, pour apprendre au peuple ce que ses députés ont été dans tous les temps.

(1) Octobre 1688.

mage à la Religion que ce Pontife trahit. La flotte débarque enfin à Torbay. L'Angleterre reçoit Guillaume comme son libérateur, & rejette Jacques comme son tyran.

Seignelay avoit offert au Roi quarante vaisseaux assez-tôt prêts pour fermer le passage à la flotte Hollandoise. Louvois s'y opposa, & soutint qu'il falloit faire une diversion. Au-lieu d'assiéger Maestricht qui eût occupé les Hollandois, on assiégea Philipsbourg, qui réunit tout l'Empire contre la France (1). On déclara trop tard la guerre aux Provinces-Unies : si l'on eût attaqué la Hollande deux mois plutôt, les Stuards régneroient encore.

Lauzun, qui pour revenir à Versailles avoit pris le chemin de Londres, se chargea de conduire en France le Roi & la Reine d'Angleterre, auxquels le Prince Guillaume avoit donné ordre d'en sortir. De Calais, il écrivit au Roi, que Jacques lui avoit commandé de ne remettre la Reine qu'entre ses mains, & que lui, Lauzun, étoit bien malheureux de n'avoir pas la permission de se présenter devant S. M. Louis lui permit de revenir

(1) 3 Décembre.

à la Cour, & pria Mademoiselle d'approuver cette récompense d'une action si heureuse.

L'arrivée de la Reine d'Angleterre mit tout Versailles en mouvement. La Cour s'occupoit aussi sérieusement des grands objets de l'étiquette, que le Conseil du rétablissement de son mari. Me. de Maintenon ne daigna pas entrer dans ces petits démêlés. La jalousie du rang, à laquelle on sacrifie tout, n'effleura pas seulement son ame. La Reine d'Angleterre lui donna le baiser & le tabouret, double honneur, dont la moitié fut refusée aux Duchesses. Lorsque Me. de Maintenon alla la voir, la Reine qui étoit dans le désordre, la fit attendre un instant, se répandit en excuses, & la reçut dans son cabinet, où personne n'étoit admis.

Quelques jours après, le Roi Jacques arriva. Louis, dont, quelques mois auparavant, il avoit méprisé la protection, le reçut comme il auroit reçu le plus heureux des Souverains. Les dévots se réjouirent de voir un Roi Confesseur : les Jésuites furent enchantés que ce Confesseur fût de leur Ordre, & se flatterent de lui être nécessaires au point de le devenir à Louis. Les Courtisans ne virent en Jacques second qu'un homme qui ne sa-

voit pas représenter, qui portoit mal son épée, qui enfonçoit trop un grand chapeau, qui, au-lieu de s'occuper de ses malheurs, alloit remercier une Carmélite (la Mere Agnès) de l'avoir la premiere ramené à une Religion à laquelle il les devoit tous. Ceux qui se souvenoient de l'avoir vu sans mœurs dans sa jeunesse, n'étoient pas surpris de lui voir tant de cette espece de Religion. La Nation ne s'intéressa point à la triste destinée d'un Prince qui y paroissoit insensible, & dont la fuite précipitée avoit laissé vacant un Trône sous les débris duquel il auroit dû s'ensevelir. Les politiques se partagerent sur cette fuite, que tous les braves condamnerent. Les uns disoient, qu'il falloit se défier d'un peuple toujours féroce, alors furieux; que le régicide de Charles I, étoit bien effrayant pour Jacques II, plus criminel que lui, & que Guillaume n'étoit pas meilleur que Cromwel. Le Prince d'Orange, disoient les autres, auroit forcé son beau-pere à redresser les griefs de la Nation opprimée, à renoncer à l'alliance de la France, à quitter peut-être une Religion qui étoit entre ses mains l'instrument de la tyrannie. Il en eût coûté la tête à quelques Ministres, à quelques Missionnaires : mais la conf-

titution d'Angleterre, formée de trois pouvoirs, s'armoit contre les fauteurs du despotisme, & mettoit à couvert le despote. L'horreur qu'on avoit contre le parricide commis sur le pere, répondoit de la vie du fils. Le Prince d'Orange, après avoir rétabli la liberté & limité la puissance Royale, auroit repassé la mer avec le glorieux titre de Protecteur des Nations. Ces conjectures furent justifiées par les suites de la révolution, par les pieges que Guillaume tendit à Jacques pour l'engager à fuir, par la pitié du peuple pour son maître fugitif, & par le sang-froid avec lequel les Etats du Royaume, sous le nom de Convention, procédérent à l'élection du Prince d'Orange.

Quoi qu'il en soit, Louis, flatté d'avoir parmi ses Courtisans un Roi, & jaloux de la gloire de le rétablir, fut le seul qui eût pitié de Jacques. Après l'avoir reçu avec magnificence, il le traita toujours avec bonté, & dit souvent : » Je veux » qu'on le respecte plus que s'il régnoit ". On sait ce qu'un Seigneur Anglois écrivit à Londres à un de ses amis : *Dixit Dominus Domino meo : sede à dextris meis, donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum.*

Le Roi fut affermi dans ces sentiments

par Me. de Maintenon, qui lia la plus étroite amitié avec la Reine d'Angleterre. Cette Princesse avoit, comme elle, beaucoup d'esprit, mais plus de zele que de piété, & plus d'artifice que de conduite. Elle avoit orgueilleusement régné en Angleterre : elle s'humilia profondément devant Me. de Maintenon. Madame de Sévigné la peint avec des yeux noirs, qui pour avoir pleuré n'en étoient pas moins beaux, une taille riche, le teint fort blanc & fort uni, la bouche ornée de belles dents, un peu maigre, & la physionomie la plus intéressante, pleine de politesse & de dignité. Louis XIV, caressant le Prince de Galles, la Reine lui dit : » Je bénissois le sort de mon fils qui ne » sent point ses malheurs : mais à présent » je le plains de ne point sentir vos » bontés. "

Jacques implora le secours du Pape & de l'Empereur. Le premier lui répondit, qu'il compatissoit à son infortune ; mais qu'il avoit besoin de ses troupes contre la France, & le second, que s'il avoit suivi ses conseils, il ne seroit pas réduit à de si humbles prieres. Le Roi d'Espagne refusa d'entendre son Ministre. Tous les Souverains virent avec indifférence une chûte qui devoit les aigrir ou les conster-

ner. Les Jurisconsultes avoient proposé cette question (1) : *Un peuple a-t-il droit de se révolter contre l'autorité qui veut le*

(1) » Ce fut précisément le contraire, suivant » M. de V., Tome V, p. 208. On s'opposa en » Angleterre à la tolérance du Roi pour la Com- » munion Romaine. On agita cette question : *Si* » *le Roi pouvoit dispenser du serment du test ceux* » *qu'il admettoit aux Emplois.* "

M. de V. releve encore ici M. la B. sur les articles suivants qui se trouvent dans ce même Chatre : 1°. Sur ce qu'il dit, que le Pape Innocent XI donna au Prince d'Orange deux cents mille ducats pour aller détruire la Religion Catholique en Angleterre.

2°. Sur ce qu'il ajoute, que le même Pape fit dire des milliers de Messes pour l'heureux succès de ce Prince. » Il est reconnu, dit M. de V., qu'In- » nocent XI favorisa la ligue d'Augsbourg, mais » il ne fit jamais de démarches si ridicules & si » contraires aux bienséances de sa dignité. L'En- » voyé d'Espagne à La Haye fit des prieres pu- » bliques pour l'heureux succès de la flotte Hol- » landoise. M. d'Avaux le manda au Roi. "

3°. Sur ce qu'il fait entendre que le Comte d'Avaux corrompoit des membres de l'Etat. » Il se » trompe, dit M. de Voltaire, c'est le Comte » d'Estrades. Il se trompe encore sur le temps. » C'étoit vingt-quatre ans auparavant. " Voyez la Lettre de M. d'Estrades à M. de Lionne, du 17 Septembre 1665.

4°. Sur ce qu'il fait dire à l'Evêque Burnet, pour exprimer un vice du Prince d'Orange, que

forcer à croire? Tous les Princes, en reconnoissant Guillaume, la déciderent contre eux-mêmes.

Quel homme, dit-on sans cesse, que ce Guillaume III, qui réunissoit contre la France toutes les Puissances d'Europe! On peut s'écrier avec plus de vérité : Quel spectacle dans l'Histoire, que ce Louis XIV, qu'on n'attaque qu'en se mettant vingt contre un! Il ne lui manque que d'avoir su qu'un Roi devoit protéger toutes les opinions, & n'en favoriser aucune. Quelques Historiens ont accablé de louanges l'heureux Usurpateur. Mais il est si aisé d'être un grand homme, quand on foule aux pieds toutes les loix! Le meurtre des de Witt, le combat de St. Denis, plus digne d'un sanguinaire gladiateur que d'un Général citoyen, ce lâche manifeste où il jetta des soupçons sur la légitimité du

---

ce Prince *n'aimoit que les portes de derriere* : » Il » n'y a pas un mot dans toute l'histoire de Bur» net, (suivant M. de V.) qui ait le moindre » rapport à une semblable expression. » Et si quel» que faiseur d'Anecdotes, ajoute-t-il, avoit ja» mais prétendu que l'Evêque Burnet eût laissé » échapper dans la conversation un mot aussi indé» cent, ce témoignage obscur ne pourroit pré» valoir contre une histoire authentique. "

Prince de Galles, ce vice abominable que Burnet son Panégyriste exprime en disant qu'il n'aimoit que les portes de derriere, le déshonoreront toujours aux yeux du Sage : tant de batailles perdues, tant de places manquées, tant d'entreprises mal conduites, le dégraderont aux yeux du Militaire : il ne sera plus grand qu'aux yeux du Machiaveliste.

(1) Le Roi renvoya Jacques II en Irlande. Louvois prétendoit attirer tout à lui. Seignelay refusa de lui céder cette expédition, & fit valoir son droit de Ministre de la Marine. Me. de Maintenon le favorisa, non qu'elle eût des liaisons particulieres avec lui, mais elle en avoit de très-fortes avec ses sœurs, les Duchesses de Chevreuse & de Beauvilliers. Elle prit parti, ravit à Louvois la direction des affaires d'Irlande, les fit donner à Seignelay, & reçut les remerciments de la Reine d'Angleterre. Les affaires d'Irlande n'en allerent que plus mal. Louvois, à qui l'on reprochoit de n'avoir pas cru à la descente du Prince d'Orange que tout le monde savoit, jugea qu'ayant fait la faute de ne pas l'empêcher, il falloit que

(1) An. 1689.

Seignelay fit celle de ne pas la réparer; & ne se prêtant que foiblement à des vues auxquelles il devoit concourir, il le mit dans l'impossibilité de ne pas échouer.

Tandis que Jacques II se battoit en Irlande, ou faisoit semblant de se battre; sa femme étoit à St. Germain dans la plus profonde tristesse. Toutes les nouvelles qui venoient du siége de Londondery, ne séchoient point ses larmes. On prévenoït ses desirs; on lui donnoit des fêtes; on lui formoit une Cour brillante: mais elle ne se trouvoit bien que sur un Trône.

Louis, le plus généreux des François, adoucissoit ses malheurs par tout ce qu'il pouvoit imaginer de plus agréable. Il lui ôtoit le sentiment rongeur de ce qu'elle étoit devenue, non en lui rappellant par des bontés trop marquées ce qu'elle avoit été, mais en lui persuadant, par les procédés les plus unis & les plus délicats, que ce qu'elle avoit été, elle l'étoit encore. Chaque jour, de nouveaux présents lui annonçoient qu'elle n'étoit pas oubliée; & parce qu'elle étoit aussi pieuse qu'infortunée, c'étoient des présents qui convenoient à la dévotion. A Marly, à Trianon, il s'affligeoit avec elle, ou l'engageoit à se consoler avec lui. Enfin, il

avoit des manieres si tendres, qu'on l'en crut amoureux. A Paris, on assuroit que ce commerce donnoit de grandes inquiétudes à Madame de Maintenon, & ce n'étoit pas sans sujet, dit Me. de la Fayette; car il n'est point de Maîtresse qui ne terrasse bientôt une amie. Ceux qui avoient un plus long usage de la Cour, voyoient quel étoit le principe des attentions complaisantes du Roi; la nouveauté y contribuoit; la compassion, pour être plus généreuse, empruntoit l'air d'un sentiment de tendresse moins humiliant; & le bienfaicteur ne paroissoit qu'ami. C'étoit à Me. de Maintenon que la Reine devoit ces empressements. Cette Princesse craignoit bien plus de lasser le Roi par ses importunités, que d'inspirer à Me. de Maintenon les jalousies d'une rivale. Aussi ces deux Dames se cherchoient-elles sans cesse. Elles n'ignoroient point les propos frivoles des Courtisans. Mais sûres l'une de l'autre, elle rioient ensemble des prétentions & des défiances qu'on leur attribuoit.

Jacques II avoit des ennemis à Versailles, quoiqu'il n'y eût point d'amis. On dit au Roi que ce Prince avoit paru mécontent de lui; qu'il s'étoit plaint que la Cour avoit insulté à sa misere; & qu'il étoit foiblement touché de tout

ce qu'on faisoit pour le rétablir. Louis, trop crédule, fut refroidi par ce rapport. Tout-à-coup ses bontés pour la Reine cesserent; on l'exclut des plaisirs; on la reçut avec froideur; on respecta peu son affliction; & ce qu'il y eut de pis, c'est que les secours pour l'Irlande allerent plus lentement. Le Public, fidele à son ignorante malignité, imputa ce changement à Madame de Maintenon. La Reine en découvrit la cause dans les fâcheuses impressions qu'on avoit données au Roi contre son mari. Dévorée de chagrins, elle alla les répandre dans le sein de son unique amie. Me. de Maintenon la consola, & lui promit de détromper le Roi. » C'est » trop peu, lui dit la Reine: on représen- » te mon mari comme un ingrat, lui, qui » est le plus reconnoissant des hommes; » on le peint comme un orgueilleux, lui, » qui est le plus humble, comme le plus » humilié des Rois. J'attends de la justi- » ce de S. M., qu'elle ne me dira pas » simplement à vous & à moi, qu'elle » ne croit pas la chose, mais qu'elle pren- » dra des mesures pour en découvrir l'au- » teur, afin que la réparation soit aussi » publique que l'a été la calomnie. Mon » mari est absent; c'est à elle à le ven- » ger, & à ne pas permettre qu'il soit

» outragé impunément. Perdre une Cou-
» ronne, n'eſt rien ; mais perdre l'honneur,
» eſt le comble de l'infortune. Vous avez
» toujours été la meilleure de mes amies ;
» mais dans cette occaſion, vous avez été
» la ſeule : montrez, Madame, que vous
» avez eu raiſon de ſoutenir qu'un Roi d'An-
» gleterre n'eſt pas capable d'être ingrat. "

Madame de Maintenon obtint du Roi un éclairciſſement ; le calomniateur fut reconnu & obligé de ſe rétracter. La Reine reparut à Verſailles. Mais Jacques ne profita point des ſecours de ſon allié ; il leva le ſiege de Londondery, & revint à St. Germain, d'où il attaqua par des conſpirations un ennemi ſi bien gardé, qu'il étoit encore plus facile de le vaincre que de l'aſſaſſiner. Louis lui donna une penſion de ſix cents mille livres ; l'épuiſement des finances en retarda quelquefois les payements. La Reine écrivoit à Me. de Maintenon, qui les ſollicitoit auprès du Miniſtre : » Je vous remercie, » Madame, de l'aumône, (car il faut bien » nommer les choſes par leur nom,) que » vous nous avez obtenue du Roi. " Leur amitié fut inaltérable, en dépit des prétextes de Cour, des raiſons d'Etat, de la différence des conditions, & des penchants & des rapports qui devoient la détruire

ou

ou l'affoiblir. La Reine ne se lassa point de demander, & Me. de Maintenon d'obtenir. Quand les malheurs de la France ôterent à cette Princesse toute espérance, & la réduisirent à n'être plus à Chaillot qu'une fille de la Visitation, elle essuya souvent des refus, elle obtint rarement des audiences du Roi; mais elle supporta courageusement cette nouvelle insulte de la fortune, & parut digne de régner depuis qu'elle ne régnoit plus. Sa magnanimité ne fut point diminuée par sa reconnoissance, ni sa reconnoissance par ces réflexions vraies & cruelles sur la dureté des bienfaicteurs; réflexions qui glissent sur un cœur généreux, & qui enfoncent dans un cœur ingrat. Le temps n'ôta point à Me. de Maintenon une partie de sa pitié; l'infortune de son amie lui fut toujours & nouvelle & présente. Quand on voyoit ensemble ces deux femmes, dont l'une étoit tombée du Trône où l'autre n'avoit osé monter, s'efforcer à l'envi de prendre un ton convenable à leur état; l'une, cacher sa grandeur, l'autre, faire oublier la sienne, s'abaisser toutes les deux par un raffinement d'amour-propre, se relever mutuellement par politesse, se rapprocher enfin par amitié, s'étonner encore, l'une de son élevation, & l'au-

tre de ſa chûte, Me. de Maintenon ſe refuſer aux flatteries de l'eſtime, & la Reine, aux hommages du reſpect; le Maréchal de Villeroi s'écrioit : » Ont-elles » honte d'être femmes de Roi ? "

CHAPITRE V.

Le P. de la Chaiſe brouillé & raccommodé.

LE Pere de la Chaiſe fut auſſi attentif que Louvois & la Reine d'Angleterre à s'appuyer du crédit de Madame de Maintenon. Le Roi entroit dans l'âge où les Confeſſeurs peuvent prétendre à faire des révolutions. Celui-ci s'étoit rendu maître des affaires de l'Egliſe, qui devinrent affaires d'Etat par les brouilleries ſurvenues entre la Cour de France & la Cour de Rome. Le P. de la Chaiſe ſe trouva Miniſtre ſans l'avoir prévu. Il travailloit réguliérement avec le Roi; il vit ſubitement à ſes pieds tous les Seigneurs, tous les Prélats. Les Janſeniſtes murmurerent beaucoup des audiences du Samedi; ils firent des chanſons, des prieres, des jeûnes, pour que le gouvernail de l'Egliſe fut ôté à ſon ennemi, qui pourtant n'é-

toit que le leur : auſſi Dieu ne les exauça-t-il point.

Le P. de la Chaiſe donna des conſeils forts droits & fort mauvais. Le Roi les écouta, & s'en repentit. Outré du peu de ſuccès de l'affaire de l'Electorat de Cologne, il en témoigna ſon mécontentement au Jéſuite, qui lui avoit fait commettre deux fautes conſidérables ; la premiere, en s'amuſant à ſoutenir avec trop de chaleur le droit des franchiſes, & laiſſant pour cela perdre le moment d'avoir un Electeur à ſa dévotion ; la ſeconde, en s'obſtinant mal-à-propos à faire élire le Cardinal de Furſtemberg, Evêque de Liege, & à refuſer l'élection du Cardinal de Bouillon, propoſée par le Chapitre avec tant de zele.

Le Roi rappellant ces fautes au P. de la Chaiſe, & celui-ci les rejettant ſur Louvois, ce Prince s'irrita, & lui dit, que jamais entrepriſe menée par les Jéſuites n'avoit réuſſi, & qu'ils feroient bien mieux de régenter leurs écoliers, que de ſe mêler de régir l'Etat. Le Roi s'emportoit ſi rarement, il étoit ſi peu accoutumé à faire ſur les conſeils les moins heureux, des reproches qui lui ſembloient un aveu de ſa facilité à ſuivre ceux des autres, que le Confeſſeur ſe crut perdu

ſans reſſource. Il n'en douta plus, quand il ſe vit boudé par ſon Maître pendant un mois. Il travailloit avec lui comme un homme incertain, s'il y travailleroit long-temps. Crainte de la diſgrace, frein néceſſaire au crédit, le P. de la Chaiſe n'uſa jamais mieux du ſien, que dans ce temps ſi critique; jamais la diſtribution des bénéfices ne fut plus équitable; jamais le diſtributeur ne fut plus doux.

Cependant ſa Compagnie allarmée délibéroit déja ſur le choix des ſujets qu'elle devoit préſenter au Roi. Le P. de la Chaiſe, dans le cœur duquel ſe raſſembloient toutes les craintes de ſon Ordre, courut chez Me. de Maintenon, lui repréſenta tout ce qu'il avoit fait, tout ce qu'il avoit voulu faire, ſe plaignit que de ſi longs travaux fuſſent ſi mal récompenſés, & qu'on le rendît reſponſable des événements qui ne dépendoient que de la fortune.

Me. de Maintenon l'interrompt, & lui demande à quoi aboutiſſent ces diſcours? » A conjurer, reprend le Confeſſeur, » l'orage qui me menace, à appaiſer le » Roi. Eh! dit Me. de Maintenon, raſſu» rez-vous : il n'eſt point irrité, & il ſe » plaignoit hier que vous le fuyiez. Voyez» le : il a tout oublié, & craint ſeule-

» ment que vous n'ayez meilleure mé-
» moire que lui. " L'Evêché de Cahors, donné à l'Abbé de la Luzerne, mit le ſceau au raccommodement. » Sire, dit » le P. de la Chaiſe au Roi, je n'oſe » plus vous parler de l'Abbé de la Lu-» zerne, depuis que ma niece a épouſé » ſon frere. " Son pouvoir augmenta, & n'eut que les bornes qu'y mettoit la vigilance d'un Prince exceſſivement occupé. Ses ennemis crioient qu'il n'en avoit point, & demandoient ſi c'étoit aux Jéſuites à gouverner? Eh! pourquoi non? hérétique ou orthodoxe, imbécille ou ſage, Secretaire d'Etat ou valet de chambre, quiconque eſt à portée de régner en acquiert le droit, & le crédit appartient à qui peut s'en ſaiſir.

CHAPITRE VI.

Madame la Dauphine.

ME. la Dauphine avoit perdu le ſien, & Jeanne, ſa bouffonne, le lui avoit prédit. Voyant la Princeſſe préférer aux fêtes les plus brillantes une converſation de Beſſola, ſa ſœur de lait &

ſa femme de chambre, elle lui diſoit : » Madame, le Roi ſe laſſera de vos fa- » çons de faire ; & s'il vous abandon- » ne, on fera plus de cas de Jeanne que » de vous. "

Le Roi lui offrit de marier Beſſola à un homme de qualité. Me. la Dauphine répondit : » Elle aimeroit ſon mari : elle » l'aimeroit peut-être autant que moi, » & ſûrement elle m'aimeroit moins, & » j'en mourrois de jalouſie. " Le Roi jura qu'il n'y auroit plus déſormais de Beſſola en France : & depuis Me. la Ducheſſe de Bourgogne ne put garder que ſix mois Mlle. Marquet.

La chaſſe, le billard, & St. Cyr partageoient les plaiſirs innocents du Roi. Il alloit à Marly tous les quinze jours. Il y étoit fort libre & fort careſſant : Me. la Dauphine n'y étoit point : le Prince d'Orange étoit perdu de vue : on écartoit les embarras de la Royauté, ſans en ſuſpendre l'exercice : les affaires ne craignoient rien des plaiſirs. Cependant les bals de la Cour étoient fort triſtes, & ne duroient que deux heures : Me. la Dauphine n'y paroiſſoit pas : on ne pouvoit obtenir d'elle un moment de complaiſance ou de joie. Me. la Princeſſe de Conti n'oſoit y reſter long-temps, de

peur que ſon œil noir ne la trahît, & que Me. de Maintenon ne la grondât. Car c'étoit elle que le Roi chargeoit de témoigner ſes mécontentements à la Famille Royale. Me. de Maintenon adouciſſoit ce que Louis auroit dit cruement; les eſprits ſe feroient aliénés, & Me. de Maintenon, toujours douce & conciliante, les uniſſoit : le Roi auroit effrayé : elle conſoloit.

A la vérité, elle s'expoſoit à ſe rendre odieuſe aux Princes, qui, fatigués de ſes remontrances, pouvoient, au-lieu d'une amie ſolide & courageuſe, ne voir en elle qu'une ſurveillante importune. Mais elle aimoit mieux haſarder de ſe brouiller avec eux, que de ſouffrir qu'ils fuſſent mal avec le Roi. Elle déplut à quelques-uns; mais elle les ſervit tous : ils commencerent par les murmures, & finirent par la reconnoiſſance. Ils la conſultoient en tout, alloient au Roi par elle, lui portoient leurs moindres affaires, la choiſiſſoient pour arbitre de leurs différends. Une Favorite ordinaire eût été comblée de cette confiance, & y auroit foiblement répondu : elle y répondoit avec zele, & en étoit excédée. » Je viens, diſoit-elle un jour, je viens d'être tirée » à quatre Princes; & c'eſt pis qu'à quatre chevaux! «

La crainte qu'elle ne fût déclarée Reine fit place à l'admiration : de forte qu'elle accrut fon pouvoir en le réprimant. Si fon mariage avoit été rendu public, elle eût choqué par fon ambition le Roi qu'elle avoit charmé par fon défintéreffement. Les Princes l'aimoient, & ceux qui ne l'aimoient pas, la ménageoient du moins : elle les eût tous eus pour ennemis fecrets ou déclarés. Et pour quelques honneurs de plus qu'elle eût reçus du peuple de la Cour, elle eût perdu cette confiance & cette confidération fi flatteufe, parce qu'elle paroît perfonnelle. D'ailleurs, dès que Louis n'eût pas été obligé de la traiter comme fon amie, peut-être l'auroit-il traité comme fa femme. Ainfi, qu'on l'imagine ambitieufe & vaine, ou qu'on la croye humble & modérée, les petites vues de Royauté qu'on lui prête font également détruites.

Les trois filles du Roi, nommées ordinairement les *Princeffes*, avoient de fréquents démêlés. Leur pere les pria de s'aimer, & leur dit : » Du refte, fi vos » querelles continuent, vous avez des » maifons de campagne, où vous ferez » mieux qu'à la Cour. " Me. de Maintenon ramena la paix. Tout changea de face : on fe vit, on fe montra : on fut

affable : on fut gai. Malheureusement cette union si rare dans les familles des particuliers, & presque impossible dans celles des Princes, fut troublée par Monseigneur & par Me. la Dauphine.

Il étoit jaloux de Bessola, & elle l'étoit de la Comtesse du Roure, qui pourtant n'étoit encore que lorgnée. Monseigneur fut très-piqué de ses plaintes. Elle passoit les journées dans son cabinet, inaccessible à tout le monde, affectant de parler Allemand en présence de son mari, qui lui dit un jour : » Madame, quand » on est mécontent de ma personne, je » veux qu'on ferme les yeux, qu'on se » taise, ou qu'on ne s'en plaigne qu'à Dieu » & à moi. "

Le Roi s'étoit refroidi pour cette Princesse; & quoique Me. de Maintenon lui eût sauvé des reproches amers, elle en avoit assez entendu pour sentir qu'il n'y avoit plus de retour. On l'avoit accusée de préférer à tous les intérêts du Duc de Baviere son frere : elle n'avoit pas dissimulé sa joie des malheurs du Cardinal de Furstemberg, Compétiteur du Prince Clément : on la soupçonnoit d'avoir donné à sa Famille des avis importants.

Il n'est pas vraisemblable que le Roi

ait ajouté foi à ces bruits; mais les ſoupçons qu'on rejette, parce qu'on craint de les approfondir, laiſſent toujours dans l'eſprit des traces ineffaçables. Me. la Dauphine lui paroiſſoit du moins coupable d'avoir donné lieu à la calomnie, en ne ſacrifiant pas aſſez décidément le bien du pays où elle étoit née, au bien du pays où elle devoit régner. De-là mille chagrins, mille dégoûts, & une méfiance mutuelle, le plus cruel des ſupplices pour ceux qui ſont obligés à vivre enſemble & à ſe reſpecter. La préférence que le Roi donnoit ſur elle à Me. de Maintenon, ajoutoit à ſes peines (1), en excitant ſa jalouſie. Elle ne voyoit plus autour d'elle cette foule qu'elle avoit dédaignée : elle n'avoit plus auprès du Roi cette faveur, que donne dans ce rang un intérêt vif au bonheur de l'Etat : elle avoit fui les plaiſirs : les plaiſirs la fuirent à leur tour. Sa ſanté parut s'affoiblir : ſon humeur fut plus triſte : elle devint encore plus ſauvage, & perdit cette ſenſibilité que doit éprouver une femme qui touche à la premiere place du monde.

---

(1) Mém. manuſcrits de l'Evêque d'Agen.

Accablée de vapeurs, elle languiſſoit, & ſe préparoit à la mort, lorſqu'un courier vint dire à Me. de Maintenon, qui étoit à St. Cyr, que Me. la Dauphine, qu'elle avoit laiſſée le matin aſſez bien, vouloit l'entretenir en particulier, & mourir entre ſes bras. Elle partit ſur le champ, & fut quelques heures enfermée avec la Princeſſe. Il n'a rien tranſpiré de ce qu'elle lui dit. Il eſt vrai ſemblable qu'elle ſe juſtifia des choſes qui faiſoient que le Roi ne l'aimoit plus. Cet entretien ſecret, cette marque de confiance au moment où l'on ceſſe de diſſimuler, eſt le plus bel éloge de Madame de Maintenon : on pouvoit la haïr ; mais on l'eſtimoit tant, qu'il falloit finir par l'aimer.

Me. la Dauphine expirante embraſſa le Duc de Berry, & lui dit : » C'eſt » de bon cœur, quoique tu me coû» tes bien cher! " Le Roi tirant Monſeigneur du chevet du lit : » Voilà, lui » dit-il, ce que deviennent les gran» deurs! "

Elle ne fut pas même pleurée autant que la premiere décence l'exigeoit, ni de la Cour, ni de ſa Maiſon, ni de ſon mari, ni de Me. de Maintenon, ni du Roi, ni des pauvres, ni des dévots. Cepen-

dant elle étoit bonne dans ſon domeſtique ; elle aimoit Monſeigneur ; elle étoit bienfaiſante ; elle reſpectoit Me. de Maintenon ; elle étoit dévote : mais elle n'avoit ni le cœur, ni l'eſprit François ; & ſans cela on a inutilement tout le reſte.

Le Roi, pour diſſiper ce qu'il appelloit ſa douleur, ordonna une grande chaſſe. Ce plaiſir le délaſſoit, & ne l'occupoit pas : c'étoit beaucoup dans une place où il eſt ſi naturel de s'ennuyer & de ſe fuir. Au retour, les grands Officiers & les Dames de la Princeſſe vinrent le ſaluer en mante. Me. de Maintenon, qui devoit être de cette cérémonie, au-lieu de faire des compliments, en reçut. De toute la Maiſon de la Dauphine, elle fut la ſeule qui ne parût point au Service ſolemnel qui ſe fit à St. Denis & à Notre-Dame. Et cette abſence apprit tout à ceux qui ſavoient tout pénétrer. Depuis, ſimple particuliere hors du Château, au Château elle eut tous les honneurs ; & malgré ſon attention à les rejetter, elle vit qu'à Verſailles, on n'eſt jamais ce qu'on veut être. Mais on ne put l'engager à draper aux deuils de Cour. » Je ne ſuis » point Ducheſſe, diſoit-elle. " Le premier Maréchal de Noailles lui ayant re-

préfenté, qu'elle le pouvoit en qualité d'ancienne Dame d'atour, elle parut furprife qu'on fondât ce droit fur un titre de domefticité, & elle ne répondit que par un fouris, qui fembloit dire, que la dignité de fon état la mettoit au-deffus de ces grandeurs fubalternes, autant que fa modeftie au-deffous de toute grandeur.

CHAPITRE VII.

Campagne de Mons.

LA ligue d'Augsbourg avoit armé toute l'Europe. Le Prince d'Orange avoit repaffé la mer; & les Princes confédérés d'Allemange compofoient fa Cour en Hollande, où il venoit fe confoler de l'averfion d'un peuple, qui l'avoit auffi vîte haï que couronné. Son crime ne l'avoit pas rendu heureux; & la feule récompenfe de l'ambition, à laquelle il avoit tout facrifié, avoit été cette minute de plaifir d'un homme qui fe couche avec cinq cents mille livres de rente, & qui fe réveille Roi (1). Il fuyoit les caprices,

(1) Le Marquis de Dangeau conte dans fon Journal, que le Prince d'Orange avoit dit en

& peut-être les remords de ſa femme, la plus belle & la plus triſte des Princeſſes, que Mr. le Dauphin à qui elle avoit été propoſée, n'avoit garde de lui envier.

Nos armes avoient eu de grands ſuccès : les ſiennes en avoient eu de déciſifs. La bataille de la Boyne avoit décidé le procès entre Jacques & lui. A la vérité, elle lui avoit coûté le Maréchal de Schomberg ; mais Louis venoit de perdre un Miniſtre, qui ſeul pouvoit rétablir les affaires d'Irlande : Seignelay mourut, & notre Marine avec lui. Il fut remplacé par Pontchartrain, dont la deſtinée étoit de remplacer tout le monde, & de ne conſoler perſonne.

Le Roi réſolut de ſe mettre à la tête de ſon armée, & de répandre encore en perſonne cette terreur qui commençoit à ſe diſſiper. Me. de Maintenon étoit trop jalouſe de la gloire de Louis pour s'oppoſer à ce deſſein : le légitime amour n'amollit jamais.

---

partant à Mrs. les Etats : » Meſſieurs, je vous » dis adieu pour jamais : je vais ou périr ou ré- » gner. Si je péris, je mourrai votre ſerviteur : » ſi je regne, je vivrai votre ami. " Ce trait n'eſt ni vrai ni vraiſemblable.

Il fit aſſembler le Conſeil ; & ſans autre préliminaire, il déclara qu'il feroit la Campagne de Flandres. » Pour triom-
» pher, dit-il, de tant d'ennemis jaloux
» de ma gloire, pour maintenir la pu-
» reté de la Religion que j'ai établie
» dans mes Etats par l'extirpation de l'hé-
» réſie, mon deſſein eſt d'aller, malgré
» la ſaiſon, aſſiéger Mons, le principal
» boulevard de cette ligue, & de la
» prendre aux yeux de ce prétendu diſ-
» tributeur de Provinces. »

Cette réſolution ſurprit tous les Miniſtres, & fit trembler tout le Royaume, tant ce Guillaume III, dont on avoit l'année précédente célébré la mort par des réjouiſſances que Louis ſeul avoit déſapprouvées, inſpiroit de craintes réelles ?

Me. de Maintenon ne ſuivit point le Roi en Flandres, & ne trembla point pour la diminution de ſon crédit. Quelques jours avant ſon départ, elle alla s'enfermer à St. Cyr. Louis vint lui dire adieu, & fut deux heures ſeul avec elle. Après avoir imploré le ſecours de Dieu aux pieds des Autels, il vit toute la Communauté aſſemblée, & dit : » Meſdames,
» je me recommande à vos prieres, j'en
» ai un grand beſoin : être Roi eſt une
» charge qui expoſe à bien des péchés ! "

En disant ces dernieres paroles, les larmes lui vinrent aux yeux : ce qui en fit verser à toute la Communauté. Il ajouta : » J'espere que Dieu daignera écou- » ter vos vœux. " Après avoir dit quelques mots à Me. de Maintenon, il ajouta en la montrant : » Adieu, Mesdames : je » vous laisse ce que j'ai de plus cher. " Madame de Loubert, Supérieure, répondit, que toute la maison alloit redoubler ses prieres pour que Dieu le rendît victorieux : » Non pas tant la victoire, » dit le Roi, mais la paix : il faut tâ- » cher de contraindre nos ennemis à nous » la demander. " (1)

Pendant son absence, St. Cyr ne fut occupé qu'à demander au Ciel la conservation du Roi & la paix. Des Couriers portoient tous les jours à Me. de Maintenon des nouvelles du siege. Elle les communiquoit au Roi d'Angleterre, qui venoit souvent passer des journées avec elle, & se consoler des mauvais succès que le brave Odonel avoit en Ir-

(1) On croira aisément, que ces paroles furent recueillies sur le champ. Je les tiens, ainsi que beaucoup d'autres traits, d'une Dame élevée à St. Cyr.

lande. On admiroit qu'un Prince détrôné s'enfermât dans des Couvents, tandis que Louis bravoit les périls & les rigueurs de la saison pour lui redonner sa Couronne.

Le siege de Mons fut bien conduit. Boufiers investit la Place ; le Roi l'attaqua, ayant sous lui Luxembourg & la Feuillade, & accompagné de tous les Princes. Vauban dirigea les travaux. Le Prince d'Orange donna quelque inquiétude en s'approchant de Notre-Dame de Halle. Vauban avoit différé l'attaque de l'ouvrage à corne. Les Gardes Françoises, qui étoient encore de tranchée, briguerent l'honneur de l'emporter. Le Roi céda à leur impatience. Ils ne voulurent pas attendre les Grenadiers auxiliaires. Ils déboucherent à trois heures après midi, & chargerent si vigoureusement, qu'ils se rendirent maîtres de l'ouvrage. Le feu prit à des poudres. L'épouvante se répandit parmi quelques travailleurs qui avoient commencé des logements. L'ennemi profita de cet accident imprévu, & revint occuper ce poste. (1)

---

(1) Voyez le dépôt du Bureau de la Guerre, les mouvements des armées du Roi par Vaultier,

Le Roi dîna de bon appetit à la vue des lignes, se promena autour de la Place, & fut assez long-temps à la demi-portée du mousquet. Une vedette l'arrêta. » Ne connois-tu pas le Roi ? lui » dit-on. Je le connois, répondit la sen- » tinelle ; mais ce n'est pas ici sa place. " Un moment après, un coup de canon tua le cheval de la Chenaye, fort près du Roi, & à côté du Comte de Toulouse, qui ordonna qu'on remontât la Chenaye, & dit : *Un coup de canon n'est donc que cela !*

Malgré toutes les occupations du siege, le Roi tenoit exactement tous ses Conseils, combattant à la fois ses ennemis, & veillant sur toutes ses Provinces. Il visita deux fois l'hôpital de l'armée, vit panser les blessés, consola par sa présence les mourants.

Mons se rendit après quinze jours de tranchée ouverte. Le Prince de Bergue l'avoit vaillamment défendu, & Louis

---

& dans l'Etat de la France, T. 2, p. 154, une Ordonnance donnée à Mons même en Avril 1691, qui attribue aux Capitaines de ce Corps le titre & le rang de Colonel. Voyez aussi dans les pieces justificatives du Tome VI, une lettre de M. de Luxembourg.

avoit été à toutes les attaques. Me. de Maintenon alla avec les Princeſſes au-devant de lui juſqu'à Compiegne; & après les premiers compliments, lui dit : » Il » faudra, Sire, vous faire la même priere » que les Généraux de David lui faiſoient: » Vous ne viendrez plus avec nous à la » guerre, de peur que la lumiere d'Iſraël » ne s'éteigne avec vous. »

Le Roi alla à St. Cyr remercier Dieu de la victoire qu'il lui avoit donnée, & de la providence avec laquelle il l'avoit conſervé. Me. de Maintenon lui fit un reproche flatteur ſur ce qu'il avoit fait trembler tout le monde en s'expoſant trop : il répondit : » Je n'ai fait que ce » que je devois. Mais, dit Me. de Loubert, le bien de l'Etat eſt pourtant attaché à la conſervation de votre perſonne ſacrée. Les places comme la » mienne, répondit-il, ne demeurent jamais vuides : une autre la remplira » mieux que moi : peut-être ſuis-je bon » à la guerre, parce que j'en ai quelque » expérience : un autre excellera en de » meilleures choſes. »

CHAPITRE VIII.

L'Académie. Le Maréchal de la Feuillade.

CEs ſentiments n'étoient pas feints. Louis avoit toute la ſimplicité des grands hommes. Il commençoit à rougir de ce faſte qui avoit donné tant d'éclat aux premieres années de ſon regne, & qui lui avoit attiré tant d'ennemis. Il refuſa les harangues des Compagnies ſouveraines ſur la Campagne de Mons. L'Académie d'alors, prête à louer la modeſtie comme à nourrir l'orgueil, donna la modeſtie du Roi pour ſujet du prix. Me. de Maintenon n'eſtimoit point cette Société littéraire, dont les compliments, les flatteries, les travaux mêmes lui paroiſſoient propres à entretenir le petit eſprit, à deſſécher la langue, & à étendre le mauvais goût. » N'avez-vous pas honte, di» ſoit-elle à Fénelon, d'être parmi des » gens qui parlent ſur des paroles ? Cependant elle protégea ce Corps dans quelques-uns de ſes membres : mais elle ne le tyranniſa jamais dans ſes élections. Auſſi tomba-t-il dans une léthargie où il ſeroit encore, ſi La Motte, Fontenelle quatre

fois rejetté, & quelques autres illuſtres, ne l'euſſent ranimé. Les cabales de Cour le préſervent de la langueur où le jetteroient les cabales des gens de Lettres : jamais les ſuffrages ne furent plus libres que dans les dernieres années de Louis XIV, & jamais ils ne furent moins juſtes. Que ces places ſoient données par la faveur, elles ſeront toujours bien remplies, pourvu qu'elles ſoient briguées ; & elles le ſeront, tant qu'un génie ſupérieur en occupera une. Les gens ſenſés regarderont toujours cette Compagnie comme une troupe de frivoles & de flatteurs : des plus ſenſés qu'eux, comme une aſſemblée de Sages égaux. De-là, ce deſir ſi vif dans l'Académie des choſes, d'être de l'Académie des mots, & la même différence entre l'émulation qu'inſpirent ces deux Sociétés, qu'entre l'ame de Bignon & celle de Richelieu leurs Légiſlateurs.

Ceux qui prétendoient connoître le Roi, ne croyoient pas ſincere ſon mépris pour les flatteurs. Ils penſoient même qu'il aimoit les louanges juſqu'à la jalouſie. Tourreil, élu par l'Académie Françoiſe, mêla dans ſon diſcours celles de Pontchartrain, dont il étoit commis, à celles du Roi. Le Miniſtre lui dit de les ſupprimer : l'Académicien ſe défie de cet acte d'humi-

lité, & le loue avec complaiſance. Il retourne à l'Hôtel de Pontchartrain, comptant d'y recevoir des remerciments. Le Suiſſe lui refuſe la porte. Ce Miniſtre veilloit avec beaucoup de ſollicitude ſur les faiſeurs d'épigrammes : en eut - il jamais à punir une auſſi cruelle contre le Roi ?

Mais ce dégoût pour la vaine gloire étoit ſi vrai, que Me. de Maintenon diſoit ſouvent : » On le croit orgueilleux, » & perſonne ne l'eſt moins que lui. " Qui connoiſſoit mieux ſes vertus, que celle qui les lui avoit données ? Il avouoit avec l'ingénuité d'un homme ſupérieur à ſes fautes, celles qui lui échappoient dans l'immenſité de ſes occupations & de ſes devoirs. Il ſe moqua de la Theſe des Minimes de Marſeille, dès qu'il ſut ce que ſignifioient ces mots, conſacrés par le St. Eſprit au Roi du Ciel & de la Terre : *Dico ego opera mea Regi.* Il fut indigné de l'impie inſcription du Jéſuite Meneſtrier, gravée ſur la friſe & ſur les quatre faces du Temple de l'Honneur, conſacré par la ville de Paris (1). Il pria les

(1) *Regi Ludovico Magno P. P. votis publicis Devota numini majeſtatique ejus*

Etats de Languedoc d'employer au soulagement de la Province les sommes que leur zele avoit destiné à une statue équestre : il est aisé, mais il est beau pourtant de refuser une statue, lorsqu'on la mérite. Il fut peu touché de celle de la Place des Victoires, dont les étrangers critiquerent comme idolâtre l'inscription, *Viro immortali*, qui n'étoit qu'emphatique. *Viro* tout court eût paru dire moins, & auroit dit plus.

Le Maréchal de la Feuillade voyoit son crédit diminuer, à mesure que le goût du Roi pour la vraie gloire augmentoit. C'étoit l'homme du commerce le plus agréable, toujours le premier instruit de tout ce qu'il y avoit de nouveau, fécond en amusements de toute espece, retraçant par une grande dépense une image des grands Seigneurs qu'il avoit vus, le modele des Courtisans, tant que Louis

---

Civitas Parisiensis pia, fidelis, obsequens Memoris observantiæ templum D. D. C.

C'est-à-dire : la Ville de Paris, pieuse, fidelle, obéissante, dévouée par des vœux publics à la Divinité & à la Majesté du Roi Louis le Grand, pere de la patrie, lui consacre ce Temple pour monument de sa respectueuse reconnoissance.

ne fut qu'un Héros. Mais quand Louis devint un Sage, ou tendit à le devenir, la Feuillade ne ſut point ſe plier à ce changement, & ceſſa de lui plaire. On étoit dévot, & il ſe jouoit de la dévotion. Il aimoit le jeu, & dédaignoit celui de la reſſource que le Roi avoit inventé & porté de St. Cyr à Marly. Il ne jouoit point aux portiques, parce qu'il n'y avoit pas plus de fineſſe qu'à croix ou pile, quoique le Roi y fût fort vif. On n'aimoit plus les bons mots, & il ne s'en abſtenoit point. Odieux aux Miniſtres, craint de ſes amis, il vit qu'on eſt pas longtemps aimé du Prince, quand on n'eſt aimé que de lui. Il mourut ſubitement, & n'eut que le temps de s'écrier : *Mon Dieu! faites-moi miſéricorde; que n'ai-je fait pour vous la millieme partie de ce que j'ai fait pour le Roi?* Il fut enterré à St. Euſtache, où il n'eut pas même un tombeau. A la nouvelle de ſa mort, les Courtiſans crurent appercevoir ſur le front de Louis quelques rayons de joie; & les plus intrépides tremblerent.

CHAPITRE

CHAPITRE IX.

Mort du Marquis de Louvois.

CE qui perdit la Feuillade perdit Louvois ; l'averſion pour cette chimere de gloire, qui valut au Roi tant de proſpérités, de fautes & de malheurs. Tous les projets d'un Miniſtre aboutiſſent à ſe maintenir dans une place qu'il n'occupe que par commiſſion, & que le Public croit toujours qu'un autre occuperoit mieux. Louvois, aſſez inutile pendant la paix, avoit allumé cette guerre que le Roi lui reprochoit d'autant plus, qu'il ſentoit qu'on avoit abuſé de ſon penchant. Les autres Miniſtres n'avoient oſé le contredire ; il les avoit tous ſubjugués par la force de ſon génie & par le ſuccès de ſes plus hardies entrepriſes. Seignelay avoit été réduit à faire ſolliciter le bien de l'Etat par les femmes ; Croiſſy n'entendoit que les négociations, & n'avoit que cet eſprit de prévoyance, qui conduit tout avec lenteur ; Pomponne, toujours rempli de ſes premieres diſgraces, ne s'appliquoit qu'à en prévenir de nouvelles ; Château-neuf avoit été forcé à n'être qu'un

Commis laborieux ; Pontchartrain adminiſtroit les finances comme prêtes à lui échapper, & la Marine, comme déſeſpérant de la rétablir ; Boucherat ne s'occupoit que de juſtice & de chicane ; Roſe & le Préſident la Chaiſe n'avoient pas ſu profiter des circonſtances pour faire valoir le Cabinet ; Pelletier déploroit les malheurs de la Patrie ; Beauvilliers n'avoit que des vertus : Louvois avoit tout envahi ; & la France n'avoit qu'un Miniſtre, quoiqu'elle n'eût point de premier Miniſtre. Louis vouloit & ne pouvoit ſecouer le joug. Louvois le traitoit avec une hauteur qu'un Roi diſſimule quelquefois & ne pardonne jamais. Il lui étoit devenu odieux ; mais il ne ceſſoit de lui être utile ; & telleétoit encore ſa force, qu'à la veille d'une diſgrace projettée depuis long-temps & toujours différée, il emporta la Sur-Intendance des Poſtes, place d'un revenu immenſe.

Les froideurs du Roi, celles de Me. de Maintenon, le cri de la haine publique, l'application qu'on lui fit dans Eſther de quelques vers d'Aman, tout lui donnoit avis, ſi un pareil avis pouvoit jamais ſe faire entendre, qu'il étoittemps de ſe retirer.

Après le ſiege de Mons, il eut tant de dégoûts à eſſuyer, qu'il vit clairement que

ſa perte étoit réſolue. On lui reprochoit d'avoir mépriſé les avis de M. d'Avaux, qui annonçoient la deſcente du Prince d'Orange en Angleterre, qu'on auroit pu facilement empêcher ; on lui reprochoit les cruautés, les ravages exercés dans le Palatinat, le bombardement de Liege ſur un prétexte aſſez léger, la perte de Mayence mal approviſionnée, la levée du ſiege de Coni ordonnée à Bulonde par une lettre particuliere ; la longueur de celui de Mons, dont le Prince d'Orange avoit eu le temps de tenter le ſecours ; la bataille de Valcourt, perdue par le Maréchal d'Humieres ; le peu d'efforts qu'il avoit faits pour ménager le Roi de Suede, qui étoit entré dans la Ligue d'Ausbourg. Tous ſes ſervices étoient oubliés ; on ne ſe rappelloit que ſes fautes ; on lui attribuoit toutes celles d'autrui. Il eſt ſi aiſé que le plus grand Miniſtre de la guerre paroiſſe malhabile & coupable ! Mais ce n'étoit rien au prix de deux Mémoires apoſtillés de ſa main ; Madame de Maintenon les avoit eus par d'Augicourt, Gentilhomme de Louvois, infidele à ſon maître. Son attachement pour le Roi, ne lui permettoit pas de les ſupprimer. L'un étoit un projet de maltraiter ſi fort M. de Savoye, qu'il fut enfin obligé de ſe

déclarer contre la France. L'autre tendoit à forcer les Suiſſes à rompre leur alliance avec nous, en manquant à toutes les capitulations faites avec eux.

Ce fait feroit incroyable, ſi l'on ne ſavoit à quel excès peut ſe porter un Viſir chancelant, toujours prêt à conſerver par des crimes & des perfidies, un poſte où ſes vertus & ſes talents l'ont placé, mais où ſes ſervices ne peuvent le maintenir. Louis ne revenoit pas de ſa ſurpriſe d'avoir un Miniſtre qui ne ſongeoit qu'à lui ſuſciter des ennemis, & qui ſe jouoit des biens & du ſang de ſes ſujets. Qu'auroit fait de pis un traître?

Il l'auroit fait arrêter ſur le champ; mais il avoit encore beſoin de ſes conſeils; & d'ailleurs, la victime ne lui pouvoit échapper. Il ne diſcontinua point de travailler avec Louvois; mais il lui montra ſon reſſentiment, quoiqu'il lui en cachât les motifs. On ſait par des perſonnes de la Cour qui vivoient dans ce temps-là, qu'un jour le Roi lui parla ſi durement, que le Miniſtre jettant ſur la table quelques papiers, dit: » L'on ne ſauroit » vous ſervir." Louis ſe leva, & prit les pincettes, dont il eût frappé ſon Miniſtre inſolent, s'il n'eût été retenu par Me. de Maintenon, dont Louvois n'avoit pas pré-

vu que la présence lui seroit un jour si utile, après lui avoir été si désagréable.

Cette vivacité fit perdre à Louvois en un instant, la santé, le fruit de trente ans de service & de douze ans de faveur. L'espérance lui resta. Il savoit que le Roi avoit de l'aversion pour les coups d'éclat; & après avoir vécu vingt-cinq ans avec lui, il le connoissoit assez mal pour n'en craindre que le poison. (1) Il renfermoit

---

(1) Il est bien étrange, dit M. de V., T. VI, p. 211, qu'on débite à Paris un pareil conte, qui n'est fondé que sur un bruit populaire qui courut à la mort du Marquis de Louvois. » Ce » Ministre prenoit des eaux que Séron son Mé- » decin lui avoit ordonnées, & que la Ligerie » son Chirurgien lui faisoit boire. C'est ce même » la Ligerie qui a donné au public le remede » qu'on nomme aujourd'hui la Poudre des Char- » treux. Ce la Ligerie m'a souvent dit qu'il avoit » averti M. de Louvois qu'il risquoit sa vie s'il » travailloit en prenant des eaux. Le Ministre » continua son travail : il mourut presque subi- » tement le 16 Juillet 1691, & non pas en 1692, » comme le dit la Beaumelle. La Ligerie l'ou- » vrit, & ne trouva d'autre cause de sa mort » que celle qu'il avoit prédite. On s'avisa de soup- » çonner le Médecin Séron d'avoir empoisonné » une bouteille de ces eaux. Nous avons vu » combien ces funestes soupçons étoient alors com- » muns. On prétendit qu'un Prince voisin, que

ſes chagrins ; mais ils étoient trop violents pour en être toujours le maître ; les Courtiſans s'en étoient apperçus, & le fier Louvois n'étoit plus pour eux qu'un objet de pitié. Un flatteur lui exagérant encore ſon autorité, il lui répondit : *Aujourd'hui dans la faveur, & demain à la Baſtille.*

Incapable de plier, il irrite encore ſon maître, & le contredit un jour ſi bruſquement, que le Roi quittant ſon bureau, s'avance vers la cheminée, & prend ſa canne. Louvois ſe retire, la ſérénité ſur le front, la rage dans le cœur. Arrivé chez lui, il s'écrie : *Je ſuis perdu*, & décharge le ſentiment de ſes peines ſur quelques malheureux, à qui il envoye

---

» Louvois avoit extrêmement irrité & maltraité, » avoit gagné le Médecin Séron. On trouve une » partie de ces Anecdotes dans les Mémoires du » Marquis de la Fare, p. 249. La famille même » du Marquis de Louvois fit mettre en priſon un » Savoyard qui frottoit dans la maiſon ; mais ce » pauvre homme très-innocent fut bientôt relâ- » ché. Or, ſi on ſoupçonna, quoique très-mal » à propos, un Prince ennemi de la France d'a- » voir voulu attenter à la vie d'un Miniſtre de » Louis XIV, ce n'étoit pas certainement une » raiſon pour en ſoupçonner Louis XIV lui- » même. "

des lettres de cachet, en attendant la ſienne. Il dit à un ami : » C'en eſt fait ; je » touche au moment de la cataſtrophe. » Ma perte eſt décidée ; il n'eſt plus queſ- » tion que du choix des moyens. " Cet ami lui répond, qu'il s'allarme mal-à-propos ; que depuis vingt ans il lui entend dire la même choſe ; que l'expérience du paſſé doit le raſſurer ſur l'avenir. » Il eſt » vrai, repart Louvois ; mais le Roi ne » me montroit autrefois que de l'humeur, » & le lendemain il reprenoit un air » riant. Aujourd'hui il me fait les plus » cruels affronts, & le lendemain, un » affront plus cruel encore. Je le con- » nois : je l'ai vu ; il a pris plaiſir à m'of- » fenſer ; & s'il n'y a pas pris plaiſir, il » m'a trop offenſé pour me pardonner » jamais. "

(1) En proie à ſes agitations, balançant entre le deſir de faire une belle fin, & la crainte de faire une lâche retraite, partagé entre l'amour de la gloire & l'amour de la liberté, il réſolut enfin de ſe démettre de tous ſes Emplois. Madame de Maintenon lui écrivit, qu'il pouvoit revenir au Conſeil, travailler à ſon or-

(1) 16 Juillet 1692.

dinaire, ne témoigner aucun ressentiment, & que l'orage étoit passé. Ces paroles lui rendirent la vie; il oublia sa résolution, qui seule pouvoit le sauver. Il revit le Roi, & le revit prévenu sans retour. Au sortir du Conseil, il entre dans son appartement, & boit un verre d'eau avec précipitation; le chagrin l'avoit déja consumé; il se jette dans un fauteuil, dit quelques mots mal articulés, & expire.

Le Public prétendit qu'une mort si prompte n'étoit point naturelle, comme si un resserrement de cœur, causé par le chagrin, n'étoit pas la mort naturelle d'un ambitieux. Le Roi s'en réjouit, & dit que cette année l'avoit défait de trois hommes qu'il ne pouvoit plus souffrir, Seignelay, la Feuillade & Louvois (1).

---

(1) M. de V., Tome VI, p. 212, s'éleve avec force contre ce qu'avance ici la B. » Premiérement, dit-il, M. de Seignelay ne mourut point » la même année, mais en 1690. En second lieu, » à qui Louis XIV, qui s'exprimoit toujours avec » circonspection & en honnête homme, a-t-il dit » des paroles si imprudentes & si odieuses? à qui » a-t-il développé une ame si ingrate & si du» re? à qui a-t-il pu dire qu'il étoit bien-aise d'ê» tre défait de trois hommes qui l'avoient servi » avec le plus grand zele? Est-il permis de ca» lomnier ainsi, sans la plus légere preuve, sans

Les conjectures ſur le poiſon s'accréditerent : (1) il importe aux Princes les plus éloignés du crime, de ſe ſouvenir qu'ils ſont environnés de gens enclins à le ſoupçonner. Il donna ſes emplois à Barbezieux, qu'il n'aimoit pas, & qu'il entreprit ſans ſuccès de former aux affaires.

Il ne ſentit pas qu'il avoit perdu un grand Miniſtre, parce que juſqu'à la paix de Ryswick, il ſuivit conſtamment le plan de Louvois. Mais Louvois n'en avoit point fait pour la guerre de la ſucceſſion d'Eſpagne ; & l'on s'apperçut qu'il n'étoit plus. On ne trouva dans aucun des ſujets qu'on eſſaya depuis, cet eſprit de détails, qui ne nuiſoit point à la grandeur des vues ; cette prompte exécution, malgré la multiplicité des reſſorts ; cette fermeté à maintenir la diſcipline militaire ; ce profond ſecret, qui avoit fait paſſer de ſi cruelle nuits à l'ombrageux Guillaume ; ces inſtructions ſavantes, qui dirigeoient

---

» la moindre vraiſemblance, la mémoire d'un » Roi, connu pour avoir toujours parlé ſagement ? " &c.

(1) Voyez ci-devant p. 293, la remarque de M. de V.

un Général, & qui ne gênoient que Turenne; cette connoiſſance des hommes, qui les démêloit & les employoit à propos. En un mot, on ne trouva plus cet enfant de Machiavel, moitié Courtiſan, moitié Citoyen, né, ce ſemble, pour l'oppreſſion & pour la gloire de la patrie. Louvois laiſſa des biens immenſes à ſa famille. Jamais Miniſtre ne fut plus noblement récompenſé. Il arrondit ſes vaſtes domaines, ſans faire la moindre contrainte à perſonne; trait remarquable dans un homme de ſon caractere & de ſon rang.

CHAPITRE X.

Mariages du Duc de Chartres, & du Duc du Maine.

LES affaires générales n'empêchoient pas Louis de penſer à celles de ſa maiſon. Pour affermir le Duc du Maine & le Comte de Toulouſe dans le rang qu'il leur deſtinoit, il réſolut de donner Mlle. de Blois, leur ſœur, au Duc de Chartres, ſon neveu. Cette idée étoit un reſte de l'orgueil dont il avoit été

enivré. A quelle Prince étranger eût-il offert une pareille alliance? & il ſongeoit à l'offrir au fils unique de ſon frere. Tout ce qui n'étoit pas grand par lui, lui paroiſſoit petit; & il ne croyoit ni dégrader le Duc de Chartres, ni honorer Mlle. de Blois. A ſes yeux, le premier Prince de ſon ſang n'étoit le premier des ſujets qu'autant qu'il lui permettoit de l'être; & les fruits d'un coupable amour avoient droit de plaire aux plus délicats ſur l'honneur, pourvu qu'il fuſſent de lui. Les préjugés de la Nation ne l'inquiétoient point; l'idolâtrie des Courtiſans lui avoit perſuadé que le maître des actions du peuple l'étoit auſſi de ſes jugements; & tout Prince qui ne ſe borne pas à régner ſur les cœurs, prétend régner ſur les eſprits. Il voyoit le Duc de Vendôme n'avoir ni dans ſa Cour, ni dans ſon Parlement, rien d'un petit-fils de Roi; il blâmoit en ſecret Henri IV, de n'avoir oſé dédaigner cette diſtinction odieuſe entre ſang pur & ſang mêlé.

Mais comme ſa famille pouvoit avoir ſur la gloire des Bourbons des délicateſſes que le Chef des Bourbons n'avoit pas, il crut devoir obtenir de l'amour un conſentement que l'autorité ne devoit exiger qu'après le refus. Dans cette vue, Mlle.

de Blois fut ſouvent expoſée aux regards du Prince. Elle avoit la beauté de ſa mere, & une phyſionomie douce, qui annonçoit un caractere tout différent. Le Duc de Chartres, dans l'âge où tout ce qui plaît, plaît beaucoup, fut bientôt ardemment épris; il ne vit plus Mlle. de Blois ſans ſouhaiter qu'elle ne fût pas illégitime, & peut-être ſans oublier qu'elle l'étoit. Les ſentiments qu'il prit, il les inſpira ſans doute. Nul Prince ne fut plus aimable; nulle femme n'eut un tour de viſage plus propre à charmer, des traits plus réguliers, un teint plus blanc & plus fleuri; & nul homme ne cultiva moins ſa beauté. Il eût attendri les plus cruelles; il n'attaqua que les plus faciles. Ses premiers penchants allarmerent le Roi. Me. de Maintenon eut ordre de lui en reprocher l'indécence & la fureur. Cette réprimande fut ſi douce & ſi ſage, que dès ce moment, le Prince aima Me. de Maintenon, & revint à ſes études, qu'il avoit quittées pour les amours.

Ces légers écarts donnerent lieu au Roi, d'abord de feindre de lui chercher une femme, puiſqu'il lui en falloit une; enſuite d'offrir ſa fille, que l'exemple des deux autres branches ſembloit garantir

d'un refus, & ses sœurs, inviter à flétrir aussi la premiere.

Madame, (1) qui à l'orgueil de son sang & à la délicatesse de sa Nation sur les mésalliance, joignoit tout l'orgueil d'être la belle-sœur du plus grand Roi du monde, & un mépris public pour Me. de Montespan, qui, dans sa faveur, ne l'avoit pas assez ménagée; Madame n'en écouta les premieres propositions qu'avec dédain. Monsieur, qui n'avoit pas de volonté à lui, tantôt donnoit des espérances au Roi, tantôt promettoit de la fermeté à Madame, tantôt biaisoit avec Me. de Maintenon; il étoit dans l'indécision d'un Courtisan, qui sent toute sa bassesse, mais qui se souvient que son maître a eu bien des choses à lui pardonner. M. le Duc de Chartres fut charmé de devenir le fils du Roi, & le possesseur de celle qu'il aimoit. Mais sa mere lui ayant dit qu'il se déshonoroit, lui, sa postérité & ses ancêtres, il cessa, ou parut cesser d'aimer. Cependant un esprit déja supérieur au préjugé, le mettoit au-des-

(1) Charlotte-Isabelle, fille de Charles-Louis, Electeur Palatin, mariée à Châlons le 12 Novembre 1671, morte en 1722.

ſus des petites raiſons d'illégitimité. Mais pour l'employer à ſon élévation, il feignit d'entrer dans ces petites raiſons; dans la vue de relever la dignité de petit-fils de France, ſi ce mariage ſe concluoit, & de s'acquérir par une noble réſiſtance la faveur du peuple, s'il ne ſe concluoit pas.

Le Roi & Me. de Maintenon s'étoient paſſionnés pour cette affaire; le Roi, parce qu'il chériſſoit Mlle. de Blois; Madame de Maintenon, parce qu'elle adoroit le Duc du Maine, dont cette alliance achevoit de rendre ſolide l'état que les bienfaits & l'amitié de ſon pere rendoient déja ſi brillant. Ils diſſimulerent leur chagrin du mauvais ſuccès des premieres démarches, & de quelques paroles piquantes qui avoient échappé à Madame, dont la politeſſe n'étoit pas la plus grande vertu. Ils chargerent de cette négociation l'Abbé Dubois, Lecteur du Prince, & parvenu plus difficilement à cette place que depuis à celle de premier Miniſtre. Cet Abbé avoit déja ſur lui l'aſcendant qu'un homme dévoué aux plaiſirs a ſur un enfant qui commence à les aimer. Il avoit acquis la confiance de ſon éleve, à force de ſe moquer avec lui de tous ceux qui le reprenoient de ſes défauts. Madame de

Maintenon eut peine à confier les intentions du Roi à un homme ſans Religion comme ſans naiſſance, corrupteur de ſon nourriſſon, & ſi ouvertement, que Monſieur lui avoit défendu de ſuivre ſon fils à ſa premiere campagne de Flandres. Mais dans le premier entretien, elle le trouva ſi complaiſant, ſi ſérieux, ſi attaché à l'Etat, ſi fécond en expédients, que ſon averſion ceſſa; elle ne craignit aucune perfidie, & répondit au Roi du ſuccès.

L'Abbé vainquit peu-à-peu la répugnance du Duc de Chartres, & lui conſeilla de conclure malgré les oppoſitions de ſes parents. Il lui repréſenta que le Roi ſeroit aigri par l'opiniatreté; que ne pouvant être ſon beau-pere, il deviendroit ſon perſécuteur; qu'il l'éloigneroit des affaires, des plaiſirs, du commandement des armées; qu'à la mort de Monſieur, il le réduiroit à la qualité de premier Prince du Sang, & aux ſeuls honneurs qu'il ne pourroit lui refuſer; que pendant ſa vie, il l'empêcheroit de ſe marier. Le Duc de Chartres vit dans ce mariage la conſervation de toutes ſes prérogatives, & s'y détermina. Le préjugé étoit intérieurement mépriſé; mais il lui en coûtoit d'avouer publiquement ce mépris. L'ambition le mit au-deſſus du reſpect humain; &

dans une affaire qui décidoit de ſon bonheur & de ſa gloire, il penſa, il agit & en Prince & en Philoſophe.

L'Abbé Dubois lui conſeilla de la traiter lui-même ſecretement avec le Roi, & lui traça le plan des conditions qu'il devoit exiger. L'inſtruction fut exactement ſuivie. Le Roi fut ravi de la docilité de ſon neveu; il lui promit la ſucceſſion entiere à tous les droits de Monſieur; & ces promeſſes furent exécutées. Dès que Madame apprit cette démarche de ſon fils, elle lui fit de grandes menaces, & lui défendit de paſſer outre; d'autres ajoutent, qu'elle le frappa, en lui reprochant l'opprobre dont il ſe couvroit; comme ſi ce n'étoit pas au Chef de famille à juger de ce qui en fait la honte ou l'honneur. Il répara bien cette tache, ou cet affront, par le mariage de ſon petit-fils avec une fille de cette Légitimée ſi déshonorante.

Monſieur, qui s'étoit fâché par bienſéance, s'appaiſa par raiſon. (1) Le mariage fut célébré à Verſailles avec magnificence, & Madame parut à toutes les fêtes avec tous les dehors de la joie. Le

(1) 19 Février 1692.

Duc d'Orléans trouva dans cette Princesse légitimée, ce qu'il eût vainement cherché dans la plupart des Princesses légitimes; de l'esprit, de la modestie, une piété solide, la fidélité conjugale, une grande économie, le talent & la patience d'élever ses enfants, mille qualités dont la corruption du siecle a fait des éminentes vertus.

L'Abbé Dubois eut pour récompense une petite Abbaye; il en fut transporté de joie; depuis il reçut avec dédain le chapeau de Cardinal. Il n'obtint point ce bénéfice sans difficultés. Le P. de la Chaise, qui ignoroit les raisons que le Roi avoit de le lui donner, représenta que Dubois étoit adonné aux femmes, au vin, & au jeu. » Cela peut être, répondit le » Roi; mais il ne s'attache, il ne s'eni» vre, il ne perd jamais. " (1)

(2) Le Duc du Maine fut presque aussi heureux que le Duc de Chartres, & le fut plus décemment. On étoit las des Princesses étrangeres. On lui donna Mlle. de Charolois, fille de M. le Prince, pe-

---

(1) Voilà de singulieres raisons pour donner un Bénéfice. Peut-on faire parler ainsi Louis XIV!

(2) 19 Mars.

tite-fille du grand Condé, que nous avons vue recueillir à Sceaux les talents & les arts presque par-tout méprisés, & conserver jusqu'au dernier moment un goût vif pour les choses d'esprit, & une considération qu'elle ne dut point à la faveur. Me. de Maintenon avoit contribué à son éducation, & disoit souvent, en la voyant se jetter dans les plaisirs avec toute la vivacité de son âge : » Il faut donc aussi » que celle-ci m'échappe!"

Le Duc du Maine d'alors avoit des vues, de l'ambition, & les étincelles du génie. Il avoit passé par tous les grades militaires, & servi en Flandres avec distinction. Il cache, disoit-on, mille qualités éclatantes sous un grand air de modestie & d'indifférence. On se trompoit; Me. de Maintenon en avoit mieux jugé : » Il » est trop vertueux, disoit-elle, pour » faire jamais du bruit."

La Duchesse du Maine conserva son rang de Princesse du sang. Son mari devint dans la suite son égal, & ne crut jamais l'être devenu. Il lui obéit toujours, & parut pourtant toujours libre; il résistoit d'abord, & se laissoit enfin persuader par une femme adroite, qui ne lui ordonnoit jamais de vouloir.

Me. de Montespan prit peu de part à

ces événements. » Irai-je à la Cour? s'é-» crioit-elle, irai-je jouer le beau per-» ſonnage de mere des Princes, ou de » Maîtreſſe Douairiere?" Cependant elle y parut; elle y fut reçue, comme ſi elle n'y avoit jamais été. Elle donna un lit de quarante mille écus au Duc du Maine; ſes perles, à Me. de Bourbon; ſes diamans, à la Ducheſſe de Chartres. L'entrevue qu'elle & Me. de Maintenon devoient avoir, les embarraſſoit l'une & l'autre; mais le commencement ſe paſſa, comme ſi elles ne s'étoient jamais connues, & la ſuite, comme ſi elles s'étoient toujours aimées.

M. de *** ſe flatta de la réconcilier avec ſon mari, qui avoit, comme elle, embraſſé le parti de la dévotion. Me. de Monteſpan s'y prêta; mais le mari fut inflexible, & s'en tint toujours à un bon mot. M. de *** ſe déſiſta de ce projet, où il y avoit plus de piété que de bon ſens & d'honneur. Me. de Monteſpan finit par une une aſſez bonne plaiſanterie, en laiſſant dans ſon Teſtament un legs au Duc du Maine & au Comte de Toulouſe, comme à ſes enfants légitimes, ſuivant l'axiôme de droit réclamé tant de fois,

CHAPITRE XI.

Siege de Namur. 1692.

LEs deux Epoux quitterent brusquement les amours, pour voler à la gloire & aux dangers. Louis, informé des mesures des Alliés, jugea qu'il falloit les forcer par quelque entreprise éclatante, ou à faire la paix, ou à risquer de perdre les trois Royaumes que leur Chef avoit conquis. Ils avoient dans les Pays-Bas cent mille hommes. Mais il crut que son armée, soutenue, animée par sa présence, arrêteroit facilement leurs progrès.

En attendant la saison propre pour agir, Guillaume affectoit de mener une vie fort tranquille à Loo, maison de plaisance solitaire, conforme à son humeur mélancolique, & propre à ses correspondances secretes. Il y prenoit tous les jours le divertissement de la chasse, & paroissoit aussi peu ému des grands préparatifs de la France, que s'il eût été maître des événements. Par cette sécurité apparente, il rassuroit ses Alliés, en impo-

ſoit à l'Electeur de Baviere, & bravoit Louis.

Ce Prince réſolut de commencer la campagne par une grande conquête, & de former le ſiege de Namur, Place de tout temps le plus fort rempart des Provinces-Unies, mais par cela même propre à rehauſſer la réputation de ſes armes.

Me. de Maintenon parut deſirer de l'accompagner. Le Roi y conſentit : » Vous » me ſervirez, lui dit-il, ſi je tombe ma- » lade : car pour les autres accidents, » je m'abandonne à la Providence, qui » me conſervera ſi je ſuis encore néceſ- » ſaire à la France, & qui me prendra » ſi je ſuis inutile. " Il avoit ſouvent affronté la mort en Héros : le Chrétien ſoumis aux décrets de Dieu, ne daigne pas même la braver. Me. de Maintenon étoit ravie de ces ſentiments : elle voyoit avec complaiſance les progrès de ſon ouvrage, & ſa tendreſſe en étoit augmentée. Son amitié ſuivoit toujours ſon eſtime : telle étoit la marche de ſon cœur. Le Roi fut donc le plus aimé des hommes, parce qu'il fut à ſes yeux le plus eſtimable.

Au commencement de Mai, la Cour partit de Verſailles. La Princeſſe de Con-

ti, Me. la Ducheſſe, la Princeſſe d'Harcourt, étoient dans le carroſſe du Roi: Me. de Grammont, la Ducheſſe de Chevreuſe, la Comteſſe de Mailly, dans le carroſſe de Madame : Me. d'Hudicourt & la Maréchale de Rochefort, dans un autre carroſſe : Me. de Maintenon dans la calêche de chaſſe du Roi, avec Mlle. de Caſteja, dont la place étoit briguée par les Dames les plus diſtinguées & par les Princeſſes mêmes. Cette calêche étoit pleine de facs d'argent & de pain qu'elle diſtribuoit aux pauvres. Elle faiſoit remarquer au Roi la miſere qui régnoit par-tout : perſuadée qu'il lui ſuffiſoit de la connoître, pour ſonger à y remédier.

On avoit pris des villes ; on avoit gagné les batailles de Fleurus, de Staffarde, & de Leuze ; on alloit avec la plus brillante armée à une conquête certaine. Mais au milieu de toutes ces proſpérités, le commerce & l'agriculture dépériſſoient : chaque victoire ſembloit contribuer à tarir les ſources de l'abondance : déja on avoit fait pour trois cents millions d'affaires extraordinaires.

Louis ne ſe joua point de la miſere publique par une magnificence déplacée. Ce voyage ſe fit avec beaucoup de ſimplicité.

Le dîné étoit dans le carrosse : on s'arrêtoit au milieu de la campagne ; on préparoit les plats à l'avenant : une planche étendue sur les portieres des quatre équipages, les unissoit & formoit une table où l'on prenoit à la hâte un repas frugal. Me. de Maintenon avoit substitué cette modération, si propre à bannir de l'armée la mollesse, à ce faste Asiatique si souvent reproché à Louis, quoiqu'il fût moins de son goût que de celui de Me. de Montespan, qui vouloit trouver par-tout le luxe de Versailles & les délices de Clagny.

Le Roi fit devant les Dames la revue de son armée & de celle de Mr. de Luxembourg, & leur offrit le spectacle de six-vingt mille hommes rangés sur quatre lignes.

Deux jours après, il se mit en marche, & laissa les Dames à Dinant. Condé, Bouflers & Ximenès investirent Namur. L'armée de Luxembourg tint la campagne, & observa les ennemis, qui s'avancerent vers la Mehaigne, mais qui n'oserent l'attaquer. Namur fut pris à leurs yeux, malgré une garnison de neuf mille hommes.

La ville seule fut d'abord attaquée. Plusieurs Dames de la Province qui s'y

étoient réfugiées, croyant qu'on n'oseroit en former le siege, firent demander la permission d'en sortir. Boufflers la refusa. Mais se confiant à la générosité du Roi, & la peur des canons prévalant en elles sur tout autre crainte, elles sortirent à pied par la porte du Château, suivies seulement de quelques-unes de leurs femmes qui portoient leurs enfants. Le Roi en eut pitié, & les envoya le lendemain à Philippeville, & de-là à Dinant. Me. de Maintenon les reçut comme des Françoises, les consola; & pour les secourir, vendit tous ses bijoux, hormis une bague, qu'apparemment elle ne pouvoit vendre.

Qui a leplus de raison d'aimer la vie, est obligé de l'exposer le plus hardiment: le Roi se trouvoit par-tout, visitoit les postes ou la tranchée, & remplissoit d'émulation cette brave Noblesse qui préfere à tout la gloire de vaincre ou de mourir sous les yeux de son Prince. Toute l'armée vit qu'il affrontoit les périls avec trop peu de ménagement, & toute l'armée en frémit. Un gabion lui sauva la vie, en rompant le coup de mousquet d'une balle qui venoit droit à lui, & qui en se détournant un peu ne fit qu'une contusion au bras du Comte de Toulouse, Le Roi entendant

entendant le sifflement de la balle, demanda si quelqu'un étoit blessé. » Il » me semble, dit le jeune Prince, que » quelque chose m'a touché. " Depuis, le Secretaire d'Etat ayant mis dans les provisions du gouvernement de Bretagne, que Mr. de Toulouse avoit été blessé à côté de son pere : » Rayez cela, » dit le Roi, c'est une bagatelle pour mon » fils. "

La garnison se retira dans le château, dont la prise fut plus difficile. Il tint vingt-cinq jours; mais enfin l'artillerie de Vauban le réduisit. Vauban fit plus; il força le Fort Guillaume, ouvrage de Coehorn, défendu par Coehorn même, qui avoit dit qu'il s'y vouloit enterrer. Mr. le Duc fit à la Condé; Mr. le Prince se mit à la tête de tout; Luxembourg offrit en vain la bataille au Prince d'Orange; Mr. de Chartres, à qui l'on ne croyoit que du courage, montra presque autant de prudence : & les Mousquetaires ne firent précisément que ce qu'ils devoient.

Les gens de Cour s'étoient ennuyés de voir remuer la terre si long-temps. On avoit fait venir de Dinant les Dames. On eût pris le camp pour un lieu enchanté. Le bal, le jeu, la chasse, le vin remplissoient le vuide des opérations

militaires. Le Roi animoit également par ſa préſence les fatigues & les plaiſirs. Il envoya des rafraîchiſſements au Régiment Dauphin, qui avoit emporté l'épée à la main le Fort de la Caſſote. Voici le récit d'un Officier de ce Régiment.

» Me. de Maintenon, accompagnée de » quantité de Dames & de Seigneurs, » arriva, & nous vit manger avec autant d'appétit que nous avions eu de » vivacité à l'aſſaut : il n'y eut aucune » de nos tentes où elle n'entrât, & nous » dit en partant, qu'elle ſe propoſoit de » nous donner le lendemain une collation au quartier du Roi. A meſure que » nous y arrivions par troupes, un de » ſes valets de chambre nous donnoit à » chacun un billet, portant : *A l'Abbaye* » *de Salſines*. C'eſt un Couvent de Dames de condition, à un quart de lieue » de Namur. Aucun Seigneur, ni aucun » Officier de l'armée ne pouvoit y avoir » entrée. Mais toutes les Dames de la » Cour s'y trouverent; & par un renverſement ſinguliérement agréable des » premieres loix de l'uſage, elles ſervirent toutes les tables de l'air du monde » le plus galant. Les premiers qui avoient » été avertis que Me. de Maintenon nous

» préparoit cette fête, avoient posté deux
» de nos camarades à la porte de l'Ab-
» baye, pour nous prévenir à mesure
» que nous entrerions : nous allâmes tous
» lui baiser la main, qu'elle nous pré-
» senta de la meilleure grace du monde.
» L'Enseigne de notre Compagnie, âgé
» de dix-sept ans, bien fait, joli, plein
» d'esprit & de hardiesse, ayant apper-
» çu l'Abbesse à la tête de ses Religieu-
» ses que la curiosité conduisoit à ce spec-
» tacle, adressa à Me. de Maintenon un
» beau discours, qu'il concluoit en la
» priant de permettre à toute la troupe
» de saluer d'un baiser toutes ces spec-
» tatrices voilées. Elle parut d'abord un
» peu embarrassée. Mais s'étant remise assez
» vîte, elle répondit qu'elle n'avoit rien
» à commander à ces Dames. Ç'en fut
» assez pour que l'Enseigne s'adressât à
» l'Abbesse ; & ce fut avec tant de gra-
» ces, qu'elle ne put le refuser. Toutes
» les Religieuses furent saluées de tous
» les Officiers. Nous étions à peine en
» train de faire honneur aux mêts déli-
» cats qu'on nous avoit servis, & à une
» liqueur que nous appellâmes le *ratafiat*
» *de Salsines*, parce que les Religieuses
» nous l'avoient apporté, que le Roi en-
» tra dans le réfectoire, accompagné de

» Monſeigneur. Le coup d'œil plut ſi fort
» à Sa Majeſté, qu'elle s'arrêta tout court
» ſur le ſeuil de la porte. Me. de Main-
» tenon lui conta l'hommage que nous
» lui avions rendu, & le baiſer que les
» Religieuſes nous avoient accordé ; il
» en rit beaucoup ; & voulant nous laiſ-
» ſer en pleine liberté, il nous dit : Je
» profite du moment qui vous retient à
» table, où vous faites votre devoir preſ-
» que auſſi-bien qu'ailleurs, pour vous
» enlever les Dames qui pourroient vous
» gêner. Je vous laiſſe entre les mains de
» vos aimables hôteſſes ; vous n'êtes pas
» moins bien partagés que moi. Le lende-
» main, un laquais de Madame de Mainte-
» tenon vint me dire de me trouver chez
» elle à dix heures du matin. Votre Co-
» lonel, me dit-elle, m'a parlé de vous
» & de votre famille. Je voudrois ap-
» prendre de vous-même qui vous êtes.
» Je lui dis mon nom, & que j'étois
» un des fruits du mariage du Marquis
» de Langallerie, avec Henriette de Neſ-
» mond, du pays d'Angoumois ; que j'é-
» tois ſon parent ; & que l'honneur que
» j'avois de lui appartenir, m'étoit un
» aiguillon pour en ſoutenir la gloire,
» & un frein pour n'y pas déroger. Deux
» jours après, elle m'envoya un paquet

» qui contenoit quatre cents louis, & ces » mots : *C'eſt pour vous mettre en équipage : » ſoyez ſage, ſoyez diſcret, & l'on aura » ſoin de votre fortune.* Soit que ma phy- » ſionomie lui plût, ſoit que mon nom » l'eût frappée, je fus dès le premier mo- » ment dans ſes bonnes graces. Préſenté » par elle au Roi, j'obtins une Com- » pagnie, & je ne m'endormis point ſur » les roſes qu'elle me cultiva, &c. "

Le Marquis de Langallerie, des Mémoires duquel je tire ces petits faits, que je ne garantis point, étoit arriere-petit-fils d'Agrippa d'Aubigné. Il ne répondit point aux intentions de ſa bienfaictrice. Il en fut abandonné, après en avoir été ſervi avec chaleur. Obligé de quitter le ſervice de France, où il étoit Lieutenant-Général, il paſſa dans celui d'Autriche, où il eſſuya mille déſagréments ; il fit l'impie projet de raſſembler dans les Iſles de l'Archipel, ce peuple que le ſouffle de Dieu a diſperſé ſur la terre ; il vit ſa femme paſſer dans les bras du Landgrave de Heſſe, & finit ſes jours dans une priſon, où il écrivit des Mémoires fort injurieux contre ſa parente. On y trouve cet impertinent propos ſortant de la bouche du ſage Catinat : *A la Cour, les murailles parlent, & la Maintenon les écoute.*

Pendant le siege de Namur, elle essuya quelques légers chagrins de la part de la Princesse d'Harcourt, souvent brusque, quelquefois piquante. On voulut l'aigrir; elle répondit : » J'aime Me. d'Harcourt, » parce qu'elle est aimable; je lui par- » donne, parce qu'elle est étourdie; je » lui rends service, parce que le Duc de » Brancas, son pere, m'en a rendu au- » trefois : c'est une dette que j'acquitte."

La joie de la prise de Namur fut troublée par la perte du combat de la Hogue, où cent vaisseaux Anglois en battirent enfin cinquante François. Le Roi voyant paroître Tourville abattu de tristesse : » Je » suis très-content de vous, lui dit-il; » nous avons été battus, mais nous avons » acquis de la gloire; il nous en coûte » quelques vaisseaux; nous réparerons » cette perte, & sûrement vous aurez » bientôt votre revanche. Van Beuning dit en parlant de ces deux événements : » Nous avons coupé les cheveux au Roi » de France, mais ils reviendront l'an- » née prochaine : le Roi de France nous a » coupé un bras, & il ne reviendra point." Cependant Namur fut repris, & l'Océan ne vit plus de flotte Françoise.

CHAPITRE XII.

Batailles de Steinkerque & de Nerwinde. Mort de Luxembourg.

LOuis retourna promptement à Versailles. Son armée & celle de Guillaume étoient en présence. On raisonna beaucoup sur ce départ précipité. Les uns dirent qu'il avoit sacrifié sa gloire aux inquiétudes de Me. de Maintenon, les autres, à ses soupçons contre son frere, qu'il avoit établi en son absence son Lieutenant-Général, & qui se faisoit trop aimer par ses manieres populaires. Mais Me. de Maintenon n'étoit point capable d'un conseil lâche, ni le Roi d'une ombrageuse jalousie. Les scrutateurs des vues secretes des Grands, les détacheront-ils toujours de leur caractere? Les Alliés l'accuserent de craindre Guillaume, & de le fuir; les Huguenots réussirent dans les pays étrangers, à rendre douteux son courage. Voulez-vous être cru? dites une absurdité. Cent Historiens assurerent qu'un homme, qui avoit fait la guerre toute sa vie, n'avoit pas même la premiere vertu des guerriers; on imprima que

dans un Conseil, où l'on délibéroit si l'on donneroit bataille, un Officier Général l'ayant vu pâlir à ce mot, prouva par un long discours, qu'il ne falloit pas la donner, & en fut récompensé du bâton de Maréchal de France, comme s'il l'avoit gagnée. Ces bruits injurieux allerent jusqu'à lui, & contribuerent sans doute à cette ostentation d'intrépidité aux sieges de Mons & de Namur. » Mon fils, » dit-il à Monseigneur, la place d'un Roi est » où est le danger." Il n'avoit point la bravoure impétueuse d'un Alexandre, d'un aventurier; il avoit cette valeur froide, supérieure au péril, quoiqu'elle le voye tout entier, la seule qui convienne à un Roi.

Mais en n'achevant pas la campagne, il laissa échapper le plus beau moment de sa gloire. Luxembourg eut celle de se mesurer encore avec le Prince d'Orange, & de le vaincre à la bataille de Steinkerque, la plus meurtriere depuis celle de Rocroy. Il fut surpris. Déja une de ses brigades étoit en désordre, & les ennemis maîtres d'une hauteur qui étoit à la tête de son camp, maîtres du canon qu'il y avoit placé pour en défendre l'approche. Déja il étoit presque vaincu, & il ne savoit pas encore qu'il étoit trahi. L'ar-

mée eſt perdue, ſi ce poſte n'eſt repris. Il l'attaque trois fois, trois fois il eſt repouſſé. Il ſe met à la tête de la brigade des Gardes, vole de rang en rang, s'acharne à chaſſer l'ennemi malgré les conſeils des plus braves; voit Montmorency abattu d'un coup de mouſquet, au moment qu'il ſe met au-devant de ſon pere pour le couvrir d'une décharge horrible; cherche Guillaume, qui, couvert de ſang & de poudre, ſe trouve par-tout, eſt ſur le point d'être pris, & ramene au combat des pelotons honteux d'avoir plié. Luxembourg a tout contre lui, & pour lui tout ce qu'il y a d'honneur dans la Monarchie, Bourbon, Conti, Vendôme, le Duc de Chartrres, qui, bleſſé, ſe fait panſer légérement, rentre dans la mêlée, & l'épée à la main, s'établit dans le poſte avec un grand carnage, & force Guillaume à fuir.

Cette victoire tranſporta de joie la Cour & la Ville. Voilà, diſoit-on, voilà l'homme que Louvois aimoit mieux mettre à la Baſtille, qu'à la tête des armées. Après les premiers tranſports, le Courtiſan tâcha de diminuer la gloire de Luxembourg, en lui reprochant d'avoir été trompé par la fauſſe lettre d'un eſpion; le Roi dit: » Qu'auroit-il fait de plus, s'il n'avoit pas

» été surpris ? " Quelques jours après, il alla à St. Cyr, où il répondit à la Supérieure qui le félicitoit : » Il faudroit plutôt » me faire un compliment de condoléan- » ce ; car je n'ai pris qu'une ville. Vos » Généraux, Sire, ont agi par vos or- » dres. Ah, reprit-il, ils sont mieux que » moi. " Les Dames de St. Louis étoient dignes de ces bontés ; elles aimoient l'Etat, quoiqu'elles haïssent le monde ; & encore aujourd'hui, elles seules savent être religieuses & citoyennes. Aussi publia-t-on un Livre intitulé : *Lamentations des Dames de St. Cyr, sur la reprise de Namur.* Je viens de le lire : Satyre imprudente ; rien de vrai que le titre.

Le Roi, félicité par le Nonce sur cette victoire, lui répondit qu'il pouvoit assurer Sa Sainteté, que plus ses armes seroient heureuses, & plus il desireroit la paix. » Je crois, ajouta-t-il, que les en- » nemis ne sont pas bien-aises de se trou- » ver devant une armée de François, ou » pour mieux dire, une armée de Fran- » ce ; car la mienne étoit composée de » plusieurs nations, qui ont toutes éga- » lement bien fait. " L'habitude de dire des choses agréables, n'en diminuoit pas le prix : tout ce qui sortoit de sa bouche, enchantoit, parce que la vérité seule

en ſortoit à propos, ſans contrainte, ſans reſtriction, ſans jalouſie. Il dit à Mr. de Caſtille, Gouverneur de Charleroi : » Je » ſuis ſurpris, Monſieur, que le Roi » d'Eſpagne vous permette de quitter la » Flandre ; mais je m'en rejouis : je ſerai » toujours charmé de ne point trouver un » homme tel que vous dans un pays où » je ferai la guerre. "

Il vouloit battre du moins une fois le Prince d'Orange. Il partit pour la Flandre ; & Me. de Maintenon le ſuivit encore. Mais c'étoit la deſtinée de Guillaume, de n'être défait que par Luxembourg, & de l'être toutes les années. Louis tomba malade au Queſnoy, & revint promptement à Verſailles. Luxembourg cherchoit le combat, le Prince d'Orange l'évitoit ; il s'étoit retranché au mont St. André. Le Maréchal menaça Liege. Guillaume & l'Electeur de Baviere s'approcherent pour le défendre. Luxembourg ne ſongea plus qu'à les attaquer. Aidé des conſeils du Prince de Conti, & de l'intrépidité du Duc de Chartres, il emporta le village de Nerwinde, qui coûta vingt mille hommes au monde. Il en écrivit la nouvelle au Roi ſur un chiffon de papier en ces termes : *Artaignan, qui a bien vu l'action, en rendra bon compte à Votre Majeſté. Vos enne-*

mis y ont fait des merveilles ; vos troupes encore mieux. Pour moi, Sire, je n'ai d'autre mérite que d'avoir exécuté vos ordres ; vous m'avez dit de prendre une ville, & de donner bataille ; je l'ai prise, & je l'ai gagnée. Le Prince d'Orange s'écrioit dans son désespoir : » Je ne pourrai donc jamais défaire ce bossu-là ! Bossu ! dit » Luxembourg : qu'en sait-il ? "

La mort de Luxembourg mit fin à ces succès. On vint dire au Roi que les Médecins en désespéroient. Me. de Maintenon mit tout St. Cyr en prieres, & Louis dit avec attendrissement à Fagon : » Monsieur, je vous en prie, je vous en conjure, faites pour lui ce que vous feriez » pour moi. " Le Pere Bourdaloue reçut ses derniers soupirs, & dit qu'il n'avoit pas vécu comme lui, mais qu'il voudroit mourir de même. Luxembourg n'avoit jamais eu de piété ; mais il avoit toujours respecté la Religion. Point de Capitaine plus aimable. Son camp étoit un séjour délicieux. Il aimoit tous les plaisirs : ses complaisants l'amusoient, & ne le gouvernoient pas. Il avoit le commandement juste, précis & prompt. Les gens du métier disoient qu'il jugeoit d'un coup d'œil des mouvements de l'ennemi, mais moins bien de ses desseins ; que plus

occupé du gain d'une bataille, que d'un projet de guerre, il ſavoit le battre, & ne ſavoit pas le vaincre. Le Pere de la Rue prononça ſon oraiſon funebre, & traça un portrait affreux du Prince d'Orange. Le Roi le fit ſupprimer; il lui parut ridicule d'inſulter en chaire un homme contre lequel il en mettoit cent mille en campagne. Il ne voulut point traiter d'uſurpateur & de tyran, un Prince qui pourtant étoit Roi d'un peuple libre, & qu'il feroit bientôt obligé de traiter de frere. La paix s'approchoit; mais les Théologiens avoient allumé dans le Royaume une autre guerre, qui ne paroiſſoit pas devoir finir ſitôt.

Fin du Tome troiſieme.

TABLE DES MATIERES

Contenues dans ce Tome III[e].

A.

Abancourt, (Mlle. d') 186
Académie Françoise, 284 *& suiv.*
Agnès, (la Mere) Carmélite. 255
Alincour, (le Marquis d'). 10
Angiens, (Me. d') Ursuline. 119
Annat, (le P.). 52
Anne de Boulen. 84
Antin, (le Marquis d') 101. 110
Armagnac, (M. d') 248
Armagnac, (Mlle.) 39
Arnauld, (Antoine) 80. 142. 186. 194
Artaignan. 323
Avaux, (le Comte d') 31. 32. 251. 291
Aubigné, (Françoise d') 78. 84
Aubigné, Théod. Agrippa d') 317
Aubigné, (Charles Comte d') 64. 179. 247
Aubigné. (Mlle. d') 148
Augicourt, Gentilhomme de Louvois, 291
Aumale, (Mlle. d') 66. 77
Auzy, (Me. d') 225
Ayen, (la Comtesse d') 208

B.

Balbien, (Mlle.) 225
Barillon, 31. 70. 111. 251

Barré, (le P.) 227
Basques, (Me. du) Ursuline. 119
Baviere, (la Princesse de) 5. 43. 61. 78. 110. 270 & *suiv.* 274. 275.
Baville, Intendant de Languedoc. 26. 48
Bayle, 38
Beauvais, (Me. de) 229
Beauvais, (Me. Angelique de) Religieuse de la Visitation. 228. 229
Beauvilliers, (Me. de) 200
Beauvilliers, (le Duc de) 290
Beauvilliers, (la Duchesse de) 260
Bénédictines de St. Cyr. 128
Berchere, (M. de la) Archevêque de Narbonne, 61.
Bergue, (le Prince de) 282
Berin, Décorateur. 186
Berry, (le Duc de) 275
Berulle, Cardinal. 237
Bessola, femme de chambre de la Dauphine. 269. 273.
Beuning, (van) 318
Bignon, 285
Biran, Duc de Roquelaure. 165
Blair, (Mlle. de) 154
Blois, (Mlle. de) 90. 175. Son mariage, 298 & *suiv.*
Boileau Despréaux, 28. 97. 98. 132. 206. 209. Voyez *Despréaux*.
Bois-franc, (Mlle. de) 109
Bolingbrocke, (Mylord) 189
Bonrepaux, 32
Bontems, 46. 62. 72. 95. 156. 214
Bossuet, (M.) 10. 58. 196
Boucherat, Chancelier. 290
Boufflers, (le Maréchal de) 106. 281. 311
Bouillon, (le Card. de) 10. 12. 267

Bourbon, (le Duc de) 28. 321
Bourbon, (la Ducheſſe de) 71. 75. 88. 307
Bourdaloue, (le P.) 150. 179. 221. 324
Bourgogne, (la Ducheſſe de) 115. 208. 270
Brancas, (le Duc de) 318
Brinon, (Me. de) Urſuline, 116. 118. 123. 132. 145 *ibid.* 149 *& ſuiv.*; ôtée de St. Cyr, 159. *& ſuiv.* 184
Briſacier, (l'Abbé de) 203. 217
Bulonde. 291
Burnet, Hiſtorien. 260
Buſſy, 111

C.

CAMPISTRON, Poëte. 207
Caſteja, (Mlle. de) 310
Caſtille, (M. de) Gouverneur de Charleroy. 323
Catherine, épouſe de Pierre le Grand. 85
Catinat, (Me. de) 317
Cavallerini, Nonce, ſa viſite à St. Cyr. 222
Cavoye, 185
Caylus, (le Comte de) 105. 109
Caylus. (Me. de) 77. 103
Chaiſe, (le P. de la) 20. 35. 52. 53. 62. 80. 94. 97. 100. 109. 133. 143. 166. 188. 205. 221. brouillé & raccommodé, 266 *& ſuiv.* 305.
Chaiſe, (le Préſident la) 290
Chamilly, (le P.) de l'Oratoire, 199
Champmêlé. 105. 187
Charlemagne. 20. 84
Charles I, Roi d'Angleterre. 255
Charolois, (Mlle. de) 305. Ducheſſe du Maine. 306. Voyez *Maine.*
Chartres, (le Duc de) 298. 301. 305. 313. 323.
Chartres, (l'Evêq. de) 133. 153. 205. 218. 228.
Châteauneuf, Miniſtre. 24. 289
Chaulnes, (le Duc de) 212

Chenaye, (la) 282
Chevreuſe, (Me. de) 200. Ducheſſe. 260. 310.
Choiſeuil, (Mlle. de) 189
Choiſy, (l'Abbé de) 63. 65. 73. 99. 106. 208
Chriſtiern IV, Roi de Danemarck. 84
Chriſtine, Reine de Suede. 25. 39
Chriſtine, (la Princeſſe) Dame de St. Cyr. 176
Clément, (le Prince) 273
Cléopatre. 82
Clermont, (le Comte de) 234
Coëhorn, Ingénieur. 313
Colbert (M.) 19. 243
Collo, Curé de Chevreuſe. 183
Condé, (le Prince de) 306. 311
Conti, (le Prince de) 4 & *ſuiv.* 14. Sa mort, 15. 321. 323.
Conti, (la Princeſſe de) 4. 12. 71. 88. 270. 309
Corneille, 185
Coton, (le P.) Jéſuite. 53
Coulanges, (Me. de) 76
Cour de Rome, (la) 142
Courtenvaux, (le Marquis de) 8
Créqui, (le Duc de) 5
Cromwel. 255
Croiſſy, Miniſtre. 289

D.

DANGEAU, (le Marquis de) 112. 206
Dangeau, (la Marquiſe de) 111. 178
Daquin, Médecin. 61
Deshoulieres, (Me.) 111
Deſmarais, (l'Abbé) 203. 204. 217
Deſpréaux. 14. 111. 183. 191. 209. Voyez *Boileau*.
Dodart, Médecin. 178
Dubois, (l'Abbé) 302. 304

Duché. 208
Durand, (M.) Supérieur de St. Lazare. 198

E.

EDIT de Nantes, révoqué. 20 *& suiv.*
Estrées, (la Maréchale d') 188
Eugene, (le Prince) 5. 6

F.

FAGON, premier Médecin. 39. 61. 92. 153. 324.
Fare, (le Marquis de la) 63. 64. 107
Favoriti. 58
Fayette, (Me. de la) 167. 262
Felix, premier Chirurgien. 92. 96
Fénelon, (l'Abbé de). 203. 205. 217. 284
Ferrier, (le P.) Jésuite. 52
Feuillade, (la) Maréchal. 129. 195. 281. 287. 288. 296.
Fontaine, (Me. de) Supérieure de St. Cyr. 227
Fontange, (Mlle. de) Duchesse. 49. 64
Fontenelle, (M. de) 284
Fourbin, (le Chevalier de) 67
François I, 84
François II, *ibid.*
François de Sales, (St.) 203. 224
Fréderic IV, Roi de Dannemarck. 84
Furstemberg, (le Cardinal de) 267. 273

G.

GLAPION, (Me. de) 183
Glapion, (Mlle. de) 186. 190
Gobelin, (l'Abbé) 42. 67. 131. 132. 158. 203
Gondy, (M. de) 120
Gourville, 23. 249

Grammont, (la Comtesse de) 310
Guillaume, Prince d'Orange. 249. 252. 253. 281. 291. 297. 313. 320. 323. 325.
Guillaume III, Roi d'Angleterre. 259. 279

H.

Han, (Me. du) Supérieure de St. Cyr. 175
Hanovre, (la Duchesse de) 160. 163
Harcourt, (la Princesse d') 45. 310. 318
Harlay, (M. de) de Chanvallon, Archevêque de Rouen, puis de Paris, 20. 24. 61. 68
Havrincourt, (Me. la Marquise d') 115
Haussi, (Me. d') *ibid.*
Hebert, Curé de Versailles, 18. 99. 199. 200. 203.
Henri II aime la Duchesse de Valentinois, 82
Henri IV, Roi de Navarre, 20. 52. 299
Henri VIII, 84
Heudicourt, (Me. d') & sa fille, 76. 310
Honoré, petit Pere. 205
Huguenots, 21. 25. 26. 28. 36. 39. 193. 319.
Humieres, (le Maréchal d') 290
Hyde, (Mlle.) 84

I.

Jacques II, Roi d'Angleterre, 84. 190. 205. 250. 252. 253. 255. 260. 262. 264. 278.
Jacques III, 157
Jansénistes, (les) 24. 51. 266
Janson, Cardinal, 224
Jeanne, bouffonne de la Dauphine. 269
Jésuites, (les) 254. 267
Innocent XI, Pape, 57. 252. 257
Innocent XII, Pape. 143. 224

L.

Langallerie, (le Marquis de) 317
Languet, Curé de St. Sulpice, 168
Larrey, Historien. 62
Lastic, (Mlle. de) 187
Laval, (Mlle. de) 165
Lauzun. 104. 253
Léopold, Empereur. 257
Leuwestein, (Mlle. de) 110
Liancourt, (le Marquis de) 8. 12. 14
Limiers, Historien. 62
Loubert, (Me. de) Sous-prieure, puis Supérieure de St. Cyr. 163. 224. 227. 280. 283.
Louis XIII. 20. 243.
Louis XIV. Il révoque l'Edit de Nantes, 20. 24. 27. 33. Son projet, 48 *& suiv.* Son mariage avec Me. de Maintenon, 53 *& suiv.* Il souffre l'opération de la fistule, 86 *& suiv.* Contribue à l'établissement de St. Cyr, 129 *& suiv.* 148. Son intention à ce sujet, 136 *& suiv.* Sa visite à St. Cyr, 212 *& suiv.*
Louis XV, 135. 168. 170
Louise de Savoye, mere de François I. 84
Louvois, (M. de) 5. 6. 8. 10. 21. 24. 29. 34. 60. 61. 67. 93. 94. 106. 126. 127. 129. 178. 189. 232. 233. 242. 243. 245. 246. 247. 253. 260. 266. Sa mort, 189 *& suiv.* 321. N. B. *Il faut ajouter, page* 298, *lig.* 8, que les grands biens qu'il laissa venoient de sa femme, la plus riche héritiere du Royaume.
Luxembourg, (le Duc de) 248. 281. 311. 313. Sa mort, 319 *& suiv.*
Luzerne, (l'Abbé de la) Evêque de Cahors. 269

M.

Machiavel, 298
Mademoiselle, 254

Mailly, (la Comteſſe de) 110. 310

Maine, (le Duc du) Prince de Dombes & Comte d'Eu, 111. 115. Son mariage, 298 *& ſuiv.*

Maine, (la Ducheſſe du) 300

Maintenon, (Me. de) Etat de ſon cœur, 39 *& ſuiv.* Son mariage avec le Roi, 54 *& ſuiv.* 66. Ses diſpoſitions, 115 *& ſuiv.* Communauté qu'elle établit, 120 *& ſuiv.* Elle projette l'établiſſement de St. Cyr, 124 *& ſuiv.* qu'elle exécute, 129 *& ſuiv.* 144 *& ſuiv.* Ses ſoins pour l'éducation des Demoiſelles de St. Cyr, 172. *& ſuiv.* & pour affermir cette Communauté, 215 *& ſuiv.*

Maiſonfort, (Me. de la) Chanoineſſe de Pouſſay. 164. 186

Manſard, Architecte. 128. 136

Manſeau, Intendant de St. Cyr. 148. 150. 176. 215.

Marie Stuard, 84

Marie-Béatrix-Eléonore d'Eſt, femme de Jaques II, 350. 253. 257. 260. 266. Voyez *Angleterre.*

Marillac. 26

Marquet, (Mlle.) 270

Marſilly, (Mlle. de) 186. 189

Martiniere, (la) 93. 65

Meneſtrier, (le P.) Jéſuite. 287

Merſit, Page. 7

Mignard, Peintre. 78

Miramion, (Me. de) 89. 188

Miſſionnaires Lazariſtes ont la direction de St. Cyr, 218

Moines de St. Denys. 142

Monaco, (le Prince de) 248

Monck, (Chriſtine) 84

Monſeigneur. 5. 86. 96. 106. 187. 231. 273. 276. 278. 316. 320.

Monsieur. 71. 78. 88. 109. 187. 301. 302. 304.
Montauban, (la Princesse de) 46
Montauzier, (le Duc de) 110
Montchevreuil, (le Marquis de) 63. 111. 112. Chevalier de l'Ordre, 247.
Montchevreuil, (la Marquise de) 44. 159
Montespan, (Me. de) 15. 46. 47. 50. 53. 56. 61. 69. 71. Sa retraite, 87 *& suiv.* 102. 121. 164. 191. 306. 311.
Montgon, (Me. de) 115
Moreau, Musicien. 186
Mornay, (Me. de) Supérieure de St. Cyr. 175
Mornay, (le Comte de) 112
Motte, (la) 284
Murçay, (le Marquis de) 109
Murçay, (le Chevalier de) 110

N.

NANTES, (Mlle. de) 28. 115
Nesmond, (Henriette de) 316
Noailles, (le Maréchal de) 24. 276
Noailles, (la Maréchale de) 115
Noailles, (Louis-Antoine de) Evêque de Châlons, 229

O.

ODONEL, 280
Orléans, (le Duc d') 208. 305
Orléans, (Charlotte-Isabelle Duchesse d') 301. 302. 304.
Osmond, (Mlle d') 208

P.

PELEGRIN, (l'Abbé) 208
Pelletier, (M.) 290
Pierre I, Czar. 85
Pomponne, Ministre. 289
Pontchartrain, Ministre. 278. 286. 290

Priolo, (Me.) Supérieure de St. Cyr. 225. 227 228.

R.

RABAUDANGE, 84
Racine, 97. 111. 184. Son Esther, 185. & *suiv.* Son Athalie, 197. & *suiv.* Ses Cantiques, 207. 209. 211.
Raisin, (la) Actrice, 187
Rambures, (Mlle. de) 110
Ranucci, Cardinal, Nonce du Pape. 132
Reboulet, Historien. 63. 65
Reventlau, (Mlle. de) 84
Richelieu, Cardinal. 280
Richelieu, (le Duc de) 254
Richelieu, (le Marquis de) pardonné. 3. & *suiv.*
Rochechouart, (Me de) 101
Rochefoucault, (le Duc de la) 8. 11. 13. 23.
Rocheguyon, (le Duc de la) 8
Roche-sur-Yon, (le Prince de la) 5. 14. 15.
Rohan, (l'Abbé de) 107
Roquelaure, (le Duc de) 109. 165
Rose, Ministre. 290
Roure, (la Comtesse du) 273
Rousseau. 208
Roye, (le Comte de) 33
Rue, (le P, de la) Jésuite. 325
Ruvigni, (le Marquis de) 20. 33. 37

S.

SAINT-AIGNAN, (le Duc de) 30
Saint-Brisson-Seguier, (le Marquis de) 129
Saint-Cyr, Son établissement, 124 & *suiv.* Ses constitutions, 132. Ses bâtiments, 134. Intentions du Roi à ce sujet, 136 & *suiv.* Formalités, 142 & *suiv.* Réglements pour cette Mai-

fon, 146 & *fuiv.* Utilité de cette Communauté, 164 & *fuiv.* Education des Demoifelles de St. Cyr, 172 & *fuiv.*
Saint-Hermines, (les) 110
Saint-Ofmane, (Mlle. de) 187. 189
Saintot, Maître des cérémonies. 212
Saint-Pierre, (Me. de) Urfuline, 118
Saint-Sébaftien, (la Marquife de) 85
Salfines, (les Dames de l'Abbaye de) 314
Savoie, (Victor-Amédée, Duc de) 291
Scarron, (l'Abbé) 210
Scarron, (Me.) 57. 60. 247. Voyez d'*Aubigné* (*Françoife*) & *Maintenon.*
Schomberg, Maréchal. 30. 33. 252. 278
Scuderi, (Mlle. de) 111
Seignelai, 234. 253. Sa mort, 278. 289. 296.
Sens, (M. de) 58
Sévigné, (la Marquife de) 70. 115. 197
Soiffons, (le Comte de) 248
Soubife, (le Prince de) 247
Suede, (la Reine de) 169

T.

TELLIER, (le) 23
Teftu, (l'Abbé) 111. 198. 208
Tiberge, (M. l'Abbé) 203, 217
Tilladet, 106
Torcy, (le Marquis de) Miniftre, 206
Toulouse, (le Comte de) 89. 282. 298. 307
Tourreil, Académicien. 285
Tourville, 318
Trevifani, Prélat Romain, 212
Trouffe, (la) 26
Turenne, (le Prince de) 5. 6. 298

V.

*V*ALENTINOIS, (la Ducheſſe de) 82
Valincourt, 201
Valiere, (Me. de la) 42. 50. 53
Van-Robais, 30
Vardes, le Marquis de) 111
Veldens, (la Princeſſe de) 175
Veillenne, (Mlle. de) 186
Vendôme, (Céſar, Duc de) 299. 321
Ventadour, (Me. de) 207
Victor-Amédée, 85
Villeroi, (le Duc de) 11. Maréchal, 53. 67. 107. 189. 207. 266.
Villeroi, Archevêque de Lyon. 52
Villeroi, (M. de) Evêque de Chartres, 133. 143. 205. 218. 212.
Villette, (le Marquis de) 105. 110. 189
Villette, (Me. de) 103
Vivonne, (le Duc de) 101
Voltaire, M. de) 63. 64. 104. 107. 195. 196. 206. 248. 250. 251. 258. 293. 296.
Urſins, (la Princeſſe des) 202
Uzès, (Mlle. d') 110

W.

*W*ITT, (les de) 259

X.

*X*IMENÈS 168. 211

Fin de la Table des Matieres du Tome III.

DC ⌜La Beaumelle, Laurent
130 Angliviel de⌝
M2L2 Mémoires et lettres
1778 ⌜Nouv. éd.⌝
t.3

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY